

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire

2020



RAPPORT SUR LES
ETABLISSEMENTS ET
ENTREPRISES PUBLICS

RAPPORT
SUR LES ETABLISSEMENTS
ET ENTREPRISES PUBLICS

« La construction d'un Maroc évolué et développé, la formulation de réponses appropriées aux préoccupations et aux attentes de ses citoyens, nécessitent la mutualisation et la mise en cohérence des efforts.

De cette tribune, J'invite l'institution législative que vous représentez, l'appareil exécutif, ainsi que le secteur privé, plus particulièrement le secteur bancaire, à s'associer à l'effort de développement national, à contribuer à la réussite de l'étape nouvelle dans laquelle nous nous engageons. »

Extrait du Discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, devant les membres des deux Chambres du Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 4^{ème} année législative de la 10^{ème} législature (11 octobre 2019).

SOMMAIRE EXECUTIF	1
Avancées et mutations du secteur des Etablissements et Entreprises Publics (EEP) durant les 20 ans de Règne de Sa Majesté le Roi (1999-2019)	11
1ERE Partie : COMPOSITION ET PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC	18
I. PORTEFEUILLE PUBLIC	18
I.1. Composition du portefeuille public	18
I.2. Évolution du portefeuille public	19
I.3. Répartition du portefeuille public par groupes homogènes	19
I.1.1. EEP marchands (M)	19
I.1.2. EEP non marchands (NM)	20
I.1.3. Institutions Financières Publiques (IFP)	20
I.1.4. Organismes Sociaux (OS)	20
I.4. Analyses sectorielle et territoriale du portefeuille public	21
II. PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC	22
II.1. Evolution des investissements	22
II.2. Analyse des investissements par groupes homogènes	23
II.3. Analyse des investissements par secteurs d'activité	25
II.4. Répartition régionale des investissements	25
II.5. Indicateurs économiques et financiers des EEP	26
II.5.1. Analyse globale	26
II.5.2. Analyse par groupes homogènes des EEP	29
III. RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES EEP	40
III.1. Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP	41
III.2. Taxes parafiscales encaissées par les EEP	43
III.3. Produits versés par les EEP au BGE	44
2EME Partie : LES EEP, AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS	46
I. DEVELOPPEMENT DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES	46

I.1. Réseaux des Transports	46
I.1.1. Transport autoroutier (ADM)	46
I.1.2. Transport ferroviaire (ONCF)	48
I.1.3. Déplacements urbains	49
I.1.3.1. Casa Transports	49
I.1.3.2. Société Tramway de Rabat-Salé (STRS)	50
I.1.4. Royal Air Maroc (RAM)	50
I.2. Infrastructures Portuaires et Aéroportuaires	52
I.2.1. Agence Nationale des Ports (ANP)	52
I.2.2. Agence Spéciale Tanger Med (TMSA)	53
I.2.3. Société d'Exploitation des Ports (SODEP) – Marsa Maroc	54
I.2.4. Nador West Med	54
I.2.5. Office National des Aéroports (ONDA)	55
II. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES	56
II.1. Agriculture	56
II.1.1. Agence pour le Développement Agricole (ADA)	56
II.1.2. Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)	57
II.1.3. Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)	58
II.2. Office National des Pêches (ONP)	59
II.3. Mines, Energie et Eau	60
II.3.1. Groupe OCP	60
II.3.2. Hydrocarbures et Mines (ONHYM)	62
II.3.3. Promotion des Energies Renouvelables (MASEN)	63
II.3.4. Production et distribution d'électricité et d'eau potable	65
II.3.4.1. Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE)	65
II.3.4.2. Régies de Distribution	67

II.4. Office National Marocain du Tourisme (ONMT)	69
II.5. Poste et Audiovisuel	69
II.5.1. Poste	69
II.5.2. Audiovisuel	72
II.5.2.1. Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT)	72
II.5.2.2. Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M)	72
III. RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	73
III.1. Education, Formation Professionnelle et Santé	73
III.1.1. Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF)	73
III.1.2. Universités	74
III.1.3. Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)	75
III.1.4. Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)	76
III.2. Prévoyance Sociale	77
III.2.1. Caisse Marocaine des Retraites (CMR)	77
III.2.2. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	78
III.3. Promotion du Monde Rural	80
III.3.1. Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG)	80
III.3.2. Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER)	80
III.3.3. Programme National des Routes Rurales (PNRR 2)	81
III.4. Habitat, Urbanisme et Politique de la Ville	82
III.4.1. Holding Al Omrane (HAO)	82
III.4.2. Agence des Logements et des Equipements Militaires (ALEM)	84
III.4.3. Agences Urbaines (AU)	84
III.5. Développement des Investissements et Promotion de l'Offre Marocaine	86
III.5.1. Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE)	86
III.5.2. Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (Morocco	87

Foodex)	
III.6. Développement Régional et compétitivité des territoires	88
III.6.1. Agences Régionales d'Exécution des Projets (AREP)	88
III.6.2. Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (AAVBR)	88
III.6.3. Société Rabat Région Aménagement « SRRRA »	89
III.6.4. Agence et Société Marchica	90
III.6.5. Société Casa-Aménagement	91
IV. FONDS ET INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES	91
IV.1. Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	92
IV.2. Ithmar Al Mawarid (Ithmar Capital) - Ex FMDT	94
IV.3. Fonds d'Equipement Communal (FEC)	95
IV.4. Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	96
IV.5. Crédit Agricole du Maroc (CAM)	97
IV.6. Caisse Centrale de Garantie (CCG)	98
3EME Partie : CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE GESTION DES EEP	100
I. UNE GESTION ACTIVE DU PORTEFEUILLE EN MARCHÉ	100
I.1. Restructuration et développement des EEP à caractère stratégique	101
I.1.1. Etat des lieux	101
I.1.2. Perspectives	105
I.2. Consolidation de la démarche contractuelle	105
II. CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSPARENCE DU PORTEFEUILLE PUBLIC	107
II.1. Principaux chantiers	107
II.1.1. Réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP	07
II.1.2. Actualisation du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP	108
II.1.3. Renforcement des audits externes	108
II.1.4. Mise en place d'une démarche de gestion des risques des EEP	109

II.1.5. Consolidation des instruments de gestion	110
II.1.6. Digitalisation et Dématérialisation des procédures	111
II.2. Interaction avec les Institutions de contrôle et de normalisation	111
II.2.1. Parlement	111
II.2.2. Cour des Comptes	112
II.2.3. Normalisation et Profession Comptables	113
4EME Partie : SYNERGIES PUBLIC-PRIVE ET CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	115
I. PRIVATISATION ET SYNERGIES ENTRE LES SECTEURS PRIVE ET PUBLIC	115
I.1. Privatisations et ouvertures de capital	116
I.1.1. Relance du programme de privatisation	116
I.2. Evaluation du programme de privatisation	118
I.2.2. Evaluation préliminaire 2004-2019 :	120
I.2.3. Zoom sur MARSIA MAROC, SOMED et MAROC TELECOM	122
II. DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	125
II.1. Amendement du cadre juridique et de gouvernance des PPP	125
II.1.1. Un projet d'amendement élaboré selon une démarche concertée	125
II.1.2. Principales attentes : fluidité et flexibilité du processus PPP	126
II.2. Consolidation des acquis et poursuite des efforts de communication, de vulgarisation et de sensibilisation en matière de PPP	126
II.2.1. Portefeuille actuel	126
II.2.2. Coopération, formation et communication	127
III. Réduction volontariste des délais de paiement des EEP	128
ANNEXES	131
ANNEXE 1 : Liste des Etablissements Publics	132
ANNEXE 2 : Liste des Sociétés Anonymes à Participation Directe du Trésor	135
ANNEXE 3 :	136
Liste des Etablissements et Entreprises Publics Marchands	
Liste des Etablissements et Entreprises Publics non Marchands	
Liste des Institutions Financières Publiques	

Liste des Organismes Sociaux

ANNEXE 4 : Liste des Etablissements Publics en cours de dissolution et des Entreprises Publiques en cours de liquidation	140
ANNEXE 5 :	142
I. Bilan des opérations de privatisation réalisées dans le cadre de l'article 1er de la loi n°39-89 ;	
II. Bilan des opérations de cession régies par l'article 9 de la loi n°39-89 ;	
III. Affectation des recettes des opérations de privatisation	
ANNEXE 6 : Autorisations de création de filiales et de prises de participations accordées dans le cadre de l'article 8 de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'Entreprises Publiques au Secteur Privé	148
ANNEXE 7 : Principaux Indicateurs Economiques et Financiers des Etablissements et Entreprises Publics - Réalisations 2017-2018	150
ANNEXE 7-bis : Principaux Indicateurs Economiques et Financiers des Etablissements et Entreprises Publics (Hors CDG) - Réalisations 2017-2018	151
ANNEXE 8 : Transferts de l'Etat aux EEP : Prévisions Actualisées de la loi de Finances 2019 et Réalisations au titre des Lois de Finances 2018 et 2019	152
ANNEXE 8-bis : Recettes des taxes parafiscales perçues par les Etablissements et Entreprises Publics 2016-2018	157
ANNEXE 9 : Produits provenant des Etablissements et Entreprises Publics au profit du BGE : Réalisations 2018 - Prévisions 2019 et 2020	158
ANNEXE 10 : Investissements des EEP par secteur	159
ANNEXE 11 : Fiches signalétiques des principaux EEP	161
ANNEXE 12 : Liste des Etablissements et Entreprises Publics soumis au contrôle financier de l'Etat classés par type de contrôle	180
Contrôle Préalable :	
I- Etablissements Publics	
II- Autres Organismes Publics	
Contrôle d'Accompagnement	
Contrôle Conventionnel	
Contrôle Spécifique :	
I- Etablissements Publics	
II- Autres Organismes Publics	
Liste des Entreprises soumises au Contrôle Contractuel	

SOMMAIRE EXECUTIF

Les **Hautes Orientations Royales**, notamment celles prodiguées à l'occasion du Discours de la Fête du Trône du 29 juillet 2019 et du Discours du 20 août 2019 à l'occasion du 66^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, ont mis en relief le fait que les **projets de développement** et les **réformes politiques et institutionnelles** doivent être **au service du citoyen** et de la **promotion de l'investissement générateur de richesses et d'emplois**. Sa Majesté le Roi a ainsi réaffirmé la nécessité de moderniser les méthodes de travail et de faire preuve d'ardeur créative et d'innovation dans la gestion de la chose publique en opérant, sans tarder, un triple sursaut en termes de simplification, d'efficacité et de moralisation.

En outre, Sa Majesté le Roi a rappelé le **bond qualitatif en matière d'infrastructures ainsi que les réformes institutionnelles** réalisées par le Maroc, tout en soulignant que ces progrès n'ont pas bénéficié à toutes les couches de la société marocaine. C'est dans ce cadre que Sa Majesté le Roi a décidé de mettre en place la **Commission spéciale** chargée de faire des propositions pour la **refonte du modèle de développement** tout en prenant en considération les grandes orientations des réformes engagées ou en passe de l'être, dans des secteurs comme l'éducation, la formation, la santé, l'agriculture, l'investissement ou le système fiscal.

Sa Majesté le Roi a appelé également le Gouvernement à entamer la préparation d'une **nouvelle génération de grands plans sectoriels**, cohérents et harmonieux, susceptibles de jeter les fondements du nouveau modèle de développement du Maroc.

De même, Sa Majesté le Roi a invité le Gouvernement à poursuivre le travail avec un sens accru de l'engagement et des responsabilités, pour assurer une **meilleure gestion des affaires publiques** et pour répondre efficacement aux préoccupations des citoyens, en mettant l'accent, notamment sur l'amélioration des prestations sociales de base et le rehaussement de la performance des services publics.

Ainsi, lors de son **Discours du 11 octobre 2019 prononcé devant les membres des deux chambres du Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 4^{ème} année législative de la 10^{ème} législature**, Sa Majesté le Roi a mis l'accent sur la nécessité de la mutualisation, de la mise en cohérence des efforts et de la formulation des réponses appropriées aux préoccupations et aux attentes des citoyens comme étant les leviers sur lesquels le Maroc doit s'appuyer en vue de construire un modèle économique et social développé. Il en est de même pour ce qui est de la nécessité d'une bonne préparation des conditions adéquates à la réalisation des projets, à la fois aux niveaux national et régional, ainsi que la mise en place des outils nécessaires au suivi desdits projets.

Par ailleurs, Sa Majesté le Roi a interpellé le Gouvernement en ce qui concerne l'exécution efficace des décisions, la mise en place des ressources adéquates ainsi que l'instauration d'un dispositif de gouvernance consacrant les principes de responsabilisation et de reddition des comptes.

Enfin, Sa Majesté le Roi a appelé à une forte implication du secteur privé dans le processus de développement, en particulier sur le plan du financement, et ce, à travers la facilitation de l'accès aux prestations bancaires et aux dispositifs de financement de l'investissement, l'appui aux activités productives, pourvoyeuses d'emplois et génératrices de revenus.

S'agissant du projet de loi de finances au titre de l'années 2020, il est à signaler que lors du **Conseil des Ministres du 09 octobre 2019** consacré à la présentation des orientations générales dudit projet, **quatre priorités majeures** ont été mises en avant :

- la mise en œuvre effective de la loi cadre relative à la réforme du système d'éducation et de formation ;
- la mise en place des mécanismes de protection sociale, de soutien de la classe moyenne et de renforcement du ciblage des catégories démunies ;
- l'accélération de la mise en œuvre de la régionalisation avancée ;
- la nécessité d'imprimer une nouvelle dynamique à l'investissement et au soutien de l'entreprise.

Les **principaux objectifs du Gouvernement, arrêtés pour l'année 2020**, consistent en la poursuite de l'appui aux politiques sociales à travers le déploiement de la nouvelle feuille de route relative à la **formation professionnelle** présentée devant Sa Majesté le Roi le 04 avril 2019, l'accélération de la réforme du système de l'éducation et de la formation, la poursuite de la généralisation progressive de l'enseignement préscolaire et l'amélioration de l'employabilité des jeunes, ainsi que de la qualité et de l'accès aux services de la santé et au logement social.

De même, la **réduction des disparités sociales et spatiales et le renforcement des mécanismes de la protection sociale** sont recherchés à travers l'accélération du rythme d'exécution du programme de réduction de ces disparités avec une attention particulière au monde rural, à l'accompagnement de la troisième phase de l'Initiative Nationale de Développement Humain et à la réforme du système de protection sociale.

Par ailleurs, le Gouvernement ambitionne d'impulser **une nouvelle dynamique à l'investissement public** à travers la mise en œuvre du nouveau mécanisme de financement des investissements publics introduit par la Loi des Finances de l'exercice 2019, le déploiement des nouveaux Centres Régionaux d'Investissement transformés en établissements publics, la finalisation de la nouvelle charte d'investissement et l'adoption de la loi cadre sur la fiscalité. Cette dynamique sera renforcée par la mise en place d'un Small Business Act qui contribuera à structurer et à simplifier les différents appuis destinés aux PME, aux TPE et aux start-ups afin d'en améliorer l'efficacité et de stimuler la création d'emplois, l'innovation, la compétitivité ainsi que l'internationalisation des entreprises marocaines.

Dans ce contexte, les **Etablissements et Entreprises Publics (EEP)**, de par leur rôle déterminant dans la mise en œuvre des politiques publiques et le portage des stratégies sectorielles, sont appelés à s'inscrire dans le cadre de cette dynamique impulsée par Sa Majesté le Roi, et ce, à travers l'offre de services publics de qualité aux citoyens et aux entreprises, la réalisation de grands projets d'infrastructures selon des approches innovantes, l'aménagement efficient du territoire et la promotion dynamique de l'investissement dans divers secteurs de l'économie nationale, notamment par le biais du développement de complémentarités et de synergies entre eux, d'une part, et avec le secteur privé, d'autre part.

De même, les plans d'action des EEP sont focalisés davantage sur les programmes de réduction des disparités sociales et territoriales et la promotion du soutien à l'entreprise à travers des mesures incitatives et d'accompagnement en vue de l'émergence d'écosystèmes autour des filières et activités portées par les grands EEP.

A ce titre, **le portefeuille public** composé de 225 Etablissements Publics, 43 Sociétés Anonymes à Participation Directe du Trésor et 479 Filiales ou Participations publiques indirectes, connaît une dynamique soutenue et poursuit **l'amélioration de ses performances**.

Ainsi, le chiffre d'affaires du secteur des EEP a connu une augmentation de 5,2% en passant de 226.523 MDH en 2017 à 238.327 MDH en 2018 avec des prévisions de clôture de l'année 2019 de 244.695 MDH. Quant à la valeur ajoutée, elle a atteint 81.268 MDH en 2018, soit une légère amélioration de 1,6% par rapport à 2017 (80.006 MDH) avec des prévisions de clôture de l'année 2019 de 92.648 MDH, en forte hausse de 13,8% par rapport à 2018.

Par ailleurs, les résultats d'exploitation s'élèvent à 17.916 MDH en 2018 contre 16.531 MDH en 2017, soit une augmentation de 8,4%. Cette tendance haussière sera confirmée durant la période 2020-2022 dont les projections sont estimées à 22.127 MDH, 24.824 MDH et 29.522 MDH, respectivement, et ce, après une baisse du résultat prévisionnel de 2019 de 15% (15.214 MDH).

Les investissements réalisés par les EEP totalisent 66.063 MDH en 2018, soit un taux de réalisation de 68% marquant ainsi une nette amélioration de 8 points par rapport à 2017. Les probabilités de clôture de l'année 2019 dépasseraient 73.323 MDH, soit un taux de réalisation prévisionnel de 74%, confirmant ainsi le net redressement du taux de réalisation des investissements des EEP amorcée en 2018 (68% contre 60% en 2017). Pour l'exercice 2020, le volume d'investissement prévisionnel des EEP s'élève à 101.195 MDH et marque une stabilisation à un palier avoisinant les 100.000 MDH pour la deuxième année consécutive, couplée, cette fois-ci, à un taux d'exécution de plus en plus élevé. Pour les exercices 2021 et 2022, les investissements prévisionnels des EEP seraient de 100.446 MDH et 91.527 MDH, respectivement.

Sur un autre plan, les produits versés par les EEP au Budget Général de l'Etat ont atteint 9.336 MDH en 2018 et les prévisions de 2019 sont de 11.450 MDH enregistrant un bond de près de 23% et ce, outre les produits de la privatisation pour 5.000 MDH. Les prévisions au titre de l'exercice 2020 sont de 12.209 MDH, outre 3.000 MDH au titre des recettes des opérations de privatisation.

Les 20 ans de Règne de Sa Majesté Le Roi ont été marqués par des sauts quantitatifs et des mutations qualitatives entre 1999 et 2019 dans le secteur des EEP, notamment en matière d'infrastructures (avancées indéniables en matière d'alimentation en eau potable, d'assainissement liquide et d'électrification, réseau autoroutier et routier large, ligne à grande vitesse, plus grand complexe solaire multi-technologie du monde, complexe portuaire Tanger Med...) et de programmes dédiés au monde rural (PAGER, PNER et PNRR II) ainsi qu'en matière de cohésion sociale (RAMED, AREF, AREP, CHU...). De même, des évolutions marquantes ont été enregistrées en matière de gouvernance et de transparence dans la gestion et le contrôle des EEP. Enfin, les complémentarités en secteur public et secteur privé ont été renforcées.¹

Les plans stratégiques des EEP sont menés dans une triple logique de satisfaction des besoins des populations, d'aménagement et d'amélioration de la connectivité et de la compétitivité des territoires tout en garantissant aux acteurs économiques les conditions idoines pour jouer pleinement leur rôle et de permettre, in fine, à l'Etat de se recentrer sur ses prérogatives régaliennes et de régulation.

Ainsi, l'accélération du rythme des investissements dans le **secteur des autoroutes** a permis de hisser le classement du Maroc au 2^{ème} rang au niveau africain à travers le développement d'un important réseau autoroutier cumulant un linéaire de 1.800 Km, tout en modernisant l'exploitation.

De même, au niveau du **secteur ferroviaire**, le principal événement ayant marqué l'année 2018 concerne l'inauguration par Sa Majesté le Roi, le 15 novembre 2018, du Train à Grande Vitesse (TGV) reliant Tanger à Casablanca et l'entrée en service d'une nouvelle génération de gares permettant des prestations améliorées aux clients.

Dans le **secteur portuaire**, la connectivité maritime a connu une amélioration remarquable avec le complexe portuaire de Tanger Med, mis en service en 2007, et devenu le premier port d'Afrique depuis 2017. Ce secteur a été marqué par l'inauguration par Sa Majesté le Roi, en 2018, des infrastructures réalisées dans le cadre du projet de reconversion du port de Tanger ville comportant une Marina et un nouveau port de pêche. De même, et grâce à la nouvelle plateforme Tanger Med 2 (TM2) inaugurée en juin 2019, par Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, la capacité des terminaux à conteneurs du complexe portuaire a été portée à 9 millions d'équivalent vingt pieds (MEVP), et fait désormais de ce port le premier port africain pour les conteneurs et le premier port de la Méditerranée avec l'ambition d'intégrer le club des 20 premières plateformes portuaires à l'échelle mondiale.

S'agissant du **secteur aéroportuaire**, l'année 2018 a connu la pose, par Sa Majesté le Roi, de la première pierre du projet de construction du nouveau terminal à l'aéroport Rabat-Salé, d'une superficie de 69.000 m² et d'une capacité d'accueil additionnelle de 4 millions de passagers par an. Sa Majesté le Roi a inauguré, également, en janvier 2019, le projet d'extension et de réaménagement du Terminal 1 de l'Aéroport Mohammed V de Casablanca portant ainsi la capacité de l'Aéroport à 14 millions de passagers par an.

¹ Un chapitre spécial est consacré, dans le présent rapport, aux principaux progrès ayant marqué le secteur des EEP au cours des vingt ans de Règne de Sa Majesté le Roi.

Pour sa part, la **RAM** poursuit son nouveau plan de développement enclenché depuis 2017 à travers la dynamique d'amélioration du produit, l'optimisation du réseau, la modernisation de la flotte ainsi que l'accélération de la transformation digitale et le développement des partenariats.

Concernant le **secteur minier**, l'OCP s'inscrit dans une perspective de renforcement de ses capacités de production minière et chimique au Maroc ainsi qu'en Afrique. Dans ce contexte, et grâce à sa position compétitive en termes de prix, à ses réserves exceptionnelles en minerai et à son positionnement de leader dans l'acide phosphorique et le phosphate, le Groupe OCP a bénéficié en octobre 2019, de la confirmation, par l'agence internationale de notation Fitch Ratings, de sa note à long terme BBB- avec des perspectives stables.

Concernant le **secteur énergétique**, les investissements programmés par l'**ONEE** sur la période 2019-2023 portent, essentiellement sur l'augmentation de la capacité de production en vue d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande en énergie électrique du pays, la contribution à la promotion des énergies renouvelables (hydraulique, éolienne et solaire), le renforcement de l'accès de la population à l'eau potable et à l'assainissement et l'extension des réseaux de distribution ainsi que la généralisation de l'électrification et de l'eau potable dans les zones rurales.

Par ailleurs et dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales concernant la refonte institutionnelle et organisationnelle du **secteur des énergies renouvelables** (ENR) qui vise à conforter le positionnement du Maroc comme leader dans ce domaine et à valoriser les synergies en la matière. **MASEN** poursuit la réalisation, à un rythme soutenu, de son programme de développement visant l'atteinte d'une part des ENR dans le mix énergétique de 52% en 2030. C'est ainsi que l'année 2018 a vu la mise en service de 5 centrales solaires, à savoir Noor Ouarzazate II (200 MW), Noor Ouarzazate III (150 MW), Noor Ouarzazate IV (72 MW), Noor Laâyoune (85 MW en PV) et Noor Boucraâ (20 MW en PV). De ce fait, la mise en exploitation de l'ensemble du complexe solaire Noor Ouarzazate consacre sa position comme étant le plus grand complexe multi-technologie en opération au Monde. Ces centrales, qui font partie des premiers projets initiés dans le cadre du nouveau modèle de développement des provinces du Sud, promu par Sa Majesté le Roi, ouvrent la voie à davantage de progrès au bénéfice des populations et des acteurs économiques locaux.

S'agissant des efforts menés en vue d'assurer l'**approvisionnement en eau potable** pour les zones dépendant principalement des sources d'eaux vulnérables et conformément aux Hautes Orientations Royales, les efforts se poursuivent dans le cadre du plan national de l'eau devant apporter des solutions aux problématiques de gestion des ressources en eau, au cours des trente prochaines années.

Concernant la mise en œuvre du **Plan Maroc Vert** (PMV), l'ADA prévoit, au titre de l'année 2020, la réalisation d'actions liées à l'identification et à la validation de nouveaux projets du pilier I (développement de l'agriculture moderne à haute valeur ajoutée) et du pilier II (agriculture solidaire) du PMV ainsi qu'à la mobilisation des terres agricoles (domaine privé de l'Etat et terres collectives) pour le lancement d'appels d'offres visant l'attribution de nouveaux projets de partenariat avec les investisseurs. De même, les ORMVA poursuivront leurs actions dans le domaine du développement agricole et de l'équipement en irrigation localisée, au niveau des périmètres d'irrigation du Doukkala, Gharb, Haouz, Loukkous et Tadla. Les travaux de préparation de la deuxième phase de PMV sont en cours.

De leur côté, les EEP intervenant dans les **secteurs sociaux** sont engagés dans la concrétisation de la refonte globale et profonde des programmes en matière d'appui et de protection sociale. De même, les EEP impliqués dans le domaine de **l'éducation et de l'enseignement supérieur** sont engagés dans le déploiement de la nouvelle loi-cadre relative à l'éducation-formation qui vise à rénover le système de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la recherche scientifique afin de garantir l'équité, l'égalité des chances, la qualité et la promotion de l'individu et du progrès de la société et sa durabilité, ainsi qu'à mettre en œuvre un cadre contractuel national avec l'État et les autres acteurs et partenaires impliqués dans ce domaine.

Sur un autre plan, l'OFPPT est appelé à réussir la mise en œuvre de la nouvelle **feuille de route relative à la formation professionnelle** qui s'articule autour d'une mise à niveau de la formation professionnelle dans sa configuration actuelle, d'une restructuration des filières en fonction de leur pertinence sur le marché de l'emploi et de l'accélération du projet ambitieux de création des **« Cités des Métiers et des Compétences »**, et qui sera concrétisée dès la rentrée de 2021 sachant que ce nouveau concept sera adapté à chaque Région en prenant en compte les besoins spécifiques de l'écosystème local des entreprises pour promouvoir le développement de la Région.

S'agissant du **secteur de la santé**, les Centres Hospitaliers Universitaires, acteurs majeurs dans le secteur œuvrent à consolider leurs efforts en matière de développement de l'offre de soins en vue d'améliorer l'accès aux services de santé, la mise en œuvre des programmes nationaux de santé dans lesquels ils interviennent, l'optimisation de l'allocation et de l'utilisation des ressources qui leur sont affectées et l'amélioration de leur gouvernance.

Pour sa part, le **secteur de la prévoyance sociale** a été marqué par la mise en place de la Caisse Marocaine de l'Assurance Maladie (CMAM) qui se subroge à la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) dans la gestion du régime d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) du secteur public et ambitionne d'améliorer la gouvernance et les performances de la couverture médicale de base.

S'agissant du secteur financier, l'action du Fonds Hassan II et d'Ithmar Capital est appelée à s'intensifier. De même, les Institutions Financières Publiques (IFP) sont appelées à s'inscrire désormais dans le nouveau cadre tracé par Sa Majesté le Roi pour le secteur financier. En effet, et dans le cadre de l'appel de Sa Majesté le Roi, lors du Discours du 11 octobre 2019, à une forte implication du secteur financier national dans le processus de développement du pays, ces Fonds et ces IFP sont appelés à jouer un rôle moteur en matière de financement de l'économie et d'accompagnement des différents secteurs d'activité.

Sur un autre plan, le Conseil des Ministres du 09 octobre 2019 a insisté sur la nécessité de l'accélération de la mise en œuvre de la **régionalisation**, en tant que vecteur essentiel pour remédier aux **disparités territoriales** et réaliser l'équilibre escompté entre l'effort de développement général et les spécificités de chaque Région, à travers l'augmentation des ressources des Régions et l'accélération de la mise en œuvre de la Charte de déconcentration administrative. Dans ce cadre, l'action des AREP est en train de monter en puissance.

Les réalisations quantitatives et qualitatives sont manifestes.

Il n'en reste pas moins que **les modèles économiques de certains EEP** ayant porté ces réalisations ont **atteint leurs limites** et leur capacité à continuer l'élan d'investissement est mise à rude épreuve compte tenu du poids de la dette et de l'importance des défis à relever en termes de besoins et d'exigences des citoyens et des entreprises.

Ainsi et en application des Hautes Orientations Royales lors du Conseil des Ministres du 10 octobre 2018, **des plans de restructuration de certains EEP sont en cours de finalisation ou de mise en œuvre** afin de pérenniser leur modèle économique, d'asseoir les bases de leur développement futur à travers le recentrage sur leur métier de base et la mobilisation des moyens financiers internes à travers la cession des actifs non nécessaires à leur exploitation, le recours à des financements innovants et en développant les complémentarités, notamment stratégiques et les synergies avec le secteur privé.

Ces plans concernent particulièrement l'ONEE, l'ONCF, la RAM, l'OFPPT, l'ONDA, ADM, Barid Al-Maghrib et le CAM.

Dans ce cadre, la **relation de l'Etat avec les EEP** reposera désormais sur des **visions stratégiques à moyen et long terme, définies et partagées** avec les entités concernées et leur tutelle technique **dans le cadre de dialogues stratégiques et de relations contractualisées** sur la base de schémas institutionnels clairs, d'une politique d'investissement visant plus d'impact et de performance ainsi que des plans d'affaires viables et pertinents.

De même, ce processus de restructuration devra permettre à l'Etat, à travers son rôle d'actionnaire, d'identifier les opportunités de maximisation de la création de valeur socio-économique des projets portés par les EEP, le tout en consacrant des approches mettant davantage l'accent sur les synergies et la cohérence.

A côté de ces réformes sectorielles, de **nombreuses réformes transverses** ont été menées à travers, en particulier, la création d'EEP porteurs de missions spécifiques pour le portage des préoccupations sociales et territoriales, de l'appui à l'investissement et au développement de l'entreprise ainsi qu'à travers le désengagement de l'Etat des secteurs marchands et les actions de démonopolisation, de privatisation et de concession de services publics et les actions de restructurations sectorielles visant l'ouverture à l'international et l'amélioration de la compétitivité de notre économie.

De grandes avancées ont été, par ailleurs, concrétisées et se poursuivront en matière de gouvernance et de contrôle du secteur des EEP ainsi qu'en ce qui concerne sa transparence et la consolidation de ses performances. Dans ce cadre, le **dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP** sera revu pour responsabiliser davantage les dirigeants de ces entités en élargissant leurs marges de manœuvre sur les aspects relevant de la gestion courante avec, cependant des obligations accrues en matière de reddition des comptes et d'évaluation alors que les responsabilités des membres des organes de gouvernance seront renforcées en matière d'orientation et de contrôle. En outre, le contrôle financier sera réorienté plus vers l'appréciation des risques, de la qualité et de la conformité de la gestion et des performances. Pour sa part, la gouvernance des EEP sera rehaussée au niveau des meilleures pratiques à l'international à travers l'actualisation en cours des Codes

de Bonnes Pratiques de Gouvernance en vigueur. Cette réforme sera accompagnée d'un **processus de dématérialisation et de simplification des procédures** touchant, notamment la nomenclature des pièces justificatives, les actes de contrôle, l'échange de données et la commande des EEP.

Sur un autre plan, le Maroc s'est engagé dans une politique d'ouverture économique fondée sur la promotion de l'initiative privée dans un esprit de **synergie et de complémentarité entre les secteurs public et privé** favorisant, à la fois, l'attraction des investissements directs étrangers et l'encouragement du capital privé national ainsi que la réorientation et le recentrage des actions du secteur public en général sur des missions régaliennes et de régulation. A cet effet, le recours aux contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) et à d'autres formes d'implication du secteur privé dans la gestion des affaires publiques sera renforcé davantage afin de permettre au privé de mieux contribuer à la réalisation d'infrastructures du pays et à la fourniture des services publics de qualité, à moindre coût et accessibles à tous.

Dans ce cadre, le **dispositif juridique régissant les contrats de PPP est en cours d'amendement** pour instaurer un dispositif de gouvernance visant la promotion et l'encouragement du recours aux contrats de PPP, étant précisé que cet outil alternatif est appelé à concilier entre la nécessité de répondre dans les meilleurs délais possibles, aux attentes de plus en plus croissantes en services publics performants et les contraintes liées à la limitation des ressources budgétaires disponibles.

Par ailleurs, la **relance du processus de la privatisation** initiée en 2018, vise plusieurs objectifs ayant trait, notamment à la consolidation de la gouvernance des sociétés privatisées, à l'amélioration des performances et des prestations de services des entreprises concernées, au renforcement de la concurrence, à la création de nouveaux emplois, à la contribution à la relance des marchés des capitaux et à la réalisation de nouvelles recettes par l'Etat et le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social qui permettront de consolider l'investissement.

L'année 2019 a ainsi connu la concrétisation de la première opération ayant inauguré ladite relance avec la cession de 8% du capital d'Itissalat Al-Maghrib. **Le potentiel des entreprises privatisables sera enrichi** à travers l'inscription de nouvelles entités sur la liste des privatisables, d'une part, et la réforme institutionnelle de certains établissements publics en vue d'alimenter ultérieurement cette liste, d'autre part.

La convergence des réformes a contribué, entre autres, à améliorer la notation du Maroc. En effet, l'Agence de notation internationale Standard & Poor's Global Ratings a rehaussé, en octobre 2019, de "négative" à "stable" la perspective de la note de la dette à long terme en devises et en monnaie locale du Maroc, tout en confirmant son statut d'Investment grade "BBB". Ce rehaussement de la qualité de la perspective de la notation de la dette extérieure et de la dette intérieure du Maroc est soutenu par plusieurs facteurs, notamment la relance du programme de privatisation et le recours aux financements innovants pour l'investissement public dans le cadre du processus en cours pour la restructuration de certains EEP à forts enjeux socio-économiques.

Dans ce sens et dans l'objectif d'améliorer le climat des affaires, des actions de réformes se poursuivent à travers, notamment l'activation de l'Observatoire des Délais de Paiement qui a tenu sa deuxième réunion le 24 juin 2019 lors de laquelle il a arrêté son plan d'action, d'une part, et l'implémentation de la feuille de route élaborée par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - MEFRA (Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation - DEPP) pour contribuer à **la réduction des délais de paiement des EEP**, d'autre part.

Les principales actions de ladite feuille de route portent sur :

- la mise en ligne, en octobre 2018, de la **plateforme électronique AJAL** de traitement des réclamations des fournisseurs des EEP au sujet des retards de paiement de leur dû ;
- la publication, en septembre 2018 et juin 2019, de **circulaires** incitant les EEP au respect des délais de paiement et à l'instauration de plus de transparence et de responsabilité en la matière ;
- l'enrichissement du cadre réglementaire par la publication, le 15 août 2019, de **l'arrêté conjoint** n° 1990-19 fixant les intérêts de retard sur la base du taux directeur de Bank Al-Maghrib majoré de 3 points de base à compter de la date de publication dudit arrêté et de 4 points à partir du 1^{er} janvier 2021.

La conjugaison de ces différents efforts et des actions intensives d'accompagnement et de sensibilisation menées au quotidien avec les EEP ont permis une réduction notable du délai moyen de paiement de ces organismes qui est passé de 75,9 jours à fin juin 2018 à 55,9 jours à fin juin 2019.

Dans le même cadre et pour renforcer la coordination en la matière, des **rencontres régionales** dédiées aux **délais de paiement** ont été organisées, de mars à juin 2019, dans un cadre concerté entre le Ministère de l'Intérieur (DGCL), le MEFRA (TGR et DEPP) et la CGEM. Ces actions de proximité ont permis de sensibiliser les acteurs locaux au niveau des Régions quant à l'importance, l'urgence et la nécessité de l'amélioration du comportement des entreprises en matière de délais de paiement et à la promotion des innovations juridiques, institutionnelles et informatiques développées. Ces tournées ont également permis de recueillir les doléances et propositions des acteurs locaux (entrepreneurs, élus...) en la matière.

Le climat des affaires est marqué également par l'effort déployé par l'Etat en matière **d'apurement du crédit de TVA** avec le remboursement de 33.000 MDH à fin 2018 sur les 40.000 MDH dus aux entreprises à fin 2017, dont 20.500 MDH concernent le groupe OCP dans le cadre d'un contrat d'affacturage.

Les concertations et les réflexions sont en cours en vue d'arrêter les modalités adaptées pour l'apurement du crédit de TVA d'autres EEP concernés, étant précisé qu'en vertu des dispositions du Code Général des Impôts (CGI), les EEP ne sont pas éligibles au remboursement dudit crédit.

Par ailleurs et à l'instar des Etablissements Publics appliquant le décret sur les marchés publics, le MEFRA a, par circulaire du 8 juillet 2019, invité les EEP disposant de règlements propres de leurs marchés, à intégrer des dispositions devant permettre aux **auto-entrepreneurs** de soumissionner aux appels d'offres lancés par ces entités.

Le présent rapport sur le secteur des EEP est élaboré conformément à l'article 48 de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances.

L'année 2019 étant marquée par le 20^{ème} anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi, un zoom spécifique est dédié, en introduction du présent rapport, aux principales avancées quantitatives et qualitatives du secteur des EEP au cours des vingt ans du Règne de Sa Majesté le Roi.

Le Rapport est structuré en quatre parties et comprend une série d'annexes :

- **la première partie** s'attache à la consistance du portefeuille public et à ses principales évolutions avant d'analyser les indicateurs financiers, économiques et d'activité des EEP ainsi que les flux de leurs échanges financiers avec l'Etat ;
- **la deuxième partie** est consacrée à une analyse détaillée du rôle des EEP dans le développement économique et social du pays et ce, à travers le passage en revue des enjeux, des programmes d'investissement et des plans d'action menés, et ce, pour la période 2018-2019, d'une part et en termes de perspectives 2020-2022, d'autre part ;
- **la troisième partie** adresse les actions visant l'amélioration de la gouvernance et du management des EEP en mettant en exergue, notamment les réalisations et les actions programmées concernant la restructuration des EEP, la refonte du dispositif de gouvernance et du contrôle financier de l'Etat, le renforcement de la démarche contractuelle, les audits externes ainsi que le renforcement des instruments de gestion des EEP ;
- **la quatrième partie** est dédiée, quant à elle, aux aspects relatifs aux actions entreprises en vue de développer les synergies entre les secteurs public et privé à travers la présentation des actions entreprises en matière de privatisation et de promotion du recours aux PPP ainsi que la contribution des EEP à l'amélioration du climat des affaires, notamment par la réduction de leurs délais de paiement ;
- les **annexes** retracent particulièrement l'inventaire du portefeuille public, les principaux indicateurs économiques et financiers des EEP, les fiches signalétiques des principaux EEP ainsi que des annexes portant sur les privatisations et les autorisations de créations de filiales et de prises de participations.

Avancées et mutations du secteur des Etablissements et Entreprises Publics (EEP) durant les 20 ans de Règne de Sa Majesté le Roi (1999-2019)

Depuis son intronisation, Sa Majesté le Roi a montré son indéfectible attachement à impulser concrètement, dans toutes les Régions du Royaume, un nouvel élan qui ambitionne d'atteindre un niveau de développement humain, social et territorial à même de hisser le pays au rang des pays émergents, tout en consolidant son rayonnement régional.

Dans ce sillage, les réformes ambitieuses initiées sont empreintes d'une volonté de modernisation institutionnelle et économique visant, notamment le renforcement de la gouvernance publique et de l'Etat de droit ainsi que l'ouverture de l'économie nationale sur son environnement, en particulier, sur l'Afrique.

Ainsi, le secteur des EEP a fait l'objet d'importantes réformes au cours de la période 1999-2019 à travers, en particulier, les réformes liées au contrôle et à la gouvernance des EEP, les libéralisations et les restructurations sectorielles, les privatisations, les concessions de services publics et le développement des différentes formes de partenariats public-privé.

Une forte impulsion a été donnée également à la politique des grands chantiers et des projets structurants mettant à profit la vision privilégiant les stratégies sectorielles.

Dans ce cadre, le secteur des Etablissements et Entreprises Publics (EEP) qui occupe une place de premier plan dans le processus de développement socio-économique et territorial du pays et qui se caractérise par la consistance et la diversité des entités qui le composent, a connu une véritable dynamique au cours de la période 1999-2019, notamment avec la **création de 117 entités dont 64% ont une assise territoriale et 34% agissent dans le domaine social.**

Création des EP et des Sociétés à Participation Directe du Trésor entre 1999 et 2019		
Entités	Nombre d'EEP créés	Part
EEP à caractère national	42	36%
EEP à caractère local	75	64%
TOTAL	117	100%

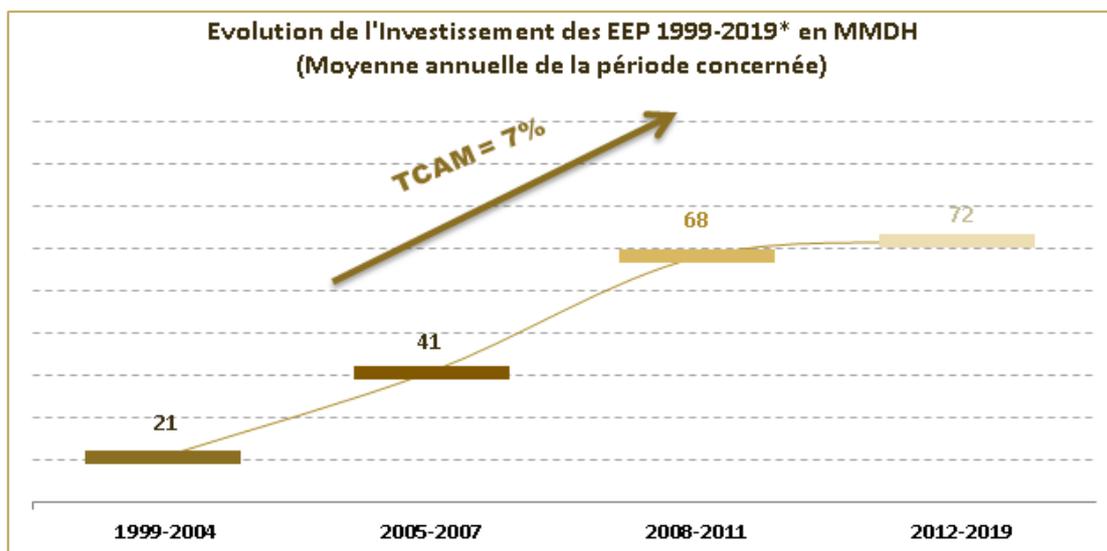
Afin d'accompagner le développement d'une économie nationale compétitive, créatrice de richesses et d'emplois d'une part, et le rétablissement des équilibres sociaux, territoriaux et macro-économiques d'autre part, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des politiques sectorielles ciblées qui s'articulent autour, entre autres, du développement du secteur agricole et sa modernisation, de la mise en place et la consolidation de la stratégie énergétique nationale, du renforcement des secteurs productifs et d'exportation, des technologies de communication et d'information, des transports, de l'habitat et du tourisme et de l'intensification des programmes de solidarité et de cohésion sociale et territoriale.

Ces politiques et ces stratégies sont souvent appuyées, voire portées par l'action des EEP.

1. Le secteur des EEP : une dynamique d'investissement pour le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale

Les EEP contribuent aux 2/3 de l'investissement public et à près de 10% du PIB national.

En effet, sur la période 1999-2019, l'effort d'investissement des EEP s'est accéléré de manière remarquable en passant d'un pallier de 21.000 MDH sur la période 1999-2004 à un pallier de 72.000 MDH au cours de la période 2012-2019.



* Prévisions de clôture

Grâce à ces investissements, le pays s'est doté de réseaux de transports autoroutier et routier, ferroviaire et aérien et a pu renforcer ses infrastructures portuaires et aéroportuaires contribuant ainsi à améliorer la connectivité et la compétitivité de l'économie nationale et de rehausser l'image du Maroc au niveau des classements internationaux.

Ainsi et depuis la création de la société nationale des Autoroutes du Maroc « ADM » en 1989, les pouvoirs publics ont adopté une stratégie volontariste d'aménagement du territoire favorisant un développement rapide du **réseau autoroutier** qui s'est accéléré depuis 1999 et qui a permis d'atteindre un linéaire de près de 1.800 km en 2018 contre seulement 403 km en 1999. Ce développement s'est accompagné récemment d'une modernisation de l'exploitation.

Le Maroc a également investi dans son **infrastructure ferroviaire** avec la première liaison à grande vitesse du continent africain, la promotion d'une nouvelle génération de gares ferroviaires, ainsi qu'avec le renforcement des capacités du réseau de transport ferroviaire qui est passé de 1.907 km en 1999 à 3.815 km en 2018 en plus du triplement du nombre de voyageurs par train (de 12 à 35 millions sur la période 1999-2018).



403 Km (1999) 1.800 Km (2018)
Réseau autoroutier



1.907 Km (1999) 3.815 Km (2018)
Réseau ferroviaire

S'agissant des **déplacements urbains**, les actions engagées s'inscrivent dans le cadre d'une vision préconisant l'intégration du tramway avec les autres modes de transport en vue d'assurer une mobilité plus fluide à des prix compétitifs. Dans ce cadre, la construction du réseau de tramway lancé depuis 2009, a permis d'atteindre en 2018, un linéaire de 20 Km pour Rabat-Salé et de 48 Km pour la ville de Casablanca.

Par ailleurs, les nouvelles **infrastructures aéroportuaires** portent sur des projets structurants relatifs, notamment à l'extension des capacités des aéroports de Casablanca, Marrakech, Fès et Tanger, destinés à accompagner la croissance du trafic et le développement du tourisme national. La capacité d'accueil aéroportuaire a, ainsi, été triplée par la mise en exploitation de nouveaux terminaux pour atteindre 37 millions de voyageurs en 2018 contre 12 millions en 1999. En outre, l'année 2018 a connu la pose, par Sa Majesté le Roi, de la première pierre du projet de construction du nouveau terminal à l'aéroport Rabat-Salé, d'une superficie de 69.000 m² et d'une capacité d'accueil additionnelle de 4 millions de passagers par an. De même, SA Majesté le Roi a inauguré, en janvier 2019, le projet d'extension et de réaménagement du Terminal 1 de l'Aéroport Mohammed V de Casablanca portant ainsi la capacité de l'Aéroport à 14 millions de passagers par an.

Pour sa part, le **trafic aérien** a enregistré une hausse au niveau des aéroports du Royaume et le nombre des passagers transitant par les aéroports est passé de 6,8 millions en 1999 à 22,5 millions à fin 2018 avec 189.784 mouvements d'avion à fin 2018 contre 97.761 mouvements en 1999.

Au niveau **portuaire**, la connectivité maritime a connu une amélioration remarquable avec le complexe portuaire de Tanger Med, mis en service en 2007, et devenu le premier port d'Afrique depuis 2017. Tanger Med est désormais connecté à 186 ports et 77 pays (38% en Afrique, 26% en Asie, 27% en Europe et 9% Transatlantique). Grâce à Tanger Med 2, inauguré en mai 2019, Tanger Med est devenu la première capacité portuaire en Méditerranée et ambitionne d'intégrer le club des 20 premières plateformes portuaires à l'échelle mondiale. Le trafic des conteneurs transitant par les ports marocains est passé de 331.158 EVP en 1999 à 4.717.429 EVP à fin 2018.



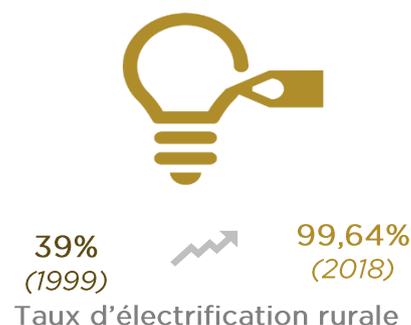
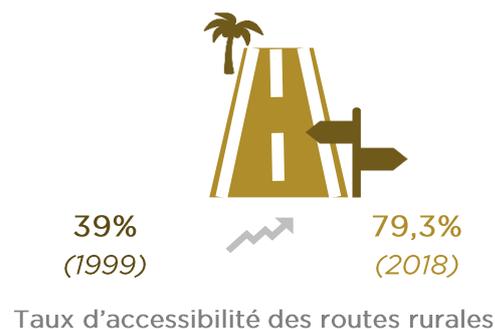
Par ailleurs, le Maroc a consolidé sa politique visant à se doter en **infrastructures hydriques** à même de répondre aux besoins des citoyens et des différents secteurs d'activité. Ainsi, l'effort sera poursuivi dans le futur pour la mobilisation des ressources en eau y compris à travers les voies non conventionnelles (dessalement, réutilisation des eaux usées...) ainsi qu'en matière d'adduction et de distribution d'eau potable et d'assainissement liquide.

Pour sa part et depuis le lancement du **Plan Maroc Vert (PMV)** en avril 2008, le secteur agricole connaît un développement continu grâce, notamment à l'action des EEP intervenant dans ce secteur, qui contribuent au développement d'une agriculture à productivité élevée, tournée vers l'export et à la mise à niveau de la petite agriculture pour améliorer les revenus des agriculteurs et favoriser l'émergence d'une classe moyenne au niveau des campagnes conformément aux Hautes Orientations Royales à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 3^{ème} année législative de la 10^{ème} législature, le 12 octobre 2018.

S'agissant du monde rural, un effort exceptionnel a été consenti pour améliorer les conditions de vie et désenclaver les populations à travers la mise en œuvre du **Programme National des Routes Rurales** (PNRR I et II) qui a permis un taux d'accessibilité des populations de plus de 79,3% à fin 2018 contre 39% en 1999 et du programme de généralisation de **l'accès à l'eau potable** en milieu rural (PAGER) avec un taux de près de 97% contre seulement 38% en 1999. De même, le **taux d'électrification rurale** est passé de 39% en 1999 à 99,64% en 2018.

En outre, le pays a mis en œuvre une **stratégie énergétique nationale** visant la réduction de la dépendance énergétique, le développement des énergies renouvelables (ENR) et le renforcement de l'efficacité énergétique. Les efforts entrepris ont permis la mise en service du plus grand complexe solaire multi-technologie en opération au Monde. La capacité installée à base d'ENR est passé de 538,4 MW en 1999 à 3.422 MW en 2018.

Les **secteurs sociaux** ont bénéficié, de leur côté, d'importants investissements en matière de mise à niveau des établissements scolaires, d'infrastructures et d'équipements universitaires, de formation professionnelle et hospitalières en plus des actions et programmes de solidarité sociale.



Ces efforts ont contribué, notamment à la réduction du taux de déperdition scolaire au niveau du primaire et du secondaire avec un taux de scolarisation pour le primaire de 99,5% en 2018 contre 79% en 1999. Des actions ont été également mises en œuvre pour améliorer l'adéquation entre formation et emploi et pour améliorer l'accès aux établissements universitaires.

De même et dans le cadre des efforts visant l'amélioration de l'accès aux soins, l'infrastructure sanitaire s'est renforcée avec l'augmentation du nombre de Centres Hospitaliers Universitaires qui est passé de 2 en 1999 à 7 en 2018.

S'agissant de la **formation professionnelle**, la capacité d'accueil a été portée à 433.000 stagiaires en 2018 contre 133.000 seulement en 1999. Pour sa part, le nombre des Etablissements de Formation Professionnelle (EFP) est passé de 184 établissements en 1999 à 370 en 2019.



2. Développement régional, compétitivité des territoires et ouverture sur l'Afrique

Les Agences pour la Promotion et le Développement du Nord, du Sud et de l'Oriental (APDN, APDS et APDO) ont joué un rôle important depuis leur création dans le développement territorial compte tenu de leur capacité de mobiliser des fonds.

Toutefois, et avec la **régionalisation avancée** conduite sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi, les Agences Régionales d'Exécution des Projets (AREP), dont le démarrage effectif a été en 2017, sont appelées à moderniser les modes d'intervention régionale, et ce, par le développement de nouvelles approches de gouvernance de leurs projets d'investissement et de leur mode d'intervention en vue d'assurer une meilleure allocation des ressources financières, la réduction des inégalités territoriales et l'amélioration de la compétitivité des Régions.

Sur un autre plan, Sa Majesté le Roi a mis en exergue **l'Afrique** comme le prolongement naturel et la profondeur stratégique du Maroc qui apporte, aux côtés d'autres Etats d'Afrique, son concours à la réalisation de projets de développement humain et de prestations sociales ayant un impact direct sur la vie des populations africaines.

Dans ce sens et eu égard aux enjeux stratégiques des échanges entre le Maroc et ses partenaires africains et aux potentialités de croissance que recèlent les économies africaines, plusieurs EEP concourent à ériger le Maroc en hub économique et financier orienté vers l'Afrique, notamment dans les secteurs clés de l'économie des pays africains partenaires comme les infrastructures, l'habitat, les mines, le tourisme, la formation professionnelle, les télécommunications, l'électricité, l'eau potable, l'assainissement, l'aménagement territorial et la sauvegarde de l'environnement.

Il s'agit, à titre d'illustration, de l'intervention de Marchica Med dans la concrétisation du projet de la Baie Cocody à Abidjan et du projet du canal des Pangalanes à Madagascar.

Pour sa part, l'OCP s'attèle à réaliser de nombreux projets dont une usine intégrée d'engrais à Jorf Lasfar dont la production est entièrement destinée au continent africain, la création de

plus de 14 filiales au niveau des pays africains en vue de promouvoir des partenariats adaptés à la situation de chaque pays ciblé et s'articulent autour de projets d'amélioration de l'utilisation des engrais, de valorisation des ressources locales (gaz ...) et d'amélioration des rendements de la production agricole.

Dans ce cadre, il y a lieu de souligner le projet emblématique en cours de réalisation dans le cadre du partenariat avec l'Ethiopie et qui porte sur la construction d'une unité de fabrication des engrais d'une capacité de 2,5 MT/an (3,8 MT en 2^{ème} phase) pour un investissement global de plus de 3.700 MDH. Ce projet qui repose sur la valorisation du phosphate marocain et du gaz éthiopien ambitionne de couvrir les besoins en engrais de l'Ethiopie et des pays de la région.

De même, l'OCP est en train de déployer dans plusieurs pays africains, le projet « Agribooster : le digital au service du fermier » qui porte sur une offre intégrée en faveur des fermiers incluant les intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires), le financement, la garantie du rachat de la récolte et l'accompagnement technique. Ce système, qui repose sur une plateforme digitalisée accessible depuis les zones les plus reculées est en phase pilote au Kenya, au Nigéria, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Togo, au Ghana, au Kenya et au Burkina Faso. Depuis son démarrage en 2016, plus de 55.000 fermiers ont bénéficié de ce programme.

De son côté, l'ONHYM porte plusieurs activités de coopération avec des pays africains dont en particulier, le projet de gazoduc Nigéria-Maroc qui reliera la côte ouest africaine du Nigéria au Maroc, traversant 12 pays et pouvant, éventuellement se connecter à l'Europe via l'Espagne. Il s'agit d'un projet global et structurant aux objectifs multiples visant, notamment, l'accélération de l'accès à l'énergie de l'Afrique de l'Ouest, la consolidation des projets d'électrification au profit des populations, la création d'un marché régional compétitif de l'énergie électrique et la contribution au développement industriel et économique de tous les pays traversés, à travers le développement de plusieurs secteurs tels que l'agriculture, l'industrie et les mines.

A signaler que les pays de l'Afrique de l'Ouest apportent leur appui à ce projet, dont le Sénégal et la Mauritanie, qui ont manifesté leur intérêt pour s'y associer en tant que producteurs, compte tenu des récentes découvertes de gisements pétrolier et gazier dans la région.

C'est le cas, également, de l'ONEE qui a mis en place des filiales et a signé plusieurs conventions avec les pays africains portant sur la réalisation d'investissements de grande importance dans les domaines de l'électrification, de la gestion des ressources en eau et de l'assainissement. De même, MASEN a initié des actions de coopération avec l'Afrique à travers la signature de conventions de partenariat visant le développement de l'énergie solaire, le développement de méthodes et d'outils pour la prospection et la qualification de sites appropriés de production des ENR.

Il en est de même pour l'OFPPT dont l'intervention en Afrique a concerné, entres autres, le développement des qualifications professionnelles et des compétences humaines à travers la formation initiale et continue dispensée aux stagiaires, aux cadres et aux enseignants ainsi que la formation des formateurs.

3. Des performances appuyées par des efforts soutenus de réforme

Depuis la fin des années 90 du siècle dernier, le secteur des EEP a connu d'importantes restructurations avec des libéralisations sectorielles et le désengagement de l'Etat de nombreux secteurs. Ces mouvements de restructuration visaient une meilleure rationalisation de l'utilisation des deniers publics et le renforcement de la performance des EEP.

Les années 2000 ont été marquées par les libéralisations sectorielles, la réforme du contrôle financier de l'Etat sur les EEP et la montée de la contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP et ce, outre le renforcement de la complémentarité entre les secteurs public et privé, la poursuite des opérations de privatisation marquant l'ouverture de l'économie marocaine et l'ancrage du pays à l'économie mondiale.

Ainsi, la **réforme du contrôle financier de l'Etat sur les EEP**, entrée en vigueur en 2004 par l'abrogation du Dahir de 1960, a marqué la décennie 2000 et a fortement contribué à une plus grande responsabilisation des dirigeants et à l'amélioration de la pertinence du contrôle.

Dans ce cadre, des efforts pour le renforcement de l'édifice institutionnel et juridique régissant les EEP et la consolidation de leur gouvernance sont entrepris en vue d'assurer une meilleure mise en œuvre des politiques et des stratégies publiques et s'inscrivent dans un mouvement de convergence vers les meilleures pratiques internationales, et ce, dans le sillage de la Constitution de 2011 qui a consacré les principes de bonne gouvernance, de transparence et de corrélation entre responsabilité et reddition des comptes. Dans ce contexte, les **bonnes pratiques de gouvernance des EEP** se sont renforcées avec la publication en 2012, du Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance des EEP dont le déploiement a permis une meilleure programmation et une cadence accrue des réunions des organes de gouvernance de ces organismes et une dynamisation de leurs comités spécialisés ainsi qu'une appropriation accrue par les EEP des pratiques de transparence et de diffusion de l'information, de gestion des risques et du traitement équitable des parties prenantes.

Le renforcement de la démarche de la **contractualisation** des relations entre l'Etat et les EEP se poursuit, par ailleurs, pour en faire un outil au service d'un meilleur ancrage des EEP dans les politiques publiques et de l'amélioration de leurs performances opérationnelles et financières.

Par ailleurs, et matière de complémentarité entre les EEP et le secteur privé, des opérations de privatisation d'envergure ont été réalisées entre 1999 et 2019 dont, notamment celles de la Régie des Tabacs, Maroc Telecom et Marsa Maroc.

De même, cette période a connu l'ouverture du chantier relatif à la gestion déléguée des services publics ainsi que la mise en place du dispositif juridique et institutionnel nécessaire pour le développement des Partenariats Public-Privé

1^{ÈRE} Partie : COMPOSITION ET PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

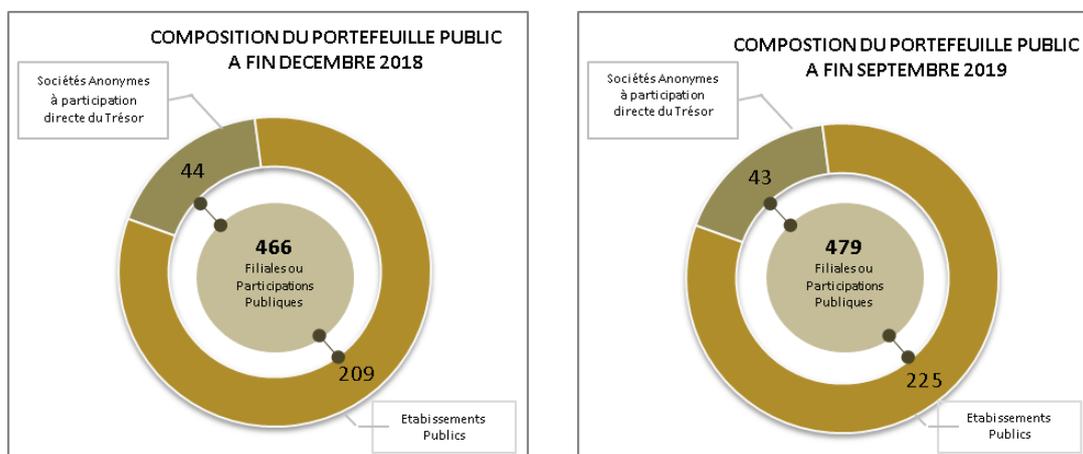
Le secteur des EEP est un acteur clé qui contribue activement à la mise en œuvre et à l'accompagnement des politiques publiques et des projets structurants au niveau de secteurs névralgiques de l'économie nationale. De par sa consistance et la diversité des entités qui le composent, ce secteur porte des enjeux économiques et financiers majeurs qui nécessitent la consolidation du rôle de l'Etat-Actionnaire en vue d'en garantir un meilleur pilotage, d'en améliorer la valeur et les performances et d'en assurer la pérennité.

I. PORTEFEUILLE PUBLIC

1.1. Composition du portefeuille public

Le rôle assumé par les EEP en matière de développement économique et social aussi bien au niveau sectoriel qu'au niveau territorial implique la nécessité d'adaptation continue des entités qui composent le portefeuille public. A cet égard, celui-ci enregistre de nombreuses opérations de création, de cession, de transformation et de fusion ou de dissolution/liquidation.

L'inventaire des EEP, arrêté à fin septembre 2019, fait ressortir l'existence de 225 Etablissements Publics (EP)² et 43 Sociétés Anonymes à Participation Directe du Trésor³, avec une augmentation au niveau des EP par rapport à 2018 (+16 unités) et des créations et des suppressions ou liquidation au niveau des participations (+13 unités).



Il y a lieu de préciser que :

- les EEP détiennent 479 Filiales ou Participations dont 54% sont détenues majoritairement.

² Il s'agit de personnes morales de droit public dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière qualifiés en tant qu'établissement public par leur texte de création.

³ Il s'agit de sociétés de droit privé dont le capital est détenu directement par l'Etat totalement ou partiellement.

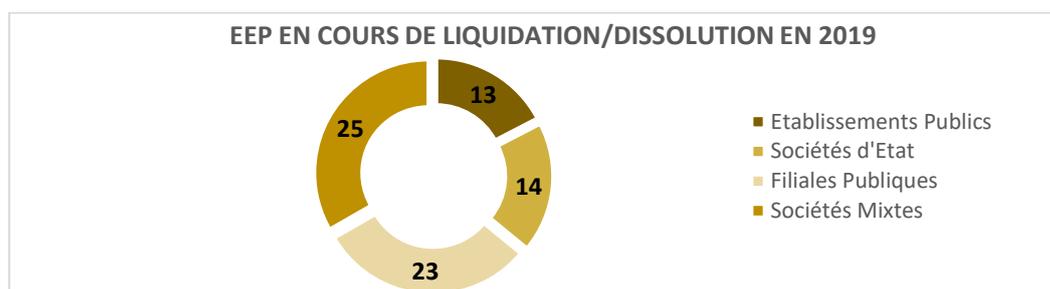
- le nombre des Sociétés Anonymes (SA) relevant des Collectivités Territoriales est resté stable avec 21 entités.

1.2. Évolution du portefeuille public

Le portefeuille public a enregistré, au titre de la période allant de 2018 à septembre 2019, la création de 17 EP : la Caisse Marocaine de l'Assurance Maladie (CMAM), l'Agence Nationale des Equipements Publics (ANEP), 12 Centres Régionaux d'Investissement (CRI), le Centre Hospitalo-Universitaire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (CHU TTH), le Centre Hospitalo-Universitaire de Souss-Massa (CHU SM) et l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ANRE). Il a connu, également, la liquidation/dissolution d'un EP (Régie Autonome des Transports Urbains de Safi) et d'une Société Anonyme (AGA Ingénierie).

Quant aux filiales et participations, on note l'autorisation de 14 nouvelles créations conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé⁴ et la sortie d'une unité (suite à la fusion des deux SAO Fès et Meknès). L'objet social des filiales et participations dont la création a été autorisée porte sur des secteurs d'activité en ligne avec les métiers de base des EEP mères.

Le portefeuille des EEP en cours de liquidation/dissolution compte, à fin septembre 2019, soixante-quatorze (75) entités : 13 Etablissements Publics, 14 Sociétés d'Etat, 23 Filiales Publiques et 25 Sociétés Mixtes.



Pour activer les opérations de liquidation/dissolution des EEP concernés, un plan d'action est en cours de préparation.

1.3. Répartition du portefeuille public par groupes homogènes

Au titre de la période 2017-2019, la répartition du portefeuille public par groupes homogènes⁵ (Marchands, Non Marchands, Institutions Financières Publiques et Organismes Sociaux) se présente comme suit :

1.1.1. EEP marchands (M)

Le nombre des EEP **Marchands** et leurs filiales et participations a évolué entre 2017 et fin septembre 2019 comme suit :

⁴ Cf. détails au niveau de la partie 4

⁵ Selon la classification du Fonds Monétaire International relative aux statistiques des finances publiques

	Décembre 2017	Décembre 2018	Septembre 2019
Etablissements Publics	19	19	19
Sociétés Anonymes à participation directe du Trésor	28	28	27
Filiales et participations	227	237	243

A fin septembre 2019, les EEP **Marchands** représentent 17,2% du portefeuille alors qu'ils détiennent 51% des filiales et participations publiques.

Ces filiales et participations ont évolué de 2,5% entre 2018 et 2019.

1.1.2. EEP non marchands (NM)

Le nombre des EEP **Non Marchands** a connu une évolution de près de 8,1% entre 2018 et septembre 2019 tandis que le nombre des filiales et participations détenues par ce groupe a évolué de 10% au cours de la même période.

	Décembre 2017	Décembre 2018	Septembre 2019
Etablissements Publics	185	184	199
Sociétés Anonymes à participation directe du Trésor	9	9	9
Filiales et participations	30	30	33

La part des EEP Non Marchands dans le portefeuille public, à fin septembre 2019, est de 77,6% et cette population détient seulement 6,9% de l'ensemble des filiales et participations publiques.

1.1.3. Institutions Financières Publiques (IFP)

Le nombre des IFP et leurs filiales et participations enregistre une augmentation de 5% au cours de la période 2017-septembre 2019.

	Décembre 2017	Décembre 2018	Septembre 2019
Etablissements Publics	3	3	3
Sociétés Anonymes à participation directe du Trésor	6	7	7
Filiales et participations	194	199	203

Les IFP détiennent 42% des filiales et participations publiques alors qu'elles ne représentent que 3,7% du portefeuille public. En effet, la CDG détient, à elle seule, 167 filiales.

1.1.4. Organismes Sociaux (OS)

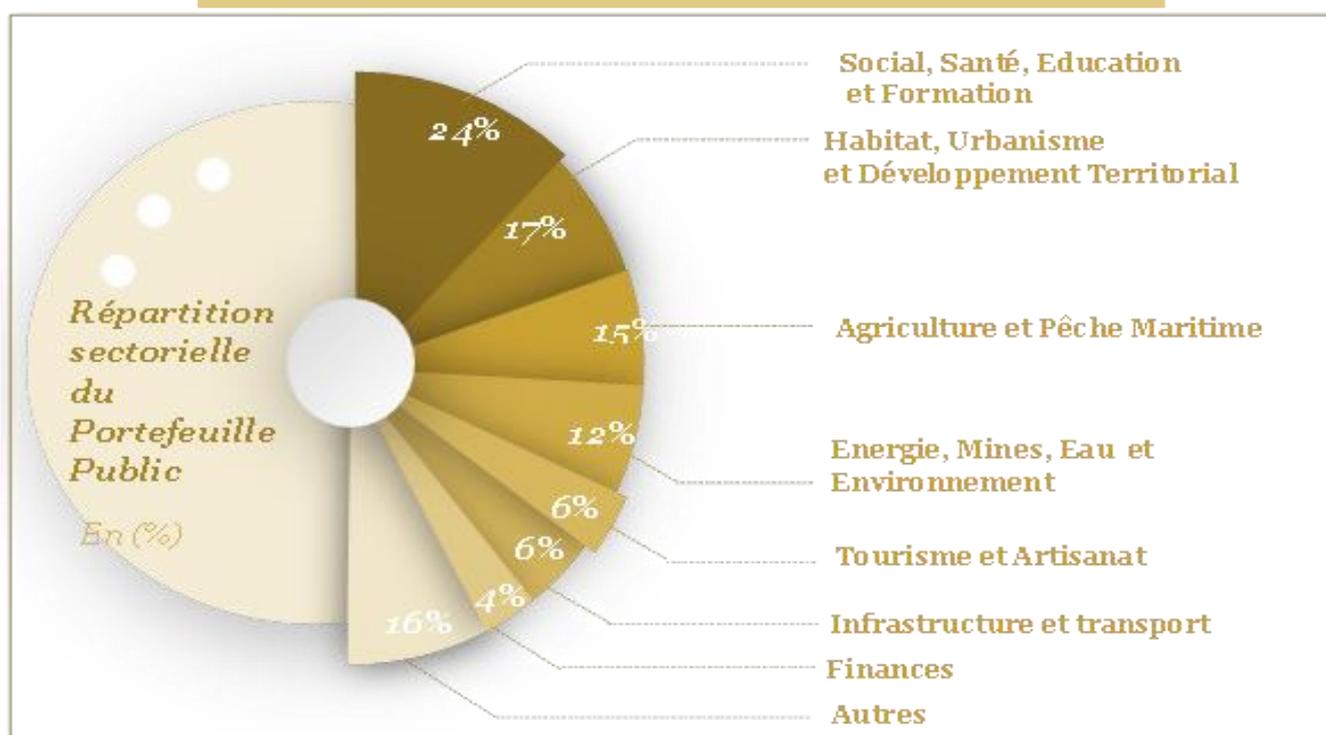
La création de la CMAM a porté le nombre des OS à 4 à fin septembre 2019, les OS représentent 1,5% du portefeuille et ne détiennent aucune filiale ou participation publique.

	Décembre 2017	Décembre 2018	Septembre 2019
Etablissements Publics	3	3	4

1.4. Analyses sectorielle et territoriale du portefeuille public

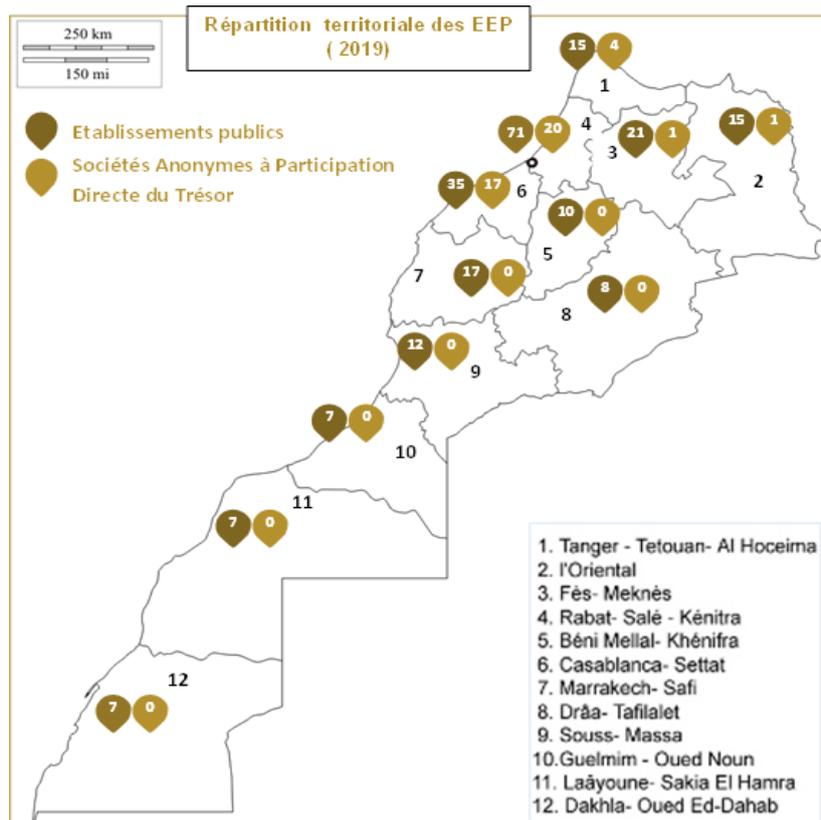
La présence du portefeuille public aux niveaux sectoriel et territorial ainsi qu'à l'international, reflète les choix stratégiques visant, entre autres, la dotation du pays en infrastructures de base et le pourvoi de services publics de qualité aux citoyens et aux entreprises. Dans ce cadre, les EEP sont présents pratiquement dans tous les secteurs économiques et sociaux, notamment l'infrastructure, l'énergie, l'agriculture, la pêche maritime, l'éducation, l'enseignement, la formation professionnelle, la santé, le tourisme, l'industrie, la logistique et les services financiers.

REPARTITION SECTORIELLE DES EEP EN 2019



Sur un autre plan, des programmes de développement sont lancés au niveau territorial grâce à l'implication d'EEP relevant du portefeuille public qui contribuent à la dynamique de développement économique et social au niveau territorial et à l'ancrage de la régionalisation avancée. Ces entités représentent 64% du portefeuille public.

La répartition régionale des EEP composant le portefeuille public, à fin septembre 2019, est illustrée ci-après :



Le portefeuille public demeure marqué par une concentration au niveau des deux Régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Casablanca-Settat avec 53% du total des EEP. Toutefois, plusieurs entités dont le siège se situe dans ces deux Régions mènent leurs activités au niveau national.

En outre, **une présence grandissante s'affiche à l'international** avec 82 filiales dont 22% nouvellement implantées en Afrique eu égard aux enjeux stratégiques du continent. Ainsi 2019, a connu la création de filiales implantées en Ethiopie (PanAfrican Fertilizer Company de l'OCP) et au Sénégal (AMIFA du CAM).

II. PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Cette partie traite de l'analyse des performances du portefeuille public menée en termes de réalisations au titre des exercices 2018-2019, en matière d'investissements et d'indicateurs financiers des EEP pris globalement, d'une part, et par groupes homogènes, d'autre part. Cette analyse est complétée par la présentation des prévisions au titre de la période 2020-2022.

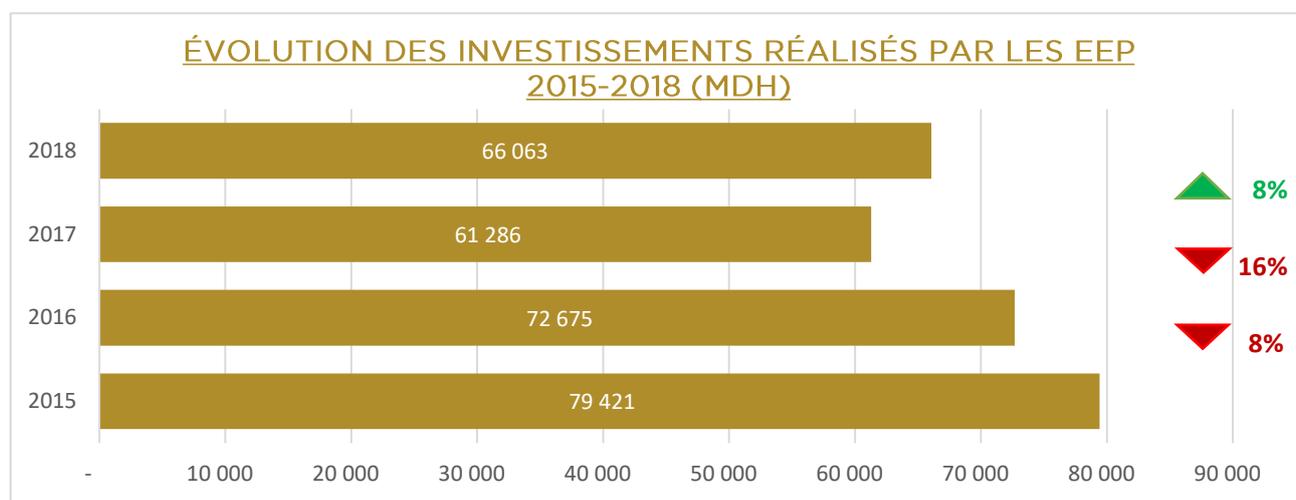
II.1. Evolution des investissements

En 2018, les investissements réalisés par les EEP totalisent 66.063 MDH, soit un taux de réalisation de 68% marquant ainsi une hausse de plus de 4.700 MDH par rapport à 2017.

En effet, l'investissement du secteur des EEP au titre de 2018 a enregistré une amélioration de près 8% après un recul d'environ 16% en 2017. Cette amélioration résulte de

l'augmentation de l'investissement de l'ONEE, de la CFR, de Casa Transports, de la SRRA et du Groupe RAM.

L'évolution des investissements réalisés par les EEP durant la période 2015-2018 est récapitulée comme suit :



Les investissements de 2019 sont estimés à **99.628 MDH** (contre **99.011 MDH** prévus initialement au niveau de la LF 2019) avec des prévisions de clôture dépassant 73.323 MDH, soit un taux de réalisation prévisionnel de l'ordre de 74%, confirmant ainsi l'amélioration du taux de réalisation des investissements des EEP amorcé depuis 2018. A noter que les réalisations à fin juin 2019 sont de **38.832 MDH**.

Pour l'exercice 2020, le volume d'investissement prévisionnel des EEP s'élève à 101.195 MDH marquant ainsi une hausse de près de 2% par rapport aux prévisions actualisées de 2019 et la stabilisation, pour la troisième année consécutive, des investissements prévus des EEP à un palier élevé avoisinant les **100.000 MDH**. Ceci est d'autant plus remarquable que la hausse s'est accompagnée d'une nette amélioration des taux de réalisation.

Quant aux exercices 2021 et 2022, les volumes d'investissement prévisionnels des EEP seraient de l'ordre de 100.446 MDH et 91.527 MDH, respectivement.

II.2. Analyse des investissements par groupes homogènes

Les réalisations et les prévisions des investissements des EEP par groupes homogènes se présentent comme suit (MDH) :

Groupe	Réalisations 2018	Poids %	Prévisions de clôture 2019	Poids %	Prévisions 2020	Poids %	Prévisions 2021	Poids %	Prévisions 2022	Poids %
EEP Marchands	40 133	60,7%	47 161	64,3%	60 812	60,1%	55 975	55,7%	52 283	57,1%
EEP Non Marchands	22 976	34,8%	22 412	30,6%	33 020	32,6%	38 279	38,1%	33 497	36,6%
IFP	2 878	4,4%	3 693	5,0%	7 163	7,1%	5 991	6,0%	5 547	6,1%
Organismes Sociaux	76	0,1%	57	0,1%	200	0,2%	200	0,2%	200	0,2%
Total Secteur	66 063	100%	73 323	100%	101 195	100%	100 446	100%	91 527	100%

II.2.1. Investissements des EEP Marchands

Les investissements réalisés par les EEP à caractère marchand au titre de l'exercice 2018 sont de l'ordre de 40.133 MDH, soit près de 61% du total du secteur des EEP. Plus de 85% de ces investissements ont été réalisés par 6 EEP : le Groupe OCP (10.700 MDH), l'ONEE

(8.662 MDH), l'ONCF (5.232 MDH), le HAO (5.100 MDH), Casa Transports (2.856 MDH) et le Groupe RAM (1.721 MDH).

Pour l'année 2019, les EEP Marchands réaliseront environ 64% du total des prévisions d'investissement de l'année avec 47.161 MDH, et ce, considérant les réalisations probables du Groupe OCP, de l'ONEE, du Groupe RAM, du HAO, de l'ONCF et des Régies Autonomes de Distribution.

L'investissement prévisionnel au titre de l'exercice 2020 s'élève à 60.812 MDH, soit près de 60% de l'investissement total du secteur des EEP, et ce, en raison de l'importance des investissements programmés par le Groupe OCP, l'ONEE, le HAO, le Groupe RAM, l'ONCF et les Régies Autonomes de Distribution qui représentent plus de 86% des prévisions d'investissement de ce groupe.

Concernant les années 2021 et 2022, les prévisions en matière d'investissement de ce groupe représenteraient, respectivement 55,7% et 57,1% du total des prévisions du secteur des EEP avec des montants respectifs de 55.975 MDH et 52.283 MDH.

II.2.2. Investissements des EEP non Marchands

En 2018, près de 34,8% du total des investissements du secteur des EEP est le fait des EEP Non Marchands qui ont réalisé des investissements de 22.976 MDH.

Près de 62% de ces investissements concernent les EEP suivants : CFR (3.783 MDH), SRRA (2.711 MDH), AREF (2.348 MDH), ORMVA (2.128 MDH), ANP (1.419 MDH), ANCFCC (999,7 MDH) et Casa Aménagement (900 MDH).

Les prévisions de clôture des investissements de l'exercice 2019 de ce groupe d'EEP représentent 30,6% des prévisions totales du secteur avec 22.412 MDH. La CFR, les AREF, les ORMVA, la société NWM, l'ANCFCC et l'ALEM représentent les principaux investisseurs de ce groupe avec 52% du total de ce groupe.

Pour l'année 2020, les EEP Non Marchands prévoient des investissements de 33.020 MDH (près de 32,6% du total du secteur) qui sont le fait, principalement des AREF, de la CFR, de NWM, des ORMVA, de l'OFPPT et des Universités.

Les prévisions d'investissement au titre des exercices 2021 et 2022 des EEP Non Marchands représenteraient 38,1% et 36,6% du total des prévisions du secteur des EEP avec des montants respectifs de 38.279 MDH et 33.497 MDH.

II.2.3. Investissements des Institutions Financières Publiques

En 2018, les Institutions Financières Publiques ont réalisé un volume d'investissement de 2.878 MDH, soit un peu plus que 4% des investissements réalisés par le secteur des EEP. Le Groupe CDG s'accapare 90% de ces réalisations.

En 2019, les IFP sont en voie de réaliser 3.693 MDH dont plus de 91% seraient réalisés par le groupe CDG.

Pour l'année 2020, les EEP de ce groupe prévoient de réaliser 7.163 MDH, soit 7% du total du secteur des EEP. Les investissements prévisionnels des IFP pour les années 2021 et 2022 sont de 5.991 MDH et 5.547 MDH, respectivement.

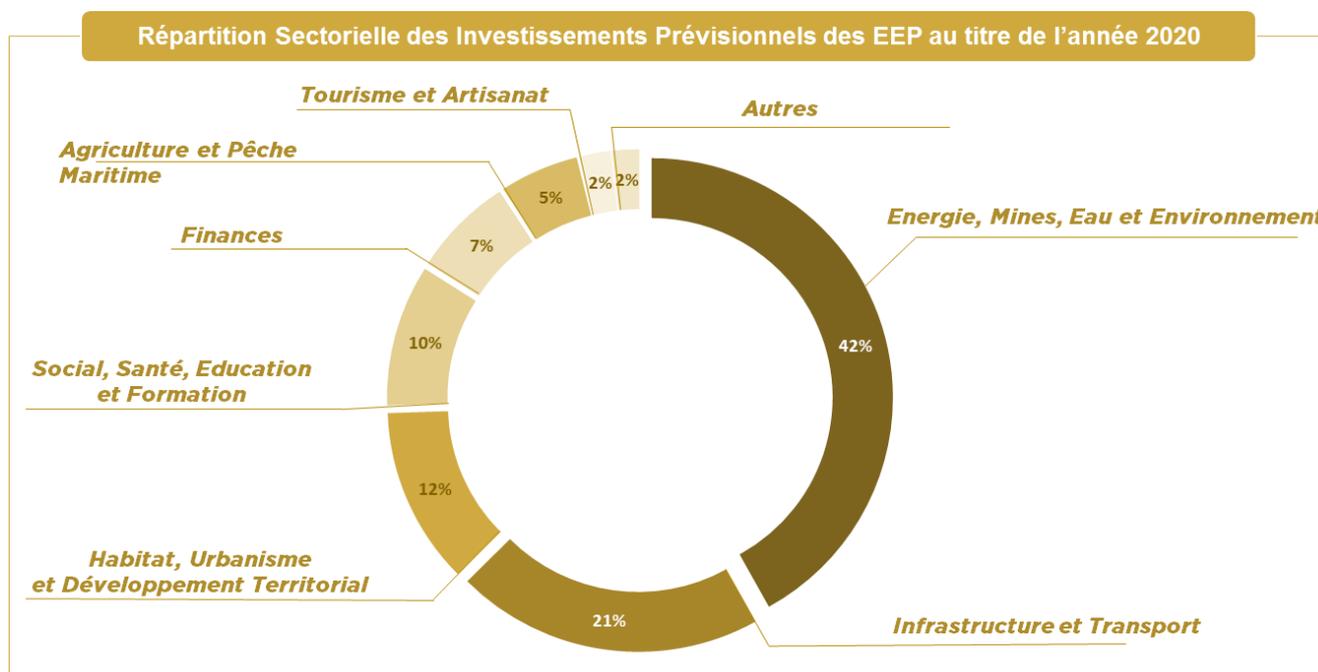
II.2.4. Investissements des Organismes Sociaux

En 2018, les Organismes Sociaux ont réalisé un volume d'investissement de 76 MDH représentant moins de 1% des investissements réalisés par le secteur des EEP.

Ce groupe prévoit de réaliser 57 MDH en 2019 et 200 MDH par an au titre de la période 2020-2022.

II.3. Analyse des investissements par secteurs d'activité

Les investissements des EEP couvrent tous les secteurs d'activité avec une prépondérance des secteurs de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement ainsi que des infrastructures et transport qui représentent 63% du total des investissements du secteur en 2020.



II.4. Répartition régionale des investissements

L'année 2020 est appelée à enregistrer, par rapport à 2019, un certain rééquilibrage dans la mesure où :

- la Région de Casablanca-Settat enregistrera un recul de 4 points en passant de 38% en 2019 à 34% en 2020 ;
- les Régions de Rabat-Salé-Kénitra (15,9%) et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (7,6%) enregistreront un recul de 1 point ;
- les Régions de Fès-Meknès (4,3%), de Darâa-Tafilalet (2,6%), Dakhla-Oued Eddahab (0,5%) et de Guelmim-Oued Noun (1,5%) marqueront une stabilité de leur parts ;
- les autres Régions du Royaume connaîtront, en 2020, une amélioration par rapport à 2019, à savoir la Région de Marrakech-Safi (+2 points), la Région de Laâyoune-Sakia El Hamra (+2 points) et les Régions de Béni Mellal-Khénifra, de l'Oriental et de Souss-Massa (+1 point chacune).

La répartition régionale des investissements prévisionnels des EEP au titre de 2020 montre une amélioration par rapport aux prévisions actualisées de l'année 2019 (99.628).

REPARTITION REGIONALE DES INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS DES EEP EN 2020

Régions	Montant (MDH)	Part	Investissement par habitant (DH/Habitant)
Casablanca-Settat	34 421	34,0%	5 042
Rabat-Salé-Kénitra	16 113	15,9%	3 539
Marrakech-Safi	12 522	12,4%	2 780
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	7 708	7,6%	2 177
Oriental	6 987	6,9%	3 035
Béni Mellal-Khénifra	5 055	5,0%	2 012
Laâyoune-Sakia El Hamra	4 811	4,8%	14 119
Souss-Massa	4 571	4,5%	1 720
Fès-Meknès	4 360	4,3%	1 034
Darâa-Tafilalet	2 676	2,6%	1 645
Guelmim-Oued Noun	1 495	1,5%	3 607
Dakhla-Oued Eddahab	477	0,5%	4 181
TOTAL	101 195	100%	3 011

Les investissements per capita qui dépassent la moyenne nationale des investissements des EEP (3.011 DH/habitant), sont enregistrés au niveau des régions de Laâyoune-Sakia El Hamra, Casablanca-Settat, Guelmim-Oued Noun, Rabat-Salé-Kénitra, Dakhla-Oued Eddahab et l'Oriental.

II.5. Indicateurs économiques et financiers des EEP

L'analyse des principaux indicateurs économiques et financiers des EEP est entreprise en deux temps : d'abord au niveau du total du secteur et ensuite, au niveau des groupes homogènes.

II.5.1. Analyse globale

Sur la période 2018-2022, les principaux agrégats économique-financiers du secteur des EEP connaissent des évolutions globalement favorables.

NOTE

Les performances du secteur des EEP sont impactées, notamment, par celles des Groupes OCP et CDG dont le poids dans les différents agrégats est significatif.

Pour l'année 2018, certains indicateurs du secteur des EEP ont été impactés par les **baisses significatives des résultats de la CDG** durant cette année et ce, en relation avec son programme de restructuration.

Ainsi, les principaux indicateurs du **Groupe CDG** ont évolué entre 2017 et 2018 comme suit :

- la valeur ajoutée a reculé de 24,2% pour atteindre 6.662 MDH ;
- le résultat d'exploitation s'est détérioré en passant d'un bénéfice de 694,5 MDH en 2017 à une perte de 1.384 MDH en 2018 ;
- le résultat net enregistré en 2018 est déficitaire de 1.077 MDH contre un bénéfice de 86,5 MDH en 2017 sous l'effet de la baisse du PNB en relation avec la baisse de 2.617 MDH enregistrée au niveau des activités de marché ainsi que la constatation, en 2018, des dépréciations d'actifs sur le périmètre touristique.

Compte tenu de ces évolutions, et pour les besoins d'une analyse sur des bases comparables, les données du Groupe CDG sont prises en compte au niveau de l'analyse de tous les indicateurs du portefeuille public, présentés ci-dessous.

Toutefois et afin de mettre en exergue la véritable évolution des autres composantes du portefeuille public, deux encadrés dédiés à la **valeur ajoutée** et aux **résultats** sont prévus pour neutraliser l'effet CDG.

Les principaux agrégats économique-financiers du secteur des EEP ont connu des évolutions favorables, sur la période 2017-2018.

- **Le chiffre d'affaires (CA)** a connu une augmentation de 5% en passant de 226.523 MDH en 2017 à 238.327 MDH en 2018. Les probabilités de clôture de l'année 2019 font ressortir une hausse de 2,7% avec un montant de 244.695 MDH. Les projections consacrent une hausse du chiffre d'affaires du secteur sur la période 2020-2022.
- **La valeur ajoutée (VA)** a atteint 81.268 MDH en 2018, marquant ainsi une légère augmentation de 1,6% par rapport à 2017 (80.006 MDH), alors que les probabilités de clôture de l'année 2019 montrent une hausse de 13,8% par rapport à l'année 2018 pour atteindre 92.648 MDH. La période 2020-2022 enregistrera une progression favorable de la VA du secteur des EEP.

Hors CDG, la valeur ajoutée du secteur marque une progression de 5% par rapport à 2017.

- **Les charges d'exploitation hors dotations - HD** (201.657 MDH) ont augmenté en 2018, de près de 6% par rapport à 2017 (190.723 MDH). En termes de probabilité de clôture de l'année 2019, ces charges vont enregistrer une hausse de 2,4% pour atteindre 206.477 MDH. Cette tendance haussière se poursuivra pendant la période 2020-2022.
- **Les charges de personnel** qui constituent une composante relativement importante des charges d'exploitation (18% durant les années 2017 et 2018) ont progressé de 3% pour atteindre 35.344 MDH en 2018 contre 34.273 MDH en 2017. Les probabilités de clôture de

2019 sont estimées à 36.919 MDH, en hausse de 4,5% par rapport à 2018. Les projections de la période 2020-2022 consacrent cette tendance haussière.

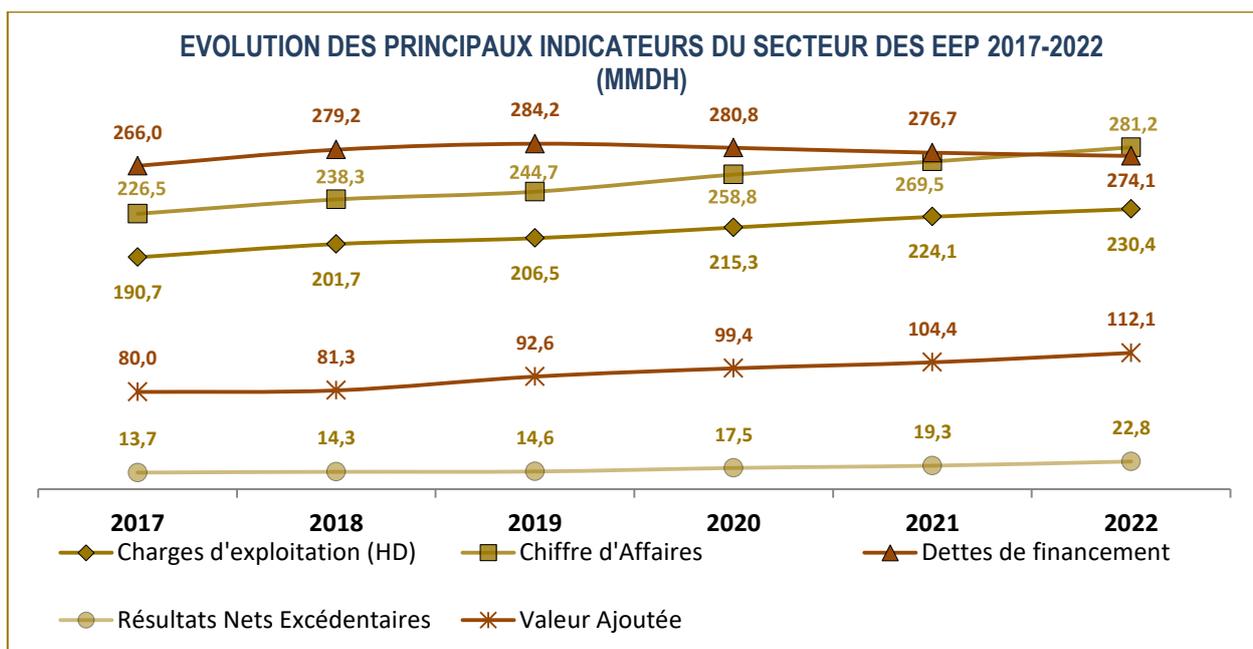
- **Les résultats d'exploitation**, au titre de 2018, s'élèvent à 17.916 MDH, en hausse de 8,4% par rapport à 2017. Par contre, les **résultats courants** et les **résultats nets** ont tous les deux connu un recul de respectivement 8,5% et 7,7%, avec des montants respectifs de 12.887 MDH et 10.245 MDH. Cette évolution est expliquée par la hausse des résultats d'exploitation bénéficiaires (24.960 MDH), des résultats courants bénéficiaires (18.873 MDH) et des résultats nets bénéficiaires (14.313 MDH) de 20%, 1% et 5%, respectivement contre la dégradation des résultats d'exploitation déficitaires (-7.044 MDH), des résultats courants déficitaires (-5.986 MDH) et des résultats nets déficitaires (-4.068 MDH) de 63%, 30% et 57%, respectivement.

Les prévisions de clôture de 2019, font ressortir une baisse des résultats d'exploitation (15.214 MDH) contre une augmentation des résultats courants (15.337 MDH) et des résultats nets (11.581 MDH), soit des taux d'évolution respectifs de -15%, 19% et 13%. Après une baisse des résultats nets entre 2019 et 2020, les résultats d'exploitation, les résultats courants et les résultats nets vont suivre globalement une tendance haussière sur la période 2021-2022.

Hors CDG, les résultats du secteur des EEP, à fin 2018, ont connu les évolutions suivantes :

- augmentation des résultats d'exploitation de 22% par rapport à 2017 ;
- baisse des résultats courants de 1,4% ;
- hausse des résultats nets de 2,8%.

- **Les fonds propres des EEP** ont atteint 583.950 MDH en 2018, soit une hausse de 8% par rapport à 2017. En termes de probabilité de clôture de l'année 2019, les fonds propres afficheront un montant de 597.520 MDH, soit un accroissement de 2,3%. Les fonds propres vont connaître une hausse continue pour toute la période 2020-2022.
- **Le total des actifs** des EEP, à fin 2018, a enregistré une appréciation de 5% par rapport à 2017, pour atteindre 1.501.229 MDH et les prévisions de clôture de 2019 marqueront une légère hausse de 0,7% du total des actifs des EEP (1.511.978 MDH). En 2020-2022, le total des actifs des EEP connaîtra une tendance haussière.
- Les EEP recourent aux emprunts dans le cadre du financement de leurs programmes d'investissements et de leurs activités. Ainsi, en 2018, les **dettes de financement** du secteur, hors dettes sociales, contractées par les EEP ont atteint 279.242 MDH, en hausse de 5% par rapport à 2017. Les probabilités de clôture de 2019 sont estimées à 284.152 MDH. Sur la période 2020-2022, les dettes de financement connaîtront un taux moyen de baisse de 1,7%.



- La trésorerie des EEP a connu une diminution de près de 7% en 2018, avec des disponibilités de 38.131 MDH contre 40.583 MDH en 2017.

II.5.2. Analyse par groupes homogènes des EEP

L'analyse de l'évolution des performances par groupes homogènes permet de relever les principales conclusions suivantes :

II.5.2.1. EEP Marchands

Globalement, l'évolution des performances économiques et financières des EEP Marchands montre une progression constante au cours de la période 2017-2022.

Chiffre d'affaires (CA)

A fin 2018, le CA des EEP Marchands a atteint 146.192 MDH contre 137.089 MDH en 2017 enregistrant ainsi une hausse de 7% due, principalement à l'accroissement du chiffre d'affaires :

- du Groupe OCP (+15% avec 55.906 MDH) qui représente à lui seul 38% du total du CA des EEP Marchands et 23% du CA du secteur des EEP. Cette évolution est due à l'augmentation des prix de l'acide phosphorique et des engrais sous l'effet de la hausse des cours des matières premières ;
- du Groupe RAM (+6% avec 16.775 MDH) expliquée, essentiellement par la progression du nombre de passagers ;
- de l'ONDA (+7% avec 4.006 MDH) suite à la croissance du trafic passagers et à la progression de l'activité extra-aéronautique ;
- du Groupe ADM (+3% avec 3.511 MDH) suite à l'augmentation du trafic.

La hausse précitée est atténuée par la baisse du CA des EEP suivants :

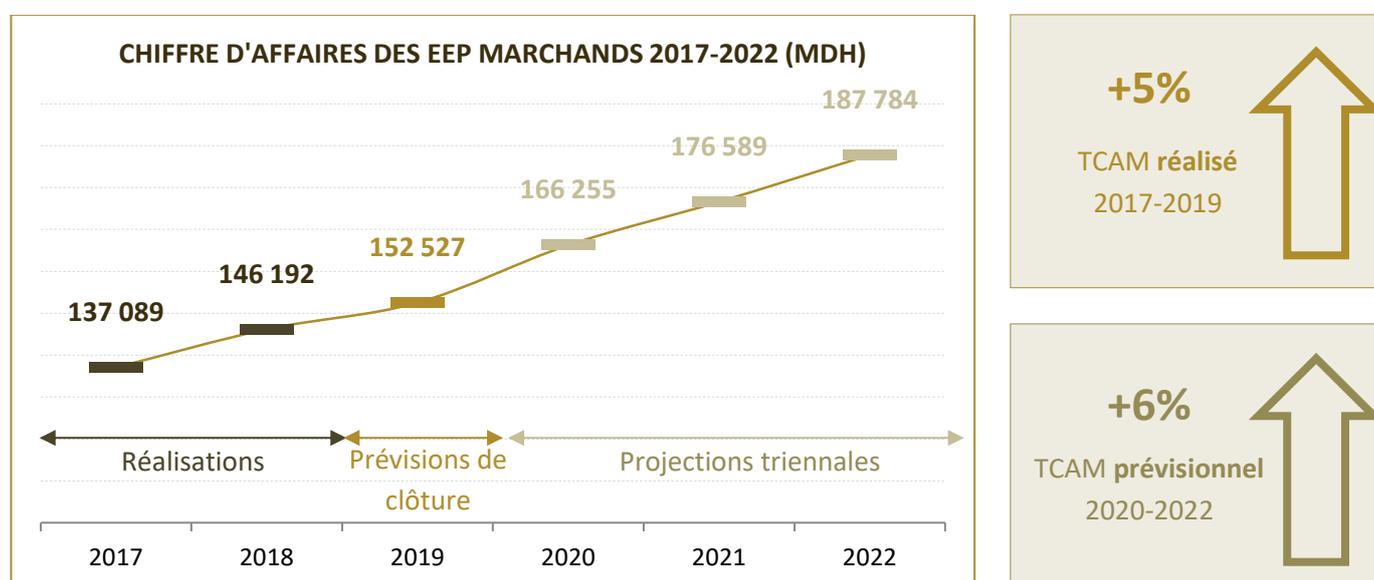
- l'ONEE (-1% avec 36.717 MDH) ;
- Régies de Distribution (-3% avec 8.274 MDH) ;

- Groupe HAO (-1% avec 5.021 MDH) ;
- Groupe ONCF (-4% avec 4.449 MDH sous l'effet des perturbations du trafic dues aux chantiers d'investissement menés en parallèle avec l'exploitation du réseau et au retard de mise en service des grands projets, dont la LGV).

Il est à préciser que près de 95% du CA des EEP Marchands est le fait des EEP susmentionnés

Les prévisions de clôture de l'année 2019 font ressortir un CA des EEP Marchands de 152.527 MDH en augmentation de 4% par rapport à 2018, qui s'explique, essentiellement par les prévisions de hausse du CA du Groupe OCP, des Régies de Distribution, de l'ONDA et du Groupe TMSA. Cette augmentation est atténuée par le recul du CA du Groupe HAO, du Groupe ONCF et du Groupe ADM.

Le CA prévisionnel des EEP Marchands pour la période 2020-2022 s'établirait à 166.255 MDH en 2020, 176.589 MDH en 2021 et 187.784 MDH en 2022, soit respectivement, une augmentation de 11%, 18% et 25% par rapport à 2019.



Valeur ajoutée (VA)

La VA des EEP Marchands s'élève, à fin 2018, à 59.569 MDH contre 55.265 MDH en 2017, soit un accroissement de 8%. Cette hausse est due, essentiellement à l'augmentation de la VA du Groupe OCP (+19% avec 25.456 MDH), du Groupe RAM (+1% avec 4.508 MDH), de l'ONDA (+4% avec 3.111 MDH), du Groupe ADM (+20% avec 2.553 MDH) et du Groupe TMSA (+16% avec 1.878 MDH). Cette hausse a été atténuée par le recul de la VA de l'ONEE (-2% avec 13.626 MDH), des Régies de Distribution (-7% avec 3.008 MDH) et du Groupe ONCF (-16% avec 1.981 MDH).

Les prévisions de clôture de 2019 au titre de la VA des EEP Marchands s'élèveraient à 72.647 MDH, en hausse de 22% par rapport à 2018, en relation, notamment avec l'augmentation prévisionnelle de la VA du Groupe OCP, de l'ONDA et des Régies de Distribution.

La VA prévisionnelle des EEP Marchands pour la période 2020-2022 atteindrait 78.690 MDH en 2020, 83.208 MDH en 2021 et 90.394 MDH en 2022, soit une progression prévisionnelle d'année en année de 8%, 6% et 9% respectivement.



Par rapport au PIB, la VA du groupe des EEP Marchands a représenté 6,1% en 2018 correspondant à une légère baisse de 0,3 point par rapport à 2017 (5,8%).

Résultats nets (RN)

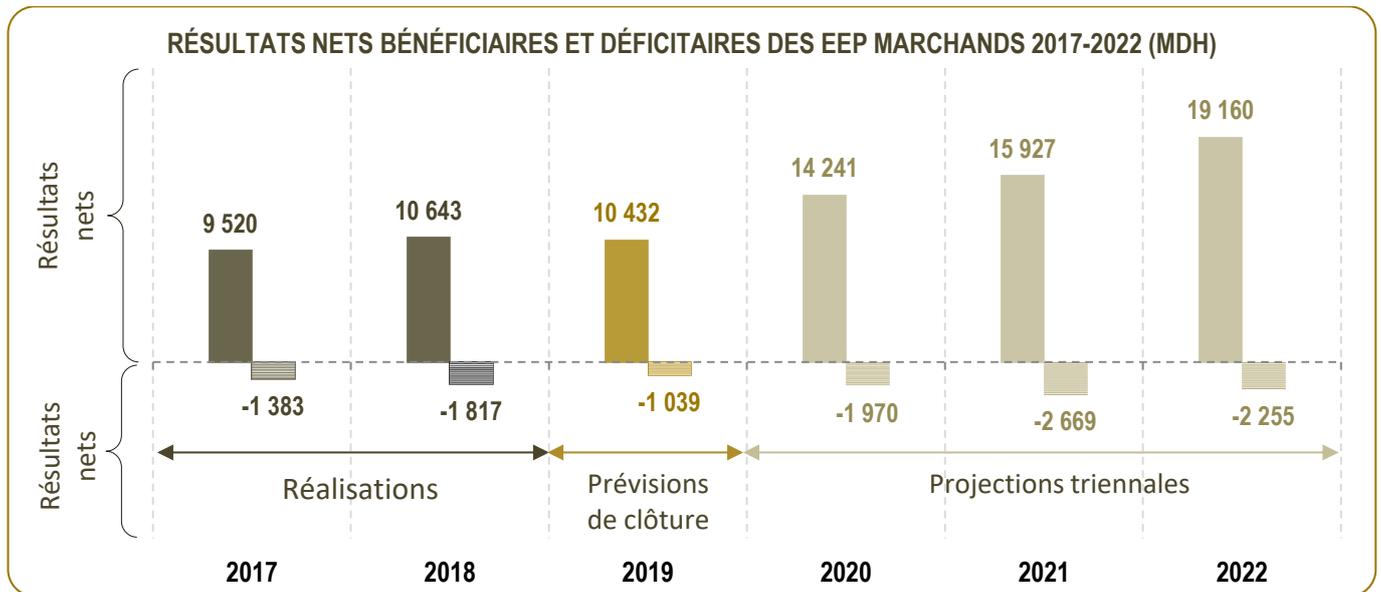
Les résultats nets bénéficiaires des EEP Marchands s'élèvent, à fin 2018, à 10.643 MDH contre 9.520 MDH en 2017 tandis que le total des résultats nets déficitaires est passé de 1.383 MDH en 2017 à 1.817 MDH en 2018. Cette situation découle du comportement décrit plus haut des activités opérationnelles et d'exploitation de ces EEP.

Les principales évolutions constatées en 2018 sont :

- la hausse des bénéfices nets du Groupe OCP (+19% avec 5.425 MDH), de l'ONEE (+25% avec 1.957 MDH), de l'ONDA (+4% avec 557 MDH), du Groupe HAO (+67% avec 422 MDH expliquée par le dénouement des contrôles fiscaux de certaines filiales), du Groupe ADM (+21% avec 242 MDH due à l'augmentation du Trafic et la maîtrise du risque de change) et du Groupe RAM (225 MDH contre 17 MDH en 2017). Cette progression a été, toutefois, contrecarrée par le recul des bénéfices du Groupe TMSA (-13% avec 644 MDH) et des Régies de Distribution (-46% avec 495 MDH) ;
- l'aggravation des déficits nets du Groupe ONCF (-1.149 MDH contre -614 MDH en 2017), de la SNTL (-208 MDH contre -2 MDH en 2017), de Casa Transports (-149 MDH contre -125 MDH en 2017) et de la SOREAD (-131 MDH contre -89 MDH en 2017).

Les prévisions de clôture de 2019 montrent que les EEP Marchands réaliseront des bénéfices nets de 10.432 MDH (+18%) et des pertes nettes en amélioration (retrait de 43%). Cette évolution est due, principalement à la hausse prévisionnelle du bénéfice du Groupe OCP, du Groupe ONCF, du Groupe TMSA, de l'ONDA et des Régies de Distribution ainsi qu'à la baisse prévisionnelle des résultats du Groupe HAO et du Groupe ADM.

Pendant la période 2020-2022, les résultats nets bénéficiaires des EEP Marchands poursuivront leur tendance haussière globale à l'instar des années antérieures.



Dettes de Financement (DF)

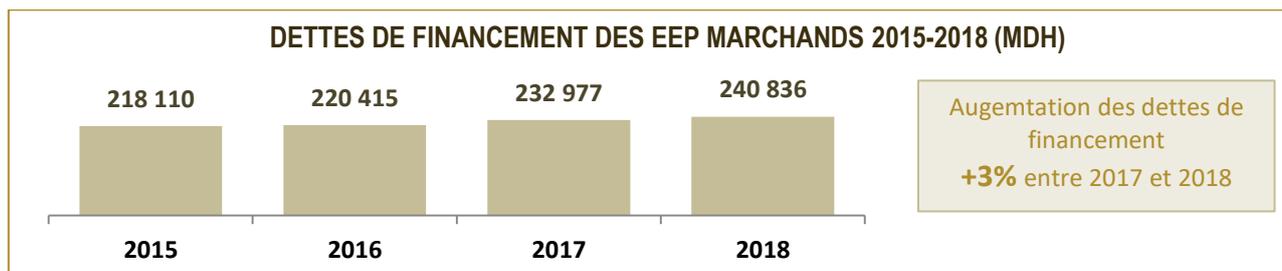
Les dettes de financement des EEP Marchands ont atteint 240.836 MDH en 2018. Près de 95% de ces dettes sont le fait de l'ONEE, des Groupes OCP, ONCF, ADM, TMSA et RAM, ainsi que MASEN et des Régies de Distribution.

Par rapport à 2017, les dettes de financement des EEP Marchands ont connu une augmentation de 3%, qui s'explique, essentiellement par la hausse des dettes des entités suivantes:

- Groupe OCP : +10% avec 50.864 MDH ;
- Groupe ONCF : +10% avec 38.002 MDH ;
- MASEN : +5% avec 20.415 MDH ;
- Régies de Distribution : +2% avec 5.185 MDH ;
- ONDA : +8% avec 4.791 MDH suite à la conclusion d'un nouvel emprunt à moyen terme;
- Groupe HAO : +27% avec 3.620 MDH suite au refinancement de certains projets d'efficacité énergétique et des projets sociaux inscrits dans le cadre du programme national « Villes sans bidonvilles » (VSB).

D'un autre côté, les dettes des EEP suivants ont connu une baisse :

- Groupe ADM : -4% avec 36.978 MDH ;
- Groupe TMSA : -6% avec 12.490 MDH ;
- Groupe RAM : -7% avec 6.322 MDH.



Trésorerie et Placements

La **trésorerie** des EEP **Marchands** a connu une diminution de 55% en passant de **8.346 MDH** en 2017 à **3.797 MDH** en 2018. Ce recul s'explique essentiellement, par les baisses des trésoreries des EEP suivants :

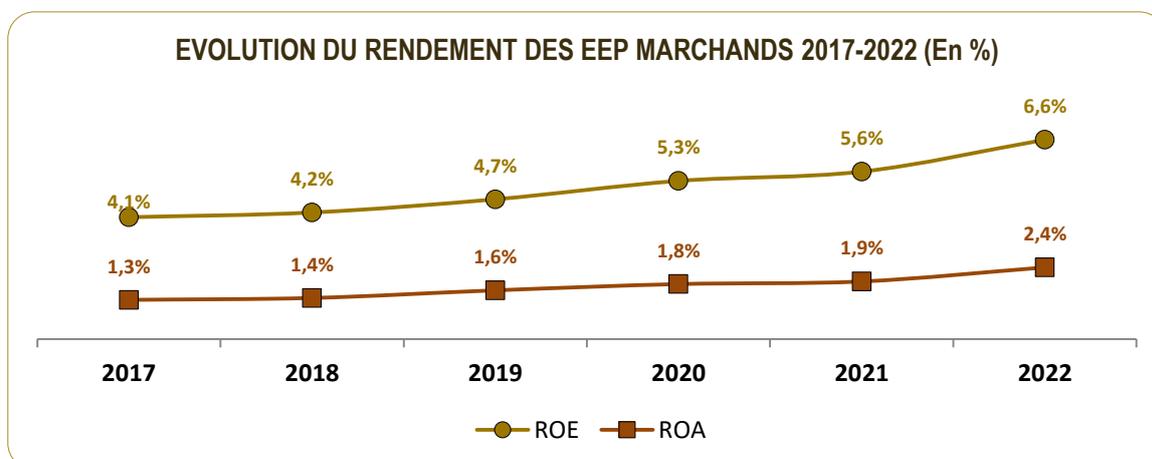
- l'OCP de 1.988 MDH (632 MDH en 2018 contre 2 620 MDH en 2017)
- la SODEP avec une baisse de 956 MDH (112 MDH en 2018 contre 1.068 MDH en 2017) ;
- l'ONCF dont l'aggravation du déficit de trésorerie est de 804 MDH (-3.414 MDH en 2018 contre -2.610 MDH en 2017) ;
- le HAO dont la trésorerie a diminué de 590 MDH (-97 MDH en 2018 contre +493 MDH en 2017).

Les **placements** des EEP **Marchands** ont atteint **32.670 MDH** en 2018 contre **18.441 MDH** en 2017, soit une amélioration de 77% qui est due, principalement aux placements de l'OCP qui sont passés de 8.184 MDH en 2017 à 21.082 MDH.

Rendement des EEP Marchands

Le rendement financier (Return On Equity (ROE) = Résultat Net/ Fonds Propres) et la rentabilité des actifs (Return On Assets (ROA) = Résultat Net/ Total Actif) des EEP **Marchands** marquent une hausse entre 2017 et 2019. Ainsi, le ROE et le ROA sont passés, respectivement, de 4,1% et 1,3% en 2017 à 4,2% et 1,4% en 2018 et ils s'apprécieront, respectivement de 0,5 et de 0,2 point en 2019.

En 2020, le rendement financier et la rentabilité des actifs continueront leur tendance haussière sur toute la période 2020-2022.



II.5.2.2. EEP Non Marchands

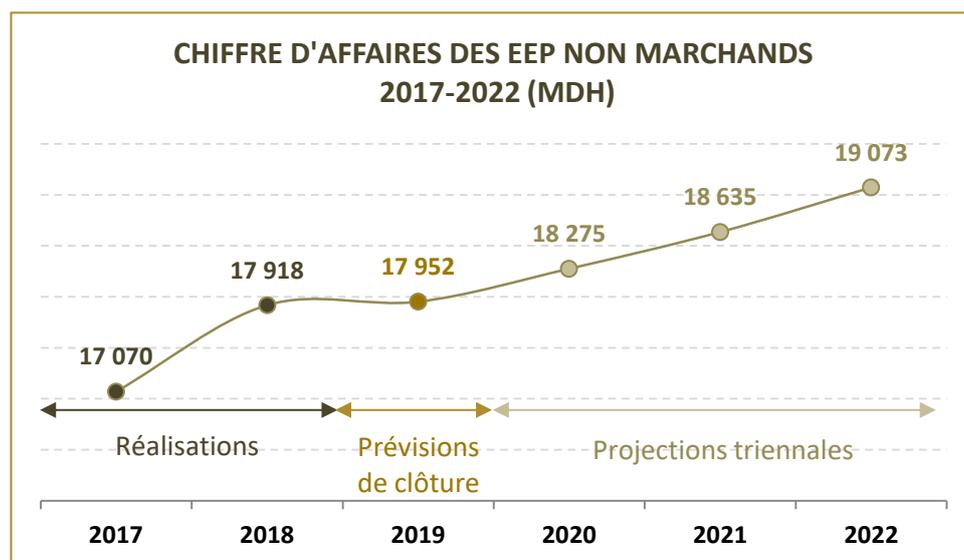
Les principaux indicateurs des EEP **Non Marchands** vont connaître une évolution modeste au cours de la période 2017-2022.

Chiffre d'affaires (CA)

Le CA des EEP **Non Marchands** a connu une hausse de 5% en passant de 17.070 MDH en 2017 à 17.918 MDH à fin 2018 qui résulte, principalement de la hausse du CA de l'ANCFCC (+20% avec 6.812 MDH), de l'APDN (+22% avec 2.144 MDH) et du Groupe ANP (+5% avec 1.971 MDH liée principalement à la hausse du trafic des ports gérés par le Groupe). Cette hausse est atténuée par le recul du CA de l'OFPPT (-4% avec 2.671 MDH suite aux écritures de régularisation des provisions antérieures dans le cadre de l'assainissement des comptes de l'Office), de l'ANRT (-10% avec 655 MDH) et des ORMVA (-29% avec 483 MDH).

Les probabilités de clôture de l'année 2019 font ressortir un CA de 17.952 MDH, marquant une stabilité par rapport à 2018, qui s'explique, essentiellement par la hausse du chiffre d'affaires de l'ONP, de l'ANRT, de l'ALEM et de l'OC, de l'ONMT, de l'ONP et de l'ANRT et le recul du CA de l'OFPPT et du Groupe ANP.

Pour la période 2020-2022, le chiffre d'affaires prévisionnel des EEP Non Marchands se stabiliserait autour de 18.500 MDH.



+3%
TCAM réalisé
entre 2017 et 2019

+2%
TCAM prévisionnel
entre 2020 et 2022

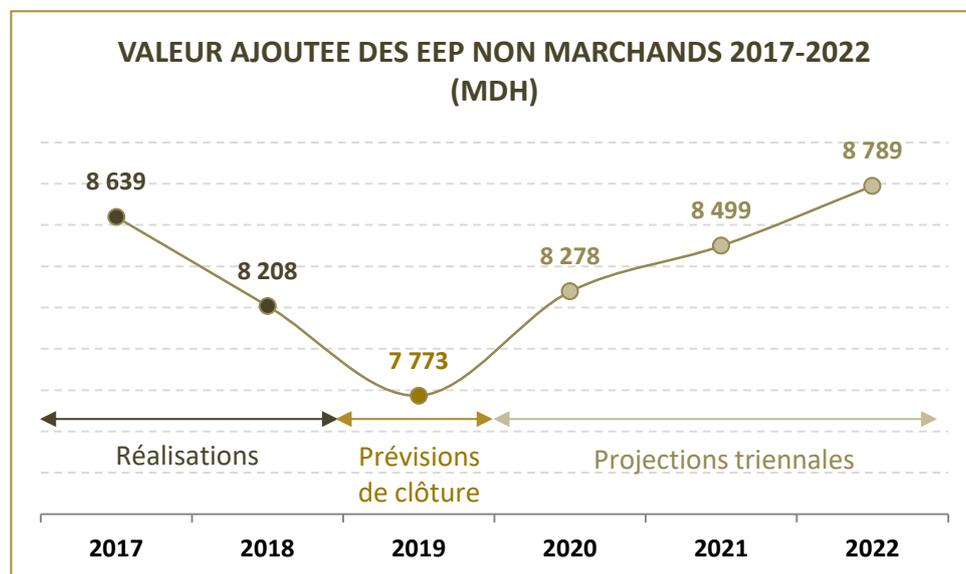
Valeur ajoutée (VA)

Au cours de l'exercice 2018, la VA des EEP **Non Marchands** a enregistré une diminution de 5% passant de 8.639 MDH en 2017 à 8.208 MDH. Cette baisse est due, essentiellement au recul de la VA de l'ANRT (-13% avec 583 MDH) et de l'ONHYM (-10% avec 246 MDH). Cette baisse est atténuée par l'augmentation de la VA de l'ANCFCC (+17% avec 6.260 MDH), de l'OFPPT (+6% avec 2.022 MDH) et du Groupe ANP (+6% avec 1.175 MDH).

En 2019, la VA des EEP Non Marchands s'établira, en termes de probabilité de clôture, à 7.773 MDH, soit une baisse de 5% par rapport à 2018, en relation, notamment avec la baisse

de la VA de l'ANCFCC, du Groupe ANP, de l'OC et la hausse de la VA de l'ONHYM et de l'ONP.

Pour la période 2020-2022, la VA prévisionnelle des EEP Non Marchands, enregistrera une moyenne de 8.522 MDH, en légère hausse par rapport à la VA de 2018 (+1%).



Résultats nets (RN)

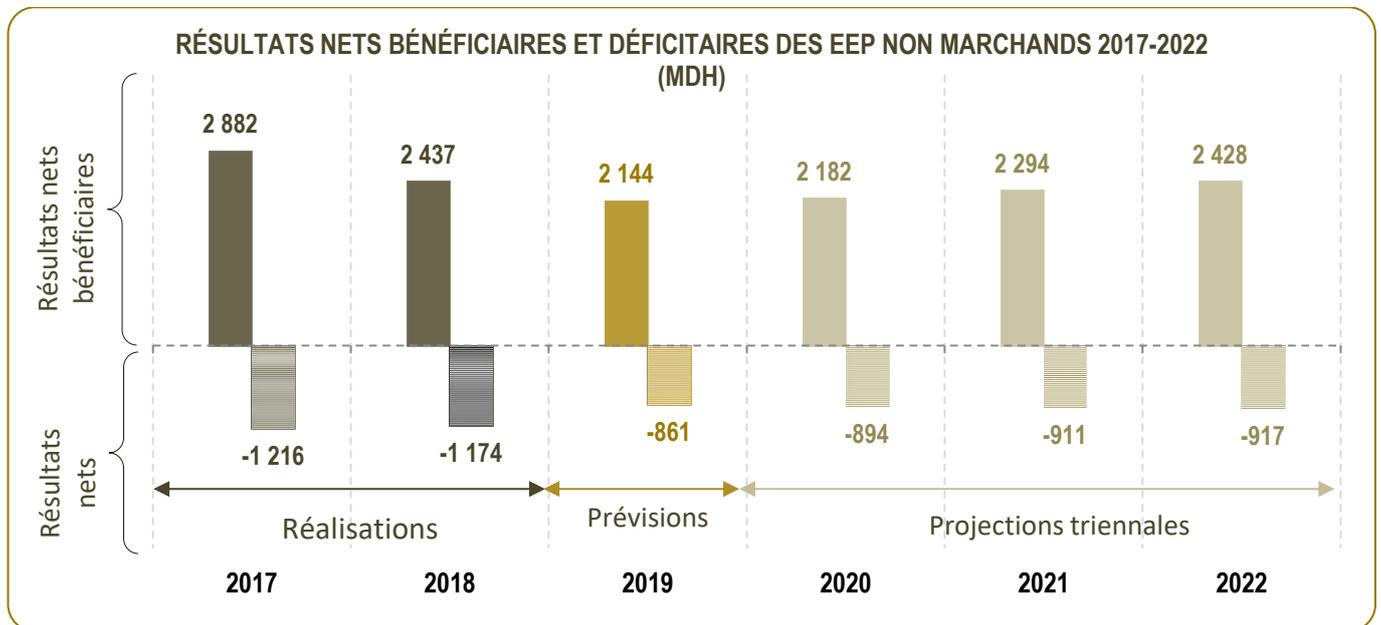
Le résultat net des EEP **Non Marchands** a atteint 1.262 MDH en 2018, marquant ainsi une baisse de 24% par rapport à 2017 (1.666 MDH). Le total des résultats nets bénéficiaires de ces entités a atteint 2.437 MDH en 2018 contre 2.882 MDH en 2017 (-15,5%). Le total de leurs résultats nets déficitaires s'est aggravé pour atteindre 1.174 MDH en 2018 contre 1.216 MDH en 2017.

Les principales évolutions enregistrées en 2018 sont :

- le recul des bénéfices nets des EEP suivants : ANCFCC (-24% avec 672 MDH), ANRT (-31% avec 250 MDH), OC (-25% avec 43 MDH) et INRA (-76% avec 17 MDH). Cette baisse a été, toutefois, atténuée par une augmentation des bénéfices du Fonds Hassan II (+6% avec 439 MDH), de l'OFPPPT (+73% avec 276 MDH), du Groupe ANP (+13% avec 171 MDH) et de l'ONICL (+12% avec 63 MDH).
- l'aggravation des résultats nets déficitaires, notamment ceux de l'ONHYM (-265 MDH contre -85 MDH en 2017), des ORMVA (-190 MDH contre -79 MDH en 2017), de l'ONP (-121 MDH contre 4 MDH en 2017) et de l'ANAPEC (-58 MDH contre 96 MDH en 2017). Il est à signaler que le résultat déficitaire du Groupe AAVBR s'est amélioré en passant de -192 MDH en 2017 à -144 MDH en 2018.

Les prévisions de clôture de 2019 font ressortir une augmentation des résultats nets des EEP Non Marchands de 2% par rapport à l'exercice 2018 en passant de 1.262 MDH en 2018 à 1.283 MDH. Cette hausse est liée à l'amélioration des résultats nets déficitaires de ce groupe d'EEP qui sont passés de -1.174 MDH en 2018 à -861 MDH en 2019. La baisse des bénéfices des EEP Non Marchands sera de 12% en 2019 et ces résultats passeront de 2.437 MDH en 2018 à 2.144 MDH en 2019.

Pour la période 2020-2022, le total des résultats nets bénéficiaires prévisionnels des EEP Non Marchands marqueront une hausse par rapport aux prévisions de clôture de l'exercice 2019. Par contre, les résultats nets déficitaires prévisionnels des EEP Non Marchands marqueront une stabilité à environ 900 MDH/an sur la même période.



Dettes de Financement (DF)

Les Dettes de Financement, hors dettes sociales, des EEP **Non Marchands** ont marqué une hausse de 5% en 2018 par rapport à 2017 pour atteindre 18.614 MDH. Cette hausse s'explique, essentiellement par la hausse des dettes de la CFR (+5% avec 8.005 MDH), du Groupe AAVBR (+18% avec 5.883 MDH qui correspond principalement aux contrats de prêts signés pour couvrir la contribution de la Direction Générale des Collectivités Locales prévue dans le contrat programme liant l'Etat et l'Agence) et du Groupe AASLM (115 MDH contre 51 MDH en 2017 lié au crédit de financement contracté par la Foncière de la Lagune) contre la baisse des dettes de l'ANP (-4% avec 2.754 MDH), des ORMVA (-10% avec 591 MDH) et de l'ALEM (-17% avec 314 MDH expliqué par le remboursement des dettes).

Trésorerie et Placements

La trésorerie des EEP **Non Marchands** est passée de 30.527 MDH en 2017 à 32.512 MDH en 2018, soit une amélioration de 6% qui s'explique, essentiellement par l'amélioration de la trésorerie de :

- la SRRA en hausse de 1.511 MDH (1.732 MDH en 2018 contre 221 MDH en 2017)
- l'OFPPT en hausse de 741 MDH (4.714 MDH en 2018 contre 3.973 MDH en 2017) ;
- la CFR en amélioration de 195 MDH (4.021 MDH en 2018 contre 3.826 MDH en 2017) ;
- l'ONMT en augmentation de 124 MDH (1.204 MDH contre 1.080 MDH en 2017).

Cependant, cette hausse se trouve atténuée par la baisse du disponible de trésorerie de :

- l'ALEM avec une diminution de 231 MDH (826 MDH en 2018 contre 1.057 MDH en 2017) ;

- l'ANP dont la trésorerie a diminué de 476 MDH (-309 MDH en 2018 contre 167 MDH en 2017)

En 2018, les placements des EEP Non Marchands sont passés de 6.498 MDH en 2017 à 25.454 MDH en 2018 en raison, principalement des placements du Fonds Hassan II (24.974 MDH en 2018 contre 5.500 MDH en 2017).

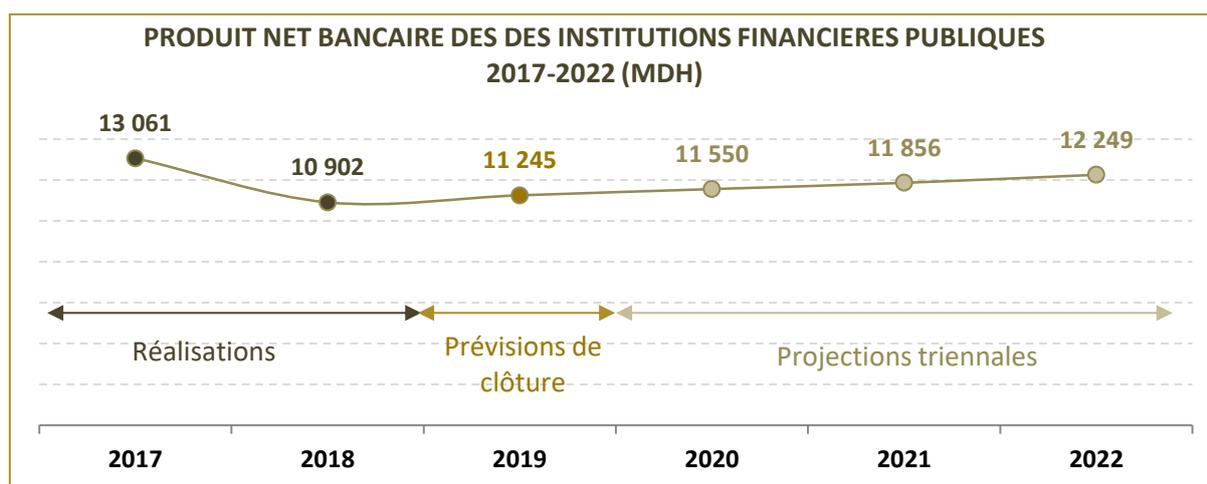
II.5.2.3. Institutions Financières Publiques (IFP)

Les principaux agrégats économique-financiers des Institutions Financières Publiques, au titre de la période 2017-2022, ont connu les principales évolutions retracées dans les développements qui suivent :

Produit Net Bancaire (PNB)

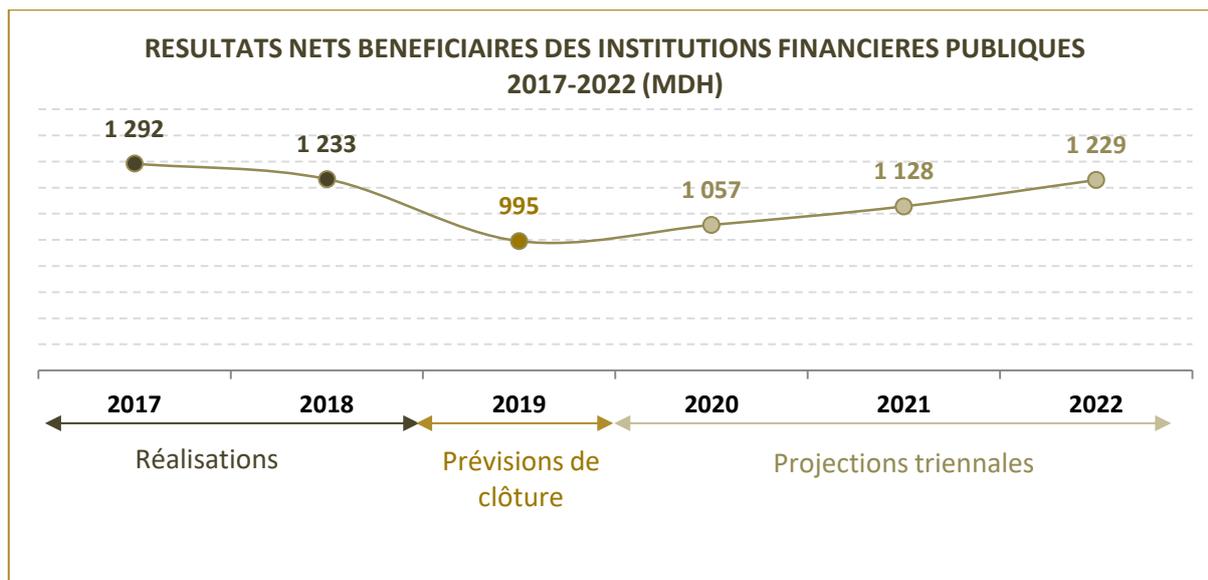
Le Produit Net Bancaire des IFP a connu une diminution de 17% en 2018 par rapport à 2017, pour s'établir à 10.902 MDH. Ladite baisse résulte, principalement, du recul du PNB du groupe CDG (-33% avec 4.556 MDH) sous l'effet de son programme de restructuration. Toutefois, les PNB des autres IFP ont augmenté de 5% en moyenne.

Le PNB prévisionnel des IFP enregistrera une augmentation continue entre 2019 et 2022.



Résultats nets (RN)

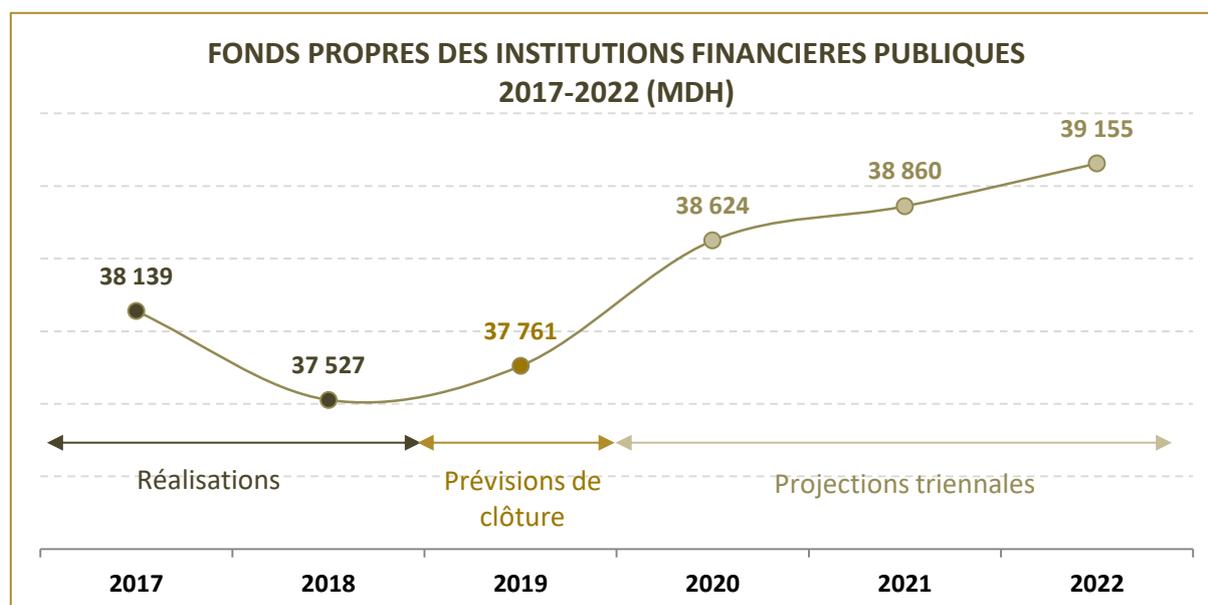
Les résultats nets bénéficiaires des IFP ont atteint 1.233 MDH en 2018, contre 1.292 MDH en 2017, soit une baisse de 5%. Il est à signaler que le Groupe CDG a enregistré un résultat net déficitaire de 1.077 MDH en 2018 contre un bénéfice de 87 MDH en 2017 en liaison avec son programme de restructuration précité.



A partir de 2019, les résultats nets prévisionnels des IFP se stabiliseront autour de 1.100 MDH.

Fonds propres (FP)

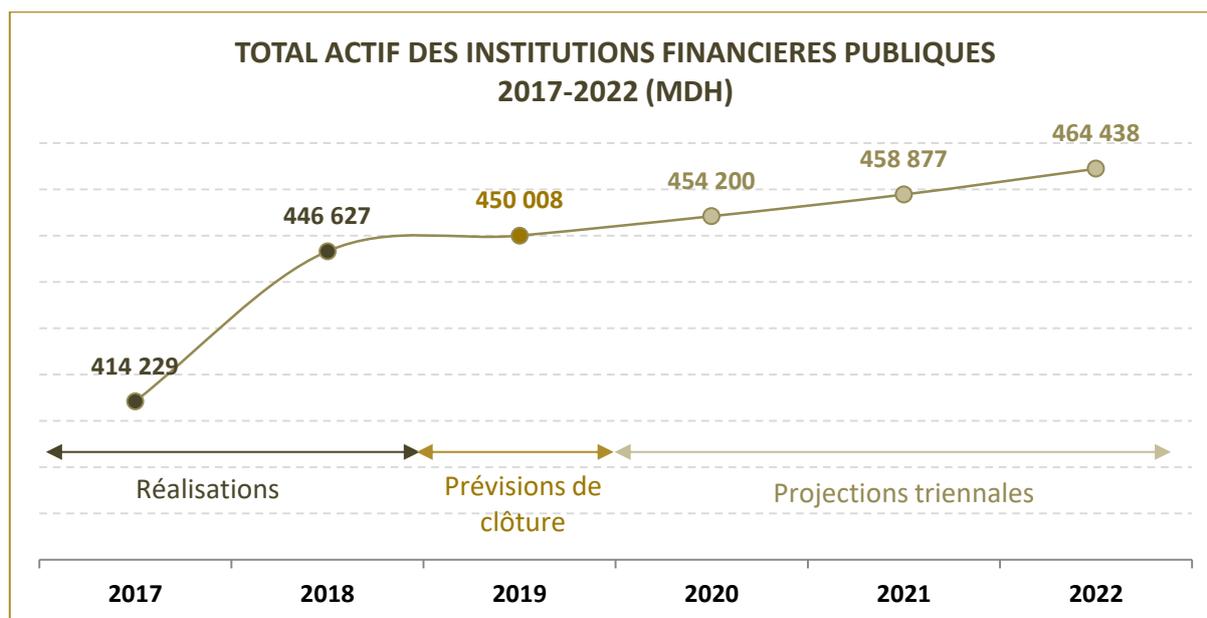
Le total des fonds propres des IFP a atteint 37.527 MDH en 2018, en baisse de 2% rapport à 2017, due à la diminution des fonds propres du groupe CDG (-8% avec 20.206 MDH).



A partir de 2019, les prévisions font ressortir une augmentation du montant des fonds propres des IFP. Ceux-ci dépasseraient 38.600 MDH pendant la période 2020-2022.

Actifs

Le total des actifs des IFP a atteint 446.627 MDH, en 2018, soit une appréciation de 8% par rapport à 2017, qui a concerné la quasi-totalité des IFP.



A partir de 2019, les actifs prévisionnels des IFP se stabiliseront à hauteur d'une moyenne de 455.000 MDH.

Rendement financier

Le rendement financier des IFP, mesuré par le ROE, s'est stabilisé, en 2018 comme en 2017, à 3,3%.

Hors Groupe CDG, ce rendement financier s'est amélioré de près de 6 points en passant de 7% en 2017 à 13% en 2018.

En 2019, le ROE baissera de 0,4 point pour reprendre sa tendance haussière à partir de 2020 (2,7%) jusqu'en 2022 (3,1%).

II.5.2.4. Organismes sociaux (OS)

Indicateurs (MDH)	2017*	2018	Variation 2018/2017
Cotisations et contributions	56.217	60.256	7,2%
Pensions et prestations	58.587	58.267	-0,5%
Résultat technique	2.904	6.956	139,5%
Fonds propres	159.885	182.623	14,2%
Total Actif	192.026	200.929	4,6%

(*) Chiffres définitifs après approbation des comptes par les organes délibérants

A fin 2018, les cotisations et contributions des Organismes Sociaux (OS) ont atteint 60.256 MDH contre 56.217 MDH en 2017, soit une hausse de 7,2% sous l'effet, principalement, de la hausse des cotisations collectées par la CMR et la CNSS de 7% et 8%, respectivement en relation avec l'augmentation des affiliés tous régimes confondus ainsi que des taux de cotisation de la CMR.

Une légère baisse (-1%) a été constatée en 2018 pour les pensions et les prestations servies par les Organismes Sociaux, et est liée, essentiellement, au recul des pensions et prestations de la CNSS (Régime général) (-16%) et de la CMR (-8%). Cette baisse a été atténuée par l'augmentation des pensions et des prestations de la CNSS (AMO) de 12%.

A fin 2018, le résultat technique a connu une forte hausse (+140%) en passant de 2.904 MDH en 2017 à 6.956 MDH en 2018, due à l'augmentation du résultat technique du régime général de la CNSS qui est passé de 4.089 MDH en 2017 à 9.018 MDH en liaison avec l'augmentation du nombre d'affiliés. Le résultat technique déficitaire de la CMR s'est aggravé de 37% pour atteindre -4.890 MDH.

Les fonds propres (FP) des Organismes Sociaux se sont établis à 182.623 MDH en 2018, en hausse de 14% par rapport à l'année 2017, et ce, en relation, notamment celle des FP de la CNSS (+33% avec 104.050 MDH) contre une baisse des FP de la CMR (-4% avec 78.573 MDH) en liaison avec l'utilisation des réserves pour honorer une partie de ses engagements.

A fin 2018, le total des actifs des Organismes Sociaux a atteint 200.929 MDH, enregistrant ainsi une augmentation de 5% par rapport à 2017, impactée par l'accroissement du total actif de la CNSS, qui est passé de 106.743 MDH en 2017 à 118.863 MDH en 2018. Néanmoins, le total actif de la CMR (82.067 MDH) a connu une diminution de 4%.

Trésorerie et Placements

La **trésorerie** des **Organismes sociaux** a connu une augmentation d'environ 7% en passant de 1.709 MDH en 2017 à 1.822 MDH en 2018.

Les **placements** des Organismes sociaux ont connu une légère hausse (2%) en passant de 178.853 MDH en 2018 contre 174.699 MDH en 2017. Cette hausse est liée aux placements de la CNSS qui ont augmenté de 7% passant de 89.270 MDH en 2017 à 95.356 MDH en 2018.

III. RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES EEP

Les relations financières entre l'Etat et les EEP se caractérisent par l'existence de deux types de flux financiers :

- des subventions allouées à certains organismes par le Budget Général de l'Etat (BGE) et de taxes parafiscales affectées ;
- des versements de certains EEP à l'Etat sous forme de dividendes, de parts de bénéfices, de produits de monopole, de redevances pour l'occupation du domaine public et d'autres redevances.

A cet égard, la circulaire adressée par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration aux dirigeants des EEP au sujet de la préparation des projets de budgets des EEP, au titre de l'année 2020, a mis l'accent sur les principales orientations suivantes en matière de transferts Etat-EEP :

- la rationalisation des dépenses des EEP et leur corrélation à la réalisation des résultats ;
- le renforcement de la contribution des EEP au BGE via la mise en place d'une programmation pluriannuelle (2020-2022) des contributions et le versement en trois

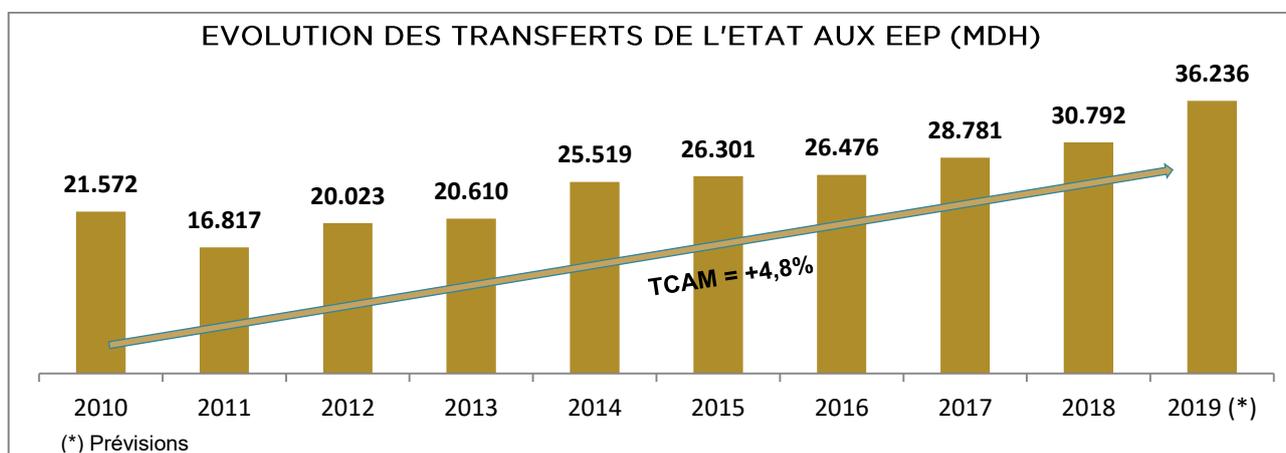
tranches (mars, juin et septembre de chaque année) des contributions nettes de tout prélèvement fiscal.

Par ailleurs, les transferts budgétaires entre l'Etat et les EEP reflètent la structure du portefeuille public. Ainsi, certains EEP à caractère marchand contribuent au Budget Général de l'Etat alors que certains EEP non marchands recourent, principalement, au BGE pour financer leurs activités en termes de fonctionnement et d'équipement.

III.1. Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP

L'effort d'investissement des EEP pour la réalisation de leurs projets stratégiques et structurants est accompagné par un appui budgétaire de l'Etat. Cet appui est également dirigé en faveur d'entités en charge de missions de services publics notamment au niveau des secteurs socio-éducatifs.

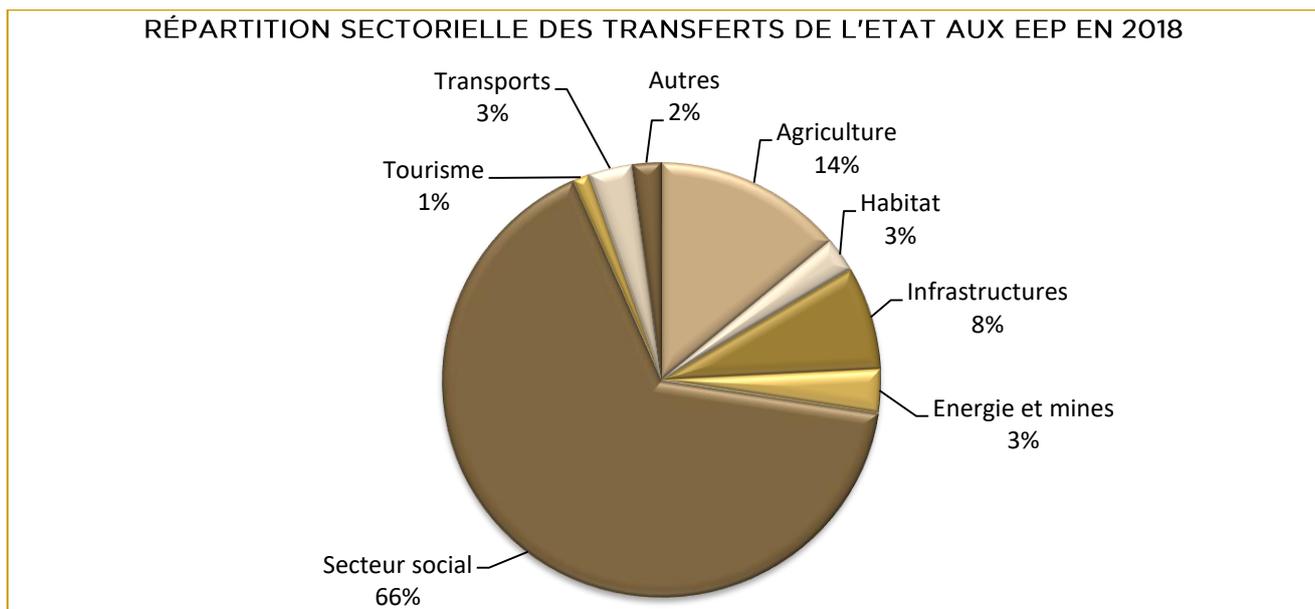
Ainsi, l'appui budgétaire de l'Etat en faveur des EEP a connu une croissance annuelle moyenne de 4,8% sur la période 2010-2019.



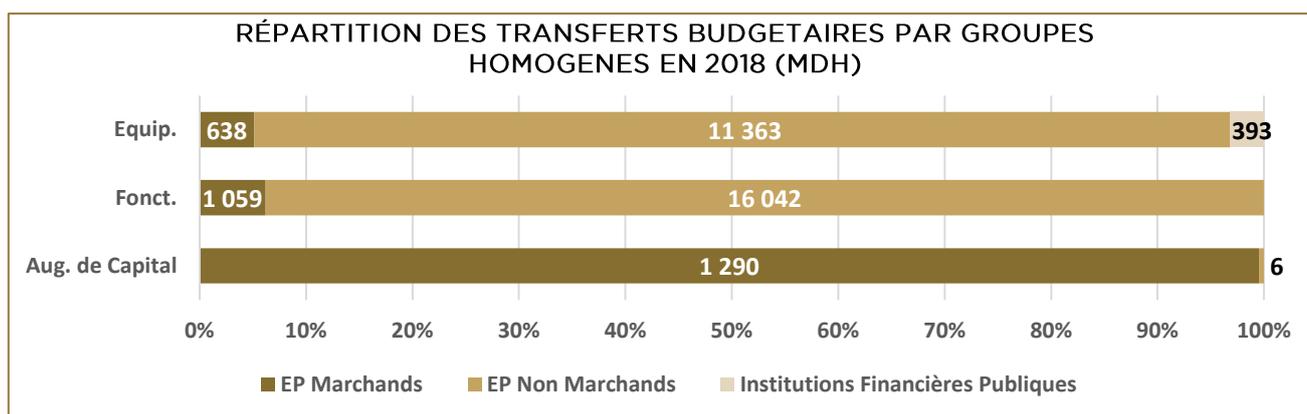
Le montant total des débloques du BGE au titre des subventions aux EEP à fin décembre 2018, s'est établi à 30.792 MDH, soit un taux de réalisation de 93% par rapport aux prévisions de l'année 2018 (33.152 MDH). Par rubriques, 56% des débloques sont destinés au fonctionnement, le reste, soit 13.690 MDH étant consacré à l'équipement (40%) et aux augmentations de capital (4%).

La répartition sectorielle montre que les transferts budgétaires de l'Etat aux EEP sont, essentiellement destinés aux secteurs prioritaires, à savoir le secteur social (20.325 MDH), l'agriculture (4.297 MDH), les infrastructures (2.365 MDH), le transport (996 MDH) et l'énergie et les mines (977 MDH).

Le graphique, ci-après, récapitule la répartition sectorielle des subventions aux EEP au titre de 2018 :



En 2018, la répartition par nature des subventions octroyées aux EEP classés par groupes homogènes, est récapitulée comme suit :



Cette répartition montre que la quasi-totalité des transferts budgétaires au titre des augmentations de capital, sont destinés aux EEP Marchands tels que l'ONCF (990 MDH) et la SNRT (300 MDH) tandis que 94% des subventions de fonctionnement et d'équipement sont destinés aux EEP Non Marchands et aux Institutions Financières Publiques.

Les principaux bénéficiaires des subventions budgétaires sont les EEP Non Marchands avec un total de 27.411 MDH dont 16.042 MDH destinés au fonctionnement, 11.363 MDH pour l'équipement tandis que le reste (6 MDH) est affecté aux augmentations de capital.

Quant aux EEP Marchands, ils ont bénéficié de transferts budgétaires limités de 2.988 MDH dont 43% destinés aux augmentations de capital, 36% pour le fonctionnement et 21% pour l'équipement. Les organismes financiers ont reçu un total de 393 MDH au titre de l'équipement.

Les transferts budgétaires aux EEP Non Marchands et les EEP Marchands ont connu des évolutions respectives de 11% et de -21% par rapport aux réalisations de 2017.

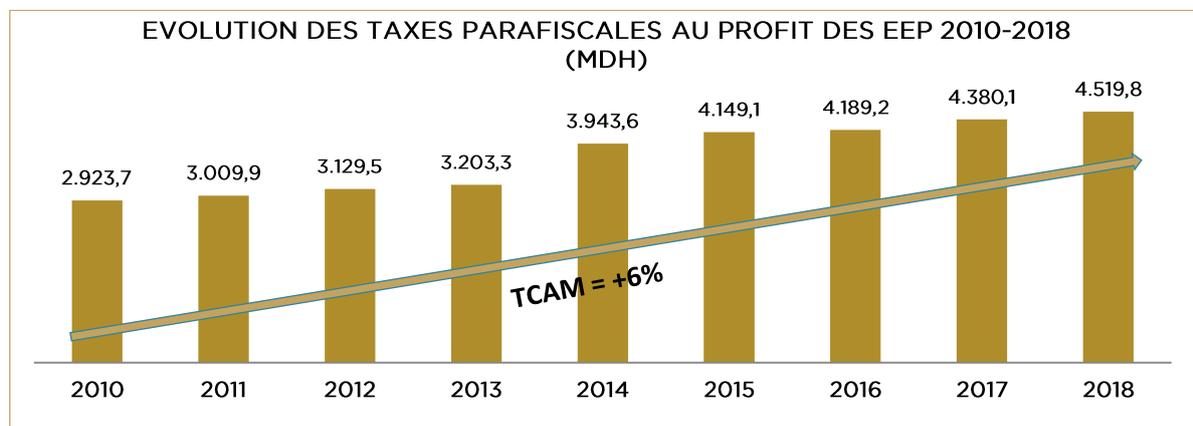
A fin août 2019, le montant total des débloqués du BGE au titre des subventions aux EEP s'élève à 19.418 MDH (contre 17.292 MDH à fin août 2018), soit un taux de réalisation de 54% par rapport aux prévisions de l'année 2019 (36.235,7 MDH) contre 54% à fin août 2018.

A fin août 2019, les transferts du BGE ont bénéficié, notamment, aux AREF (7.472 MDH), à l'ONOUSC (1.895 MDH), aux ORMVA (1.214 MDH), à la SNRT (1.111 MDH), à la CFR (980 MDH), aux Universités et Établissements d'Enseignement Supérieur (536 MDH), à l'ONSSA (502 MDH) et à l'ONCF (497 MDH).

III.2. Taxes parafiscales encaissées par les EEP

Les EEP bénéficient d'autres concours financiers sous forme de taxes parafiscales dont le montant est passé de 2.923,7 MDH en 2010 à 4.519,8 MDH à fin 2018, soit un taux de croissance annuel moyen d'environ de 6%.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution desdites taxes entre 2010 et 2018 :



Les principaux EEP bénéficiaires des taxes parafiscales en 2018 sont :

- l'OFPPT qui reste le premier bénéficiaire avec un montant de 2.406,6 MDH au titre de la Taxe sur la Formation Professionnelle et représente plus de 50% du montant total des taxes parafiscales perçues par les EEP ;
- l'ONMT : 533 MDH dont 400 MDH (75%) au titre de la Taxe Aérienne ;
- l'ONP avec 305 MDH au titre de la Taxe sur le Poisson Pélagique et la Taxe de Recherche Halieutique et d'Affrètement ;
- la SNRT avec 260 MDH au titre de la Taxe pour la Promotion du Paysage Audiovisuel National (TPPAN), collectée par l'ONEE, les Régies de distribution et les Sociétés Déléгатaires ;
- les CCIS avec 145 MDH au titre du décime additionnel de la taxe professionnelle ;
- l'ANSR (Ex-CNPAC) avec 175,5 MDH au titre des diverses taxes instituées à son profit (Taxe des Assurés, Assurances, Carburant, Automobile, Centres de Visite Techniques et Auto-écoles) ;
- l'Entraide Nationale avec 128,6 MDH dont 121,4 MDH au titre du Pari Mutuel Urbain Marocain.

Les produits au titre de la Taxe Parafiscale à l'Importation (TFPI) en 2018, s'élèvent à 384,87 MDH répartis comme suit : l'EACCE (106,6 MDH), l'AMDIE (214,5 MDH dont 150,6 MDH

au titre du solde affecté à l'Agence par son Conseil d'administration et 63,9 MDH au titre de la partie fixe plafonnée depuis 2006), l'ANPME (38,3 MDH) et la MDA (25,5 MDH).

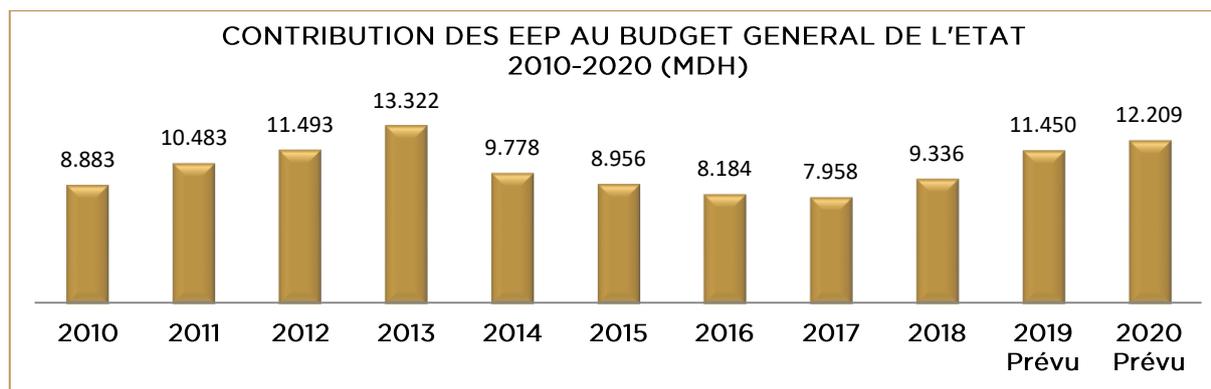
A noter que la répartition des montants de la TFPI a été modifiée par le décret n° 2-19-615 du 7 août 2019 modifiant et complétant le décret n° 2-94-734 du 31 décembre 1994 créant ladite taxe. La nouvelle répartition de cette taxe est comme suit : AMDIE (45%), EACCE (37%), ANPME (8%), MDA (6%) et les Associations Professionnelles et la Fédération Marocaine des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services (10%).

III.3. Produits versés par les EEP au BGE

Les contributions des EEP au BGE au titre des dividendes, des produits de monopole, des parts de bénéfice, des redevances domaniales et d'autres redevances et contributions ont atteint entre 2010 et 2018, un montant annuel moyen de 9.821 MDH dont près de 73% sont versés par quatre principaux contributeurs (OCP, ANCFCC, IAM et BkAM), étant précisé que le portefeuille des EEP contribuant au BGE est passé de 18 entités à 27 entre 2010 et 2019.

Par ailleurs et en vue d'assurer la pérennité des versements des EEP contributeurs au BGE, une politique pluriannuelle des dividendes et des autres contributions audit budget est mise en place pour certains EEP.

Le graphique suivant retrace l'évolution des produits provenant des EEP sur la période 2010-2020 :



Les EEP, hors les IFP, ont vu leur contribution au BGE augmenter de 6.306 MDH en 2010 à 8.380 MDH en 2018. Toutefois, le montant de la contribution des IFP au BGE est en baisse continue depuis plus d'une décennie (956 MDH à fin 2018 contre 2.577 MDH en 2010) due, essentiellement, à une volatilité des versements de certaines IFP. Ainsi, la contribution de Bank Al-Maghrib a marqué une baisse importante de 72% en passant de 2.033 MDH en 2010 à 565 MDH en 2018 et la CDG qui n'a pas contribué au BGE durant la période 2015-2018 en raison des résultats déficitaires de ses filiales. L'Office des Changes a, quant à lui, maintenu un niveau de contribution moyen de 228 MDH sur la période 2010-2018,

Les réalisations au titre des produits à provenir des EEP pour l'année budgétaire 2018 sont de 9.336 MDH, soit un taux de réalisation de 95% des prévisions initiales de 9.821 MDH, contre 7.958 MDH à fin 2017, soit un taux de réalisation de 88%.

Concernant la Loi de Finances pour l'année budgétaire 2019, les prévisions au titre des produits à provenir des EEP, sont de 11.450 MDH, hors recettes de la privatisation et les

réalisations cumulées à fin septembre 2019 sont de 8.617 MDH contre 7.114 MDH à fin septembre 2018, soit un taux de réalisation de 77,6%, contre 72,4% à fin septembre 2018, versées, essentiellement, par ANCFCC (2.000 MDH), IAM (1.531 MDH), Bank Al-Maghrib, (744 MDH), ONDA (400 MDH) et ANRT (280 MDH).

Pour le PLF 2020, les prévisions s'élèvent à 12.209 MDH et marquent une hausse de près de 6,6% par rapport aux prévisions de l'année 2019 (hors recettes des privatisations).

Les principaux Etablissements contributeurs sont l'ANCFCC (3.180 MDH), Bank Al-Maghrib (765 MDH dont 405 MDH au titre des parts de bénéficiaires et 360 MDH au titre de la commission de change), l'ONDA (674 MDH), l'ANRT (250 MDH) et l'ANP (210 MDH). Les dividendes à verser par les Entreprises Publiques sont estimés à 5.530 MDH.

Par ailleurs, les projections, hors recettes de la privatisation, au titre des années 2021 et 2022 s'élèvent, respectivement, à 11.894 MDH et 13.198 MDH.

2^{EME} Partie : LES EEP, AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS

Les EEP, principal investisseur public, contribuent au développement de l'économie nationale, notamment en assurant le portage de politiques publiques par la mise en œuvre de projets structurants visant à étoffer l'offre de services publics de qualité aux citoyens et aux entreprises en réalisant des infrastructures concourant à l'amélioration de la compétitivité économique et territoriale du pays.

A cet égard, les EEP ont délivré des infrastructures de qualité (ports, aéroports, routes, autoroutes, chemins de fer, énergie, irrigation, grands aménagements urbains...), ainsi que des programmes de développement social visant la réduction des disparités sociales et territoriales, notamment dans le cadre de la refonte globale en cours des programmes d'appui et de protection sociale ainsi qu'en ce qui concerne l'adéquation entre formation et emploi, et ce, dans le but d'améliorer l'efficacité des actions et des politiques publiques en faveur des catégories sociales vulnérables et de réduire le chômage.

Dans ce contexte, le Fonds Hassan II pour le développement économique et social ainsi que les Institutions Financières Publiques, continueront à œuvrer en faveur du développement économique et social du pays à travers l'offre de financements adaptés aux besoins de leurs partenaires et clients auxquels ils assurent le conseil et l'accompagnement nécessaires.

I. DEVELOPPEMENT DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES

Le développement des réseaux d'infrastructure s'inscrit dans une double logique d'aménagement du territoire et d'amélioration de la connectivité et de la compétitivité des territoires et, par conséquent, dans le but de fournir aux acteurs économiques, notamment le secteur privé, les conditions idoines pour jouer pleinement son rôle moteur de l'économie et libérer ainsi, le potentiel de production compétitif devant permettre à l'Etat de se recentrer sur ses prérogatives régaliennes et de régulation.

I.1. Réseaux des Transports

I.1.1. Transport autoroutier (ADM)

L'accélération du rythme des investissements dans le secteur des autoroutes a permis le développement d'un réseau autoroutier important cumulant un linéaire de 1.800 Km, permettant de hisser le classement du Maroc au 2^{ème} rang au niveau africain.

La réalisation de ce programme d'investissement d'envergure, pour un coût global de plus de 50.000 MDH, financé essentiellement par la dette, a conduit, toutefois, à l'aggravation de l'endettement de la société ADM, qui affichait à fin 2015 un ratio d'endettement de 4,5, générant ainsi un service de la dette absorbant plus de 50% des revenus.

La société a réussi, à travers les mesures de restructuration engagées en 2016, à redresser la structure de son bilan, avec un ratio d'endettement ramené à 1,7.

De même, ADM poursuit la réalisation de son plan de restructuration et d'industrialisation de l'exploitation à travers, notamment, une convention d'assistance technique avec un opérateur autoroutier de référence mondiale, dans l'objectif d'accélérer les processus d'automatisation et de digitalisation de la gestion des flux sur autoroutes (circulation, péage, dépannage, services aux usagers...) et l'amélioration de la sécurité autoroutière, en précisant que le taux de de télépéage (Jawaz) a atteint plus de 33% à fin août 2019 avec l'ambition d'atteindre un objectif de 50%, soit environ 1 million de clients Jawaz.

L'année 2018 a connu les faits marquants suivants :

- la signature du pacte social avec le personnel des prestations externalisées de perception de péage et d'assistance aux usagers ;
- le changement de la méthode comptable des provisions pour grosses réparations (PGR) avec une fréquence de 15 ans au lieu de 10 ans avec une intervention intermédiaire la 7^{ème} année ;
- la progression du trafic journalier moyen de 3,9% par rapport à 2017 ;
- l'accroissement des recettes de péage (+5,7%) grâce à l'augmentation du trafic pour s'établir à fin 2018, à 2.900 MDH HT avec la commercialisation de 400.000 tags Jawaz à fin 2018.

L'investissement réalisé par ADM en 2018 a atteint 397 MDH contre des prévisions de 1.816 MDH, soit un taux de réalisation limité de 22%, et ce, en raison du report des projets de triplement de l'autoroute de Casablanca-Berrechid et du contournement de Casablanca dont le financement n'a pas pu être bouclé d'une part, et du report des projets de génie civil et d'automatisation.

L'investissement réalisé à fin juin 2019, s'élève à 215 MDH sur un budget prévisionnel de 982 MDH, soit un taux de réalisation de 22%. Les prévisions de clôture à fin 2019, sont de 982 MDH, soit un taux de réalisation de 100%.

À l'échelle de tout le réseau, la circulation moyenne journalière pendant l'année 2018 s'est établie à 23,3 millions véhicules-kilomètres par jour, enregistrant ainsi une hausse de 4% par rapport à l'année 2017.

Les prévisions de clôture de 2019 au titre du chiffre d'affaires seraient de 3.211 MDH contre 3.114 MDH réalisés en 2018, soit +3%.

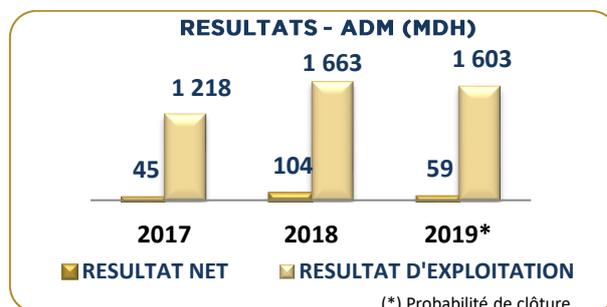
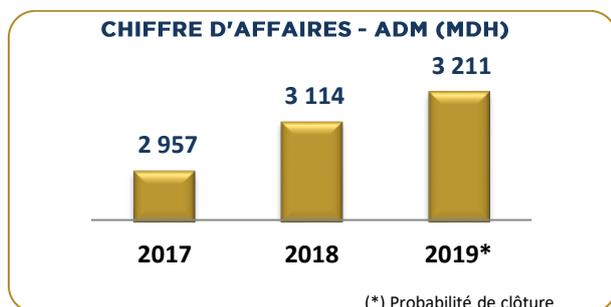
Quant aux prévisions de clôture du résultat net à fin 2019, elles seraient de 59 MDH contre 104 MDH en 2018.

L'encours total de la dette de ADM à fin 2018, est de l'ordre de 36.978 MDH, en baisse de 3% par rapport à fin 2017.

Pour ce qui est des investissements prévus en 2020, 2021 et 2022, ils portent, principalement sur la réalisation des projets de triplement de l'autoroute Casablanca-Berrechid et le contournement de Casablanca, l'autoroute Tit Mellil-Berrechid ainsi que le plan d'automatisation de l'exploitation. Ces investissements prévus s'élèveront, respectivement, à 1.846,9 MDH, 1.549,6 MDH et 2.868,5 MDH.

Le modèle économique de ADM, ayant atteint ses limites malgré les efforts de restructurations entrepris en 2016, fera l'objet d'une refonte en profondeur dans le cadre

d'un contrat programme en cours de préparation avec l'Etat, étant précisé que la question du financement du plan d'extension et de développement de nouvelles infrastructures autoroutières est au cœur de la mutation de son modèle d'exploitation.



1.1.2. Transport ferroviaire (ONCF)

Le principal événement de l'année 2018 concerne l'inauguration, par Sa Majesté le Roi, le 15 novembre 2018, de la Ligne à Grande Vitesse (LGV), reliant Tanger et Casablanca. Ce projet emblématique, réalisé pour un investissement de 22.992 MDH, constitue un atout majeur en matière d'aménagement et d'intégration territoriale, de développement économique et augure d'une percée technologique du Maroc.

L'année 2018 a connu, également l'achèvement d'autres grands projets, notamment le triplement de la ligne Kénitra-Casablanca, le doublement de la ligne Marrakech-Casablanca et l'achèvement de cinq nouvelles gares ainsi que l'offre de nouveaux services.

Concernant l'activité de 2018, l'ONCF a transporté 35,2 millions de voyageurs et prévoit de clôturer l'exercice 2019 avec 38,2 millions de voyageurs. En matière de fret, l'ONCF a transporté 8,3 millions de tonnes de marchandises et 18,4 millions de tonnes de phosphates en 2018. Les prévisions de 2019 portent sur un volume de 9 millions de tonnes de marchandises et 17 millions tonnes de phosphates.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 est de 3.443 MDH, en diminution de 7% par rapport aux réalisations de l'année 2017, sous l'effet, principalement des perturbations du trafic dues aux chantiers d'investissement menés en parallèle.

Le résultat d'exploitation de 2018 s'est établi à -372 MDH contre +236 MDH en 2017. Les prévisions de clôture de l'année 2019 font ressortir un déficit de 869 MDH.

A fin juin 2019, l'ONCF a réalisé un chiffre d'affaires de 1.765 MDH pour des probabilités de clôture de 3.866 MDH.

Le programme d'investissement de 2018 a été réalisé à hauteur de 5.232 MDH contre des prévisions de 6.830 MDH (77%) et des réalisations de 2017 de 6.274 MDH. Les investissements de 2018 ont porté sur les travaux d'achèvement de la LGV (1.011 MDH) et le programme général (4.221 MDH dont 3.782 MDH pour les installations fixes et les équipements ferroviaires et 439 MDH pour le matériel roulant).

Les investissements prévus pour 2019 s'élèvent à 4.285 MDH et portent, outre un montant de 1.400 MDH correspondant à l'achèvement des projets en cours, essentiellement sur la réhabilitation des infrastructures (601 MDH), l'acquisition d'engins de maintenance et

différents équipements et outillages (613 MDH) ainsi que sur l'acquisition du matériel roulant (496 MDH) et la construction d'ateliers de maintenance (140 MDH).

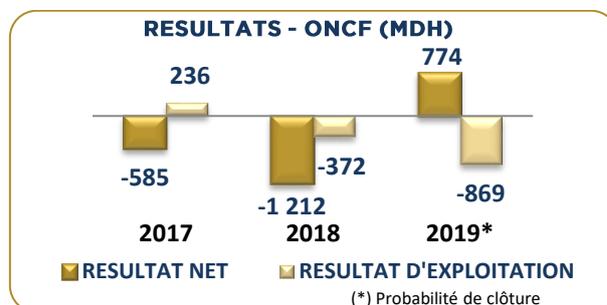
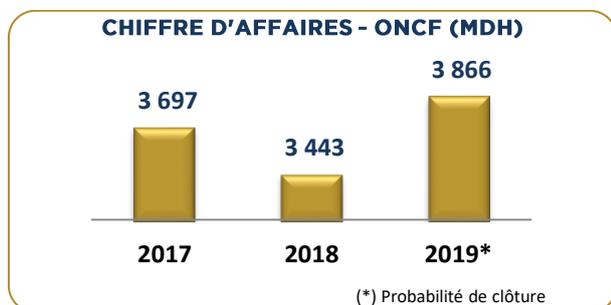
A fin juin 2019, les investissements réalisés ont atteint 1.143 MDH, soit un taux de réalisation de 27%. Les prévisions de clôture de 2019 sont de 3.539 MDH représentant 83% des prévisions annuelles.

Le programme d'investissement prévisionnel au titre de la période 2020-2022 portera, principalement, sur le maintien de la performance de l'appareil productif à travers, le renouvellement et la réhabilitation des infrastructures, l'acquisition des différents équipements et outillages ferroviaires ainsi que du matériel roulant pour des montants de 2.931 MDH, 2.269 MDH et 3.191 MDH, respectivement en 2020, 2021 et 2022.

A rappeler que la réalisation par l'Office d'investissements de grande envergure ayant dépassé 47.000 MDH durant la période 2010-2018, a impacté la situation financière de l'ONCF avec un endettement de 35.592 MDH à fin 2018, soit un taux d'endettement de 148%.

Afin de pérenniser le modèle économique de l'Office et assainir sa situation financière, le schéma de restructuration institutionnelle et organisationnelle a été convenu entre l'Etat et l'Office dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 25 juillet 2019, visant la modernisation du secteur ferroviaire à travers l'alignement avec les meilleures pratiques internationales préconisant la séparation entre l'exploitation commerciale, d'une part et le développement et le financement des infrastructures, d'autre part.

Actuellement, un nouveau projet de contrat programme avec l'Etat est en cours d'élaboration, et ce, sur la base du protocole d'accord susvisé.



1.1.3. Déplacements urbains

1.1.3.1. Casa Transports

La société Casa Transports a connu les principales réalisations suivantes en 2018 :

- démarrage des essais de la ligne T2 et sa marche à blanc ainsi que l'achèvement, à la fin de l'exercice, de la ligne en vue de sa mise en service ;
- finalisation et mise en service des ouvrages du projet du Nœud A ;
- livraison des deux projets de trémies Sidi Abderrahmane et Ain Sebaa ;
- livraison des études d'avant-projet des lignes T3 et T4 ;
- achèvement des études d'avant-projet des lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Les investissements réalisés par la société en 2018, totalisent 2.856 MDH sur des prévisions de 3.735 MDH, soit un taux de réalisation de 76%. En 2019, les paiements sur investissements prévus s'élèvent à 3.229 MDH. A fin juin 2019, les réalisations d'investissement s'établissent à

327 MDH avec des prévisions de clôture à fin 2019 estimées à 1.200 MDH, soit 37% des prévisions de l'année.

L'avancement des principaux projets portés par la société se présente comme suit :

- lancement de l'exploitation de la ligne T2 et sa mise en service en 2019 ;
- achèvement de la première phase du Poste de Commandement Central (PCC) et réalisation de sa deuxième phase à hauteur de 25% ;
- avancement physique des travaux des lignes BHNS à hauteur de 10%.

Casa Transports prévoit des investissements de l'ordre 1.178 MDH pour 2020, 2.636 MDH pour 2021 et 2.336 MDH pour 2022.

1.1.3.2. Société Tramway de Rabat-Salé (STRS)

En 2018, l'activité de la STRS a été caractérisée par les principaux évènements suivants :

- la signature de la convention d'investissement entre la STRS et l'Etat le 25 janvier 2018 ;
- la signature de la convention de financement entre la STRS et la BEI le 06 mars 2018 pour un montant de 40 Millions d'Euros ;
- le lancement de l'appel d'offres pour l'attribution du contrat d'exploitation du réseau de transport guidé de Rabat-Salé-Témara.

En 2019, la STRS poursuit la finalisation du projet d'extension de la ligne 2. La société a lancé, également, une étude pour la mise en œuvre de l'inter-modalité Tramway-Bus.

La STRS réalise les actions suivantes dans le cadre de sa mission de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) :

- réalisation d'une étude sur les nouveaux modes de transport pour le compte de l'AAVBR ;
- pilotage, pour le compte de l'Etablissement de Coopération Intercommunale, (ECI) d'une étude pour l'élaboration d'un plan de mobilité urbaine durable de l'agglomération et l'élaboration d'un plan stratégique de la mobilité au sein de l'agglomération Rabat-Salé-Témara.

En termes de performances financières, le chiffre d'affaires de la Société en 2018 est en baisse de 5% par rapport à 2017 en relation, notamment, avec l'impact précité des travaux de maintenance et la diminution des recettes d'affichage. L'année 2018 s'est soldée par un déficit net de 19,8 MDH contre un déficit net de 69,4 MDH en 2017, en amélioration de 71%.

La STRS a réalisé un investissement de 252,6 MDH en 2018 sur des prévisions de 470 MDH, soit un taux de réalisation de 54%. En 2019, les réalisations des investissements sont estimées à fin juin 2019, à 60 MDH sur des prévisions annuelles de 369 MDH et des prévisions de clôture de 199 MDH (54%).

La STRS prévoit des investissements relatifs à l'extension du réseau de 20 Km de l'ordre 200 MDH, 2.000 MDH et 2.000 MDH pour les années 2020, 2021 et 2022, respectivement.

1.1.4. Royal Air Maroc (RAM)

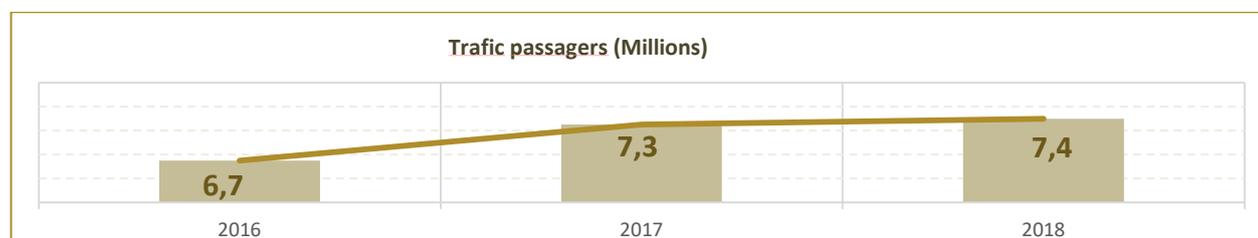
La RAM a poursuivi en 2018 (année civile), la mise en œuvre du plan de développement enclenché depuis 2017, et qui vise à imprimer une dynamique d'amélioration du produit, d'optimisation du réseau et d'augmentation du chiffre d'affaires, d'accélération de la

modernisation de la flotte ainsi que de la transformation digitale et du développement des partenariats de la Compagnie.

Ainsi, la poursuite dudit plan a permis d'améliorer les principaux indicateurs de la RAM puisque le chiffre d'affaires a atteint 16.775 MDH, en hausse de 6% par rapport à 2017, ce qui a permis d'améliorer le résultat d'exploitation de 159% (460 MDH en 2017) pour atteindre 821 MDH, ainsi que le résultat net qui s'est établi à 225 MDH contre 17 MDH en 2017.

De même, les indicateurs liés à l'endettement de la RAM se sont améliorés au 31 octobre 2018 avec une dette globale de 6.302 MDH (compte tenu de 1.563 MDH d'engagements de locations d'avions) contre 6.762 MDH au 31 octobre 2017. Le ratio d'endettement est de 2,09, en amélioration par rapport 2017 (2,4), 2016 (2,6) et 2015 (2,87) et le ratio de couverture de la dette a atteint 1,47 contre 1,33 en 2017.

Ces améliorations sont dues aux résultats des efforts de restructuration de la Compagnie entrepris dans le cadre du contrat Programme 2011-2016 qui avaient pour objectif de jeter les bases du plan de développement de la RAM.

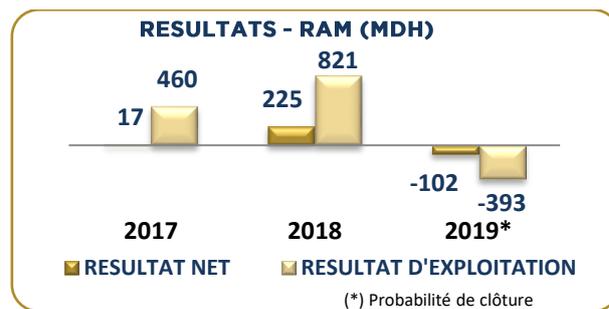
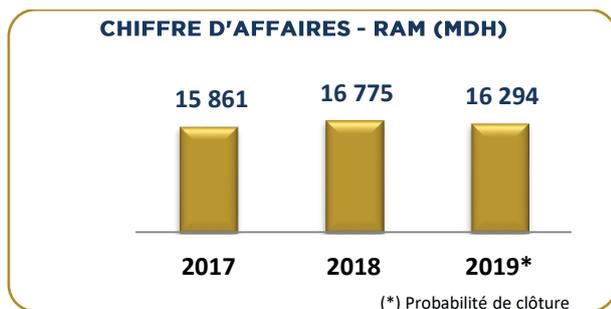


En ce qui concerne 2019, la RAM compte clôturer l'année par un chiffre d'affaires de 16.294 MDH, en baisse de 2,9% par rapport à 2018, et un résultat net déficitaire de 102 MDH en dégradation par rapport au bénéfice de 225 MDH réalisé en 2018, et ce, en relation avec les impacts de la concurrence et du coût du carburant.

Ainsi, il est urgent et nécessaire de conclure, avant fin 2019, un nouveau Contrat Programme Etat-RAM pour consolider les efforts et avancées réalisés dans le cadre du Contrat échu au titre de la période 2011-2016 et de conforter davantage le déploiement du plan de développement de la Compagnie qui ambitionne de faire de l'aéroport Mohamed V de Casablanca un hub et de développer la flotte afin de doter la RAM de moyens à même de consolider sa position sur le continent africain et développer ses dessertes sur d'autres continents au bénéfice du secteur du tourisme national et de l'image du pays.

Ainsi, et en application des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi lors du Discours du 11 octobre 2019 au niveau du Parlement, la conclusion dudit Contrat devrait être basée sur mutualisation et la mise en cohérence des efforts de divers intervenants et parties prenantes au niveau du transport aérien (ONDA) et du tourisme (ONMT), notamment.

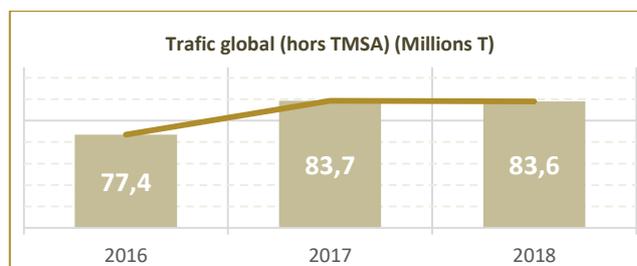
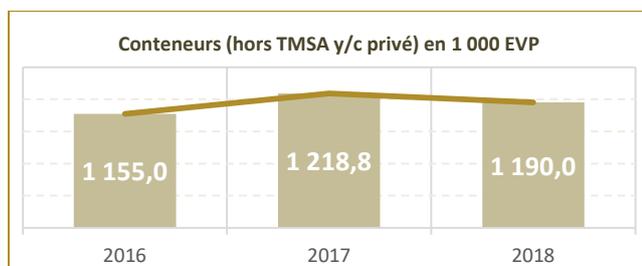
En matière d'investissements, la RAM prévoit des paiements de 3.070 MDH, 3.693 MDH et 3.300 MDH, respectivement au titre de 2020, 2021 et 2022.



I.2. Infrastructures Portuaires et Aéroportuaires

I.2.1. Agence Nationale des Ports (ANP)

En matière d'activité portuaire, le trafic global au niveau des ports du Royaume, réalisé à fin 2018, se situe à 137,5 MT, soit une hausse de 1,9% par rapport aux réalisations de 2017. Avec 114 MT traités, les ports de Tanger-Med, Jorf Lasfar et Casablanca concentrent plus de 85% du trafic national. Par ailleurs, le volume du trafic portuaire de l'activité des ports gérés par l'ANP, a atteint 83,6 MT, soit une progression de 2% par rapport à l'année précédente.



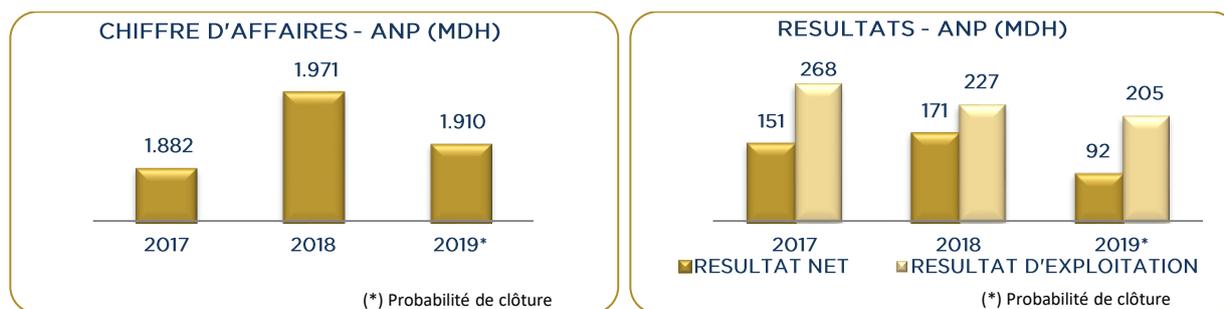
Les principales réalisations financières de l'ANP au titre de l'exercice 2018 ont évolué comme suit :

- un chiffre d'affaires de 1.971 MDH, soit +5% par rapport à 2017, expliqué notamment, par l'augmentation des droits de port de 4,9% (+48,5 MDH), ainsi que par la hausse de 1,6% des redevances au titre de l'occupation temporaire du domaine public ;
- un résultat net de 171 MDH, en hausse de 13% par rapport à 2017.

En termes d'investissement, l'Agence a réalisé un montant de 1.419 MDH à fin 2018, soit un taux de réalisation de 64%. Les prévisions de clôture de 2019 sont de 892 MDH, soit 69% des prévisions de l'année.

En termes de projections, l'ANP compte clôturer 2019 et 2020 par un chiffre d'affaires de 1.910 MDH et 2.037 MDH, respectivement.

Quant aux investissements, l'Agence prévoit des paiements de 1.368 MDH, 1.543 MDH et 803 MDH, pour les années 2020, 2021 et 2022, respectivement.



1.2.2. Agence Spéciale Tanger Med (TMSA)

Depuis le démarrage de ses activités en 2002, la TMSA a supervisé la réalisation des deux ports de Tanger Med 1 et 2 et le développement de zones franches portuaires, d'exportation et d'activités industrielles, de tourisme et de services. Les investissements cumulés réalisés à ce jour ont atteint 88.000 MDH dont 53.000 MDH réalisés par les opérateurs privés.

Grâce à ces efforts d'investissement, Tanger Med est devenue la première plateforme marocaine pour les flux d'import et d'export, dont la valeur globale traitée en 2018, s'élève à 317.000 MDH.

Concernant les exportations, 139.000 MDH de produits ont été exportés par le port de Tanger Med, soit 50,6% de l'ensemble des exportations marocaines.

Le tonnage global manutentionné pour l'année 2018 est de 52 Millions de Tonnes, en hausse de 2% par rapport à 2017.

Dans ce cadre, la nouvelle plateforme Tanger Med 2 (TM2) qui a nécessité un investissement en infrastructures portuaires de 14.142 MDH, a été inaugurée le 28 juin 2019 par SAR le Prince Moulay El Hassan, ce qui a permis de porter la capacité des terminaux à conteneurs du complexe portuaire à 9 MEVP, et en fait désormais le premier port africain pour les conteneurs (devant port Saïd en Egypte et Durban en Afrique du Sud) et le premier port de la Méditerranée.

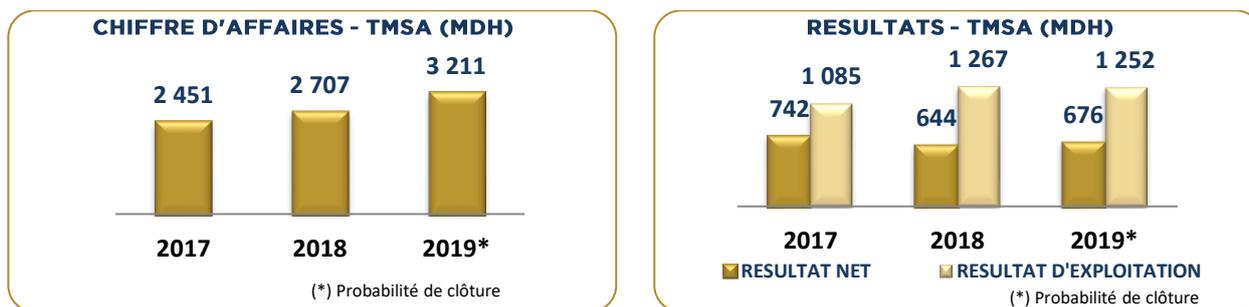
Le terminal à conteneurs n° 3 du port TM2 sera géré par Marsa Maroc et la date de mise en service est prévue pour le deuxième semestre 2020. Le TC4 quant à lui est piloté par APM Terminals dans le cadre d'un contrat de concession sur 30 ans. Il s'agira du deuxième terminal opéré par le leader mondial sur Tanger Med et intégrera les dernières technologies d'automatisation des mouvements de conteneurs. L'investissement privé réalisé est de 1.100 Millions d'Euros.

Par ailleurs, les réalisations financières de TMSA au titre de 2018 font ressortir un chiffre d'affaires de 2.707 MDH et un résultat net de 644 MDH.

Le chiffre d'affaires prévisionnel de TMSA, au titre de l'année 2019, s'élève à 3.211 MDH. Les réalisations à fin juin 2019 sont de l'ordre de 657 MDH.

Les investissements réalisés par TMSA en 2018, sont de 1.608 MDH contre des prévisions de 1.097 MDH, soit un taux de réalisation de 147% sachant que l'année 2019 a connu le parachèvement de certains projets ayant connu des retards en 2018, notamment l'acquisition du foncier pour la Grande Plateforme Industrielle (GPI) et les nouveaux projets de développement du groupe TMSA à l'international.

Les prévisions d'investissement du Groupe TMSA au titre de la période 2019-2022 sont estimées à 2.788,9 MDH, 1.395,5 MDH, 1.213,8 MDH et 680,4 MDH, respectivement.



1.2.3. Société d'Exploitation des Ports (SOSEP) – Marsa Maroc

L'activité de la SOSEP au titre de l'exercice 2018, a été marquée par les principaux faits marquants suivants :

- renforcement du parc d'équipements de la filiale TC3PC ;
- présélection de la société pour la gestion du Port Autonome de Kribi au Cameroun ;
- mise en place du Terminal Operating System (TOS) propre à Marsa Maroc ;
- démarrage de la nouvelle centrale thermique de Jerada ;
- nouvelles lignes maritimes au port de Nador et de Casablanca.

S'agissant du trafic global traité durant le premier semestre de l'exercice 2019 par Marsa Maroc et ses filiales, il s'est établi à 19,1 Millions de Tonnes, en hausse de 3% par rapport au premier semestre de 2018. Ce niveau d'activité résulte de l'augmentation du trafic conteneurisé de 7%, de la progression de 2% du trafic de vrac et divers, porté, essentiellement par le traitement exceptionnel du charbon destiné à la nouvelle centrale électrique de Safi.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Marsa Maroc s'est établi, au premier semestre de 2019, à 1.447 MDH, en hausse de 4% par rapport à celui réalisé à fin juin 2018 (1.391 MDH).

1.2.4. Nador West Med

La Société a été créée pour assurer l'aménagement et le développement du complexe portuaire Nador West Med et de la plateforme industrielle qui lui est adossée.

L'exercice 2018 a enregistré l'achèvement des études d'exécution ainsi que la poursuite de la préfabrication des acropodes, des travaux de terrassement et de dragage de la darse ainsi que des travaux de construction du quai de service et des travaux de vibro-compaction sous la digue principale et la réalisation de la plateforme de préfabrication des caissons des lignes 1 et 2.

Ainsi, sur un investissement prévisionnel au titre de l'année 2018 de 2.629 MDH, NWM a réalisé 499 MDH, soit un faible taux de réalisation de 19%.

Pour l'année 2019, l'essentiel des actions de la Société sera consacré à la poursuite des travaux de construction du port, à la concrétisation des résultats découlant des études afférentes à l'aménagement de la zone d'activité adossée au projet et à la mobilisation du

foncier qui lui est nécessaire, ainsi qu'au lancement de la campagne de promotion du port en vue d'assurer son placement commercial.

Le montant prévisionnel des investissements de la société en 2019 est de 2.371 MDH.

Les prévisions d'investissement de NWM, au titre des années 2020, 2021 et 2022, sont estimées, respectivement, à 2.412 MDH, 2.445 MDH et 1.440 MDH.

1.2.5. Office National des Aéroports (ONDA)

Sa Majesté le Roi a procédé, en décembre 2018, à la pose de la première pierre du projet de construction du nouveau terminal de l'aéroport Rabat-Salé, d'une superficie de 69.000 m² et d'une capacité d'accueil additionnelle de 4 millions de passagers par an.

De même, SA Majesté le Roi a inauguré, en janvier 2019, le projet d'extension et de réaménagement du Terminal 1 de l'Aéroport Mohammed V portant ainsi la capacité de l'Aéroport à 14 millions de passagers par an.

En termes d'activité, l'ONDA a enregistré les principales réalisations suivantes en 2018 :

- un trafic aérien de 22,5 millions de passagers, soit +10,4% par rapport à 2017 ;
- la poursuite des projets de renforcement des infrastructures aéroportuaires dont, notamment le développement des infrastructures de l'aéroport Mohammed V et des installations de son Terminal 1, l'extension et le réaménagement de l'aéroport de Nador, la mise à niveau des infrastructures de l'aéroport d'Agadir et la construction d'un centre de contrôle régional de la zone Sud.



Les réalisations financières de l'ONDA, au titre de 2018, marquent une hausse de 7% du chiffre d'affaires (4.006 MDH), tiré par une progression de 10,1% des recettes de l'activité extra-aéronautique qui ont atteint 812 MDH.

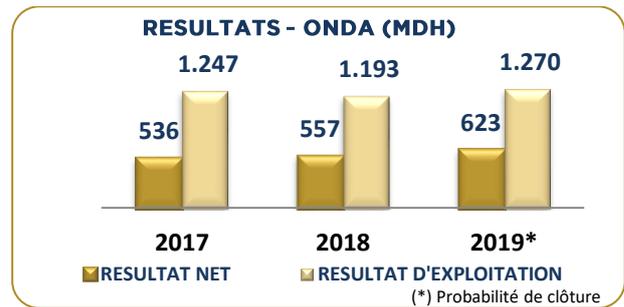
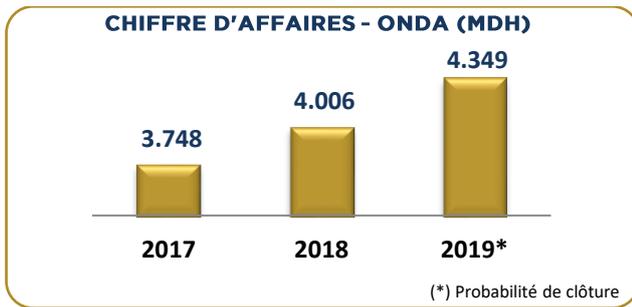
Le programme d'investissement de 2018 a été réalisé à hauteur de 1.149 MDH sur des prévisions de 2.373 MDH, soit un taux de réalisation de 48%.

Pour l'année 2019, les investissements réalisés à fin juin sont de l'ordre de 511 MDH et l'Office compte clôturer l'année par des réalisations estimées à 1.048 MDH correspondant à un taux de réalisation de 81%. Les prévisions de clôture de 2019 au titre du chiffre d'affaires atteindraient 4.349 MDH, en hausse de 9%. Le résultat net prévisionnel est estimé à 623 MDH.

Pour les années 2020 à 2022, le chiffre d'affaires connaîtra une hausse annuelle moyenne de 7% en relation avec l'évolution prévisionnelle du trafic aérien, la poursuite du plan de développement de la RAM, combiné au développement des recettes extra-aéronautiques.

Concernant le programme d'investissement pour la période 2020-2022, l'Office prévoit des investissements de 1.764,7 MDH en 2020, 2.416,0 MDH en 2021 et 2.671,3 MDH en 2022 qui

seront dédiés, en grande partie, aux extensions et à l'aménagement des capacités aéroportuaires (Casablanca, Tanger, Es-smara, Nador...).



II. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES

II.1. Agriculture

Le secteur agricole a toujours bénéficié de la haute sollicitude de Sa Majesté le Roi dans le but d'en faire un vecteur de stabilité du pays à travers le développement d'une classe moyenne au niveau rural. C'est dans ce cadre que la stratégie du secteur agricole « Plan Maroc Vert » (PMV), ambitionne notamment, d'accroître la part du secteur agricole dans le produit intérieur brut de 100.000 MDH à l'horizon 2020 et la mobilisation d'un investissement total de 95.000 MDH.

Les principaux EEP impliqués dans la réalisation des programmes prévus par le PMV ainsi que leur domaine d'intervention sont récapitulés comme suit :

- ADA pour le suivi des projets des piliers I et II du PMV et de la gestion des opérations de Partenariat Public-Privé (PPP) ;
- ORMVA pour l'aménagement et l'irrigation de l'espace agricole ;
- INRA, SONACOS et ANDZOA pour le développement des filières de production animale et végétale et la promotion du monde rural ;
- ONSSA et INRA pour la préservation du patrimoine végétal et animal et la sécurité sanitaire des produits alimentaires ;
- ONCA, INRA, IAV et ENAM pour la formation et la recherche agricoles ;
- ANCFCC pour l'accompagnement des usagers et des professionnels en matière de protection de la propriété foncière et de valorisation du foncier.

II.1.1. Agence pour le Développement Agricole (ADA)

L'ADA assure le suivi des projets des piliers I et II du PMV et de la gestion des opérations de Partenariat Public-Privé (PPP) autour des terres agricoles.

Les actions menées, au titre du premier semestre 2019, ont concerné la mobilisation 3.690 ha de terres collectives au profit de 12 projets pour un investissement total de 466 MDH. Il est prévu, également, le lancement d'un appel d'offres concernant les terrains du Domaine Privé de l'Etat portant sur 700 ha répartis sur 22 projets.

Le nombre de conventions conclues durant le premier semestre de 2019 a atteint 17 pour un investissement global de 312 MDH portant ainsi le nombre total de conventions signées à 834 pour un investissement cumulé de 21.712 MDH.

Au titre de l'année 2020, l'ADA prévoit la réalisation d'actions liées à l'identification et à la validation de nouveaux projets des piliers I et II du PMV ainsi qu'à la mobilisation des terres agricoles (domaine privé de l'Etat et terres collectives) pour le lancement d'appels d'offres visant l'attribution de nouveaux projets de partenariat avec les différents investisseurs.

Les paiements effectués par l'Agence au titre de son budget d'investissement de 2018 s'élèvent à 73,6 MDH.

Sur des crédits prévus en 2019 de 79,3 MDH y compris les dons, les paiements au titre du budget d'investissement de l'Agence ont atteint 14,7 MDH à fin juin 2019, soit un taux de réalisation de 18,5%. Les prévisions de clôture à fin 2019 seraient 58,8 MDH, soit un taux de réalisation de 74%.

Les investissements de l'ADA en 2020 s'élèvent à 60 MDH y compris les dons. Les prévisions de 2021 et 2022 s'élèvent à 86 MDH et 92 MDH, respectivement.

II.1.2. Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)

En matière d'exploitation des ouvrages publics d'irrigation, les ORMVA ont assuré, durant l'année 2018, l'irrigation d'une superficie de 499.903 ha et la distribution de 2.086 Mm³ d'eau dont 1.208 Mm³ ont été facturés aux agriculteurs, soit un taux d'efficacité moyen du réseau d'environ 65% contre 70% en 2017 et un taux de recouvrement de 86% pour des émissions de l'exercice de 570 MDH. En vue d'assurer le service de l'eau, les ORMVA ont réalisé en 2018, des investissements de 2.128 MDH contre 2.411,4 MDH en 2017.

Le programme d'investissement en cours de réalisation au titre de l'exercice 2019 porte sur un montant de 2.238 MDH et concerne, principalement le Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation (548 MDH), le service de l'eau (472,6 MDH), les projets relatifs aux travaux de réhabilitation des périmètres de la grande hydraulique (319 MDH), les actions d'appui (258 MDH) ainsi que les projets de développement des filières de production (185 MDH).

Les réalisations, à fin juin 2019, totalisent 658 MDH, soit un taux de réalisation relativement bas de 29% des prévisions.

Les ORMVA poursuivent, par ailleurs, la mise en œuvre du Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation (PNEEI) qui vise la reconversion de 555.000 ha à l'horizon 2020 dont 335.000 ha par la reconversion individuelle au niveau des exploitations privées et 220.000 ha par la reconversion collective.

Les investissements des ORMVA réalisés en 2018, au titre du PNEEI s'élèvent à 351 MDH.

La composante du PNEEI dénommée « Programme de Modernisation de la Grande Irrigation (PMGI) » d'un coût global de 188 millions de \$ US, porte sur une superficie de 30.000 ha et concerne 9.300 bénéficiaires relevant des zones d'action des ORMVA du Doukkala, du Gharb, du Haouz et du Tadla. Les engagements cumulés du prêt ont atteint 1.374 MDH à fin 2018 et les paiements cumulés sont de 616,7 MDH, soit, respectivement 79,5% et 35,6% du montant du prêt.

Quant au projet d'extension de l'irrigation dans le secteur de Dar Khrofa du périmètre du Loukkos qui concerne une superficie de 21.000 ha pour un coût global estimé à 2.822 MDH, le montant des opérations engagées à fin 2018, s'élève à 2.100 MDH et les paiements cumulés sont de 1.455 MDH à la même date, soit 52% du coût du projet.

Les investissements des ORMVA sont estimés à 2.160MDH, 3.478 MDH et 3.322 MDH, respectivement pour les années 2020, 2021 et 2022.

II.1.3. Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)

Dans le but d'assurer la protection de la propriété foncière et la valorisation du foncier, l'ANCFCC a mis en place un plan d'action pour améliorer le niveau d'immatriculation qui a atteint 13% au niveau national à fin 2018.

Ainsi, l'Agence a poursuivi, en 2018, la réalisation de ce plan d'action par l'établissement de 358.992 titres fonciers, l'inscription de 847.500 opérations concernant les droits réels et la délivrance de 1.690.133 certificats de propriété.

En vue de l'amélioration de la qualité des services de l'Agence, la simplification de ses procédures, la maîtrise des délais de traitement des dossiers et la sécurisation des transactions foncières ainsi que la fiabilité de l'information, l'Agence a mis en place une stratégie ambitieuse basée sur l'objectif de la numérisation de la gestion du patrimoine, la dématérialisation et la digitalisation des services et des prestations aux usagers et aux professionnels. Les principales avancées réalisées à ce titre concernent :

- le service « Mohafadati » qui permet à l'utilisateur de bénéficier du suivi à distance des différentes transactions liées à ses biens immobiliers ;
- le service « Publicité Foncière » qui permet au grand public de consulter, en temps réel, l'ensemble des avis publiés par les services de la Conservation Foncière au Bulletin Officiel ;
- la création de « L'espace Cadastre et Cartographie » qui regroupe l'ensemble des services et produits répondant aux besoins des Ingénieurs Géomètres Topographes (IGT) ;
- le déploiement du service du « Certificat de propriété en ligne », destiné au grand public ainsi qu'un service « Authenticité des documents livrés » mis à la disposition des usagers.

Dans le cadre de la poursuite du déploiement de sa stratégie, l'Agence a lancé en 2019 plusieurs projets structurants dont :

- la dématérialisation des procédures métiers consistant en le déploiement de la plateforme « Espace notaires » pour les échanges et transactions dématérialisés avec les notaires ;
- la signature de conventions avec les départements ministériels concernés portant sur le déploiement du service « Mohafadati » pour la sécurisation du patrimoine foncier de l'Etat ;
- le développement du système d'information, la mise en place d'un guichet unique et la refonte du système d'archivage ainsi que le lancement de la construction des « centres d'archivage ».

Les progrès et les avancées réalisés au titre du déploiement de la stratégie digitale de l'Agence ont contribué à la consolidation de la transparence des transactions immobilières et au renforcement du service en ligne et en temps réel, ce qui a contribué à l'amélioration du climat des affaires et, partant, du classement du Maroc qui a gagné huit points dans le classement du « Doing Business ».

Les principaux objectifs prévus pour l'année 2019 concernent l'établissement de 423.000 titres fonciers, l'inscription de 900.000 opérations concernant les droits réels et la délivrance de 1.600.000 certificats de propriété.

Concernant l'exercice 2019, l'Agence a prévu un budget d'investissement de 1.912 MDH qui comprend, notamment, les travaux d'immatriculation foncière d'ensemble (705 MDH), l'achèvement du nouveau siège et la construction de blocs fonciers (579 MDH), le matériel technique de pointe (180 MDH), le projet des archives (100 MDH), les travaux de numérisation des dossiers (42 MDH) et le matériel informatique (44 MDH).

A fin juin 2019, les paiements au titre du budget d'investissement ont atteint 301 MDH, soit près de 16% des prévisions. Le chiffre d'affaires réalisé a atteint à la même date 3.329 MDH, soit 47,5% des prévisions alors que les prévisions de clôture de 2019 au titre du chiffre d'affaires sont de 6.800 MDH. Le résultat net prévisionnel à fin 2019 est de 440 MDH, contre un résultat de 672 MDH réalisé en 2018.

S'agissant du plan d'investissement triennal de l'Agence au titre de la période 2020-2022, il porte sur une enveloppe de 4.131 MDH et sera, essentiellement dédié à la poursuite de l'immatriculation foncière et de la digitalisation.

II.2. Office National des Pêches (ONP)

La production de la pêche côtière et artisanale commercialisée en première vente a atteint 1,31 Millions de Tonnes en 2018, pour une valeur de 7.346 MDH et a marqué une stagnation en volume et une hausse de 1% en valeur par rapport à 2017.

Parallèlement, le volume des produits commercialisés au niveau des Marchés de Gros au Poisson (MGP) gérés par l'ONP, a atteint 150.677 Tonnes, en légère hausse de 1% par rapport à 2017, pour une valeur de 610 MDH qui a baissé de 1% par rapport à 2017.

Au cours de l'année 2018, l'ONP a poursuivi son programme de mise à niveau et de modernisation des infrastructures de commercialisation qui a concerné, notamment les projets suivants :

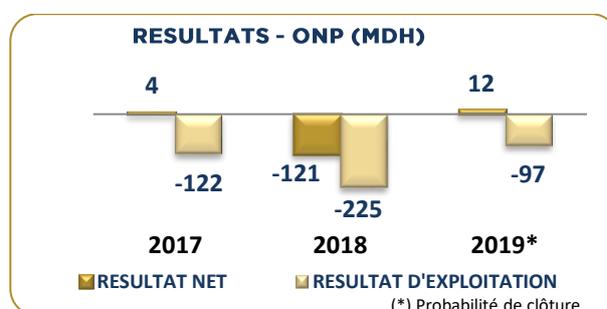
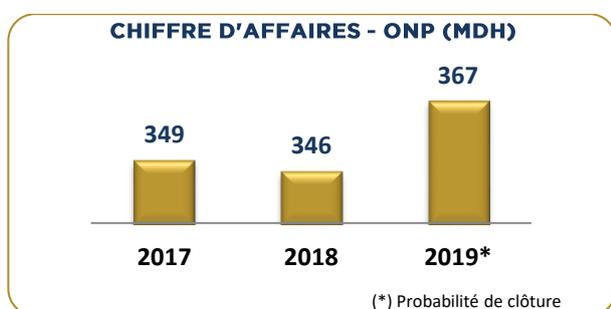
- les superstructures du nouveau port de pêche de Casablanca (155 MDH) ;
- les superstructures du port de pêche d'Essaouira (26,5 MDH) ;
- la construction du PDA d'Imourane dont les travaux ont été achevés à fin septembre 2018 pour un coût de 22,5 MDH ;
- l'achèvement de la construction des MGP de Tanger et de Tétouan et l'extension du MGP de Casablanca ;
- la poursuite de la réalisation du programme de généralisation des fabriques de glace au niveau des Points de Débarquement Aménagé (PDA) et des Villages de Pêche (VdP) du Royaume, notamment au niveau d'Al Hoceïma, M'Diq, Jebha, Inouaren, Fnideq, Martil, Lahdida et Aglou.

A fin 2018, le montant global débloqué au titre du programme lbhar géré par l'ONP pour le compte du Département de la Pêche Maritime a atteint 169,7 MDH, et ce, depuis sa mise en œuvre en 2008. Ces débloqués correspondent à 1.179 dossiers dont 938 dossiers de mise à niveau des barques, 187 dossiers de modernisation des navires côtiers et 58 dossiers de mise à niveau des navires côtiers.

Concernant les réalisations financières, l'ONP a réalisé, en 2018, un résultat net déficitaire de -121 MDH, et ce, en liaison, notamment avec la constatation des charges relatives au retrait de la gestion des ports de pêche.

En termes d'investissement, les réalisations de l'ONP à fin 2018 ont atteint 145,1 MDH, soit un taux de réalisation de 62%. Quant à l'exercice 2019, les réalisations à fin juin 2019, s'établissent à 87 MDH pour des prévisions de 106 MDH alors que les prévisions de clôture sont estimées à 106 MDH, soit 100% des prévisions.

Les investissements prévisionnels de l'ONP pour les années 2020, 2021 et 2022 sont estimés à 140 MDH, 133 MDH et 122 MDH, respectivement.



II.3. Mines, Energie et Eau

II.3.1. Groupe OCP

Dans le cadre du renforcement de son leadership sur le marché mondial des phosphates et du maintien d'un positionnement dynamique et flexible sur la chaîne de valeur (roche, acide et engrais), l'OCP a adopté une stratégie intégrée qui repose sur plusieurs piliers portant sur la réduction des coûts de production, l'augmentation soutenue des capacités de production minière et chimique, une politique commerciale visant la conquête de nouveaux marchés et le développement de partenariats stratégiques, une optimisation du financement du programme d'investissement par le recours à des instruments de financement alternatifs privilégiant des ressources assimilables aux capitaux propres (émission d'obligations subordonnées perpétuelles).

En s'inscrivant dans une vision intégrée et cohérente avec les objectifs du PMV en matière de modernisation de l'agriculture et de l'amélioration des rendements de la production agricole, l'OCP a développé en 2018, une offre adaptée pour un appui de proximité de l'agriculture à travers le programme « Al Moutmir Li Khadamat Al Qorb ». En outre, la stratégie de l'OCP est en passe de connaître une mutation profonde par le développement de solutions digitales garantissant un échange continu et souple avec l'agriculteur et qui sera adossée à une offre intégrée incluant les intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), le financement et l'accompagnement.

La stratégie commerciale de l'OCP repose sur un réseau de représentations commerciales au niveau international et de veille de proximité auprès des marchés porteurs, en vue de la conclusion de partenariats avec des opérateurs mondiaux exerçant dans des marchés en croissance pour bénéficier de leurs réseaux de distribution et assurer la promotion des marchés émergents, notamment en Afrique à travers des partenariats industriels visant le développement de capacités de production des engrais.

Ainsi, l'OCP a procédé à la création de plusieurs filiales et de Joint-Ventures pour assurer sa proximité des marchés porteurs, notamment en Afrique, en Europe, en Amérique Latine et en Asie.

Par ailleurs, et après deux années marquées par une situation de suroffre, l'année 2018 a été caractérisée par une offre ralentie, une demande irrégulière sur l'année avec une forte pression sur les prix des intrants (soufre, notamment). En effet, cette année a connu une offre en hausse moindre que prévue suite à l'augmentation légèrement retardée des capacités prévues par certains intervenants. Dans ce contexte, l'offre à l'export de l'OCP a été perturbée en 2018, quant à elle, par les consignations des ports au 1^{er} trimestre (intempéries) limitant ainsi les exportations du Groupe.

En ce qui concerne la demande, elle a été stimulée par des importations en forte croissance en Inde (hausse de 2,1MT, soit +50%) et par la hausse des importations aux Etats Unis, en soulignant, toutefois, une contraction constatée au niveau du marché Européen en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Par ailleurs, l'année 2018 a été caractérisée par la hausse des prix des intrants, notamment le soufre, ce qui s'est répercutée par la hausse des prix de l'engrais et de l'acide phosphorique sans impact, toutefois, sur les marges des opérateurs.

Face à cette conjoncture, l'OCP a poursuivi sa politique commerciale axée sur la diversification de son portefeuille de produits et l'augmentation de la valeur et de ses parts de marché sur le secteur des engrais.

Les paiements au titre du programme d'investissement de 2018 ont atteint 10.700 MDH, soit 82% des prévisions de l'année.

Les principaux projets réalisés ou poursuivis en 2018 concernent, notamment le projet de Fertilizer Complex de Phosboucraa (7.180 MDH), le projet de Jorf Fertilizer Company 4 (5.600 MDH), le projet de construction de deux nouvelles lignes sulfuriques avec centrales intégrées (4.700 MDH), le projet de 3 lignes DAP (4.600 MDH), le projet Downstream (4.110 MDH), le projet de la laverie de Benguéir (3.750 MDH), le projet des installations portuaires à Jorf Lasfar (3.240 MDH), le projet de la mine et de la laverie de Béni Amir (2.150 MDH), le projet de la nouvelle laverie de Laâyoune de Phosboucraa (1.440 MDH), le projet MAP cristallin (1.140 MDH), le projet de stockage de Phosboucraa (1.070 MDH), le projet de la ligne acide phosphorique F (1.030 MDH) et le projet d'extension de la laverie de Merah Lahrach (970 MDH).

Le chiffre d'affaires du Groupe réalisé en 2018, soit 55.906 MDH, est en hausse de 15% par rapport à celui de 2017 sous l'effet conjugué de la hausse des volumes exportés et des prix de vente sur les segments de l'acide phosphorique et des engrais et du recul des ventes pour la roche.

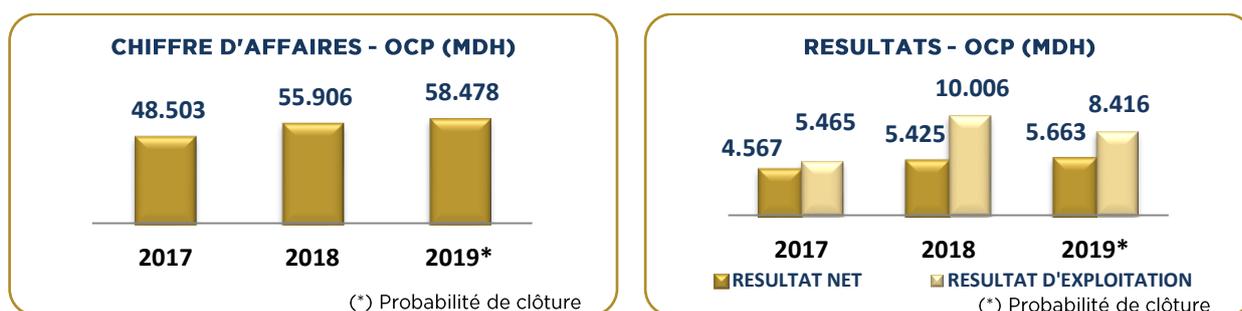
Le résultat net de 2018 s'est établi à 5.425 MDH contre 4.567 MDH en 2017, enregistrant une hausse de 19%.

Le montant des dettes de financement a atteint 50.864 MDH en 2018, en hausse de 10% par rapport à 2017, en soulignant que l'OCP a bénéficié lors de cette année, de l'apurement de son crédit de TVA pour 20.500 MDH.

En termes de réalisations à fin juin 2019, le chiffre d'affaires a atteint 27.600 MDH et les prévisions de clôture de 2019 s'établiraient à 58.478 MDH en hausse de 4,6% par rapport à 2018.

Le programme d'investissement de 2019 s'élève à 31.800 MDH en engagements et les paiements sont estimés à 20.517 MDH.

Les paiements au titre des investissements à fin juin 2019, ont atteint un montant de 5.990 MDH, soit 28% des prévisions.



II.3.2. Hydrocarbures et Mines (ONHYM)

Dans le cadre du déploiement de son plan de développement, les travaux de l'Office en 2018 ont porté sur 49 objectifs de recherche situés dans les zones les plus prometteuses du pays. Les travaux propres de l'ONHYM ont concerné 35 objectifs dont 10 pour les métaux précieux, 10 pour les métaux de base et l'uranium, 4 pour les roches et minéraux industriels, 8 pour la reconnaissance minière et 3 projets spéciaux (géothermie). D'autre part, les travaux en partenariat ont porté sur 14 objectifs dont 4 pour les métaux précieux, 6 pour les métaux de base et 4 pour les roches et minéraux industriels.

En matière de recherche des hydrocarbures, et dans un contexte de reprise de la croissance mondiale, marquée, notamment par une légère hausse des investissements en exploration-production, l'ONHYM a redoublé d'efforts pour maintenir et développer les activités de ses partenariats existants en conformité avec les engagements contractuels, et d'autre part, pour attirer de nouvelles compagnies et continuer à dynamiser la reconnaissance et l'évaluation du potentiel des bassins sédimentaires marocains.

À fin 2018, la recherche d'hydrocarbures a couvert une superficie totale de 126.972 km² et comptait 28 permis en onshore, 42 permis en offshore (dont 17 ONHYM), une autorisation de reconnaissance et 10 concessions d'exploitation dont une propre à l'ONHYM. Ainsi, le nombre total de partenaires s'élève à 13 pour la recherche des hydrocarbures.

L'année 2018 a été caractérisée également par le forage de 7 puits : 5 dans le bassin du Gharb, dont 4 ont été déclarés positifs, 1 sur le Grand Tendirara et 1 en offshore. Cette année a connu la signature de 3 nouveaux accords pétroliers portant sur les zones de Tanfit, de Sidi Moktar Onshore et du Grand Tendirara.

En 2019, l'ONHYM poursuit le déploiement de son plan stratégique 2019-2020 basé sur la poursuite de l'exploration minière et pétrolière et le développement de trois projets

présentant un potentiel de production (Tendrara, Meskala et l'extension de la production dans le Gharb). L'Office prévoit ainsi la réalisation en 2019, des investissements à hauteur de 426 MDH destinés, essentiellement au financement de sa quote-part dans le développement de Tendrara dont le coût est estimé à 5.500 MDH.

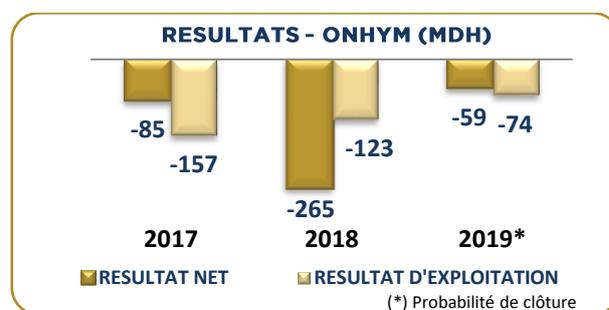
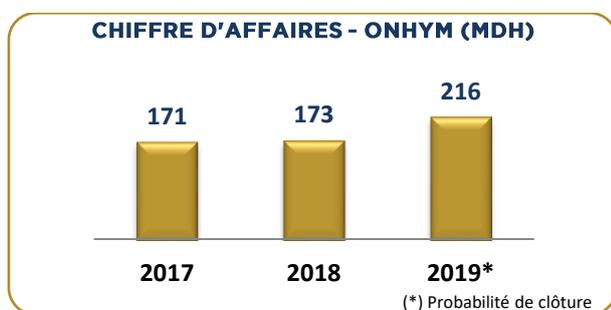
En termes d'investissement, les réalisations au titre de 2018, sont de 72 MDH et à fin juin 2019, elles s'élèvent à 41,1 MDH contre des prévisions de clôture de 303,4 MDH, soit 71% des prévisions.

Les investissements prévus par l'ONHYM en 2020 sont de l'ordre de 266,8 MDH et de 210,93 MDH par an en 2021 et 2022.

Concernant les réalisations financières, l'Office a dégagé en 2018 un résultat net négatif de 264,5 MDH (contre -84,8 MDH en 2017) en raison du résultat d'exploitation structurellement déficitaire qui caractérise l'activité de la recherche.

Les prévisions de clôture de 2019 font ressortir un chiffre d'affaires de 215,7 MDH en forte amélioration par rapport à 2018 (173,05 MDH).

Le résultat net de 2020 est estimé à -108,22 MDH contre -59,50 MDH en 2019.



II.3.3. Promotion des Energies Renouvelables (MASEN)

La stratégie énergétique nationale a été revue dès 2015 en application des Hautes Orientations Royales pour porter l'objectif initial de 42% fixé pour la part des Energies Renouvelables (ENR) dans le mix électrique, à 52% à l'horizon 2030, se traduisant par un objectif de capacité additionnelle de production d'électricité à partir de sources renouvelables de 10.000 MW répartie entre le solaire (4.500 MW), l'éolien (4.200 MW) et l'hydro-électricité (1.300 MW).

A ce titre, MASEN a vu ses missions élargies par le portage de l'ensemble des ENR après l'entrée en vigueur de la loi n° 37-16 modifiant et complétant la loi n° 57-09 portant création de la société. Dans ce cadre, il est prévu un transfert des projets ENR détenus par l'ONEE à MASEN et ce, dans un délai qui prend fin au mois de septembre 2021.

Dans ce cadre et après la mise en service en février 2016 de la 1^{ère} phase du complexe Noor Ouarzazate (Noor I de 160 MW de technologie CSP avec 3 heures de stockage), l'année 2018 a été marquée par la mise en service de 5 autres centrales solaires, à savoir :

- Noor Ouarzazate II : 200 MW en CSP avec 7 heures de stockage ;
- Noor Ouarzazate III : 150 MW en CSP avec 7 heures de stockage ;
- Noor Ouarzazate IV : 72 MW en photovoltaïque (PV 1) ;
- Noor Laâyoune I : 85 MW en PV ;
- Noor Boujdour I : 20 MW en PV.

Ainsi, la mise en exploitation de l'ensemble du complexe solaire Noor Ouarzazate consacre sa position comme étant le plus grand complexe multi-technologie en opération au Monde.

Ces réalisations s'ajoutent aux autres projets développés en ENR et déjà en service pour augmenter la capacité totale des ENR à 3.670 MW répartie à hauteur de plus de 700 MW en solaire, 1.200 MW en éolien (4 centrales totalisant 550 MW en sus de 657 MW développés par le privé dans le cadre de la loi n° 13-09) et 1.770 MW en hydraulique (plus de 20 barrages répartis sur le Maroc).

En vue d'atteindre les objectifs tracés par la stratégie nationale à l'horizon 2020 (capacité additionnelle de 3.000 MW) et 2030 (capacité additionnelle de 6.000 MW), plusieurs projets sont en cours de développement (initiés aussi bien par l'ONEE que par MASEN en plus des projets devant être développés par le privé dans le cadre de la loi n° 13-09).

Les principaux projets en cours de réalisation se présentent comme suit :

- **Projets Solaires :**

- Noor Midelt 1 (190 MW en CSP et 605 MW en PV) ayant fait l'objet d'attribution en mai 2019 pour une mise en service 2021 ;
- le programme national en PV d'une puissance allant de 800 MW à 1.000 MW décliné sur 9 sites : Boujdour II, Laâyoune II, Taroudant, Kelâa des Sraghna, Sidi Bennour, Bejaâd, Lhajeb, Guercif et Ain Béni Mathar, à mettre en service 2020 et 2021 ;
- Noor Tafilalet (en cours de construction) : 3 centrales PV à Erfoud, Missouri et Zagora d'une puissance de 120 MW, à mettre en service en 2019 ;
- Noor Atlas (en cours de développement en PV sur plusieurs sites) : 200 MW dont la mise en service est prévue pour 2020.

- **Projets Eoliens :**

- Midelt (150 MW) et Boujdour (100 MW) : mise en exploitation en 2019 ;
- Jbel Lahdid (200 MW), Tiskrad (300 MW) et Tanger II (100 MW) : mise en exploitation prévue pour 2020 ;
- Taza (150 MW) : mise en exploitation prévue pour 2020 ;
- Repowering du Parc Koudia Al Baida à Tanger pour porter sa capacité de 50 MW à 120 MW : processus de mise en concurrence en cours de lancement.

- **Projets Hydrauliques :**

- trois projets totalisant 128 MW (Imezdilfane 62 MW, Taskdert 38 MW, Tajemout 28 MW) seront mis en service avant 2024.

Les comptes de MASEN à fin 2018, présentent un résultat net déficitaire de 8 MDH en amélioration de 97,9% par rapport à la perte enregistrée en 2017 (-288,7 MDH).

Le résultat net a été sensiblement amélioré grâce à la hausse du résultat financier de 132% (556,9 MDH en 2018 contre 240 MDH en 2017) en relation, notamment avec l'augmentation des produits provenant des intérêts perçus au titre des dettes rattachées aux sociétés de projets (SPC).

Les dettes de financement se sont accrues de 4,77% en passant de 19.484 MDH en 2017 à 20.415 MDH à fin 2018 et le taux d'endettement a atteint 89%.

Au titre de l'exercice 2018, les investissements réalisés ont atteint 180 MDH pour des prévisions de 765 MDH, soit un taux de réalisation de 24%.

Les réalisations à fin juin 2019 au titre du programme d'investissement s'élèvent à 154 MDH contre des prévisions de 600 MDH, soit un taux de réalisation de 26%. Le taux de réalisation du budget hors centrales ENR est de 3%.

Le budget d'investissement prévisionnel de MASEN au titre de la période 2020-2022, s'élève à 600 MDH par an.

II.3.4. Production et distribution d'électricité et d'eau potable

II.3.4.1. Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE)

Après trois années de vacance, le conseil d'administration de l'ONEE s'est tenu le 10 juillet 2019 permettant, entre autres, l'approbation du budget d'équipement et des grandes lignes du nouveau Contrat Programme à conclure avec l'Etat.

Les réalisations relatives au programme d'investissement de l'ONEE, au titre de l'exercice 2018, ont atteint 8.662 MDH, soit un taux de réalisation de 77% des prévisions contre des réalisations de 10.746,5 MDH en 2017.

Les réalisations d'investissement à fin juin 2019 sont de 3.048 MDH, soit un taux de réalisation de 32% par rapport aux prévisions de l'année qui sont de 9.500 MDH avec des prévisions de clôture de l'année de 8.243 MDH (87%).

Les principaux projets et activités de l'Office sont récapitulés, par branche, comme suit :

ONEE Branche Electricité (BE)

La puissance installée à fin 2018 s'élève à 10.938 MW contre 8.261,7 MW en 2017 suite à la mise en service des parcs solaires CSP Noor II (210 MW) et Noor III (150 MW), des parcs solaires PV Noor IV Ouarzazate (70 MW), Laâyoune (80 MW) et Boujdour (20 MW), du parc éolien Afftissat (201,6 MW) dans le cadre de la loi n° 13-09 et de la centrale thermique de Safi (2 fois 693 MW).

L'énergie appelée a atteint 37.446 GWh en 2018 contre 37.217 GWh en 2017 et 35.414,5 GWh en 2016 avec une diminution des importations et l'augmentation des exportations d'énergie ainsi que la hausse de la production thermique à charbon (Centrale de Safi) et de la production d'énergie d'origine renouvelable (mise en service de parcs solaires, éoliens et hydrauliques).

En 2018, la production totale de l'énergie électrique a atteint 34.442 GWh dont 10.992 GWh produits par les centrales de l'ONEE (2.000 GWh au titre de l'hydraulique, 550 GWh d'éolien et 8.443 GWh de thermique) et 23.450 GWh au titre de la production privée d'électricité (14.772,5 GWh produite par les unités JLEC, 1.332 GWh pour la centrale de Safi, 2.234 GWh par EET, 2.203 GWh par SAFIEC, 950 GWh par MASEN et 1.959 GWh de l'éolien dans le cadre de la loi n° 13-09).

ONEE Branche Eau (BO)

La production d'eau potable en 2018 a été marquée par la réalisation d'un débit additionnel de 1.563 l/s dont 56 l/s par déminéralisation, la pose de 270 km de conduites d'adduction et 271 km de réseaux de distribution. L'Office a étendu son périmètre d'intervention par la prise en charge de la gestion de la distribution d'eau potable au niveau de 9 localités regroupant une population de 38.000 habitants.

Par axe, les principales réalisations de 2018 sont réparties comme suit :

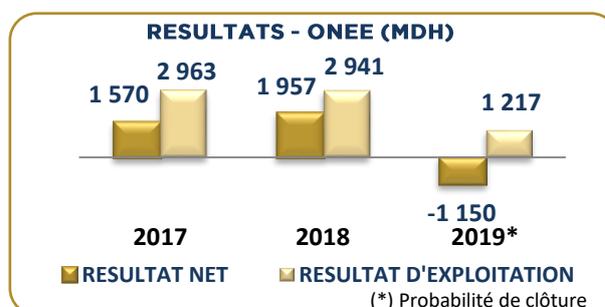
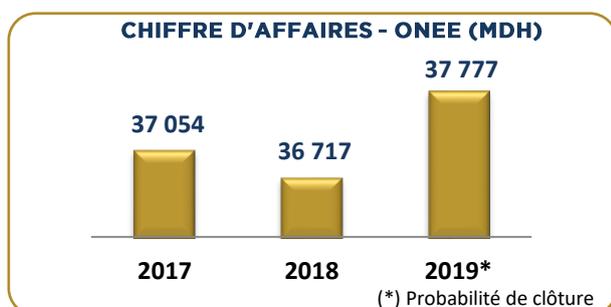
- AEP urbaine : projets d'Essaouira (250 l/s), de Chichaoua (300 l/s) et de Zagora (56 l/s) ;
- AEP rurale : les investissements à ce titre ont permis de porter le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural à 97% à fin 2018 (population globale de 149.000 habitants) ;
- assainissement liquide : les investissements ont concerné, essentiellement la réalisation de 6 Stations d'Épurations (STEP) au niveau des centres de Driouch, Sidi Slimane, Ezzhiliga, Hattane, Tamanar et Yousseoufia.

En termes d'objectifs de développement de 2019, il est prévu d'équiper un débit supplémentaire de 1,7 m³/s et la pose de plus de 550 km de conduites d'adduction et de distribution. Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural sera porté à 97,4% (desserte d'une population additionnelle de 53.500 habitants) et l'intervention dans 20 nouveaux centres en matière d'eau potable au profit d'une population de 49.000 habitants. En ce qui concerne l'assainissement liquide, l'Office s'engage en 2019 à réaliser 11 STEP d'une capacité globale de 55.088 m³/j et d'intervenir dans 11 nouveaux centres et villes au profit d'une population globale d'environ 82.500 habitants.

En termes d'indicateurs financiers, il est prévu que l'ONEE clôture l'année 2019 avec un chiffre d'affaires de 37.777 MDH, en hausse de 2,9% en comparaison avec 2018, et un résultat net déficitaire de 1.150 MDH, en dégradation par rapport au bénéficiaire réalisé à fin 2018 qui a atteint 1.957 MDH.

Ainsi, cette situation nécessite l'accélération de la conclusion du nouveau Contrat Programme Etat-ONEE au titre de la période 2019-2023 afin d'asseoir les bases d'un modèle économique soutenable de l'Office. Ce Contrat Programme devra, également, consolider les acquis du Contrat Programme achevé au titre de la période 2014-2017 et pallier les fragilités subsistantes.

Le programme d'investissement prévisionnel triennal de l'office s'élève à 10.300 MDH en 2020, 9.558 MDH en 2021 et en 2022, respectivement.



II.3.4.2. Régies de Distribution

Le secteur de la distribution de l'électricité et de l'eau potable et de la gestion de l'assainissement liquide joue un rôle déterminant dans le développement social et économique à travers, notamment l'élargissement de l'accès des citoyens aux services publics de base et la généralisation de raccordement aux trois réseaux précités.

Entrant dans le cadre de cette vision, les douze (12) Régies Autonomes de Distribution (émanation des collectivités territoriales) poursuivent l'engagement des programmes d'action ambitieux visant la pérennité et le développement des services rendus aux citoyens. A ce titre, il y a lieu de noter l'augmentation soutenue du nombre d'abonnés qui est passé de 3,59 millions d'abonnés en 2010 à 5,44 millions d'abonnés en 2018. Les prévisions montrent que le nombre d'abonnés continuera à augmenter pour atteindre 6,7 millions d'abonnés à l'horizon 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen 5%.

Grâce aux efforts déployés par les Régies Autonomie de Distribution, notamment en matière de réhabilitation et de renforcement des réseaux, de renouvellement du parc de compteurs, de lutte contre les fraudes, de renforcement des opérations de détection et de réparation de fuites et de mise en place des systèmes d'information géographique, le rendement moyen des réseaux a enregistré une évolution notable au titre de la période 2010-2018.

En effet, le rendement moyen du réseau d'eau potable a augmenté de cinq (5) points pour passer de 69,2% en 2010 à 74,2% en 2018 sachant que certaines Régies affichent des rendements supérieurs à cette moyenne. Il s'agit, en l'occurrence, de la RAMSA (80%), de la RADEEJ (79%) et de la RADEEMA (78%). Les prévisions de clôture pour l'année 2019 sont de 74% et les prévisions des rendements moyens d'eau potable sur la période 2020-2022 atteindront respectivement, 74,6%, 75,5% et 76,2%.

Concernant l'activité de distribution de l'électricité, le rendement des réseaux gérés par les Régies demeure globalement satisfaisant et a atteint 94,7% à fin 2018. Les prévisions de clôture pour l'année 2019 sont de 94,5%. Sur la période 2020-2022, les prévisions des rendements atteindront 94,6%, 94,9% et 95%.

Les Régies de Distribution ont contribué, à travers la réalisation des grands projets d'infrastructure, au développement local et à la compétitivité territoriale à même d'assurer les conditions d'une croissance durable. Les investissements ont atteint 1.611 MDH en 2018, en augmentation de 28% par rapport à 2017.

Les principaux projets structurants engagés par les Régies se présentent comme suit :

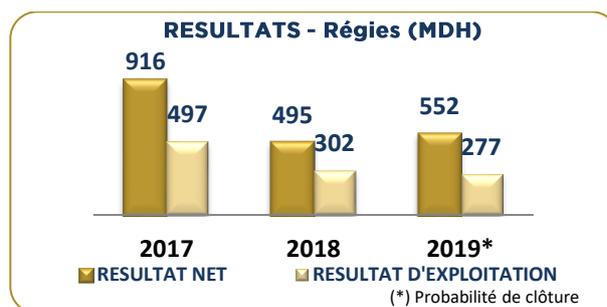
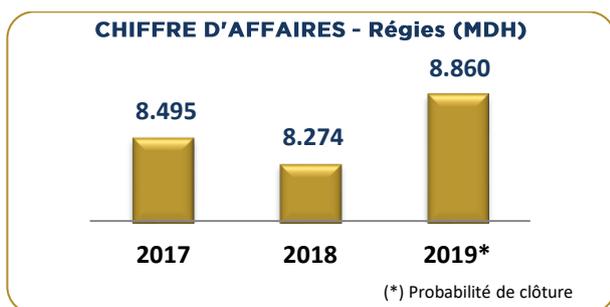
- RADEEMA : Construction d'un nouveau poste source « Nord Ouest - STEP » (106 MDH dont 20 MDH réalisés à fin 2018), l'extension de la capacité de la STEP (251 MDH réalisés en totalité) et réservoir RAM RAM (52,67 MDH dont 50,56 MDH réalisés à fin 2018) ;
- RAK : Construction d'une STEP (387 MDH dont 123,41 MDH réalisés à fin 2018) ;
- RADEEF : Construction du 4^{ème} poste source électrique (160 MDH dont 39,6 MDH réalisés à fin 2018) et du complexe hydraulique Himmer-Miyit (150 MDH) ;
- RADEET : Construction de la STEP et des Collecteurs hors site de l'Agropole de Béni Mellal (110 MDH dont 34,90 MDH réalisés à fin 2018) ;
- RAMSA : Infrastructure des eaux usées du centre d'Aourir et de Tamraght vers la STEP d'Aourir (75 MDH dont 15 MDH réalisés à fin 2018) et réseau de réutilisation des eaux épurées (110 MDH dont 1,7 MDH réalisés à fin 2018) ;
- RADEEJ : Construction d'une STEP pour la ville de Bir Jdid et le centre M'Harza Sahel (64 MDH) ;
- RADEM : Mise à niveau des réseaux de l'ancienne Médina (62,7 MDH).

Par ailleurs, les Régies envisagent le maintien de la dynamique des investissements à travers la programmation d'une enveloppe budgétaire de 9.280 MDH au titre de la période 2019-2022 dont 2.679 MDH en 2019.

L'importance des programmes d'investissements, notamment pour l'activité assainissement liquide qui reste structurellement déficitaire, l'évolution du service de la dette, les faibles contributions des communes, la baisse des participations aux travaux sous l'effet des difficultés du secteur immobilier de recouvrement des créances, conjuguées au glissement des consommations vers les tranches inférieures (dont le prix de vente est inférieur au coût de revient) sont des facteurs impactant considérablement les performances financières des Régies.

Ainsi, sur les neuf derniers exercices, le chiffre d'affaires réalisé par les Régies de Distribution a enregistré un accroissement moyen de 3% par an, pour passer de 6.410 MDH en 2010 à 8.274 MDH à fin 2018.

Par ailleurs, il y a lieu de constater la prépondérance croissante de la distribution de l'électricité dans la constitution du chiffre d'affaires des Régies. En effet, sur la période 2010-2018, les recettes générées par la distribution de l'électricité ont connu un taux d'accroissement annuel moyen de 3,9%, contre 2,6% pour les recettes de la distribution de l'eau potable et une stagnation des recettes générées par l'activité assainissement liquide eu égard à la faiblesse des tarifs en vigueur ne permettant de couvrir ni les dépenses liées à cette activité ni les investissements fortement capitalistiques.



II.4. Office National Marocain du Tourisme (ONMT)

Le secteur touristique a enregistré en 2018, une croissance de 8,3% des arrivées et de 8,4% des nuitées, qui concerne les principaux marchés émetteurs du Royaume (France : +2%, Espagne : +3%, Allemagne : +7%), alors que les marchés émergents comme la Chine et le Brésil ont enregistré de fortes croissances de 68% et 15%, respectivement.

Les recettes touristiques en devises ont atteint 73.039 MDH en 2018, contre 69.700 MDH, une année auparavant, soit une appréciation de 4,79%.

La capacité litière classée a atteint 261.256 lits en progression de près de 7.426 lits supplémentaires par rapport à 2017. Les hôtels 3*, 4*, 5* et les hôtels clubs constituent 56% du total du parc de l'hébergement touristique classé.

Sur un investissement prévisionnel de 680 MDH au titre de 2018, l'ONMT a pu réaliser 200 MDH, soit un taux de réalisation relativement faible de 29%. Les principaux projets engagés concernent les contrats de partenariat avec les compagnies aériennes, les tours opérateurs et les agences de voyage en ligne (508,8 MDH), les campagnes, insertions publicitaires et éditions (52,7 MDH), les manifestations touristiques au Maroc et à l'étranger (38,5 MDH) et les relations publiques à l'étranger (9,6 MDH).

Le programme d'investissement au titre de 2019 totalise 720 MDH et les prévisions de clôture seront de 620 MDH, soit un taux de réalisation de 86%.

Dans le cadre de son développement stratégique au titre de la période 2019-2022 axé sur l'aérien, la digitalisation et la régionalisation de la communication/promotion, l'ONMT ambitionne d'atteindre des arrivées aux postes frontières de 12,9 millions d'arrivées en 2019 avec un objectif de croissance réaliste de +5% basé sur la diversification des marchés porteurs et la consolidation des parts de marché dans les marchés classiques. En outre, il est prévu la réalisation de 13,9 millions d'arrivées en 2020, 15 millions en 2021 et 16,2 millions en 2022.

Les investissements prévus par l'Office sont de 950 MDH en 2020, de 1.045 MDH en 2021 et de 1.150 MDH en 2022.

II.5. Poste et Audiovisuel

II.5.1. Poste

L'année 2018 a connu le lancement et la réalisation de nombreux projets dont principalement :

- l'initiation du Projet de la « Maison du Citoyen » en s'inscrivant dans les initiatives gouvernementales en partenariat avec l'Agence de Développement du Digital, l'ex Ministère de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique, l'INDH...
- la certification ISO 9001 version 2015 de l'activité Barid E-sign, en plus du renouvellement des certifications du Courrier recommandé.

BAM SA a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 990 MDH, en quasi-stagnation par rapport à 2017 (-0,4%). Cette évolution est le résultat de la poursuite de la baisse des volumes du courrier de gestion « Segment des entreprises », engendrée par la politique de digitalisation et d'optimisation des charges du courrier mise en œuvre par les principaux clients grands comptes et ce, malgré les bonnes performances de l'activité messagerie et poste digitale.

En ce qui concerne les investissements, **BAM SA** a réalisé en 2018, un montant de 88 MDH, soit un taux de réalisation faible de 50% lié, notamment aux difficultés rencontrées pour l'assainissement du foncier nécessaire pour la construction des agences postales.

En 2019, **BAM SA** prévoit de clôturer l'exercice avec un chiffre d'affaires de 927 MDH, en régression de 6% par rapport à 2018. Au premier semestre de l'année 2019, **BAM SA** a réalisé un chiffre d'affaires de 477 MDH, soit 51% de l'objectif annuel.

Les investissements prévus en 2019 sont de 253 MDH et les prévisions de clôture sont de 126 MDH, soit un taux de réalisation prévisionnel de 50%.

Les investissements prévisionnels de **BAM SA** au titre de 2020, 2021 et 2022 sont de 333 MDH, 153 MDH et 132 MDH, respectivement.

S'agissant du **Groupe BAM**, le chiffre d'affaires consolidé a atteint 2.732 MDH en 2018 contre 2.549 MDH en 2017 (+7%) avec un résultat net consolidé en baisse de 20% (231 MDH en 2018 contre 291 MDH en 2017), en raison de la baisse du résultat net de **BAM SA** de 29%, sous l'effet des travaux d'assainissement des comptes et du patrimoine immobilier ainsi que de l'impact du contrôle fiscal.

Pour la période 2019-2022, le groupe **BAM** prévoit un taux de croissance annuel moyen de 6,4% du chiffre d'affaires des activités postales pour atteindre près de 1.585 MDH en 2022 et de 10% du PNB pour l'activité bancaire pour un objectif de 2.515 MDH en 2022.

A l'horizon 2022, le groupe prévoit d'investir un montant de 1.900 MDH dont 1.037 MDH au titre des activités postales et 866 MDH pour les activités financières.

Les principales actions prévues par le groupe sur cette période pour les activités postales portent sur le renforcement de l'offre logistique, la réorientation de l'effort commercial sur les services à valeur ajoutée, le développement de solutions digitales avec, notamment une offre dédiée au e-commerce.

Les efforts de la filiale bancaire **ABB** ont concerné, en 2018, en particulier, l'amélioration de la qualité des comptes ouverts et ce, dans la continuité des efforts d'assainissement déployés pour une croissance saine conjuguée à un risque maîtrisé.

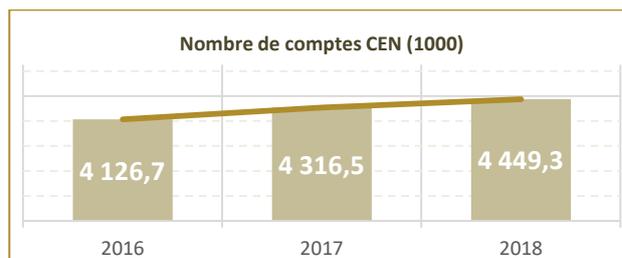


ABB continue à réaliser des performances supérieures à celles du secteur bancaire en matière de dépôts de la clientèle en marquant une progression de 5,4% en 2018 contre une hausse moyenne de 2,7% au niveau du secteur.

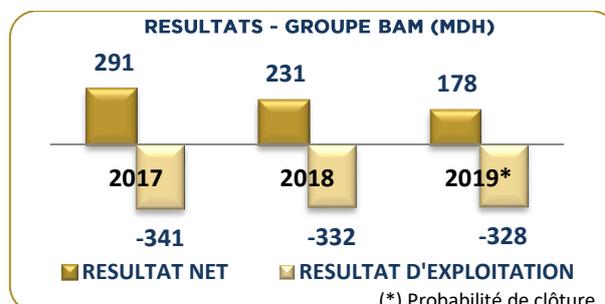
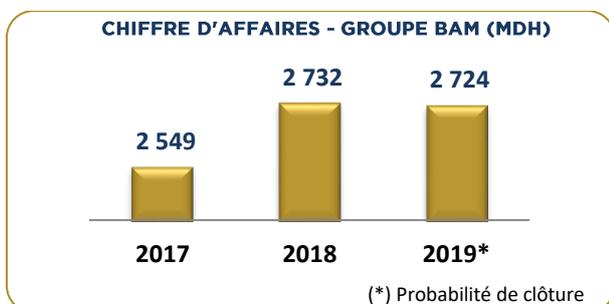
Les principaux indicateurs de la banque à fin 2018, ont évolué comme suit :

- une légère amélioration du PNB de 0,9% (1.591 MDH) par rapport à 2017, en relation avec les conditions de marché défavorables, notamment la détérioration des opérations sur titres. En dehors de ces opérations, le PNB aurait connu une hausse de 4,6% ;
- une hausse du coefficient d'exploitation de 1 point en passant de 82% en 2017 à 83% en 2018 ;
- une diminution du résultat net de 7,2% en se situant à 122,6 MDH.

Concernant les orientations stratégiques de la filiale bancaire, le groupe vise l'optimisation du modèle économique du Low Income Banking (LIB) pour améliorer la qualité de service et rationaliser le coût des services financiers, la pénétration du marché des Professionnels et des TPE en vue de capter 1% de part de marché, le positionnement sur le marché des MRE pour atteindre une part de marché de 2,5% et la promotion de l'innovation et de la digitalisation des services financiers.

ABB devra engager les diligences pour l'identification des actions d'amélioration de son PNB afin de limiter la dépendance de son résultat des opérations sur titres, et ce au moyen, notamment de l'obtention de l'agrément pour le segment « entreprises », ainsi que de la consolidation des acquis en matière de digitalisation des opérations et de la complémentarité de ses canaux.

De même, ABB devrait également poursuivre la modernisation de ses offres financières pour devenir la banque de choix et de proximité de la clientèle des particuliers et des TPE, et ce, en s'inscrivant dans le cadre des Hautes Orientations Royales adressées, le 11 octobre 2019, au secteur financier.



II.5.2. Audiovisuel

II.5.2.1. Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT)

La SNRT a poursuivi en 2018 la mise en œuvre des dispositions de son cahier des charges établi par le Gouvernement et approuvé par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, sachant, toutefois, que le contrat programme devant lier l'Etat à cette société en application de la loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle, n'a pas été conclu depuis l'exercice 2012.

Les principales réalisations de la SNRT en 2018, sont récapitulées comme suit :

- les 8 chaînes TV ont été suivies par 11 millions de téléspectateurs en moyenne quotidiennement ;
- les 5 radios ont capté, en termes d'audience, plus du tiers du marché de la radio ;
- sur Facebook, 10 millions de personnes ont été atteints en moyenne par mois ;
- la dotation en équipements nécessaires pour surveiller toutes les arrivées des signaux du monde entier et des stations régionales ;
- l'utilisation de drones pour des prises de vue aérienne, notamment dans les manifestations sportives.

Sur le plan financier, la SNRT a bénéficié d'une subvention de 1.100 MDH en 2018, en plus des produits provenant de la Taxe de Promotion du Paysage Audiovisuel National (TPPAN) de 260 MDH et du Fonds Pour la Promotion de l'Audiovisuel (FPPAN) de 120 MDH alors que son chiffre d'affaires publicitaire a été de 150 MDH, soit 11% du total ressources en liaison, notamment, avec ses obligations de service public.

Les résultats d'exploitation, financier et net ont atteint, respectivement, -5 MDH, 10 MDH et 6 MDH.

L'investissement réalisé en 2018 s'élève à 251 MDH contre des prévisions de 256 MDH, soit un taux de réalisation de 98%.

Les investissements prévus au titre de 2019 sont de 270 MDH et les prévisions de clôture sont estimées à 270 MDH, soit un taux de réalisation de 100%.

Les investissements prévus au titre des années 2020, 2021 et 2022 sont estimés à 270 MDH, 578 MDH et 455 MDH, respectivement.

II.5.2.2. Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M)

SOREAD-2M a mené ses activités audiovisuelles en 2018, conformément aux termes de son cahier des charges établi par le Gouvernement et approuvé par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle. La Société connaît une situation financière fragile et le Contrat Programme devant la lier à l'Etat conformément à la loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle n'a pas été conclu depuis 2012.

En termes de performances opérationnelles, la société a maintenu sa position de leader au niveau du paysage audiovisuel marocain en enregistrant près de 32% de part d'audience outre le fait que la chaîne TV a été suivie par 15 millions de téléspectateurs en moyenne, quotidiennement.

Les états de synthèse de SOREAD-2M au titre de 2018 font ressortir un résultat net déficitaire de 131 MDH portant ainsi les pertes cumulées à 720 MDH pour un capital social de 359 MDH. La situation nette de la société est négative d'environ 359 MDH étant précisé que la décision d'augmentation du capital par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 31 décembre 2016 n'a pas été mise en œuvre.

L'investissement comptabilisé en 2018 a été de 50 MDH contre des prévisions de 50 MDH, soit un taux de réalisation de 100%.

En ce qui concerne l'exercice 2019, le volume d'investissement prévu est de 50 MDH et est dédié principalement au maintien de l'outil de production. Sur ce montant et compte tenu des difficultés financières de la société, aucun engagement n'a été effectué à fin juin 2019 et la société envisage la réalisation d'au moins 80% des prévisions, soit 40 MDH, d'ici la fin de l'année.

Les investissements prévisionnels au titre de la période 2019-2022 sont estimés à 50 MDH par an.

Les enjeux managériaux et technologiques du secteur audiovisuel nécessitent des actions de fond sur le modèle de ces deux sociétés, et ce, dans le cadre du contrat programme à conclure avec l'Etat, dans le cadre d'une vision intégrant qualité de service, synergies et soutenabilité.

III. RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Les EEP intervenant dans le domaine social sont appelés à mobiliser les moyens susceptibles d'améliorer la cohésion sociale et territoriale. A ce titre, le rôle des organismes d'éducation et de formation sera réhabilité dans le cadre de la réforme en profondeur du système éducatif visant le développement des compétences et la promotion de l'employabilité pour une meilleure adéquation entre formation et emploi, sans, toutefois, omettre d'encourager la recherche, clé de voûte de l'innovation.

Il en est de même pour ce qui est du renforcement des mécanismes de protection sociale en veillant à leur généralisation progressive tout en accordant une attention particulière à l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens, notamment en matière de soins de santé.

Pour leur part, les EEP intervenant dans le monde rural sont appelés à consolider leurs efforts en vue de contribuer à la réduction des disparités sociales et territoriales.

III.1. Education, Formation Professionnelle et Santé

III.1.1. Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF)

Le Maroc œuvre aujourd'hui pour instituer un système éducatif adéquat qui constitue le facteur clef de son développement socio-économique, de la sauvegarde de sa cohésion nationale et de développement de son capital humain.

Les efforts de l'Etat pour ce secteur stratégique sont appuyés par l'intérêt que lui accorde la plus Haute Autorité du pays en vue de bâtir une école nouvelle conforme aux attentes de toutes les composantes de la société.

Composante essentielle du nouveau Plan d'action de réforme de l'Education, tel que présenté devant Sa Majesté le Roi le 17 septembre 2018, le renforcement de l'appui social a donné une forte impulsion aux programmes sociaux visant la lutte contre les entraves socio-économiques à la scolarisation, l'allègement des charges financières qui pèsent sur les familles et une revalorisation des bourses relatives aux internats et cantines scolaires au profit des élèves issus principalement du monde rural.

Dans ce contexte, les investissements réalisés par les AREF à fin 2018, ont atteint 2.348 MDH tandis que les prévisions d'investissement de l'année 2019 s'élèvent à 3.235 MDH. Les principales actions programmées couvrent, notamment l'extension de l'offre scolaire, la promotion de l'enseignement préscolaire, la rénovation et la mise à niveau des infrastructures et des équipements et la promotion de la qualité de l'enseignement et de la formation.

A fin juin 2019, les investissements réalisés ont atteint 504,8 MDH. Quant aux prévisions de clôture de l'année, elles sont estimées à 2.329 MDH, soit 72% des prévisions.

Dans le cadre du renforcement des établissements d'enseignement public en ressources humaines nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions, le nombre d'enseignants exerçant compte aujourd'hui 248.458 non compris 55.000 recrutés au niveau régional par les AREF et 15.000 autres enseignants relevant du personnel propre des AREF sont en cours de formation.

Durant la rentrée scolaire 2018-2019, les AREF se sont dotées de statuts propres du personnel qui ont été validés par leurs Conseils d'Administration et approuvés par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, leur permettant de combler le déficit en ressources humaines et une gestion plus autonome de leur capital humain, tout en intégrant les doléances des partenaires sociaux.

III.1.2. Universités

Conformément aux Hautes Orientations Royales visant une meilleure adéquation entre formation et emploi, la vision stratégique à l'horizon 2030 des Universités marocaines ambitionne l'atteinte des objectifs suivants :

- l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur ;
- le renforcement de la qualité d'enseignement et son adéquation aux exigences de développement et du marché de l'emploi ;
- le développement du système de gouvernance du secteur de l'enseignement supérieur ;
- le soutien de la recherche scientifique en la liant aux objectifs de développement du pays ;
- le renforcement des services sociaux au profit des étudiants ;
- le renforcement et la qualification des ressources humaines dédiées à l'enseignement supérieur.

Dans ce cadre, l'effectif global des étudiants inscrits aux divers cycles universitaires au titre de l'année 2018-2019 a atteint 876.005 étudiants. De même, l'année universitaire 2018-2019 a connu la création de 14 établissements universitaires, 2 annexes universitaires et 2 campus universitaires, répartis sur les différentes Régions du Royaume.

En termes de réalisations budgétaires en 2018, sur une enveloppe de 665 MDH, les réalisations d'investissement ont atteint 690 MDH, soit un taux de réalisation de 104%. Il est à signaler que l'enveloppe budgétaire globale, mobilisée en 2019, a atteint 2.252,7 MDH dont 926 MDH au titre du budget d'investissement.

En ce qui concerne les réalisations à fin juin 2019, la situation fait ressortir un taux de paiement au titre du budget d'investissement de l'ordre de 25%, soit 335 MDH. Les prévisions de clôture de l'exercice 2019 seront de l'ordre de 613 MDH. Quant aux prévisions 2020, 2021 et 2022, elles avoisineraient, respectivement, 1.855 MDH, 1.743 MDH et 1.400 MDH.

III.1.3. Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)

L'OFPPT s'inscrit dans une démarche volontariste et intégrée de transformation et de conduite du changement. Cette forte impulsion émane d'un enjeu clef du Royaume, celui de la mise en œuvre de la feuille de route, présentée devant Sa Majesté le Roi le 04 avril 2019 et qui ambitionne de faire émerger une nouvelle génération d'établissements de formation professionnelle sous forme de Cités des Métiers et des Compétences (CMC), pensées et conçues pour faire de la formation professionnelle une voie d'excellence pour les jeunes et de la compétence, un avantage compétitif pour les entreprises des écosystèmes économiques régionaux.

A ce titre, 12 CMC seront créées à raison d'une CMC par Région. L'objectif étant de répondre aux spécificités actuelles et futures de chacune des régions ainsi que l'adoption d'une charte spatiale et la fourniture d'équipements de haute technologie rapprochant au mieux, l'espace de la formation de la réalité de l'entreprise. Le financement de ce programme dont le coût est estimé à 3.600 MDH (hors foncier) sera assuré par le Fonds Hassan II à hauteur de 2.000 MDH et le reste par l'Office et les régions.

Le programme de réalisation des CMC fera l'objet d'une convention de financement entre l'Etat, le Fonds Hassan II et l'OFPPT, en cours de finalisation, et dont les éléments saillants se présentent comme suit :

- portage : OFPPT en qualité de maître d'ouvrage, conformément à la feuille de route ;
- délais : démarrage des constructions en janvier 2020 en vue d'une ouverture progressive des cités en 2021-2022 ;
- consistance : chaque cité s'étendra sur une superficie approchant 15 Ha, pour une capacité pédagogique moyenne de 3.000 stagiaires et une capacité litière moyenne de 600 internes ;
- gouvernance : le portage des études, de la construction et de l'équipement des CMC devrait être financé par l'OFPPT et le Fonds Hassan II. Par ailleurs et conformément à la feuille de route, les cités seront gérées par des Sociétés Anonymes filiales de l'OFPPT avec un Conseil d'Administration tripartite (Etat, région et professionnels) présidé par un professionnel.

Par ailleurs, en s'appuyant sur les projections des études sectorielles et les premières concertations avec les professionnels des secteurs concernés pour la diversification de l'offre de formation, l'OFPPT a inscrit dans son plan triennal (2019-2022), la création de 69 nouvelles filières, couvrant 33 nouveaux secteurs et 36 secteurs en expansion. La mise en place de ces nouvelles filières se fera progressivement selon l'avancement des travaux des assistances techniques engagées. Parmi ces 69 nouvelles filières, le processus d'ingénierie a été lancé dès 2019 pour 15 filières dédiées au Paramédical et 11 concernant le secteur de l'Eau.

Parallèlement à cette réforme de la formation initiale, le dispositif de la formation continue connaît un renforcement des moyens mobilisés, notamment une augmentation de 54 MDH des budgets des Groupements Interprofessionnels d'Aide et de Conseil (GIAC) dont 38,5 MDH consacrés aux études sectorielles.

L'année 2018 a connu la réalisation d'investissement de 230 MDH, soit un taux de 46%. L'exercice 2019, prévoit une enveloppe d'investissement de 460 MDH destinée aux principaux projets suivants :

- renforcement des infrastructures à travers la création de 12 établissements de formation dont 7 sectoriels et un internat, ainsi que l'aménagement et l'extension d'établissements de formation existants pour qu'ils soient au même niveau de performance que les nouveaux EFP ;
- la création de 3 nouveaux établissements pénitentiaires (Assilah, Berkane et Oujda 2), ce qui portera le nombre de centres de formation opérationnels en milieu pénitentiaire à 63 ;
- l'acquisition de 2 nouvelles Unités Mobiles.

A fin juin 2019, les réalisations d'investissement sont de 76 MDH, soit un faible taux de réalisation de 16,5%. L'Office prévoit, toutefois, clôturer l'exercice avec un taux de réalisation des investissements de 85% (391 MDH).

L'année 2020 sera l'année de concrétisation des divers chantiers de la feuille de route de la formation professionnelle avec :

- le lancement des travaux de construction de 4 nouvelles CMC ;
- la finalisation de la première vague des nouvelles ingénieries de formation et le lancement de son déploiement ;
- la généralisation au cours de l'année du programme de mise à niveau en langues étrangères avec des cursus généraux et spécifiques (tourisme, technique...) et une démarche innovante en blended learning.

Les investissements prévisionnels en 2020, sont de 2.000 MDH, 1.700 MDH en 2021 et 1.400 MDH en 2022 respectivement.

III.1.4. Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)

En application des Hautes Orientations Royales, les CHU se fixent comme objectif principal de l'année 2019, de redresser les anomalies qui entachent l'exécution du programme de couverture médicale RAMED et la refonte en profondeur du système national de santé

confronté à plusieurs contraintes et dysfonctionnements qui limitent son efficacité et sa capacité à répondre aux besoins des catégories ciblées, particulièrement les plus démunies et fragiles.

A rappeler qu'au cours de l'audience du 7 novembre 2018, Sa Majesté le Roi a donné Ses Hautes Instructions à l'effet de poursuivre la réflexion sur les différents scénarios de réforme à l'étude et ce, en coordination avec les départements et organismes concernés.

A cet égard, le Souverain a réaffirmé Sa Haute Sollicitude envers le secteur et les professionnels de la santé, et la volonté Royale de voir ce secteur vital gagner rapidement en efficacité et améliorer profondément son fonctionnement et la qualité des services rendus ; l'objectif étant que les citoyens commencent à percevoir des améliorations concrètes dès la mise en œuvre du plan d'action en cours d'élaboration.

Le budget d'investissement prévisionnel des CHU, au nombre de sept contre seulement deux en 1999, a atteint 366 MDH en 2018, dont 298 MDH réalisés, soit un taux de réalisation de 82%.

Pour l'année 2019, les prévisions budgétaires en investissement sont de 521 MDH et les réalisations à fin juin sont de 76,1 MDH avec des prévisions de clôture de 330 MDH à fin 2019. Les principaux projets concernent l'achèvement des travaux de construction des bâtiments administratifs et hospitaliers ainsi que le montage des équipements et du mobilier hospitaliers et techniques.

Le volume d'investissement prévu pour les années 2020, 2021 et 2022 s'élève, respectivement à 525 MDH, 530 MDH, et 550 MDH.

III.2. Prévoyance Sociale

III.2.1. Caisse Marocaine des Retraites (CMR)

La CMR est l'établissement public de référence chargé de la gestion des retraites du secteur public, et ce, compte tenu de :

- son assise démographique qui compte, au 31 décembre 2018, un nombre d'affiliés de 954.490 et de bénéficiaires de prestations de 832.841 ;
- ses recettes encaissées avoisinant 27.854 MDH en 2018 (hors produits du portefeuille) ;
- la masse des prestations servies qui s'est élevée à 36.114 MDH au titre du même exercice.

Au vu de la taille de ses fonds de réserves gérés (78.313 MDH en valeur comptable), la CMR se positionne comme un investisseur institutionnel de choix sur le marché financier, en contribuant de manière significative au financement de l'économie nationale.

Les principales réalisations de la CMR au titre de l'exercice 2018 peuvent être résumées comme suit :

- la mise en œuvre de la généralisation de la pension minimale à l'ensemble des bénéficiaires remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- le lancement d'une étude pour la définition d'une stratégie de digitalisation de la CMR ;

- la conclusion de plusieurs conventions de partenariat visant la simplification des démarches aux clients : traitements des dossiers de pensions, programme de modernisation de l'état civil piloté par le Ministère de l'Intérieur... ;
- la mise en application des termes de la convention tripartite de coordination et d'échange des données CNSS-RCAR-CMR ;
- la certification des performances du portefeuille au titre de 2017 et du bilan actuariel du Régime des Pensions Civiles et des états de synthèse relatifs à l'exercice 2017.

Conformément aux dispositions du contrat programme conclu entre l'Etat et la CMR au titre la période 2018-2020, la CMR poursuivra, en 2019, la mise en œuvre des dispositions dudit contrat, et ce, en matière, notamment d'amélioration de sa gouvernance, de renforcement de la gestion des risques liés à ses activités de placement et d'investissement ainsi que de développement de son système d'information.

Sur des crédits d'investissement au titre de 2019 de 36 MDH, les réalisations à fin juin, ont été de 12 MDH, soit un taux de 38% et les prévisions de clôture sont 25 MDH (69%).

Pour l'exercice 2020, un volume d'investissement de 40 MDH est prévu.



A ce sujet, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a entamé la réalisation d'une étude relative à la conception d'un système de retraite à deux pôles public et privé et à la fixation des modalités de mise en place dudit système dans le respect des principes directeurs visant à assurer la viabilité et la pérennité du système, une redistribution transparente et équitable, la compatibilité avec les capacités économiques du pays, la gestion rigoureuse et transparente du système des retraites et la sauvegarde des droits acquis.

III.2.2. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

La CNSS assure une mission de gestion du régime obligatoire de la couverture sociale et celui de l'Assurance Maladie Obligatoire au profit des salariés du secteur privé et s'occupe d'une offre de soins à travers 13 polycliniques au niveau national.

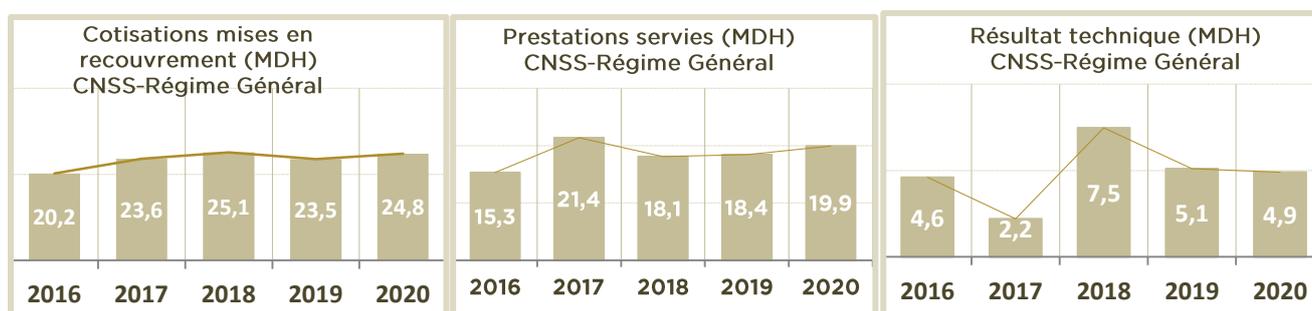
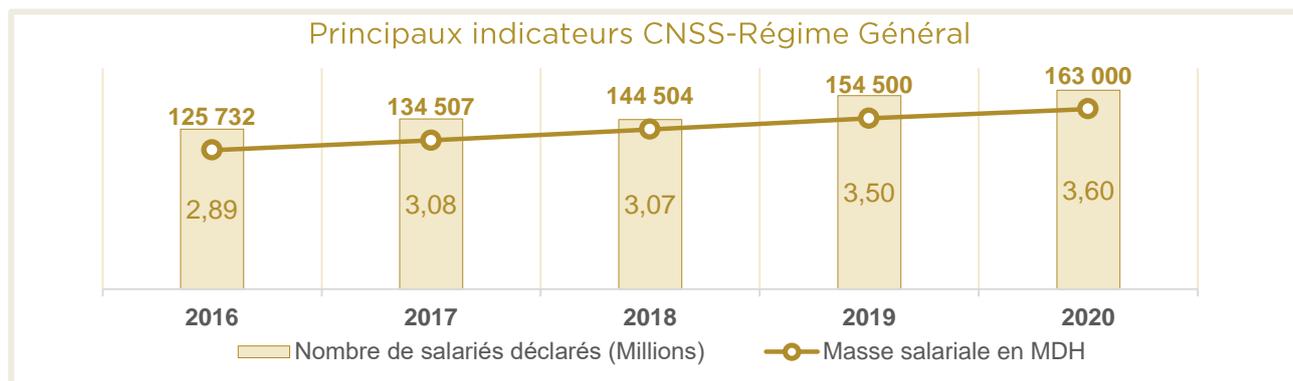
Dans le but d'accompagner le développement de la couverture sociale, la CNSS a réalisé en 2018 des investissements de 64 MDH sur des prévisions de 247 MDH, soit un taux de réalisation réduit de 26%.

Pour l'exercice 2019, la CNSS poursuit l'extension de la couverture sociale pour les travailleurs salariés et non-salariés, le développement de l'offre de services et l'amélioration de la qualité et du coût des prestations.

Les investissements prévus au titre de 2019 sont de 159 MDH sur lesquels un montant de 24 MDH a été payé à fin juillet 2019 (15%). Les prévisions de clôture sont de 32 MDH (20%).

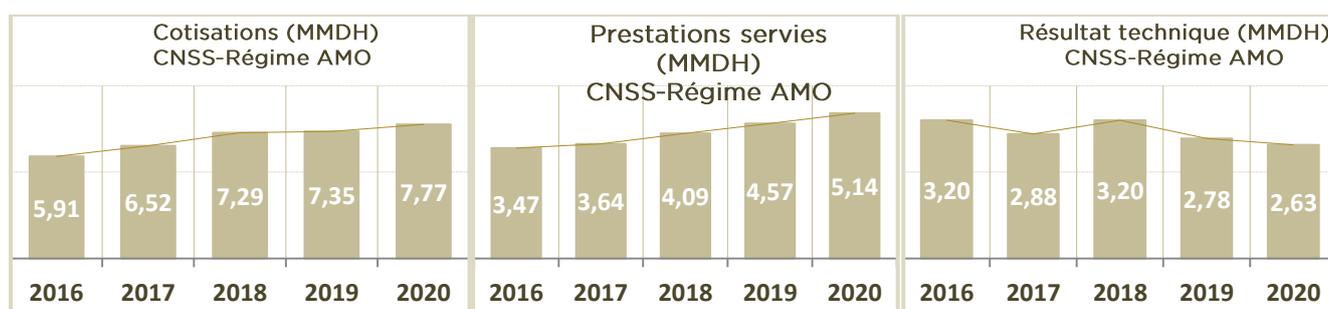
Les principaux indicateurs relatifs à 2016-2020 se présentent comme suit :

- Pour le Régime Général :



Il ressort de ces données une stagnation du résultat technique de la caisse et les études actuarielles à long terme prévoient l'épuisement des réserves du régime général en 2040. En conséquence, la CNSS a réalisé avec l'assistance d'un cabinet externe une étude de réforme dont les résultats sont en cours d'examen par ses instances de gouvernance.

- Pour le Régime AMO :



Si les résultats techniques du régime AMO sont positifs à moyen terme, la vigilance doit être de mise compte tenu de la montée en charge prévisible des prestations.

Sur la base des réalisations des exercices antérieurs, le montant des investissements au titre de 2020-2022 serait de l'ordre de 160 MDH/an.

Par ailleurs et considérant le problème juridique posé par la gestion des polycliniques par la CNSS et leurs déficits structurels qui perdurent depuis plusieurs années, le devenir de ces entités a fait l'objet d'une étude stratégique en 2015 et a été examiné au cours de l'exercice 2019 lors d'une série de réunions tenues sous la présidence des services du Chef du Gouvernement avec la participation des différents Départements Ministériels et entités concernés, à l'issue desquelles des propositions de solutions ont été identifiées.

III.3. Promotion du Monde Rural

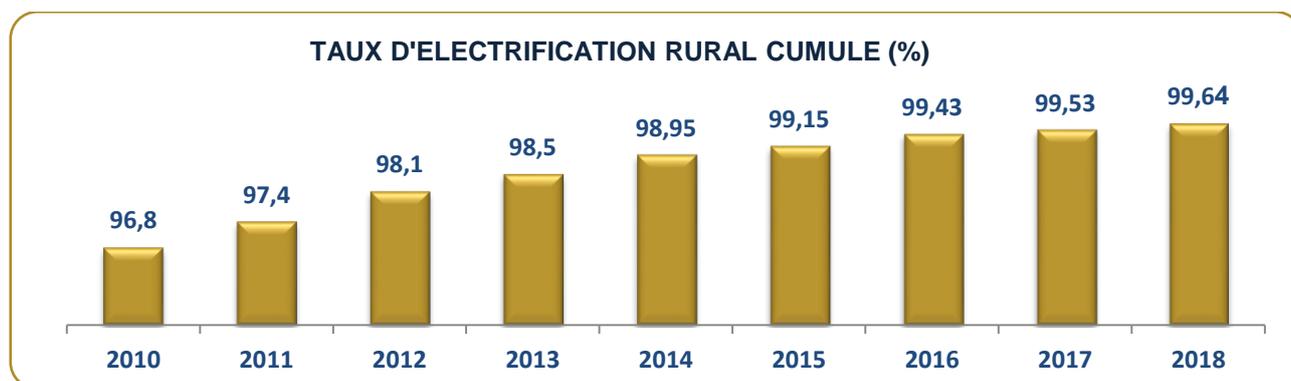
La promotion du monde rural constitue une préoccupation constante et transverse portée par un grand nombre d'Établissements Publics dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et au désenclavement des populations dans les zones rurales. Le PERG, le PAGER et le PNRRII sont parmi les programmes nationaux phares dédiés à cet effet.

III.3.1. Programme d'Électrification Rurale Globale (PERG)

Le bilan des réalisations du PERG, au titre de l'année 2018, se présente comme suit :

- 513 villages ont été électrifiés, par réseau interconnecté, mettant ainsi l'électricité à la disposition de 13.383 foyers ruraux, soit environ 67.000 habitants ;
- la construction d'infrastructures électriques consistant en 638 Km de lignes MT, 2.032 Km de lignes BT et 363 postes de transformation pour une puissance globale d'environ 40,7 MVA.

A fin 2018, le taux d'électrification rurale du Royaume a atteint 99,64% contre 99,53% à fin 2017.

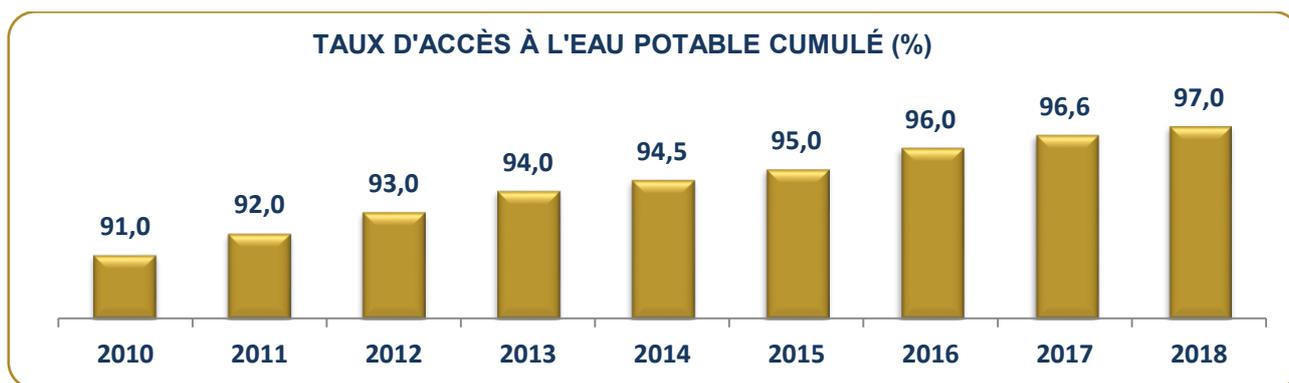


A fin 2018, le montant des investissements réalisés dans le cadre du PERG est de 320 MDH portant le cumul des investissements réalisés dans ce cadre à 24.141 MDH.

III.3.2. Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER)

Le taux d'accès à l'eau potable a atteint 97% en 2018 contre 14% en 1995, date de lancement du programme.

Le financement de ce programme est basé sur des dotations budgétaires, des dons, des prêts concessionnels, la contribution de solidarité nationale au niveau des tarifs de vente de l'eau ainsi que la participation des usagers et des Communes bénéficiaires (5% et 15% des coûts des projets, respectivement). L'enveloppe budgétaire allouée au programme durant la période 2000-2017 atteint 16.217 MDH.



En 2018, les investissements réalisés au niveau de l'alimentation en eau potable (AEP) dans le milieu rural ont totalisé 1.039 MDH ayant permis la desserte d'une population rurale globale de près de 149.000 habitants dont une population additionnelle d'environ 46.300 habitants, ce qui a porté le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural à 97% à fin 2018.

Les taux de réalisation atteints par les deux programmes, avoisinant les 100%, militent en faveur d'une réorientation des actions dans ce domaine.

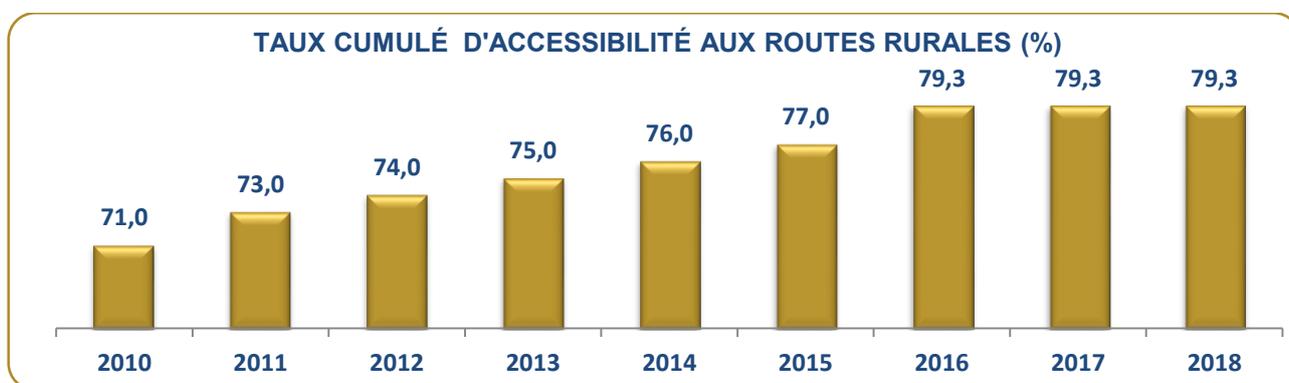
III.3.3. Programme National des Routes Rurales (PNRR 2)

Les investissements prévus au titre de l'exercice 2018 pour le deuxième Programme National de Routes Rurales -PNRR2- ont été de 500 MDH et les réalisations à fin 2018 ont atteint 207 MDH, soit un taux de réalisation de 41%.

En effet, à fin 2018, les réalisations au titre du PNRR2 se résument comme suit :

- linéaire lancé : 15.065 km sur les 15.562 km prévus (97% du linéaire total) ;
- taux d'accessibilité : 79,3% (objectif quasiment atteint) ;
- indice différentiel d'accessibilité : 0,65 (objectif atteint) ;
- participation des Collectivités Territoriales: 1.600 MDH (69% des 2.330 MDH à leur charge).

Le financement du PNRR2 comprend les prêts contractés par la CFR auprès des bailleurs de fonds, le versement à partir du Fond de Soutien Routier (FSR) ou du Budget Général de l'Etat et la contribution des Collectivités Territoriales. Les emprunts mobilisés par la CFR ont atteint un total de 9.475 MDH, soit 100% du montant des emprunts à mobiliser pour le PNRR2.



Quant à la situation des travaux qui restent à lancer, il y a lieu de noter :

- les travaux de construction du corps de chaussée estimés à 464 MDH relatifs à un linéaire de 740 km ;
- un linéaire de 497 km pour un coût estimé à 516 MDH (opérations non encore lancées) ;
- un linéaire de 601 km pour un coût de 370 MDH pour l'achèvement des travaux des marchés résiliés.

La CFR dispose, à fin 2018, d'un reliquat de 430 MDH. Les versements des Collectivités Territoriales à fin 2018, au titre de leur quote-part dans le PNRR2 ont atteint 1.548 MDH et le montant qui reste à verser par les Collectivités est de 782 MDH.

La gouvernance de la CFR mérite d'être améliorée dans le cadre d'une vision plus intégrée du secteur des transports dans sa globalité.

III.4. Habitat, Urbanisme et Politique de la Ville

III.4.1. Holding Al Omrane (HAO)

Depuis sa création en 2007, le Groupe Al Omrane a mobilisé plus de 76.000 MDH d'investissements et a produit plus de 569.000 unités. L'activité relative à la production nouvelle a enregistré, en 2018, un taux de réalisation satisfaisant en termes de mises en chantier (101%) tandis que les objectifs en termes d'achèvements ont été moyennement atteints (78%), avec une progression de 19% pour les mises en chantiers et un recul de 18% pour les achèvements par rapport à 2017.

Au titre du partenariat avec le secteur privé, le HAO a pu atteindre ses objectifs en termes d'achèvements (102% avec une progression de 46% par rapport à 2017) alors que les réalisations au titre des mises en chantier (77% avec une régression de 11% par rapport à 2017) ont été moyennement satisfaisantes.

Les objectifs au titre des démolitions de baraques ont été réalisés à hauteur de 64%, soit 3.861 unités réalisées contre 6.000 prévues, avec un recul de 25% par rapport à 2017. Les opérations de mise à niveau urbaine ont enregistré des taux de réalisation satisfaisants (100% en mises en chantier et 111% en achèvements) avec toutefois des diminutions de 20% et de 2% par rapport à 2017 au titre des mises en chantier et des achèvements, respectivement.

La réalisation de certains programmes prioritaires connaît, toutefois, un rythme lent. Il s'agit du programme de résorption des bidonvilles dont le rythme d'exécution n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés initialement en 2004 (logement de 270.000 bidonvillois) suite aux augmentations successives de cette population qui est passée à 421.000 à fin 2018.

En outre, le programme des logements sociaux à Faible Valeur Immobilière Totale « FVIT » connaît des retards considérables avec la mise en chantier, à fin 2018, de 54.896 unités et l'achèvement de 42.865 unités, soit, respectivement, 43% et 33% de l'objectif initial de production de 129.138 unités prévues à fin 2012.

Par ailleurs, le programme pour la classe moyenne concernant la construction de 3.680 logements (pour la 1^{ère} tranche) n'a connu, à fin 2018, que l'achèvement de 582 logements et la mise en chantier de 1.505 logements.

Le programme des Villes Nouvelles (Tamesna à Rabat, Tamansourt à Marrakech, Chrafate à Tanger et Sahel-Lakhiayta à Casablanca-Settat) connaît, à son tour, des retards très importants dans sa concrétisation qui sont liés, principalement à la lenteur dans la réalisation des équipements publics et à l'absence d'un cadre réglementaire qui devrait assurer la protection de ces villes sur le plan urbanistique, contre la spéculation.

Les investissements réalisés par le Groupe en 2018 ont atteint 5.100 MDH, soit 89% des prévisions et pratiquement le même niveau qu'en 2017 (5.224 MDH).

Le chiffre d'affaires a diminué de 0,5% en passant de 5.048 MDH réalisé en 2017 à 5.021 MDH en 2018.

Le stock des produits finis a enregistré en 2018, un montant de 17.595 MDH en valeur brute dont 11.514 MDH dépendent du Groupe HAO et 6.081 MDH de ses partenaires, contre 17.857 MDH en 2017, soit une diminution de 1,5%. Le stock des produits finis est composé de 1.408 projets répartis sur les 12 régions du Royaume.

Suite aux augmentations accumulées du stock des produits finis et aux impacts négatifs de cette situation et sur demande du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, une étude est en cours de réalisation par un cabinet de conseil, de concert avec le HAO et ce, en vue de dresser une situation précise de ce stock et d'établir une feuille de route pour sa résorption.

Les investissements prévus par le Groupe en 2019 totalisent 4.703 MDH et à fin juin 2019, leur taux de réalisation est de 47%, soit 2.225 MDH. Ce programme a pour objectifs :

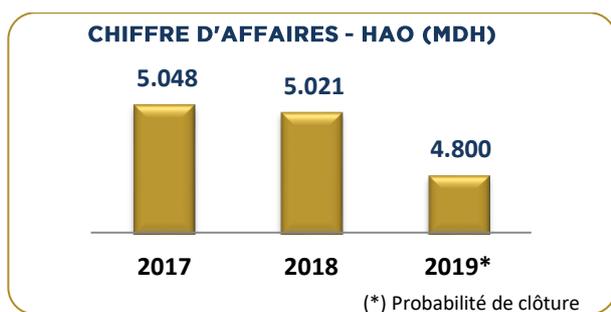
- la mise en chantier de 20.000 unités de production nouvelle et de 100.000 unités de mise à niveau urbaine ;
- l'achèvement de 19.550 unités de production nouvelle et 93.000 unités de mise à niveau urbaine.

Le Groupe prévoit, durant l'exercice 2019, de livrer 20.000 unités, de conclure 19.000 contrats de vente et de créer 34.000 titres fonciers.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi, en 2019, ses chantiers d'amélioration du pilotage et du suivi de ses réalisations, notamment par la poursuite de la mise en œuvre des réformes managériales avec le pilotage du PMO, notamment « CAP 2020 » et « CAP Agence », le renforcement de la gouvernance du Groupe, l'accélération de sa transformation digitale et le développement de la communication de proximité, en phase avec la régionalisation, s'appuyant notamment sur les forums régionaux de convergence.

Les projections d'investissement de HAO sont de 5.200 MDH, 5.301 MDH et 5.694 MDH pour les années 2020 et 2021 et 2022, respectivement.

Un projet de Contrat Programme Etat-HAO est en cours d'élaboration afin de clarifier la vision stratégique dans le domaine de l'habitat et de fixer des engagements du HAO en matière de performance et d'amélioration de sa gouvernance en vue de pérenniser son modèle économique.



III.4.2. Agence des Logements et des Equipements Militaires (ALEM)

Le plan d'action de l'ALEM porte essentiellement sur trois volets, à savoir i) le foncier que l'Agence veille à assainir, gérer, valoriser et mobiliser pour les projets d'habitat et des installations militaires, ii) l'habitat à travers ses programmes d'habitat destiné à l'accession à la propriété et de gestion du parc des logements locatifs de fonction ainsi qu'à travers le traitement de l'occupation non réglementaire des terrains de l'ALEM et iii) les installations militaires en finançant et en participant à la réalisation de projets de délocalisation des camps militaires et en assurant la réalisation des infrastructures de la Gendarmerie Royale.

L'année 2018 a connu la livraison de 3 projets totalisant 1.610 unités d'habitation destinées à l'accession à la propriété, 7 projets totalisant 625 logements locatifs de fonction. De même, l'Agence a procédé à la signature d'une convention-cadre de partenariat avec l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique visant l'intégration de l'efficacité énergétique dans les projets de l'ALEM.

L'Agence a réalisé un investissement global de 803 MDH en 2018, soit 61% de ses prévisions.

L'année 2019 connaît la poursuite de la réalisation du programme d'habitat destiné à l'accession à la propriété à travers 9 projets totalisant plus de 4.302 unités d'habitation dans les villes de Fès, Marrakech, Mohammedia et Tamesna. Pour la résorption des bidonvilles occupant des terrains de l'ALEM, celle-ci projette en 2019, de poursuivre l'opération de traitement de près de 1.233 ménages badonvillais dans les villes d'Al Hoceima, Meknès, Boulmane, Casablanca et Rabat.

Le budget d'investissement de 2019 alloué à la réalisation de ces projets est de 1.397 MDH. A fin juin 2019, l'Agence a réalisé 445 MDH d'investissements, soit un taux de réalisation de 32%.

Les prévisions de clôture de l'exercice 2019 indiquent un taux global prévisionnel de réalisation des investissements de 73%.

Les projections d'investissement de l'ALEM sont de l'ordre de 1.367 MDH pour les années 2020 et 2021 et de 1.136 MDH pour l'année 2022.

III.4.3. Agences Urbaines (AU)

Les missions dévolues aux Agences Urbaines sont liées à la dynamique des territoires et portent, notamment sur 4 axes majeurs à savoir, la planification urbaine, la gestion urbaine et la veille et le suivi des dynamiques des territoires.

Les Agences Urbaines poursuivent la modernisation de leurs modes d'intervention à travers, notamment l'amélioration du taux de couverture en documents d'urbanisme ainsi que la consolidation de la politique de proximité matérialisée par la mise en place de 121 guichets uniques sur tout le territoire national à fin décembre 2018, couvrant 76,9% pour l'urbain et 64,6% pour le rural.

Les Agences Urbaines ont enregistré en 2018, les principales réalisations suivantes :

- homologation de 160 documents d'urbanisme contre 124 en 2017, soit une progression de 29% et 676 autres documents sont en cours d'homologation ;
- lancement de 137 documents (un document d'urbanisme de plus que les prévisions de 2018) dont 87 documents correspondent à des actualisations ;
- achèvement de 220 études de mise à niveau, dont 95% sont des études de restructuration et de 07 chartes architecturales sur les 08 chartes lancées en 2018 ;
- achèvement de 167 documents topographiques contre 165 documents prévus en 2018 et 148 documents achevés en 2017 ;
- instruction de 104.073 dossiers en 2018 contre 108.421 dossiers en 2017, soit une légère diminution de 4%, dont 79.368 dossiers ont reçu l'avis favorable (77%), portant sur un investissement de 115 MDH.

Au titre de l'exercice 2019, les actions suivantes sont prévues :

- politique de proximité : création d'un guichet unique au niveau du territoire de l'Agence Urbaine de Ouarzazate-Zagora-Tinghir ;
- chantiers stratégiques : achèvement de 10 projets de développement et lancement de 07 autres projets ;
- documents d'urbanisme : homologation de 271 documents d'urbanisme et lancement de 150 autres documents dont 86 correspondent à des actualisations ;
- documents Topographiques et Photogrammétriques : achèvement de 211 documents et lancement de 172, soit une augmentation de 21% par rapport à 2018 ;
- études de mise à niveau : achèvement de 249 études de mise à niveau et lancement de 232 études, soit une hausse de 42% par rapport à 2018.

En termes d'investissement, les Agences Urbaines ont réalisé, en 2018, un investissement global de 479 MDH contre 479,5 MDH prévus et 118,8 MDH réalisés en 2017.

Au titre de l'exercice 2019, les prévisions d'investissement des Agences Urbaines sont de 500 MDH dédiés à la poursuite de la généralisation de la couverture des territoires en documents d'urbanisme et l'identification de territoires émergents ainsi que l'accompagnement du développement urbain. Les prévisions de clôture sont de 316 MDH, soit un taux de réalisation de 63%.

Le programme d'investissement au titre de la période 2020-2022 est estimé à 500 MDH par an.

III.5. Développement des Investissements et Promotion de l'Offre Marocaine

III.5.1. Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE)

Dans le cadre du plan d'accélération industrielle et de la nouvelle approche basée sur la mise en place d'écosystèmes performants, visant l'intégration des chaînes de valeur et la consolidation des relations locales entre les grandes entreprises et les PME, l'AMDIE a été créée en décembre 2017 et chargée, notamment de superviser les stratégies de développement et de promotion des exportations et des investissements et de proposer une stratégie de communication sur les opportunités d'investissement au Maroc.

Le budget d'investissement de l'exercice 2018, l'année de démarrage effectif de l'Agence, est de l'ordre de 468 MDH et le taux de réalisation est de 56%.

Au titre de 2018, les actions réalisées par l'AMDIE ont porté, essentiellement, sur :

- la participation à 132 manifestations "invest et export" et 23 foires et expositions ayant accueilli 1.139.386 visiteurs ;
- l'attraction de 35 projets d'investissement dont les conventions sont en cours de signature d'un montant prévisionnel de 5.500 MDH appelés à générer 16.530 emplois directs. Ces projets concernent majoritairement les secteurs du textile et cuir et de l'aéronautique.

S'agissant de l'année 2019, sur des prévisions de 469 MDH, les investissements réalisés à fin juin 2019 sont de 126,3 MDH et les prévisions de clôture sont de 467,6 MDH.

Le programme d'investissement de l'Agence pour la période 2020-2022 est estimé à 725,4 MDH pour 2020, 685,4 MDH pour 2021 et un montant de 748 MDH pour 2022.

Par ailleurs, l'année 2019 a connu la publication du décret n° 2.19.615 du 15 août 2019 modifiant et complétant le décret n° 2-94-734 du 31 décembre 1994 relatif à la taxe parafiscale sur les importations (TPFI). Ce décret fixe une nouvelle répartition de ladite taxe qui tient compte de la réorganisation des organismes de promotion extérieure, notamment la création de l'AMDIE.

Ainsi, les versements au titre de la TPFI ont été plafonnés dans la limite des montants versés, respectivement, au cours de l'année 2018, au profit de l'AMDIE à hauteur de 45% au lieu de 25% initialement en plus de 4% au lieu de 10% antérieurement, au titre de la contribution de l'Agence au financement des associations professionnelles régulièrement constituées et de la Fédération marocaine des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services.

Le reliquat de ladite taxe après versement de la quote-part des autres Etablissements Publics bénéficiaires (Maison de l'Artisan, EACCE et ANPME) sera versé à l'AMDIE et sera alloué au financement de la relance économique et au contrôle des exportations conformément aux décisions du Conseil d'Administration de l'Agence.

III.5.2. Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (Morocco Foodex)

Le secteur des exportations des produits agro-alimentaires et de la pêche représente la 2^{ème} principale source de devises pour le Maroc avec une part de 21,2% des exportations totales en 2018 (57.328 MDH), enregistrant ainsi une hausse de 7% par rapport à 2017 et 96% par rapport à 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 9% durant la période 2010-2018.

Dans ce cadre, le budget global de l'EACCE est passé de 192 MDH au titre de la campagne 2014-2015 à 264 MDH en 2017-2018. Pour la campagne 2018-2019, le budget de l'EACCE s'élève à 307 MDH.

Le programme d'investissement de l'EACCE durant la période 2019-2021 se chiffre à 25,9 MDH. Ce programme consiste, essentiellement, en l'acquisition de brevets, marques et valeurs similaires ainsi que de matériel de laboratoire.

L'EACCE s'est doté en 2018 d'une nouvelle identité visuelle « Morocco Foodex » annonçant le repositionnement de l'Etablissement sur la chaîne de valeur en vue de hisser l'efficacité de l'action de promotion à même de valoriser l'origine Maroc pour le développement des exportations des produits agricoles, agro-industriels et de la pêche à l'étranger.

L'année 2018 a vu le lancement du projet de digitalisation du système de contrôle technique, qui vise à alléger considérablement les démarches entreprises par les exportateurs et renforcer leur compétitivité. Une phase pilote du projet est déjà lancée et concerne les expéditions de la tomate à partir d'Agadir transitant via Tanger Med. Ce dispositif sera opérationnel à partir de la campagne 2019-2020.

Pour l'année 2019, l'EACCE a organisé, en concertation avec les professionnels du secteur, des missions d'affaires (incoming missions) au profit des importateurs et donneurs d'ordre étrangers de plusieurs filières (Agrumes, primeurs, huile d'olive...) pour les informer de la dynamique du secteur et des avancées et mutations réalisées par le Maroc au niveau des différentes chaînes de ces filières, et ce dans le but de valoriser davantage l'offre du Maroc dans le domaine.

L'EACCE a procédé, en 2019, à l'extension de son activité à de nouveaux secteurs, à savoir la conserve de poisson et les petits pélagiques congelés.

Ainsi, pour l'accompagnement et l'encadrement des petites et moyennes entreprises opérant dans l'activité de transformation, de conditionnement, de stockage et d'exportation, plusieurs actions dont, notamment, des caravanes d'accompagnement à l'export et des formations ont été réalisées durant la période allant de septembre 2018 à mai 2019 au profit de plus de 350 coopératives, et ce, dans le cadre des activités de CAP'EXPORT mis en place par l'EACCE.

Durant les années 2018 et 2019, plusieurs actions visant l'amélioration du dispositif de veille de l'EACCE ont été entamées, notamment à travers la qualification et la mise à jour de la base des données et l'identification de nouveaux marchés/produits et de nouveaux axes de surveillance ainsi qu'à travers le ciblage et la personnalisation de la veille par filière pour répondre au mieux aux besoins des clients.

Pour l'année 2020, d'autres actions similaires sont programmées au profit des petites et moyennes entreprises.

De même et dans l'objectif de développer ses recettes propres, l'EACCE appliquera dès la campagne 2020-2021, une grille tarifaire pour le règlement par les exportateurs des prestations de contrôle.

III.6. Développement Régional et compétitivité des territoires

III.6.1. Agences Régionales d'Exécution des Projets (AREP)

L'année 2018 a été caractérisée par l'allocation, aux AREP, des budgets d'investissement pour la réalisation des projets des régions. Ainsi, les prévisions des investissements confiés aux AREP au titre de 2018 s'élèvent à 2.050 MDH. Les réalisations à la fin de l'année sont de 794 MDH, soit un taux de réalisation de 39% qui s'explique, principalement par les budgets d'investissements modificatifs qui sont intervenus au cours du 4^{ème} trimestre de 2018 et qui ont été revus à la baisse.

En 2019, les AREP se sont vu attribuer un budget d'investissement de 3.270 MDH et le niveau de réalisation à fin juin 2019, a connu une nette amélioration par rapport à la même période de l'exercice précédent, soit un taux de 44% (1.440 MDH) porté principalement par l'AREP de Béni Mellal-Khénifra.

En termes de ressources humaines, les AREP prévoient un effectif total à fin 2019 de 311 agents contre 197 pour l'année précédente.

Le portefeuille des programmes gérés par les AREP est assez diversifié et concerne principalement le désenclavement des territoires, l'appui au secteur de l'éducation et de formation, l'appui au secteur de l'artisanat, l'aménagement des centres des communes rurales, l'électrification et l'eau potable, l'appui au secteur de la jeunesse et sports et le développement des équipements culturels.

Par ailleurs et afin d'assurer plus d'efficacité dans leur intervention, les Agences devraient se doter des plans pluriannuels pour une meilleure programmation de leurs actions.

III.6.2. Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (AAVBR)

L'Agence a réalisé, en 2018, des investissements de 700 MDH, soit un taux de 51% par rapport aux prévisions (1.367 MDH). Ces réalisations ont porté, essentiellement sur les volets suivants :

- achèvement des séquences I et II : 628 MDH ;
- contributions accordées à Bouregreg Cultures : 364 MDH ;
- mobilité : 82 MDH ;
- valorisation des séquences III et IV : 40 MDH ;
- environnement et protection contre les risques d'urbanisation non réglementaire : 34 MDH.

L'Agence a souffert au cours de ces deux dernières années du retard enregistré dans le versement des contributions de certains partenaires dans différents projets prévus dans le Contrat Programme 2014-2018, ce qui a impacté le rythme d'achèvement des travaux et des projets prévus dans le cadre dudit Contrat. En effet, ce retard a, d'une part, entravé l'exécution de certaines obligations découlant du Contrat et d'autre part, causé un

déséquilibre budgétaire pour l'Agence. Par ailleurs, la poursuite des travaux d'aménagement des ouvrages programmés a été réajustée pour tenir compte des nouvelles orientations stratégiques, notamment pour les séquences 3 et 4 qui ne vont plus accueillir des pièces urbaines, mais seront désormais dédiées aux aménagements paysagers, de loisirs, éducatifs et sportifs afin de respecter l'équilibre naturel et environnemental de la Vallée.

C'est dans cette optique que l'Agence a proposé lors de la tenue de son conseil d'administration en 2019, la réalisation d'un programme d'investissement couvrant la période 2019-2025 autour de plusieurs axes de développement regroupant mobilité, citoyenneté et équité sociale, transition écologique et développement durable, développement urbain et résilience territoriale, patrimoine et culture.

Le plan d'action de l'Agence au titre de l'exercice 2019 porte sur un montant de 1.115 MDH, dont les principaux axes sont les suivants :

intitulé	Montant en MDH
Crédits de paiement 2019 sur contrat programme n° 2 dont :	375,2
- Achèvement séquences I et II	77,0
- Mobilité	140,7
- Valorisation séquences III et IV	1,7
- Environnement et protection contre les risques d'urbanisation non réglementaire	58,1
- Gestion et entretien du site	47,9
Remboursement de l'emprunt garanti par la DGCL	45,2

En termes d'investissement, les réalisations à fin juin 2019 sont de 387 MDH et les prévisions de clôture de 2019, sont de 427,7 MDH. Les prévisions pour les années 2020, 2021 et 2022 s'élèveront à 1.147 MDH, 1.160 MDH et 1.160 MDH, respectivement.

III.6.3. Société Rabat Région Aménagement « SRRA »

La Convention-Cadre signée le 12 mai 2014, au titre du programme multisectoriel de développement de la ville de Rabat (2014-2018) intitulé « Rabat Ville Lumière, Capitale Marocaine de la culture » (RVL), est arrivée à échéance en 2018. Elle prévoit un investissement prévisionnel de 9.425 MDH, financé à travers la contribution de plusieurs partenaires et dont la réalisation est supervisée par la SRRA qui se charge également de la réalisation de projets hors Convention-Cadre, et ce, via des conventions dédiées.

Le montant total des investissements au titre de 2018 tous projets confondus (convention cadre et hors convention cadre) s'élève à 2.711 MDH, soit un montant cumulé sur la période 2015-2018 de 3.197 MDH.

Le nombre de projets du programme RVL portés par la SRRA est d'environ 137 projets dont 40% ont été achevés à fin 2018, 50% en cours de travaux et 10% en cours d'étude.

Le montant global cumulé des investissements sur la période 2015-2019 pour les projets du programme RVL s'élève à 8.763 MDH, couvrant près de 93% des projets de la Convention-Cadre portés par la SRRA.

De nouvelles conventions de réalisation et de financement de nouveaux programmes de développement des villes de Rabat et de Salé ont été conclues en 2018 et concernent :

- le programme complémentaire de mise à niveau de la médina de Rabat, signée le 12 mai 2018, pour un montant de 325 MDH au titre de la période 2018-2021 ;
- la mise à niveau de la ville de Salé pour un budget de 900 MDH étalé sur la période 2019-2023, signée le 22 octobre 2018 ;
- la tranche prioritaire de l'habitat menaçant ruine à la médina de Rabat 2018-2021, pour un montant de 110 MDH.

Les paiements cumulés (tous projets confondus) se situeront à 5.708 MDH à fin 2019 dont 5.030 MDH concernent les projets du programme RVL, sur des prévisions de 6.000 MDH, soit un taux de réalisation estimé à 83%.

Quant aux investissements prévisionnels de la Société Rabat Région Aménagement, pour 2020, 2021 et 2022, ils s'élèvent à 909 MDH, 728 MDH et 400 MDH respectivement.

III.6.4. Agence et Société Marchica

L'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica (AASLM) poursuit la réalisation de son programme septennal 2014-2020, d'un coût estimé à 3.000 MDH, qui fait partie du projet d'aménagement et de mise en valeur du site de la lagune de Marchica visant la valorisation des richesses naturelles de la région de Nador à travers la réalisation de sept cités thématiques dont le coût totalise 26.000 MDH.

Le budget d'investissement de l'année 2019 (349 MDH) se compose, essentiellement des projets relatifs au foncier et aux indemnités (167 MDH), au développement territorial (71 MDH), à l'accessibilité et la mobilité interne (60 MDH), à la préservation environnementale du site (42,3 MDH) et au développement économique, social et culturel (6,2 MDH).

Les prévisions de clôture de 2019 pour le budget d'investissement sont de 364 MDH, soit un taux de réalisation de 104%.

Le programme d'investissement de l'Agence au titre des exercices 2020, 2021 et 2022 est estimé à 364 MDH par an.

Au titre de l'exercice 2018, la société **Marchica Med**, filiale de l'Agence chargée du développement et de la promotion du site, a connu deux principaux faits marquants : la transformation de son mode d'administration et de direction de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance à société anonyme à Conseil d'Administration et l'amendement, en conséquence, de ses statuts ainsi que l'augmentation de son capital social de 50 MDH pour le porter de 850 MDH à 900 MDH.

Le budget d'investissement de la société Marchica Med, au titre de 2018, a enregistré un taux de réalisation global de 46%, soit 150 MDH.

Ces réalisations ont porté, essentiellement sur l'achèvement des travaux de développement des résidences de la corniche Tranche 1, la continuation des travaux de développement et d'aménagement extérieur des villas de la Baie tranche 1, l'achèvement de la conception architecturale et technique et le lancement des travaux de gros-œuvre des Résidences de la

Colline tranche 2, le lancement des travaux de réalisation des plateformes et l'installation et la mise en service de la piscine flottante de la zone sportive et l'achèvement des travaux d'aménagement urbain et d'éclairage public de la Cité d'Atalayoun.

Par ailleurs, la société Marchica Med poursuit ses actions en Afrique, dans le cadre de la coopération entre le Maroc et :

- la Côte d'Ivoire pour la réalisation du projet de valorisation et de sauvegarde de la baie de Cocody à Abidjan dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Madagascar pour la réalisation des études d'incubation du projet de sauvegarde et de valorisation du canal des Panganales.

III.6.5. Société Casa-Aménagement

Les principaux projets dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la société Casa Aménagement pour le compte de la Commune de Casablanca, ont trait à la mise à niveau de la voirie (2.480 MDH), au Grand Théâtre de Casablanca (1.440 MDH), au super Collecteur Ouest (900 MDH), à la trémie Almohades (820 MDH) et au parc Zoologique d'Ain Sebaa (250 MDH).

Les réalisations d'investissement au titre de 2018 ont atteint 900 MDH, soit un taux de réalisation des prévisions de 59%.

Plusieurs nouveaux projets ont été confiés à la société au cours de 2018, notamment le projet de réhabilitation et de valorisation de quelques édifices à caractère historique et patrimonial : Marché Central, Coupole Kora Ardia, Villa Carl Ficke et le stade Vélodrome.

L'activité de la Société, en 2019, porte sur la poursuite des travaux pour la finalisation et la livraison de la quasi-totalité des projets rentrant dans le cadre du Programme de Développement du Grand Casablanca (2015-2020), notamment le Parc de la Ligue Arabe, la Promenade Maritime de la Mosquée Hassan II, la Corniche d'Aïn Diab, la Forêt de Bouskoura Merchich et le Parking en ouvrage de la Place Rachidi. Par ailleurs, la société agira en tant que maître d'ouvrage délégué pour le compte du Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports pour la réalisation d'une vingtaine de projets entrant dans le cadre dudit programme pour un montant de 204 MDH.

Sur des prévisions d'investissement qui s'élèvent à 1.117 MDH, la société a réalisé, à fin juin 2019, 248,7 MDH, soit 22% des montants budgétisés. Les prévisions de clôture à fin 2019 sont évaluées à 618 MDH, soit 55% des prévisions et ce, en raison du retard enregistré dans les versements des quote-parts des contributeurs dans le cadre du projet d'aménagement de la voirie de Casablanca.

La société prendra en charge également quelques nouvelles missions dont le projet de construction du siège régional de la Gendarmerie Royale à Casablanca et le Centre Régional de la Musique et de l'Art Chorégraphique de Casablanca.

Dans ce cadre, l'investissement prévisionnel au titre des années 2020, 2021 et 2022 s'élèverait à 1.173 MDH, 1.232 MDH et 1.293 MDH, respectivement.

IV. FONDS ET INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES

Les Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social et Ithmar Al Mawarid sont en phase de redéfinition de leurs orientations stratégiques en vue de plus d'efficacité dans leurs interventions.

De même, les Institutions Financières Publiques poursuivent leurs actions en matière d'accompagnement des politiques publiques, et ce, à travers l'amélioration continue de leurs concours financiers et de leurs performances ainsi que de la qualité de leurs services destinés aux différents secteurs d'activité.

IV.1. Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social

Le Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social apporte son soutien dans plusieurs secteurs, notamment les programmes d'habitat, des infrastructures (autoroutières, ferroviaires, portuaires...), d'irrigation, d'aménagement du domaine forestier, de réalisation de structures d'accueil pour les investissements industriels et touristiques, de construction de complexes sportifs et culturels et de développement des technologies de l'information. Il finance également des actions de promotion de l'emploi, notamment à travers les associations de micro-crédit et, de manière générale, tout projet contribuant à la promotion de l'investissement et de l'emploi. A cet effet, le Fonds est habilité à apporter, dans le cadre de conventions, ses concours sous forme de prises de participations financières, d'avances ou de prêts remboursables ou de contributions financières non remboursables.

Les **ressources financières cumulées** du Fonds Hassan II, à fin 2018, ont atteint 56.145 MDH dont 39.651 MDH versés par l'Etat, 12.536 MDH au titre de produits financiers et 3.784 MDH au titre des remboursements des avances et prêts. Ces ressources ont connu une hausse de 1,4% par rapport à l'année 2017.

Les **engagements cumulés** du Fonds Hassan II, depuis sa création, totalisent **41.276 MDH** et le rythme d'engagement annuel moyen s'élève à 2.172 MDH sur la période 2000-2018. La part des prises de participation dans ces engagements est de 41,3%, alors que celles des avances non remboursables et des avances remboursables ou des prêts constituent, respectivement 41,5% et 17,1%.

A fin 2018, le Fonds Hassan II a apporté son concours financier (montants cumulés), essentiellement aux grandes infrastructures (18.075,3 MDH, soit 49,1%), à la promotion de l'investissement (15.337,6 MDH, soit 41,5%) et à la promotion sociale, culturelle et sportive (3.464,5 MDH, soit 9,4%).

Les **engagements additionnels** réalisés par le Fonds Hassan II au cours de 2018 ont atteint 1.850 MDH dans le cadre de 8 conventions portant sur des programmes d'aménagements urbains et plus particulièrement sur la réhabilitation des médinas.

La part des projets à caractère régional financés par le Fonds représente 70% du total des engagements cumulés et 91% des investissements escomptés. Ainsi, certaines régions où sont localisés les principaux projets structurants du pays (Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, l'Oriental et Souss-Massa) s'accaparent **58%** de la contribution totale du Fonds et 59% des investissements escomptés.

Quant aux autres régions du Royaume, elles ont bénéficié de 12% des engagements cumulés du Fonds et les investissements qui y sont prévus représentent plus de 32% des investissements induits par la réalisation des projets financés.

Les 30% restants ont été consacrés aux projets à caractère national.

Les engagements à fin juin 2019, du Fonds sont répartis par région comme suit :

Région	Engagement cumulé (MDH) du Fonds Hassan II au 30 juin 2019	Part
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	9.648,18	23,4%
Oriental	3.431,72	8,3%
Fès-Meknès	2.298,98	5,6%
Rabat-Salé-Kénitra	5.181,61	12,6%
Béni Mellal-Khénifra	31,80	0,1%
Casablanca-Settat	3.853,55	9,3%
Marrakech-Safi	1.501,66	3,6%
Draa-Tafilalet	733,41	1,8%
Souss-Massa	1.976,87	4,8%
Guelmim-Oued Noun	24,60	0,1%
Laâyoune-Sakia El Hamra	129,53	0,3%
Dakhla-Oued Eddahab	93,88	0,2%
Projets à caractère national	12.343,40	29,9%
Total	41.249,19	100%

Des engagements additionnels sont prévus pour le financement de programmes et des projets à hauteur de 2.000 MDH par an entre 2019 et 2022.

Au cours de l'année 2018, le Fonds a réalisé des décaissements au titre de ses contributions financières de 564,6 MDH et ce, au profit des principaux programmes et projets bénéficiaires, à savoir le programme de développement intégré de l'énergie solaire (312,5 MDH), le projet de développement de la nouvelle station touristique de Lixus (51,5 MDH), le projet du Grand Théâtre de Casablanca (50 MDH), le programme d'appui pour l'acquisition du foncier à vocation touristique (23,8 MDH), le programme de mise en valeur de l'ancienne médina de Rabat (20 MDH), le programme de traitement des constructions menaçant ruine dans l'ancienne médina de Casablanca (20 MDH) et le projet du Grand Théâtre de Rabat (5 MDH).

Le cumul des décaissements effectués jusqu'à fin décembre 2018, s'élève à 30.094,8 MDH, représentant près de 73% du total des engagements.

S'agissant des décaissements cumulés à fin 2019, ils atteindront 33.776,8 MDH compte tenu du décaissement prévu pour l'année de 3.682 MDH, dont 1.224 MDH au titre du deuxième semestre.

L'évolution des décaissements pour la période 2018 à 2022 se présente comme suit :

En MDH	Réalisé 2018	Prévu (Clôture 2019)	Prévu 2020	Prévu 2021	Prévu 2022
Décaissements	564,64	3.682	4.033	3.739	3.577
Décaissements cumulés (*)	30.094,8	33.776,8	37.809,8	41.548,8	45.125,8

(*) Les prévisions de décaissement au titre des engagements réalisés sont déterminées sur la base des échéanciers prévus par les conventions, lesquels ne sont souvent donnés qu'à titre indicatif

Le Fonds Hassan II a connu un changement avec la nomination par Sa Majesté le Roi de la nouvelle Présidente du Directoire du Fonds. Cette nomination serait le prélude d'un changement au niveau des orientations stratégiques du Fonds afin de mieux accompagner la mise en œuvre de nouveau modèle de développement du pays.

IV.2. Ithmar Al Mawarid (Ithmar Capital) - Ex FMDT

En 2018, la société n'a pas réalisé d'investissements au titre des projets auxquels elle participe au niveau du secteur du tourisme. De même, et malgré l'élargissement en 2015, du champ de ses activités à d'autres secteurs, la société n'a pas connu de réalisations à ce niveau.

En effet, et depuis sa création en 2011, la société a réalisé uniquement 7 prises de participation au niveau de sept sociétés de projets avec un total d'investissement réalisé de 1.708,9 MDH. Il s'agit de :

- 4 sociétés Wessal Capital avec 20% de participation au niveau de chaque société (Wessal Capital Asset Management, Wessal Bouregreg, Wessal Casa-Port et Wessal Tangiers Marina) : investissement réalisé de l'ordre de 957 MDH ;
- la Société d'Aménagement et de Promotion de la station de Taghazout (SAPST) : 25,71% de participation et investissement réalisé de 174 MDH ;
- la Société de Développement Saidia (SDS) : 34% de participation et investissement réalisé de 565,35 MDH ;
- la Société Oryx Capital : 50% de participation et investissement réalisé de 12,5 MDH.

Pour un projet d'investissement prévisionnel de 1.037,4 MDH au titre de l'exercice 2018, Ithmar Capital a réalisé 11,1 MDH, soit un taux de réalisation quasi nul de 1%, en diminution très importante par rapport à l'année 2017 (53,7%). Cette baisse est due à la non réalisation, par rapport aux prévisions, des investissements prévus se rapportant à la libération du capital pour la SDS et la SAPST ainsi qu'aux projets Wessal Bouregreg, Wessal Casa-Port, Oryx Capital, Mogador, HPA, Centre de conférences de Tanger et les projets multisectoriels.

Le résultat net de la société est toujours déficitaire et ce, depuis la création du Fonds en 2011 et est en dégradation continue (perte de 36 MDH en 2018) en raison de la non réalisation de recettes.

Le budget au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1.101,2 MDH dont 51 MDH pour le fonctionnement, 13,15 MDH pour l'équipement et 1.037 MDH pour l'investissement. Les prévisions de clôture de 2019 au titre des investissements sont de 291 MDH, soit un taux faible de réalisation de 28%.

Les investissements prévisionnels au titre de 2019 concernent, principalement :

- projets acquis (661 MDH) : ce budget sera consacré aux appels de fonds prévus par les sociétés de projets avec 520,8 MDH pour la SDS, 34 MDH pour la SAPST, 26,7 MDH pour la société Wessal Bouregreg, 67 MDH pour la société Wessal Casa-Port et 12,5 MDH pour la société Oryx Capital ;
- nouveaux projets envisagés (316 MDH) : consacrés à la prise de participation dans la Société Maroc-Qatarie Oryx (130 MDH), à la prise de participation dans deux sociétés de projets dans le cadre de la mise en œuvre du plan Azur, à savoir le projet Mogador

(81 MDH), les projets de villages de vacances (50 MDH) et le centre de conférences de Tanger (55 MDH).

Les investissements prévisionnels 2020-2022 sont estimés à 460 MDH pour 2020, 534 MDH pour 2021 et 700 MDH pour 2022.

Au cours de l'année 2019, Ithmar Capital a connu des changements au niveau de sa gouvernance et de sa direction générale suite à la nomination par Sa Majesté le Roi, le 11 février 2019, d'un nouveau directeur général. En outre, la Présidence du Conseil d'Administration de la Société sera assurée, désormais, par le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Ces changements sont intervenus afin de mettre à niveau la gouvernance de la société en vue d'accompagner l'élargissement décidé en 2015, de son champ d'intervention au niveau des différents secteurs productifs de l'économie nationale en plus du tourisme et de définir le nouveau positionnement du Fonds.

IV.3. Fonds d'Équipement Communal (FEC)

Le FEC finance les Collectivités Territoriales et veille à la promotion des investissements locaux porteurs de développement.

Durant l'année 2018, le FEC a réalisé des performances qui consolident la tendance observée tout au long des derniers exercices.

A fin 2018, les prêts octroyés ont atteint 4.268 MDH, contre 5.854 MDH en 2017. Le volume global des investissements cumulés s'élève à 21.196 MDH. A noter que 89% des attributions de prêts, au titre de l'année 2018, ont été concrétisées en engagements de prêts au cours de la même période. De même, les engagements de prêts du FEC se sont établis à 4.077 MDH contre 5.650 MDH en 2017.

Au titre de l'année 2018, les engagements de prêts ont concerné le financement de 94 projets couvrant 10 secteurs d'intervention avec une nette prédominance des secteurs de l'aménagement urbain (55%) et des routes communales (26%) qui totalisent 81% (3.328 MDH) du volume des prêts engagés à fin 2018.

Les décaissements se sont établis à 3.566 MDH à fin 2018, contre 3.332 MDH décaissés en 2017 (soit +7%) concernant 143 projets.

S'agissant des résultats financiers du FEC, ils ont connu les évolutions suivantes :

- les produits d'exploitation bancaire se sont établis à fin 2018 à 1.083 MDH en hausse de 8% par rapport à 2017 (999 MDH) ;
- les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 14% (588 MDH contre 515 MDH en 2017) ;
- le PNB s'est amélioré de 2% pour atteindre 494 MDH contre 484 MDH à fin 2017 ;
- le résultat net (RN) s'est situé à 270 MDH, enregistrant une augmentation de près de 5% par rapport à 2017 ;
- les créances en souffrance se sont établies à 35 MDH à fin 2018.

Pour ce qui est des ratios prudentiels, ils ont connu les améliorations suivantes :

- le coefficient de solvabilité s'est situé à 77% (au dessus du plancher Bank Al-Maghrib de

12%), reflétant ainsi la capacité du FEC à contribuer à des financements importants en faveur des Collectivités Territoriales ;

- le coefficient de liquidité a atteint 83% au dessus du plancher réglementaire de 80%.

Le coefficient de division des risques demeure au dessous de plafond de 20% fixé par Bank Al-Maghrib et s'établit à fin 2018, à 9,07% contre 11,82% en 2017 et 13,89% en 2016.

Le FEC prévoit, pour 2020 et 2021, de poursuivre la mise en œuvre de nouvelles initiatives d'accompagnement financier et technique des Collectivités Territoriales. Il s'agit, notamment :

- d'une offre de financement de projets à forte dimension sociale, dédiée aux communes à ressources financières limitées et n'ayant jamais bénéficié de prêts du FEC et devant générer des retombées directes sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens ;
- de l'accompagnement de proximité des Collectivités Territoriales pour une meilleure connaissance du cadre d'intervention et le renforcement de leurs capacités (ateliers techniques, rencontres thématiques...).

L'étude relative au plan de développement stratégique, en cours d'élaboration par le FEC, a pour objectif prioritaire de proposer une évolution institutionnelle dans le but d'accélérer son développement et transformer son modèle opérationnel et de mieux positionner la banque dans l'écosystème du financement du développement local.

IV.4. Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)

Au terme de l'année 2018, année placée sous le signe de la restructuration, la CDG a réalisé les principaux résultats suivants :

- un produit net bancaire (PNB) de 1.286 MDH contre 2.141 MDH en 2017 (-39,9%) ;
- un résultat net de 104 MDH contre 82 MDH en 2017 (+27,6%) ;
- un actif total de 139.800 MDH contre 130.200 MDH en 2017 (+7,3%).

Les comptes consolidés du Groupe CDG font ressortir, quant à eux, en 2018, les principales réalisations suivantes :

- un PNB consolidé de 4.556 MDH contre 6.805 MDH en 2017 (-33%) ;
- un résultat net part du Groupe de -1.077 MDH contre 87 MDH en 2017 ;
- des fonds propres part du Groupe de 20.206 MDH contre 21.973 MDH à fin 2017 (-8%).

En 2019, la CDG poursuit la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie 2022 qui privilégie sa migration progressive du modèle « opérateur » vers de nouveaux modes d'intervention de la CDG en tant qu'expert, co-financeur et investisseur et qui vise à mieux se concentrer sur son métier en s'organisant autour des cinq piliers suivants :

- épargne et prévoyance ;
- tourisme ;
- développement territorial ;
- co-financeur ;
- investisseur.

L'implémentation de la nouvelle stratégie devrait permettre à la CDG de consolider son rôle de tiers de confiance auprès de ses partenaires à travers un nouveau positionnement en tant qu'investisseur stratégique dans 4 secteurs clés, à savoir l'agro-alimentaire, l'industrie, les énergies renouvelables et les PPP territoriaux en plus du numérique et du digital.

Ladite stratégie fera, également évoluer son mode d'intervention en matière de zones industrielles et d'aménagement urbain du mode opérateur vers un mode tourné vers l'apport d'expertise pour le compte de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

Sur un autre plan, le cadre juridique régissant la CDG n'a pas connu de changements significatifs depuis 1960, et ce, malgré l'évolution de l'environnement, institutionnel, économique et financier et l'expansion et la diversification des activités de l'Institution. Les travaux sont en cours en vue d'une refonte de ce cadre pour mieux l'adapter aux enjeux actuels du développement et de la bonne gouvernance.

Ladite réforme devrait clarifier davantage les missions de la CDG, moderniser sa gouvernance et consolider ses règles de gestion et de fonctionnement.

IV.5. Crédit Agricole du Maroc (CAM)

Les principaux indicateurs d'activité, d'exploitation et de structure financière du CAM ont connu, en 2018, une évolution favorable par rapport à l'exercice 2017 :

- le Produit Net Bancaire a atteint 3.620 MDH contre 3.550 MDH en 2017 (+2,1%), et ce, suite à l'augmentation des produits d'exploitation bancaire de 3,7% (+206 MDH) supérieure en valeur à celle des charges d'exploitation bancaire de 6,4% (+134 MDH) ;
- le Résultat Net s'est situé à 372 MDH contre 351 MDH en 2017, soit une hausse de 6% (+21 MDH) ;
- le total bilan s'est accru de 10,1% par rapport à 2017 pour atteindre 104.900 MDH contre 95.300 MDH l'année d'avant ;
- l'encours des créances brutes sur la clientèle a atteint 79.500 MDH contre 73.000 MDH en 2017, soit une progression de 8,7%. De son côté, la part des créances en souffrance a atteint 7,7% des créances brutes contre 8,1% en 2017 ;
- les fonds propres ont poursuivi leur amélioration ; ce qui a permis de renforcer l'assise financière du CAM, de sécuriser davantage le respect des règles prudentielles et d'accompagner le développement de son activité. En 2018, le ratio de solvabilité du CAM ressort à 13,6% et le ratio Tier One s'établit à 9,08%.

Dans le cadre de l'accompagnement du Plan Maroc Vert (PMV), le Groupe CAM s'est engagé à mobiliser sur la période 2014-2018 une enveloppe de 25.000 MDH, et les réalisations à ce titre ont atteint 33.000 MDH, soit une enveloppe additionnelle de 8.000 MDH.

Tamwil El Fellah (TEF) a mobilisé des crédits au profit de l'agriculture solidaire de 2.317 MDH en 2018 contre 1.988 MDH en 2017, en progression de 16,5%. Le nombre de clients a atteint 82.834, en accroissement de 6.692 nouveaux clients par rapport à 2017, soit une hausse de 8,8%. Les financements du TEF montrent une prépondérance en faveur de la promotion des investissements et des activités génératrices de revenus.

Concernant l'encours des crédits cumulés attribués à fin 2018 par la fondation ARDI de micro crédit rural, il a atteint 3.386 MDH contre 3.064 MDH en 2017, soit une hausse de 9,5%. Le

nombre des bénéficiaires a atteint 100.063 clients contre 101.123 clients en 2017, en baisse de 1%. Les crédits sont affectés à hauteur de 35% au petit commerce, 28% aux services, 22% aux petites productions végétales et animales et 15% à l'artisanat.

Pour la période 2019-2023, le CAM prévoit la mise en place de son plan stratégique "CAP 2023" qui vise à :

- consolider la position de la banque en tant que leader du secteur bancaire dans l'agriculture, l'agro-industrie et le monde rural ;
- renforcer la position du CAM sur les secteurs et marchés à forte valeur ajoutée ;
- améliorer la capacité et la performance financières de la banque parallèlement à une gestion efficace du risque ;
- conforter la diversification des activités à travers les nouveaux relais de croissance ;
- faire de la digitalisation un levier de croissance en renforçant la culture d'innovation et l'approche centrée sur le client.

IV.6. Caisse Centrale de Garantie (CCG)

L'activité de la CCG a été marquée, en 2018, par la poursuite de l'extension de son périmètre d'intervention à travers notamment le démarrage effectif de l'appui aux start-ups par le Fonds Innov Invest et le renforcement du réseau des partenaires issus de l'écosystème avec le lancement de la 2^{ème} édition de labellisation des structures d'accompagnement des start-up.

L'activité globale de la CCG a totalisé, en 2018, près de 26.600 MDH de crédits garantis et octroyés, en progression de 10%.

L'activité en faveur des TPME a poursuivi son essor en totalisant, en 2018, plus de 10.900 dossiers, leur permettant d'accéder à 20.500 MDH de crédits, soit une hausse de plus de 21% en nombre d'opérations par rapport à 2017 et une hausse de 16% en termes de crédits garantis ainsi qu'un accroissement du volume des garanties accordées de plus de 15% par rapport au volume enregistré durant l'exercice précédent.

Les dossiers TPE représentent plus de 70% de l'activité de garantie, soit un portefeuille de 7.771 opérations TPE pour un volume de crédits mobilisés de près de 2.100 MDH.

Les crédits d'investissement mobilisés en faveur du financement de la création, du développement et de la transmission des TPME ont atteint près de 3.300 MDH et ont permis de générer près de 5.800 MDH d'investissements devant se traduire par la création de 22.100 emplois.

Les engagements de la CCG en matière de cofinancement en faveur des entreprises ont atteint près de 1.000 MDH en 2018, en régression de près de 12% par rapport à 2017 en liaison avec l'arrêt, à partir du 1^{er} août 2018, de l'activité du Fonds de Soutien Financier aux TPME.

L'activité de la CCG au cours de l'année 2019 a porté essentiellement sur le développement de l'offre-produits et l'introduction de nouveaux mécanismes permettant une meilleure inclusion financière des TPME.

Durant le 1^{er} semestre 2019, l'intervention de la CCG a permis la mobilisation de crédits de plus de 14.100 MDH ayant concerné 11.730 prêts en faveur des particuliers et 12.570 prêts en faveur des TPME. Quant au volume des crédits garantis en faveur des entreprises, il a atteint 11.000 MDH.

Ces résultats ont été enregistrés grâce aux performances des produits « Damane Express » avec un volume d'engagements de 1.180 MDH, « Damane Istitmar » (937 MDH, soit +22%) et « Damane Atassyir » (avec un volume de crédits garantis de 7.560 MDH pour des engagements de 4.120 MDH, soit +21%).

L'activité en faveur des particuliers a profité, à fin juin 2019, à 11.730 bénéficiaires, soit une baisse de 3% par rapport au 1^{er} semestre 2018.

Le cofinancement en faveur des entreprises au 30 juin 2019 a atteint un volume de crédits conjoints mobilisés s'élevant à 771 MDH, avec la participation de la Caisse à hauteur de 275 MDH.

A souligner que le l'activité de cofinancement est portée par 3 fonds, à savoir :

- le Fonds TAMWIL, principal instrument de cette activité et, qui a enregistré un volume d'engagements de 247 MDH à fin juin 2019 (+61% par rapport à la même période de l'exercice précédent) ;
- le Fonds « Emergence Invest » qui a permis de structurer deux fonds public-privé de capital investissement dotés d'un total de 852 MDH, dont 285 MDH débloqués par la CCG, et dont les interventions ont bénéficié à 23 PME pour des investissements totalisant 631 MDH ;
- le Fonds « Innov Invest » intervenant, en collaboration avec un réseau de 16 partenaires labellisés, dans le financement de l'amorçage de projets innovants, sous forme d'aide et de prêts d'honneur ayant abouti à l'agrément de 70 projets (engagement de 14 MDH) et dans le soutien de l'écosystème à savoir l'investissement en amorçage et en capital risque avec des ressources mobilisées de 650 MDH dans le cadre de fonds d'investissement dédiés au financement des start-ups. A ce jour, deux fonds public-privé d'amorçage et de capital-risque sont opérationnels alors qu'un troisième est en phase finale de structuration.

Quant aux prévisions de clôture de l'exercice 2019, les engagements en faveur des entreprises totaliseraient 12.550 MDH, ceux en matière de cofinancement atteindraient près de 641 MDH alors que ceux relatifs aux crédits accordés aux particuliers s'élèveraient à 3.830 MDH.

S'agissant des exercices 2020 et 2021, l'activité ciblant les entreprises devrait se caractériser par des engagements respectivement de 15,3 MMDH et 16,7 MMDH et celle ayant trait aux particuliers devrait connaître un volume de 3,9 MMDH et 3,9 MMDH.

La CCG œuvre pour appuyer davantage le développement de l'innovation et aller dans le sens d'une reconfiguration de l'offre produits au titre du plan de développement 2017-2021, en vue d'assurer un repositionnement stratégique des fonds qu'elle gère afin d'en réduire le nombre à deux, l'un dédié à l'investissement et l'autre à l'exploitation.

3^{EME} Partie : CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE GESTION DES EEP

Depuis la promulgation de la Constitution de 2011, le Maroc a réaffirmé son engagement de poursuivre des réformes visant la modernisation de l'Etat à travers, notamment la consolidation des finances publiques, l'amélioration de la gouvernance et de la transparence dans la gestion des affaires publiques en plus de l'amélioration de la contribution du portefeuille public à la dynamique de développement économique et social du pays.

Dans ce cadre, d'importants chantiers sont menés en vue du renforcement du rôle des EEP dans la mise en œuvre des politiques publiques, de la consolidation de leur ancrage stratégique et de leur restructuration, de l'amélioration de leur gouvernance et de leur transparence ainsi qu'en termes de renforcement du partenariat et du développement des complémentarités entre les secteurs public et privé.

I. UNE GESTION ACTIVE DU PORTEFEUILLE EN MARCHÉ

En application des Hautes Orientations Royales lors du Conseil des Ministres tenu le 10 octobre 2018, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration œuvre, d'une manière continue, en vue de la concrétisation du plan de restructuration de certains EEP, essentiellement, à travers le recentrage sur leur cœur de métier, la cession des actifs, participations et filiales ne se rattachant pas directement à leur activité principale ainsi que la rationalisation de leurs dépenses dans le cadre des Contrats Programme à conclure avec l'Etat, et ce, outre l'identification de leviers de financements innovants pour la réalisation de leur plan de restructuration.

Le processus de restructuration des EEP est ainsi mené en vue d'assurer l'alignement de leur action sur les objectifs des stratégies sectorielles, la refonte du modèle économique de certains d'entre eux, le recentrage de leurs activités sur leur cœur de métier en plus de l'optimisation de leurs programmes d'investissement, la recherche de modalités de financement innovantes et une plus grande efficacité en termes d'impacts.

La relation de l'Etat avec ces organismes reposera désormais sur des visions stratégiques à moyen et long terme, partagées et contractualisées sur la base d'arrangements institutionnels clairs, de plans d'affaires viables et pertinents ainsi que de programmes d'investissements prioritaires. De même, ce processus devra permettre à l'Etat, à travers son rôle d'actionnaire, d'identifier les opportunités de maximisation de la création de valeur socio-économique des projets portés par les EEP, et ce, à travers des mécanismes de veille active, basés sur des analyses approfondies des performances et des risques permettant :

- d'encourager l'émergence de modèles sectoriels viables, performants et innovants à même de générer de la rentabilité et d'assurer sur le long terme, un potentiel de croissance et de contribution au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale ;

- de développer des partenariats entre les secteurs public et privé afin de promouvoir l'entrepreneuriat et favoriser la création d'emplois et l'émergence d'un tissu de PME et de TPE performantes contribuant à la création de la valeur ajoutée locale et à l'exportation ;
- de réduire les disparités territoriales et sociales.

1.1. Restructuration et développement des EEP à caractère stratégique

1.1.1. Etat des lieux

Suite à la réunion du Conseil des Ministres tenue le 10 octobre 2018, le Ministre chargé des Finances s'est engagé à adopter un plan d'action visant la restructuration de certains EEP et la révision de leurs modèles économiques et financiers, à travers, principalement :

- l'optimisation de leur portefeuille, la valorisation de leur patrimoine et la cession de leurs actifs non stratégiques ;
- la diversification de leurs sources de financement en vue d'optimiser la contribution directe de l'Etat en tant qu'actionnaire ;
- l'amélioration de la rentabilité de leurs fonds propres et leurs performances à travers la rationalisation de leurs dépenses et l'amélioration de leurs recettes ;
- la réduction de leur endettement et de leurs délais de paiement.

A cet effet, l'année 2019 a été riche par le lancement de dialogues stratégiques, avec un périmètre d'EEP à caractère stratégique et à forts enjeux socio-économiques (ONCF, ONEE, BAM, CAM, CDG, RAM, ADM, ONDA, Fonds Hassan II, Ithmar Al Mawarid...). L'objectif principal de ces dialogues est d'identifier les attentes et les exigences de l'Etat, en tant qu'actionnaire et ce, au regard des plans de restructuration ou de développement de ces EEP, de leurs stratégies d'investissement et de croissance et des conditions de leur financement et des réformes nécessaires leur permettant de viabiliser et consolider leurs modèles économiques et financiers.

Les évaluations engagées dans le cadre de ces dialogues ont permis d'identifier les actions et mesures à court, moyen et long terme touchant aussi bien les actifs que les passifs de ces EEP, lesquelles actions et mesures sont considérées comme un préalable indispensable aux réformes nécessaires pouvant concerner aussi bien les cadres institutionnel et organisationnel que la gouvernance desdits EEP.

Ainsi, concernant l'ONCF, le modèle de développement de l'infrastructure ferroviaire est porté par cet établissement public chargé de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de l'ensemble du réseau ferroviaire national. Cet Office a réalisé, durant ces dernières années, d'importants investissements dans le cadre de Contrats Programme conclus avec l'Etat, qui ont permis de connecter les principales villes et Régions du Royaume et de renforcer la mobilité nationale et la connectivité territoriale, notamment à travers la LGV et la nouvelle génération de gares et de prestations ferroviaires.

Toutefois, l'Office fait face, aujourd'hui, à des difficultés financières qui risquent de compromettre la réalisation de son futur programme d'investissement à court, moyen et long termes.

Cette situation a créé au fil du temps, une tension sur sa trésorerie, des covenants financiers à la limite des exigences des bailleurs de fonds et un rallongement des délais de paiement.

Pour faire face à cette situation, le dialogue stratégique engagé avec cet Office a abouti à la conclusion, le 25 juillet 2019, d'un protocole d'accord qui sera décliné dans un contrat programme, pour mettre en œuvre un plan de restructuration à court terme (2019-2021) visant, notamment l'amélioration de la situation de la trésorerie de l'ONCF et la réduction de ses délais de paiement. Les autres actions prévues au cours de cette première phase portent sur la cession des actifs non nécessaires à l'exploitation, la monétisation d'autres actifs, la restructuration de la dette et la sécurisation de certains segments du chiffre d'affaires dont le transport des phosphates.

L'objectif de cette première phase est l'amélioration de la situation bilancielle de l'Office, afin de lui permettre de financer son plan de développement auprès des marchés financier et bancaire sans recours à la garantie de l'Etat.

A partir de 2022, il est prévu d'engager une restructuration institutionnelle et organisationnelle de l'Office consistant en la séparation entre le développement de l'infrastructure ferroviaire et l'activité de l'exploitation commerciale du réseau, avec comme objectif d'identifier un schéma adapté où le financement des nouveaux projets d'infrastructure serait à la charge des donneurs d'ordre, favorisant ainsi le recours à des outils de financement innovants en partenariat avec le secteur privé, notamment.

S'agissant de l'ONEE, les travaux visant la définition du plan de restructuration, de rationalisation et de développement de cet établissement, engagés soit dans le cadre du dialogue stratégique soit dans le cadre projet de contrat programme pour la période 2019-2023, ont permis d'identifier les actions et mesures devant porter aussi bien sur la réalisation d'économies à travers la réduction des charges de l'Office, sur l'optimisation de ses actifs et de ses investissements, sur l'assainissement de ses passifs, sur la diversification de ses sources de financement et sur l'amélioration de ses performances.

La feuille de route porte, notamment sur les aspects suivants :

- consolidation du modèle économique et financier de l'Office à travers son centrage sur son cœur de métier à travers la délimitation des activités desquelles l'Office se désengagera et celles à externaliser, l'accélération du processus de prorogation des contrats de PPA et la cession des actifs et participations non nécessaires à l'exploitation ;
- optimisation du plan d'équipement à travers le lissage des projets d'investissement en fonction des capacités réelles de l'Office ;
- fixation, en concertation avec les parties prenantes, des leviers de soutien concernant les révisions tarifaires, l'apurement des créances... ;
- diversification des ressources par le recours à des leviers de financement alternatifs innovants, tels que la titrisation des actifs et des créances ;
- engagement des actions nécessaires pour la restructuration du secteur visant une séparation opérationnelle entre la production, le transport et la distribution ainsi que les conditions de réalisation de l'opération de transfert des actifs des énergies renouvelables de MASEN à l'ONEE ;

- mise en place d'un plan d'action visant la concrétisation du regroupement des deux branches (Eau et Electricité) et l'amélioration des rendements des installations et des réseaux.

Pour ce qui est de **BAM**, la stratégie et le modèle économique sont définis dans le cadre du plan de développement du groupe au titre de la période 2019-2022 en cours de finalisation et qui fait ressortir les perspectives d'évolution suivantes :

- la préparation et l'engagement de la réforme postale ;
- la promotion du développement de certaines filières au niveau national et à l'export, à travers le développement du transport et de la logistique ;
- la forte anticipation de la croissance du e-commerce ;
- la transition des métiers de la poste vers le digital ;
- la consolidation des activités financières du groupe à travers la diversification des activités de la filiale ABB au segment des entreprises, notamment les TPE et les PME.

Dans ce cadre, une structuration équilibrée du financement du plan de développement du Groupe devra être assurée, permettant à la fois d'optimiser la rémunération de l'Etat actionnaire et de soutenir le plan de développement du Groupe. Pour ce faire, de nouvelles voies pour le financement du plan de développement du Groupe ont été explorées, à travers, notamment :

- la valorisation de son patrimoine immobilier ;
- la cession des actifs non stratégiques ;
- le développement de partenariats industriel, technologique et commercial, à travers la création de joint-ventures dont celles avec des partenaires étrangers.

En outre, l'activation du projet relatif à la réforme postale est devenue nécessaire pour donner de la visibilité au plan de développement de BAM et éclairer son devenir en tant qu'opérateur public postal leader dans son secteur d'activité et clarifier la mission de service postal universel et les modalités de son financement et son portage.

En plus des axes de développement précités, l'opportunité de l'ouverture au secteur privé de certaines filiales de BAM est examinée.

Quant au **Groupe CAM**, la restructuration institutionnelle de ce Groupe est définie dans le cadre de son plan stratégique CAP 2023, prévoyant l'engagement d'une réforme structurelle visant la séparation de la mission de service public de l'activité de banque universelle ainsi que l'ouverture au secteur privé, permettant ainsi d'améliorer les conditions de financement du secteur agricole ainsi que de la mission de service public et de maintenir les ratios de la banque à des niveaux permettant de porter les ambitions de la croissance du Groupe et de faire face à la concurrence.

Ainsi, les axes stratégiques de ce plan se déclinent comme suit :

- faire de la transformation digitale un levier de croissance en renforçant la culture d'innovation et l'approche centrée sur le client ;
- consolider la position de leader du secteur bancaire dans le monde rural ;
- renforcer la position du Groupe sur les secteurs et marchés à forte valeur ajoutée pour la banque ;

- améliorer la capacité et la performance financières du Groupe parallèlement à une gestion efficace du risque ;
- conforter la diversification des activités à travers les nouveaux relais de croissance ;
- adopter un nouveau modèle structurel permettant d'accélérer le développement et les ambitions de croissance du Groupe.

L'Etat en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe est appelé à accompagner le CAM pour la mise en œuvre de cette transformation structurelle tout en clarifiant ses attentes en termes de rentabilité des capitaux propres, de remontée des dividendes, d'évolution de l'actionnariat de la banque et de développement de son portefeuille de filiales et de participations.

Pour sa part, la **RAM**, et après une phase de restructuration dans le cadre du contrat programme Etat-RAM sur la période 2011-2016, a élaboré un plan de développement ambitieux sur la période 2020-2029, de concert avec l'Etat, visant sa transformation d'une compagnie traditionnelle en un connecteur global, basé sur le hub régional de Casablanca, présent sur quatre continents et centré sur le client. Ce plan stratégique s'articule autour de trois axes :

- le développement de lignes touristiques moyen courrier directes point-à-point pour lier les villes touristiques directement aux marchés émetteurs ;
- la création de nouvelles lignes et la densification de celles existantes autour du hub de Casablanca ;
- le développement de lignes domestiques radiales pour développer le tourisme interne et les circuits entre les villes touristiques.

A noter que pour le développement du hub de Casablanca, des synergies devront être développées entre la RAM et l'ONDA au titre du développement des infrastructures aéroportuaires nécessaires pour accompagner le plan de développement de la Compagnie. De même, toutes les parties concernées au sein des enceintes aéroportuaires devront s'engager dans une concertation/coordination accrue de leurs interventions et ce, dans le but d'asseoir une démarche de qualité totale au sein des aéroports.

Enfin, pour ce qui de la **société ADM**, le financement du développement du réseau autoroutier national s'est basé sur un recours important aux prêts concessionnels auprès des banques de développement. Ce mode de financement, adossé à la garantie de l'Etat, a atteint aujourd'hui ses limites, notamment, pour les raisons suivantes :

- une durée moyenne de la dette inférieure à la durée idoine compte tenu du niveau d'endettement rapporté à la génération des revenus d'exploitation, ce qui crée un risque de refinancement ;
- une structure tarifaire et un volume de trafic insuffisants pour couvrir les charges d'intérêt, impliquant un recours aux emprunts obligataires garantis par l'Etat ;
- un besoin de recapitalisation pour le maintien de l'équilibre financier de la société.

Ainsi, et au regard des limites du modèle de développement actuel de ADM et compte tenu du poids de sa dette et du coût capitalistique des projets autoroutiers, les concertations entre les parties concernées ont été engagées pour la définition d'un nouveau business-modèle à travers l'identification d'un schéma de financement adapté devant permettre la

poursuite du développement de ce secteur et la refonte de sa gouvernance pour apporter les garanties nécessaires aux investisseurs à travers une redéfinition des rôles des intervenants et un repositionnement adapté de ADM sur la chaîne de valeur, en vue de garantir le pilotage de la cohérence d'ensemble.

1.1.2. Perspectives

La pérennité des modèles économique et financier des EEP, notamment, ceux à caractère stratégique est au cœur de la réflexion sur le nouveau modèle de développement du Maroc et ce, eu égard à leur forte implication dans le processus d'élaboration, de planification et d'exécution des politiques publiques ainsi que leur engagement en matière de renforcement de la gouvernance et de la transparence de l'action publique.

Ainsi, et parallèlement aux dialogues stratégiques engagés avec les EEP, les analyses menées dans le cadre de la **Gestion Active du Portefeuille Public (GAPP)**, chantier consistant à mettre en place les outils nécessaires pour mieux encadrer le rôle de l'Etat en tant qu'actionnaire et renforcer le leadership de ces entités, ont montré qu'il est devenu impératif de renforcer leur pilotage stratégique à travers une nouvelle organisation institutionnelle de la fonction de l'Etat Actionnaire permettant à la fois de mieux l'appréhender, l'encadrer, l'évaluer et de proposer les outils, mesures et actions d'amélioration de son portage.

Ainsi, une évolution de l'incarnation de la fonction actionnariale de l'Etat vers la création d'une entité autonome pourrait être envisageable à moyen/long terme une fois que la valeur ajoutée de la GAPP soit confirmée et son cadre institutionnel et procédural adopté.

Pour ce faire, ce mode de gestion (GAPP) continuera à être déployé et ce, dans la perspective d'engager les réformes institutionnelle et organisationnelle nécessaires pour un meilleur déploiement de la fonction actionnariale de l'Etat.

1.2. Consolidation de la démarche contractuelle

Comme suite au Conseil des Ministres du 10 octobre 2018, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a entrepris la mise en œuvre d'un plan d'action visant la restructuration de certains EEP, et ce, dans le cadre de Contrats Programme avec l'Etat.

Ainsi, le portefeuille des Contrats en cours d'exécution comporte les Contrats Programme (CP) Etat-RADEEMA au titre de la période 2017-2019 et Etat-CMR pour la période 2018-2020. A signaler que certains Contrats Programme sont arrivés à terme et ont fait l'objet d'une évaluation rétrospective. Il s'agit des contrats programme de Barid Al-Maghrib (2014-2017), de l'ONEE (2014-2017) et de l'Agence d'Aménagement de la Vallée de Bouregreg (2014-2018).

Globalement, la mise en œuvre des CP a permis une meilleure visibilité à moyen terme en ce qui concerne les actions et les objectifs de développement des EEP en adéquation avec les priorités arrêtées par le Gouvernement et les stratégies sectorielles. La mise en œuvre de ces Contrats a permis également d'améliorer les performances opérationnelles, économiques et financières des EEP concernés et de réaliser des améliorations de leurs pratiques de gouvernance. Toutefois, le bilan a fait ressortir, pour certains EEP, des points de vigilance et des zones de fragilités concernant, notamment l'impact des retards de réalisation de certains

projets d'investissement et l'aggravation de la trésorerie et son impact sur l'équilibre financier comme c'est le cas de l'ONEE et de l'AAVBR.

Dans ce cadre, les comités d'évaluation et de suivi desdits contrats ont recommandé des pistes d'amélioration par la mise en œuvre d'actions de rattrapage des retards en matière d'exécution des investissements, d'amélioration des performances opérationnelles et financières des EEP et de rationalisation et de restructuration en interne en vue de dégager des économies et de garantir la viabilité économique et financière.

S'agissant des perspectives, les travaux relatifs à la conclusion de nouveaux **projets de Contrats Programme (PCP)** se poursuivent, notamment, avec des EEP emblématiques compte tenu de l'importance des enjeux financiers, économiques et sociaux qui les caractérisent (**ONEE, ONCF, RAM, ONDA, OFPPT, GBAM, ANP, HAO, CNSS...**) à l'effet de définir et de décliner, dans un cadre contractuel qui s'inscrit dans une Gestion Active du Portefeuille Public, les engagements des différents partenaires, et ce, à la lumière de la stratégie visant, notamment, à assurer la viabilité économique et financière des EEP, à moderniser leur cadre institutionnel et organisationnel, à améliorer leur gouvernance et à renforcer leur transparence et reddition des comptes.

Ainsi, un nouveau Contrat Programme **Etat-ONEE pour la période 2019-2023** est en cours de finalisation afin de consolider les acquis du Contrat Programme achevé au titre de la période 2014-2017 et de pallier les fragilités subsistantes. Il en est de même pour la **RAM** dont la relation avec l'Etat fera l'objet d'un nouveau **CP au titre de la période 2019-2023** afin de mettre en place les préalables requis pour la réalisation du plan de développement de la compagnie pour la transformer en un transporteur global centré client, pouvant couvrir les marchés en croissance.

Parallèlement au PCP Etat-RAM, les travaux sont en cours pour mettre en place un premier contrat **Etat-ONDA** afin d'implémenter la nouvelle stratégie et le nouveau modèle économique de l'Office qui sera basé sur la séparation entre la mission régalienne de la navigation aérienne et l'activité commerciale d'exploitation aéroportuaire, en préconisant l'ouverture de cette dernière activité aux opérateurs privés dans l'objectif de renforcer la qualité de service, d'améliorer les performances et d'assurer la mobilisation des financements requis pour l'accompagnement du programme de développement et d'extension des capacités aéroportuaires nationales. Ces évolutions sont nécessaires tant pour le développement de l'ONDA et l'amélioration de ses performances que pour l'amélioration des synergies avec la RAM.

Concernant l'**ONCF**, et suite à la conclusion du protocole d'accord avec l'Etat le 25 juillet 2019, la feuille de route sera déclinée dans le cadre du Contrat-Programme à conclure entre l'Etat et l'ONCF.

De même, le processus de contractualisation des relations entre l'Etat et l'**OFPPT** a été relancé pour accompagner l'Office dans la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route de la formation professionnelle présentée le 04 avril 2019 à Sa Majesté le Roi.

En outre, un PCP Etat-ONHYM sera mis en place en vue d'accompagner le déploiement du plan de développement de l'Office devant en matière d'exploration minière et pétrolière et de développement des partenariats.

Les travaux de cadrage et d'élaboration de **nouveaux PCP** éventuels entre l'Etat et **GBAM** et **cinq Régies de Distribution** (El Jadida, Fès, Kénitra, Marrakech et Meknès), respectivement, sont en cours.

II. CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSPARENCE DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Conformément aux Hautes Orientations Royales, de nombreuses actions sont entreprises dans l'objectif d'améliorer le climat des affaires et de consolider les performances des EEP à travers, notamment la refonte de leur modèle économique et le renforcement de leur gouvernance.

A cet égard et dans le cadre de l'engagement souscrit dans le programme du Gouvernement au titre de la période 2016-2021 pour l'amélioration continue de la gouvernance et de la transparence des EEP, la refonte du dispositif de contrôle et de gouvernance de ces entités ainsi que l'actualisation du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP constituent deux chantiers structurants.

II.1. Principaux chantiers

Compte tenu du rôle des EEP dans l'ancrage des réformes institutionnelles et dans le développement économique et social du pays, une importance capitale a été accordée à la refonte du dispositif de contrôle financier et de gouvernance de ces entités, de promotion de la transparence, de déploiement des mécanismes de gestion des risques et de mise en œuvre d'un dispositif comptable normalisé et consolidé, et ce, par le biais de nombreux chantiers structurants en phase avec les principes de la Constitution de 2011.

II.1.1. Réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP

Le projet de réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental au titre de la période 2016-2021, étant rappelé qu'il a été présenté dans sa première version, au Conseil du Gouvernement réuni le 19 octobre 2017 à la suite de laquelle, la décision a été prise d'approfondir l'examen des commentaires qu'il suscite de la part des Départements ministériels.

Actuellement, ce projet est en cours d'actualisation et de finalisation, étant précisé que ses dispositions ont pour objectifs, notamment de :

- responsabiliser davantage les dirigeants en élargissant leur marge de manœuvre sur les aspects relevant de la gestion courante avec des obligations accrues en matière d'évaluation et de reddition des comptes et en renforçant les obligations des membres des organes de gouvernance en matière d'orientation et de contrôle ;
- renforcer la réorientation du contrôle vers l'appréciation des risques, de la qualité de gestion, des performances et de la conformité de la gestion des EEP aux missions et aux objectifs qui leur sont assignés ;
- encourager les contrôles d'accompagnement et a posteriori et renforcer la transparence, l'évaluation a posteriori et la reddition des comptes ;

- rehausser la gouvernance des EEP au niveau des meilleures pratiques à l'international ;
- développer et renforcer davantage le rôle de l'Etat actionnaire.

II.1.2. Actualisation du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP

L'effort d'amélioration de la gouvernance dans le secteur des EEP se poursuit, notamment à travers la généralisation du déploiement du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP lancé en 2012 et par l'actualisation, en cours de préparation, dudit Code.

En ce qui concerne le déploiement du Code, l'on relève la consolidation des acquis en matière de régularité de tenue des réunions des Organes Délibérants (OD), d'institution des comités d'audit malgré le retard enregistré en matière d'introduction des administrateurs indépendants, d'intégration de l'approche genre, de certification des comptes et de diffusion de l'information...

Dans ce cadre et compte tenu de la nécessité de l'action permanente en vue du renforcement des actions de gouvernance, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a diffusé en date du 02 mai 2019, une circulaire en la matière.

Ladite circulaire prescrit des recommandations portant, essentiellement, sur le renforcement du professionnalisme et de la performance des OD des EEP à travers la consolidation des rôles et des responsabilités de ces organes, notamment, en matière d'élaboration des plans d'amélioration de la gouvernance et de suivi de leur exécution, de respect de la périodicité des réunions des OD, d'institution et de dynamisation des comités spécialisées, de nomination des administrateurs ou des membres des Conseils de Surveillance ou des experts indépendants, d'instauration de l'approche genre et d'implémentation d'un dispositif de suivi et d'évaluation des performances individuelles et collectives des membres de l'OD. Cette Circulaire insiste également sur le rôle que devrait jouer l'OD au niveau de la préparation, du déploiement et du suivi de l'exécution des Contrats Programme avec l'Etat.

Quant aux travaux d'actualisation des dispositions du Code, ils ont été lancés dans le cadre de la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise (CNGE).

Ces travaux tiendront compte des évolutions enregistrées dans ce domaine dont les nouvelles dispositions relatives à la gouvernance introduites par l'amendement de la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes publié en avril 2019 et celles du projet de loi portant réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier des EEP ainsi que les nouveautés introduites par l'OCDE suite à la publication, en 2015, de ses nouvelles lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques.

II.1.3. Renforcement des audits externes

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration réalise chaque année, après accord du Chef du Gouvernement, des audits externes des EEP. Ces audits ciblent, notamment, les aspects institutionnel et stratégique et les scénarii de devenir des EEP.

Ainsi, 81 opérations d'audit externe concernant 91 EEP ont été effectuées durant la période 2000-2018.

Concernant l'exercice 2018, les audits réalisés se présentent comme suit :

- l'audit stratégique, organisationnel et des ressources humaines de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE) ;
- l'audit stratégique, opérationnel et des performances de la Société de Développement de la Lagune de Marchica Med (Marchica Med) ;
- l'audit institutionnel, opérationnel et de gestion de l'Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles (ONOUSC) ;
- l'audit opérationnel, de gestion et des performances du Centre Cinématographique Marocain (CCM).

D'une manière globale, les opérations d'audit externe réalisées ont permis de mettre en évidence l'apport de ces EEP, mais en même temps, des dysfonctionnements et des faiblesses liés à l'alignement stratégique des EEP audités avec leurs missions, à leurs modes organisationnels ainsi qu'à leurs systèmes d'information et de gestion. De même, certains audits ont révélé, notamment, la vulnérabilité du business-modèle de certains EEP, des limitations liées à certains cadres institutionnels ou des insuffisances au niveau des systèmes de gouvernance, d'information, de pilotage et de gestion.

A cet égard, des mesures ont été préconisées visant la mise en œuvre des recommandations ayant trait au renforcement de la gouvernance et la mise en place des outils de pilotage et de management moderne (pilotage par objectifs, système d'information, manuel des procédures, tableaux de bord, comptabilité analytique et outils de gestion des ressources humaines). Les opérations d'audit externe ont, également, recommandé la refonte des modes d'intervention de certains EEP par le développement des PPP ou d'autres formes d'implication du secteur privé.

Pour l'année 2019, la DEPP a procédé au lancement et à la réalisation en cours, du programme des audits externes portant sur les 5 EEP suivants :

- SOREC pour un audit institutionnel, opérationnel et de gestion ;
- ONMT pour un audit institutionnel, opérationnel et de gestion ;
- TMSA pour un audit de la politique de filialisation et un audit opérationnel, de gestion et des performances ;
- CFR pour un audit institutionnel, stratégique, opérationnel et des performances.
- Barid Al-Maghrib pour un audit stratégique et organisationnel (opération ajournée jusqu'en 2020).

II.1.4. Mise en place d'une démarche de gestion des risques des EEP

Ce chantier structurant, pour le Ministère, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance et du pilotage du secteur public, de maîtrise des risques des EEP avec pour finalité l'amélioration des performances de ces entités.

Dans ce cadre, une étude a été lancée en juin 2019, avec pour objectif principal d'accompagner le MEFRA/ DEPP dans le déploiement et la mise en place d'un système de pilotage des risques consolidés devant permettre, dans le cadre d'une démarche structurée, d'assurer un suivi systématique des risques financiers et budgétaires liés au périmètre des EEP susceptibles d'avoir un impact important sur les finances publiques. Cette étude a ainsi pour objectifs :

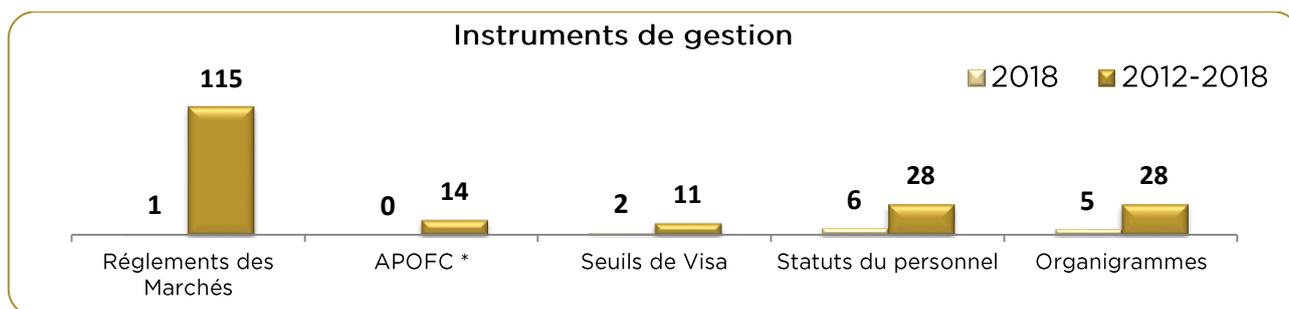
- la désignation d'un point focal (DEPP) pour la gestion des risques liés aux EEP ;
- l'identification, la quantification et la classification des risques ainsi que l'élaboration d'une cartographie des risques pour le secteur des EEP ;
- la mise en place de méthodologies et d'outils de suivi, d'identification, d'évaluation et de gestion des risques ;
- l'accompagnement au renforcement des capacités et des compétences des EEP en matière de gestion des risques.

L'étude sera l'occasion également d'assurer une assistance technique et un accompagnement rapproché des équipes de la DEPP en charge de ce projet pour la mise en œuvre de la démarche d'appréciation, de suivi et de reporting des risques des EEP.

II.1.5. Consolidation des instruments de gestion

Le déploiement des **instruments de gestion** permet de renforcer l'efficacité opérationnelle des EEP concernés et d'améliorer la qualité de leur gestion en conformité avec les principes de transparence et de concurrence.

Ainsi, la période 2012-2018 a connu l'approbation de 28 organigrammes, de 28 statuts du personnel et de 115 règlements propres des marchés.



Sur un autre plan, les **nomenclatures des pièces justificatives** pour le visa des actes d'engagement et des opérations de paiement de dépenses des Etablissements Publics et des autres organismes soumis au contrôle préalable, sont en cours de simplification.

En effet, un projet d'amendement de ces nomenclatures a été finalisé et transmis au SGG en 2019 et il est en cours de publication. Les améliorations proposées concernent :

- la suppression de pièces non nécessaires pour les opérations et actes prévus et ce, dans un souci de simplification. A ce titre, 32% de pièces justificatives ont été supprimées pour la nomenclature des pièces justificatives pour l'engagement des actes et 35% de pièces pour la nomenclature des pièces justificatives pour le paiement des dépenses, ce qui devrait se traduire par la réduction du délai de traitement des dossiers et in fine, par l'amélioration du délai de paiement des dépenses ;
- l'harmonisation des dispositions des nomenclatures avec les textes en vigueur par la prise en charge des changements intervenus au niveau de la réglementation ;
- l'élargissement du champ des deux nomenclatures par l'intégration de nouveaux actes et de nouvelles opérations, ce qui est de nature à améliorer la couverture des actes de dépense ;

- la clarification de certaines opérations par la modification des pièces qui justifient les dépenses y afférentes.

II.1.6. Digitalisation et Dématérialisation des procédures

Dans le cadre de la stratégie de numérisation des métiers du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, plusieurs chantiers de dématérialisation et de digitalisation sont en cours de déploiement ou de préparation en ce qui concerne la DEPP, dont :

- **l'informatisation des paieries** : ce projet porte sur la réalisation d'un système harmonisé pour l'ensemble des paieries des Etablissements Publics soumis au contrôle préalable ou spécifique. Ce système permettra d'assister les Trésoriers Payeurs et les Agents Comptables dans le contrôle effectué ainsi que dans la maîtrise des délais de traitement des dossiers et de leur traçabilité.

Ce système permettra, également, d'assurer une proximité des paieries avec leur environnement et une meilleure interaction avec les partenaires de la DEPP ainsi qu'une traçabilité responsabilisante.

- **la dématérialisation des réclamations des fournisseurs des EEP** : la plateforme AJAL relative aux réclamations des fournisseurs des EEP en matière de délais de paiement a été mise en ligne le 04 octobre 2018. Cette plateforme permet de dématérialiser et de fluidifier la communication entre les fournisseurs et les EEP dans des délais maîtrisés, d'identifier les causes du retard de paiement et de leur apporter les solutions adéquates.
- **la digitalisation et dématérialisation** : dans le cadre de la stratégie de la transformation numérique du Ministère, la DEPP est en train de développer la réflexion concernant plusieurs projets en matière de dématérialisation et de digitalisation de ses processus métiers et de support. Ces projets visent la mise en place des plateformes électroniques adaptées aux EEP et qui permettront la dématérialisation de leurs marchés, la généralisation des échanges de données informatisés via MASSAR avec les partenaires, la digitalisation des actes de contrôle et l'adoption de la signature électronique.

II.2. Interaction avec les Institutions de contrôle et de normalisation

II.2.1. Parlement

Le nombre des questions parlementaires reçues concernant le secteur des EEP et traitées par la DEPP s'élève à **46 questions** en 2018 contre **39** en 2017, soit une hausse de **18%**. Ces questions portent sur les principaux thèmes et problématiques suivants :

- les missions des EEP ;
- la mise en œuvre des Investissements des EEP ;
- le suivi de la situation financière des filiales des EEP ;
- les Contrats Programme ;
- les Partenariats Public-Privé (PPP) ;

- l'endettement et le financement des EEP ;
- les dettes fournisseurs, les délais de paiement des EEP et l'observatoire des délais de paiement ;
- les relations financières entre l'Etat et les EEP ;
- la transparence de la commande publique.

Au titre de l'année 2019, le nombre des questions parlementaires reçues à fin septembre, concernant le secteur des EEP s'élève à **21 questions**.

A rappeler que le Parlement a consacré des séances spéciales à certains EEP : Groupe CDG, OCP, ONEE, CAM, ADM et RAM ou à des thématiques en relation avec le portefeuille public, notamment le rapport de la Cour des Comptes relatif à l'Ancre stratégique et à la gouvernance des EEP.

II.2.2. Cour des Comptes

Les rapports particuliers relatifs au contrôle de la gestion des EEP établis par la Cour des Comptes sont transmis pour avis au Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, lequel communique systématiquement à la Cour ses avis, commentaires et réponses dans les délais prévus par le Code des juridictions financières. Au titre de l'année 2018, les principaux rapports reçus de la Cour des Comptes au sujet de la gestion des EEP concernent :

- rapport particulier relatif au contrôle de la gestion du régime de l'assurance maladie obligatoire de base gérée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- rapport de suivi des recommandations relatives à la mission de contrôle de la gestion de la Régie Autonome de Distribution d'Eau, d'Electricité de Marrakech ;
- rapports particuliers relatifs au contrôle de la gestion de la SNRT et de la SOREAD-2M.

De même, pour les projets d'observations à insérer au niveau du rapport annuel de la Cour des Comptes au titre de l'année 2018, MEFRA/DEPP a donné son avis sur les propositions de recommandations concernant les 14 organismes suivants :

- Ecole supérieure de Technologie à Laâyoune ;
- Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda ;
- Faculté des Sciences et Technologie de Marrakech ;
- Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Salé ;
- Assurance Maladie Obligatoire gérée par la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale ;
- assurance Maladie Obligatoire au profit des employés du secteur privé, géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Agence Nationale de l'Assurance Maladie ;
- Activité minière du groupe OCP ;
- Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires ;
- Groupe ISCAE ;
- Dépositaire Central ;
- Société MEDZ ;

- Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- FIPAR Holding.

Parallèlement, le MEFRA/DEPP continue à accompagner les EEP dans la mise en œuvre des recommandations de la Cour des Comptes les concernant et ce, dans le cadre des différentes instances de gouvernance et de contrôle de ces entités dont particulièrement, le comité d'audit.

II.2.3. Normalisation et Profession Comptables

II.2.3.1. Normalisation comptable

Les projets, relatifs à la normalisation comptable, approuvés en 2018 par le Comité Permanent (CP) du Conseil National de la Comptabilité (CNC) se présentent comme suit :

- projet de loi et de l'avis n° 13 du CNC, relatifs aux états financiers consolidés ;
- projet des règles comptables applicables aux Organismes de Placement Collectif Immobilier ;
- projet de mise à jour du Plan Comptable du Secteur Immobilier.

D'autres projets sont en cours de préparation par les Groupes de Travail (GT) créés auprès du CP du CNC.

- projet de plan comptable des clubs de football organisés en société sportive ;
- projet d'amendement du Plan Comptable des Etablissements de Crédit à la suite de l'entrée en vigueur de l'IFRS 9 relative aux instruments financiers ;
- projet d'actualisation des règles comptables applicables aux Fonds de Placement Collectif en Titrisation et d'élaboration de celles relatives aux « certificats de Sukuk » ;
- projet de plan comptable des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires.

Par ailleurs et dans le cadre des réformes sectorielles engagées par notre pays sur les plans comptable et financier, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a initié des projets structurants en matière d'amélioration de la qualité de l'information financière et ce, pour consolider les acquis et les avancées réalisés en la matière. Il s'agit, notamment des projets ci-après :

■Projet de convergence du CGNC vers les normes Internationales IAS/IFRS

Ce projet vise à mettre à jour et à moderniser le cadre comptable national pour en faire un levier de transparence, d'amélioration du climat des affaires au Maroc et d'attrait des investissements, notamment étrangers. Ainsi, et étant donné le retard important enregistré pour la finalisation de ce projet et compte tenu des contraintes liées à son aboutissement (mobilisation accrue des Experts, coût...), ledit projet a été relancé par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration avec l'accompagnement de la Banque Mondiale (BM).

Le lancement de ce chantier est prévu courant le mois d'octobre 2019.

■Etude de mise en place d'un dispositif de consolidation des comptes pour les EEP

Cette étude vise, principalement l'élaboration d'un référentiel comptable pour la consolidation des comptes des EEP dans le but d'améliorer la communication financière sur le secteur des EEP en s'inscrivant la perspective de la consolidation des comptes publics (Etat et ses principales composantes) et d'assurer l'interface avec le système de la comptabilité nationale.

Le lancement de ce projet est également programmé pour le mois d'octobre 2019.

■Projet de réforme du CNC

Ce projet a pour objectif d'insuffler une nouvelle dynamique au CNC, de consolider son action et de lui permettre d'assurer un meilleur accompagnement du milieu des affaires et des EEP. La réforme se propose de maintenir le statut actuel du CNC en y apportant des amendements aux niveaux institutionnel et opérationnel afin d'améliorer l'efficacité de ses travaux et de sa gouvernance. A cet effet, un avant-projet de décret du Conseil National de la Normalisation Comptable (CNNC) a été finalisé.

II.2.3.2. Profession comptable

Une réunion de la Commission des Finances et du Développement Economique à la Chambre des Représentants a été tenue le 21 mai 2019, portant notamment sur la présentation de la proposition de loi modifiant l'article 103 de la loi n° 127-12, réglementant la profession de Comptable Agréé et instituant une Organisation Professionnelle des Comptables Agréés.

Le Ministre chargé des Finances a souligné que le Gouvernement a donné son accord de principe pour l'amendement de la loi n° 127-12 précitée. Cet amendement devrait porter, en plus de l'article 103, sur d'autres articles et ce, pour l'amélioration de la gouvernance de l'OPCA et pour mettre fin aux dysfonctionnements présents actuellement au sein de cette jeune Organisation et ce, conformément à une vision intégrée et prenant en charge l'ensemble des problématiques soulevées.

L'année 2019 a été marquée, enfin, par la participation du MEFRA/DEPP aux travaux de la 5ème édition du Congrès Africain de la Profession Comptable (ACOA), organisée du 19 au 21 juin 2019 à Marrakech, par l'Ordre des Experts Comptables (OEC) en collaboration avec la Fédération Panafricaine des Professionnels de la Comptabilité (PAFA).

Ce congrès consacré à la thématique « Pour un secteur public performant en Afrique » avait fixé pour objectif de traiter de la relation entre le monde comptable et la performance du secteur public en termes d'efficacité, d'efficience et d'économie.

4^{EME} Partie : SYNERGIES PUBLIC-PRIVE ET CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Le contexte de rareté des ressources publiques à dédier à l'investissement et la priorité accordée à certains secteurs sociaux requièrent le développement de la complémentarité entre les secteurs public et privé comme l'a rappelé Sa Majesté le Roi à l'occasion de Son Discours devant le Parlement le 11 octobre 2019. A cet égard, le projet de loi de finances au titre de l'année 2020 consacre la relance du programme des privatisations entamée en 2019. En outre, les EEP, à l'instar des départements ministériels, devront privilégier le recours aux contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) en tant que mode de gestion de la commande publique qui constitue, dans le contexte actuel, un mode de financement alternatif incontournable pour contribuer à la réalisation des investissements publics.

Ainsi, fort d'un bilan riche en opérations de privatisation réussies ayant induit des impacts positifs à la fois macroéconomiques et microéconomiques, notamment en termes de modernisation de l'économie nationale par une plus grande ouverture sur le marché international, de dynamisation du marché des capitaux et d'élargissement de l'actionnariat au grand public et à de nouvelles catégories sociales, l'Etat poursuivra, en 2020, le programme de privatisation sachant que le potentiel des privatisables peut être enrichi par des entités ayant atteint une maturité et des perspectives de développement pouvant intéresser le secteur privé.

Parallèlement, le portefeuille public poursuit sa dynamique. A cet égard, l'année 2019 a été marquée par l'instruction de nombreuses opérations d'autorisation de créations de filiales, de prises ou de cessions de participations et/ou d'actifs en vertu des dispositions des articles 8 et 9 de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé.

Sur un autre plan, et en termes de contribution à l'amélioration du climat des affaires, de nombreuses actions sont entreprises afin de consolider les dispositifs juridique et institutionnel relatifs, en particulier, aux PPP, à travers, notamment le déploiement des instruments existants et la finalisation du projet d'amendement de la loi n° 86-12 relative aux contrats de PPP ainsi que les dispositifs relatifs aux délais de paiement qui ont enregistré un saut qualitatif et une dynamique remarquable en 2018 et en 2019 suite aux Hautes Orientations Royales en la matière.

I. PRIVATISATION ET SYNERGIES ENTRE LES SECTEURS PRIVE ET PUBLIC

La loi de finances de l'année 2019 dont les orientations générales ont été présentées lors du Conseil des Ministres du 10 octobre 2018 à Sa Majesté le Roi que Dieu l'Assiste, prévoit, entre autres, une relance du programme de transfert d'entreprises publiques au secteur privé dans une logique de recentrage des EEP sur leurs missions de base et de cession d'actifs non nécessaires à l'exploitation.

Cette relance, en cours de déploiement, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle vision stratégique de l'Etat en tant qu'actionnaire et répond à l'impératif d'optimisation du portefeuille public et de l'intervention patrimoniale de l'Etat via les EEP.

Cette relance traduit, par ailleurs, une stratégie de mise à niveau de l'action des opérateurs publics à travers l'assainissement de leur portefeuille de filiales et de participations et l'amélioration de leurs performances économiques et financières, la diversification des sources de financement de leurs investissements et le renforcement de leur gouvernance.

1.1. Privatisations et ouvertures de capital

Le transfert d'entreprises publiques au secteur privé et l'ouverture du capital d'entreprises publiques au profit d'investisseurs privés nationaux et étrangers vise le renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé et le développement de synergies, la dynamisation de la Bourse de Casablanca, l'enrichissement du tissu économique par des entités rentables et prospères, l'incitation de l'emploi et la contribution au renouveau du modèle de développement national.

1.1.1. Relance du programme de privatisation

La **relance du programme de privatisation** au cours des années 2018 et 2019, a été amorcée par la prise des deux mesures législatives suivantes :

- l'adoption par le Parlement de la loi n° 91-18 modifiant et complétant loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé qui a permis l'inscription de deux nouvelles entités sur la liste des privatisables, en l'occurrence l'Hôtel La Mamounia et la société Energie Electrique de Tahaddart et la suppression de ladite liste, de 7 entités dont la privatisation n'est plus à l'ordre du jour ;
- l'amendement de la disposition relative à la répartition du produit de cession dans le cadre de la loi de finances n° 80-18 de l'année 2019. Cette disposition prévoit la répartition du produit de cession des opérations de privatisation à parts égales entre le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et le Budget Général de l'Etat. Cette nouvelle répartition est en cohérence avec la volonté de l'Etat actionnaire de disposer de plus de marge pour restructurer son portefeuille public et pour instaurer une véritable dynamique de financement de l'investissement public contribuant ainsi à l'allègement de la pression sur les finances publiques et, à terme, sur l'endettement public.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de finances 2019 qui prévoit la réalisation de 10 milliards de DH au titre des recettes de la privatisation, la première opération de privatisation réalisée a concerné la cession, en 2019, **de 8% de la participation publique détenue dans le capital de la société Maroc Telecom** et des droits de vote y afférents.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la privatisation de Maroc Telecom qui a débuté en 2001, par la cession au profit du Groupe Vivendi Universal de 35% du capital de ladite société et qui s'est poursuivie, en 2004, par l'introduction en Bourse des titres de la société, à travers la cession de 14,9% de son capital à la Bourse de Casablanca et à celle d'Euronext Paris, et en 2005, par la cession de 16% du capital au Groupe Vivendi qui devient

l'actionnaire majoritaire de la société et enfin la cession en Bourse de 0,1% et de 4%, respectivement en 2006 et 2007.

A travers l'opération de cession, en 2019, de 8% du capital de la société et des droits de vote y associés, l'Etat s'est assigné les principaux objectifs suivants :

- sécuriser la **pérennité** de l'entreprise et consolider sa santé économique et financière ;
- optimiser au mieux la participation restante de l'Etat dans le cadre d'une stratégie n'impactant pas ses acquis en matière de **gouvernance** ;
- partager davantage avec le **grand public** les perspectives d'une société de renom et associer les salariés au développement de leur entreprise.

Cette opération a été concrétisée avec l'accompagnement de deux banques d'affaires et dans le respect des procédures prévues par la loi n° 39-89 précitée et a été réalisée également en conformité avec la réglementation relative à la Bourse de Casablanca et aux exigences en la matière de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ainsi que celles de l'Autorité des Marchés Française (AMF). En outre, elle a été réalisée sous la supervision de la Commission des Transferts et de l'Organisme d'Evaluation, dont les nouveaux membres ont été récemment nommés par Sa Majesté le Roi.

Ainsi, pour la réalisation de cette opération de cession, la **Commission des Transferts** a fixé en date du **24 mai 2019**, le schéma de transfert portant sur la cession à travers la Bourse de Casablanca de 8% du capital dont **6% au marché de blocs** auprès d'investisseurs institutionnels de droit marocain (Caisses de retraite, Compagnies d'assurance et Banques) et **2% dans le cadre d'une Offre Publique de Vente (OPV)** répartis comme suit :

- 16,7% aux salariés ;
- 33,3% aux personnes physiques ou morales ;
- 23,3% aux OPCVM ;
- 26,7% aux investisseurs qualifiés.

De même et conformément aux dispositions légales en la matière, l'**Organisme d'Evaluation** a fixé en date du 21 mai 2019, le prix d'offre minimum à **125 DH l'action** (coupon détaché) ainsi que les décotes et surcotes par catégorie de souscripteurs conformément à la réglementation en vigueur.

Le montant total de la recette de la cession de 8% du capital de Maroc Telecom s'élève à **8.888 MDH** dont **6.699 MDH** issus de la cession de blocs (6%) et **2.189 MDH** par OPV (2%). Les résultats techniques de cette opération se présentent comme suit :

Cession de 8% du capital de Maroc Telecom (Juillet 2019)

Phase 1 : Cession au marché de blocs :

- Nombre d'actions cédées	52.745.600 actions
- Nombre de souscripteurs	10
- Montant souscrit	9.750 MDH, représentant
- Montant de l'opération	1,5 fois le montant total de l'offre 6.699 MDH

Phase 2 : Offre Public de Vente (OVP) :

- Nombre d'actions cédées	17.582.000 actions
- Nombre de titres sursouscrits	270 millions de titres, représentant 15 fois le nombre de titres offerts
- Nombre de titres offerts	18 millions de titres
- Montant souscrit	34.000 MDH
- Montant total de l'offre	2.189 MDH

La réalisation de cette opération a permis d'atteindre, à fin juillet, un taux de réalisation des recettes prévisionnelles de la loi de finances de 2019 de 89%.

Les futures opérations de privatisation s'orientent, principalement vers la cession de participations publiques dont celles minoritaires non stratégiques et l'ouverture du capital de certaines entreprises publiques qui ont atteint une certaine maturité. De même, le programme de privatisation s'inscrit dans le cadre d'un chantier, plus vaste, de restructuration du secteur public qui intègre également des projets de transformation de certains établissements publics en sociétés anonymes en vue de l'ouverture ultérieure de leur capital au privé.

En effet, et outre les entités qui sont déjà inscrites sur la liste des privatisables, des études stratégiques et des analyses sont en cours pour identifier les établissements et entreprises ainsi que les participations qui peuvent alimenter le potentiel des entités privatisables.

1.2. Evaluation du programme de privatisation

Lors du lancement du programme de privatisation au début des années 90, les objectifs recherchés convergeaient principalement vers la modernisation de l'économie marocaine par une plus grande ouverture sur l'économie mondiale et une participation plus large du pays aux échanges internationaux, l'allègement des charges budgétaires en matière de soutien aux entreprises publiques, l'amélioration des performances techniques et financières des entreprises concernées et la multiplication des investissements créateurs d'emplois et de qualifications nouvelles.

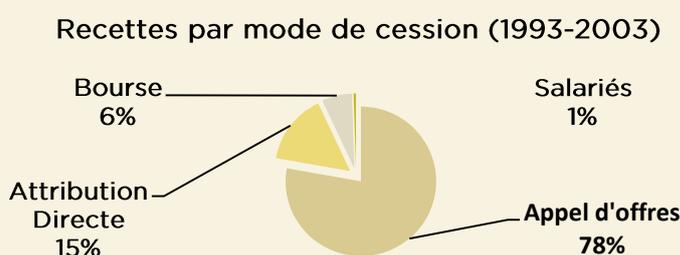
Pour ce faire, la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, avait défini initialement une liste de 114 entreprises à transférer au secteur privé et a fixé une date limite, décembre 1998, à la réalisation des transferts.

Un amendement, introduit en mai 1999, a supprimé le principe de la date limite et a rendu le processus de privatisation continu en permettant l'adjonction de nouvelles entreprises à la liste des privatisables, annexée à ladite loi. Cela a permis ainsi d'inscrire la dynamique de désengagement de l'Etat, initié en 1993, dans le cadre d'une stratégie globale et continue d'ouverture du secteur public au secteur privé.

Rappels : Impacts de la privatisation au Maroc 1993-2003

Sur la période qui s'étend entre 1993 et 2003, ce sont au total 40 sociétés et 26 établissements hôteliers qui avaient été transférés au secteur privé, dans le cadre de 98 opérations de privatisation. Les trois étapes principales de cette première décennie de l'histoire de la privatisation au Maroc sont identifiées comme suit :

- **mise en place des instruments (1989-1992)** : Pendant cette période de trois ans, le cadre juridique de la privatisation a été adopté, avec la mise en place des organes prévus par la loi (Commission de Transfert et Organisme d'Evaluation) et la mise en place d'un Ministère dédié ;
- **lancement des opérations** : Entre 1993 et 1998, en moyen, 13 opérations ont été réalisées chaque année. Ce rythme est remarquable car il est l'un des plus rapides au monde à cette époque ;
- **recettes** : Le produit des opérations de cession au titre de la période 1993-2003 s'élève à 53.237,79 MDH⁶ dont 52.505,01MDH découlant de la cession de 40 sociétés et 732,78 MDH provenant du transfert de 26 établissements hôteliers au secteur privé. Le graphique, ci-après, présente ces recettes ventilées par mode de cession :



Du point de vue qualitatif, la privatisation a eu des effets positifs appréciables sur l'ensemble des entreprises cédées sur la période 1993-2003. En effet, il a été constaté que :

- **l'investissement** cumulé dans le cadre du programme de privatisation sur la période 1993-2003 a atteint 23.796 MDH. Ce montant est plus important que celui prévu par les contrats de cession ;
- l'impact sur les **finances publiques** a varié sensiblement d'une année à l'autre. Le poids des recettes de privatisation dans le PIB, sur la période 1993-2003, est de 1,44% en moyenne ;
- les **Investissements Directs Etrangers** (IDE) au Maroc se sont considérablement développés grâce à la privatisation, ce qui a permis à l'Etat marocain de drainer des investissements étrangers particulièrement importants, notamment vers les secteurs financier, industriel, des télécommunications, du tourisme et de l'énergie, estimés globalement à 70.000 MDH ;
- la **Bourse des Valeurs de Casablanca** a connu un développement remarquable sous l'impulsion des opérations de privatisation. C'est ainsi que la capitalisation boursière est passée de 5% du PIB en 1993 à 27% en 2003. La privatisation a été un facteur fondamental dans le développement de la Bourse de Casablanca et a constitué la principale source de titres nouveaux cotés et échangés entre 1993 et 1997. A fin de 2003, les sociétés privatisées représentaient 26% de la capitalisation boursière totale ;
- la privatisation a également joué un rôle majeur dans le développement de **l'actionariat populaire**. Le public s'est en effet, beaucoup intéressé aux titres introduits sur le marché dans le cadre de la privatisation. En effet, la Bourse a recensé de 10.000 à 20.000 souscripteurs pour les premières opérations, puis 50.000 pour la BMCE, la SNI et la SAMIR, alors que le record a été enregistré avec Maroc Telecom qui a enregistré 130.000 souscripteurs ;
- la privatisation a contribué au **développement des services de conseil** aux entreprises privatisées. En effet, en imposant la réalisation d'audits de privatisation et l'évaluations des entreprises pour chaque opération et en encourageant les placements en Bourse, la loi n° 39-89 et ses décrets d'application ont entraîné le développement de l'installation de nombreux cabinets spécialisés et de banques d'affaires marocains qui se sont souvent associés avec leurs homologues étrangers pour les prestations d'audit et de conseil financier ;

⁶ L'échantillon ayant servi de base au calcul, provient de 61 entités privatisées en activité (38 entreprises et 23 hôtels), représente 98,6% des entités cédées en termes de recettes de privatisation

- pour **les entreprises**, la privatisation s'est traduite par une très nette amélioration de leurs résultats, multipliés par plus de 5 fois et, en conséquence, de leurs capitaux propres. Leur capacité d'autofinancement a également enregistré une forte hausse.

Aujourd'hui, après une première évaluation approfondie de ce programme, réalisée pour la période 1993-2003, dont les résultats sont consignés dans un rapport préparé avec l'appui d'experts internationaux, et qui a permis de dresser un premier bilan à la fois qualitatif et quantitatif de ce programme, une deuxième évaluation couvrant la période 2004-2019 est devenue nécessaire à un moment marqué par la relance dudit programme, la nomination de nouveaux membres des organes en charge de la privatisation et la révision du mode de répartition du produit de cession.

Cette évaluation est programmée pour que les résultats coïncident, en 2020, avec le 30^{ème} anniversaire de la promulgation de la loi sur la privatisation.

Cette évaluation est justifiée également, par l'adoption d'une nouvelle vision du portefeuille public, replaçant la question du recentrage des établissements et entreprises publics sur le cœur de leur métier et leur ouverture au secteur privé comme une composante fondamentale de la dynamique de restructuration de ce secteur public.

De même, les constats et les enseignements qui découleront de ce travail d'évaluation serviront à enrichir le débat public et la réflexion autour de la privatisation afin d'aboutir, in fine, à la conception d'une nouvelle feuille de route et d'un plan d'action orientant le processus dans sa globalité sur les moyen et long termes, vers des opérations opportunes, en phase avec les stratégies de croissance des entités concernées et des intérêts de l'Etat en tant qu'actionnaire.

A cet effet, et en accompagnement de la relance du programme des privatisations, une structure dédiée a été créée au sein du MEFRA/DEPP et dotée des ressources nécessaires pour réaliser les études et les évaluations nécessaires avec l'appui d'experts et de banques d'affaires spécialisées en la matière.

Ainsi, et en attendant le lancement de l'évaluation approfondie en 2020, sont présentées dans les développements qui suivent les conclusions préliminaires liées au passage en revue des privatisations sur la période 2004-2019 avec un zoom sur les opérations réalisées entre 2016 et 2019.

I.2.2. Evaluation préliminaire 2004-2019 :

Cette période, comparativement à celle allant de 1993 à 2003, a été marquée par la réalisation d'un nombre réduit d'opérations, mais qui ont nécessité l'engagement de réformes ou de mesures préalables à la mise en œuvre des opérations de cession proprement dites.

Ainsi, des opérations d'envergure ont concerné des opérateurs publics, opérant dans des secteurs structurants et à forte connotation économique et sociale, notamment celui des télécommunications (Maroc Telecom), des tabacs manufacturés (Régie des tabacs), des ports (Marsa Mroc) et de l'agro-alimentaire (SOMATHES). Les actions et mesures préalables, pendant la phase préparatoire, ont concerné également le regroupement des sociétés sucrières passant de 10 unités à 4 unités, la transformation de l'ex-ONTS en une société

anonyme et la révision du cadre juridique relatif à la sécurisation de la mine de sel exploitée par la Société des Sels de Mohammedia, avant leur privatisation.

Cette période a été marquée également par la consolidation des performances de la bourse de Casablanca à travers la réalisation de trois opérations de cession ayant permis (i) d'augmenter significativement la capitalisation boursière, (ii) à des investisseurs qualifiés de renom d'intégrer le capital des entités introduites en bourse et (iii) à un large public de devenir actionnaire de ces entités et de profiter ainsi de la création de valeur.

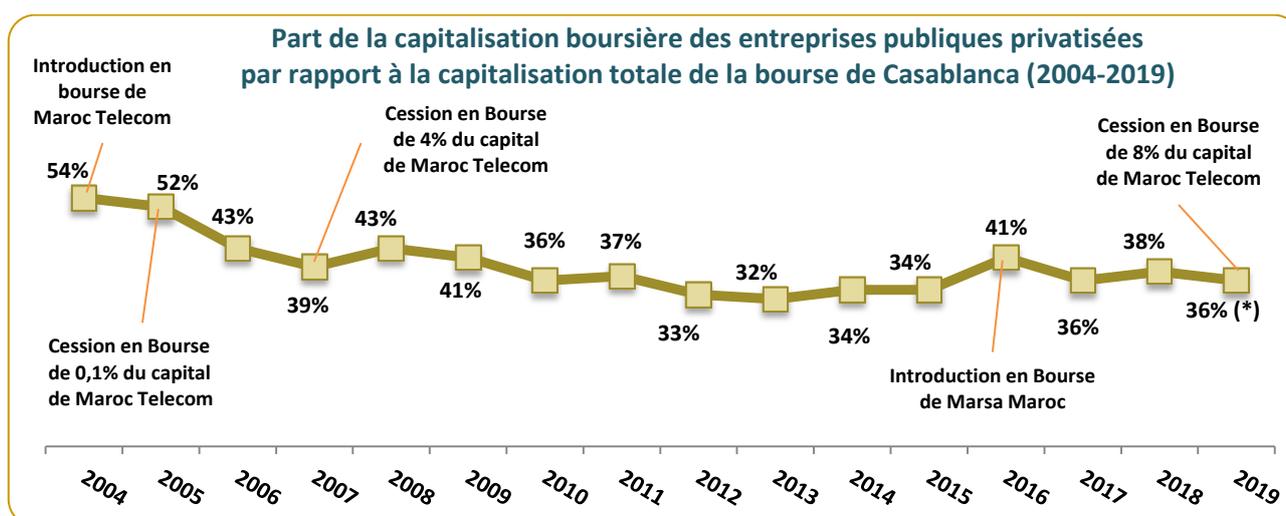
Ainsi sur la période 2004-2019, ce sont au total 12 sociétés qui ont été transférées au secteur privé à travers 20 opérations de privatisation qui ont permis de générer un produit de cession total de 44 887,2 MDH, répartis comme suit :

- Budget Général de l'Etat : 21.538,9 MDH (48%) ;
- Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social : 22.055,8 MDH (49,1%) ;
- Fonds de développement Industriel et des Investissements : 965 MDH (2,2%) ;
- Fonds National de Soutien aux Investissements : 327,5 MDH (1,1%).

De plus, les opérations réalisées entre 2004 et 2019 étaient de grande envergure, et ont permis de drainer des recettes importantes, un savoir-faire appréciable, l'entrée de partenaires de renommée internationale dans les tours de table des sociétés concernées, le renforcement des fondamentaux des entreprises privatisées grâce à l'accélération des investissements et la redynamisation du marché financier.

Par ailleurs, une part importante des recettes de privatisation a été réalisée à travers les opérations de cession en Bourse, ce qui a contribué à l'amélioration de la liquidité et de la profondeur du marché financier créant ainsi des conditions attrayantes pour les investisseurs.

Ainsi, la capitalisation des entreprises publiques privatisées via le marché financier représente, en moyenne, plus de 40% de la capitalisation globale de la Bourse de Casablanca sur la période 2004-2019, comme le montre le graphique ci-dessous :



(*) Situation à fin juillet 2019

Les meilleures performances en termes de capitalisation boursière, réalisées suite aux opérations de privatisation ont été enregistrées lors des exercices suivants :

- **2005** : avec 252.300 MDH en progression de 22% par rapport à 2004 suite à la cession en Bourse de 0,1% du capital de Maroc Telecom ;
- **2007** : avec 586.300 MDH, soit +40,5%. Cette appréciation est attribuable, essentiellement, à la cession en Bourse de 4% du capital de Maroc Telecom durant cette année ;
- **2016** : la capitalisation boursière a connu une amélioration significative dont 4,1% résulte de l'introduction en Bourse de 40% du capital de Marsa Maroc ;
- **2019** : à fin juillet 2019, la capitalisation boursière a atteint 601.390 MDH suite à la cession en Bourse de 8% du capital de Maroc Telecom durant cette année.

En termes de recettes réalisées au titre des IPO (Initial Public Offering) sur la période 2004-2019, Maroc Telecom se situe au premier rang avec 8.896 MDH, suivie de Marsa Maroc (1.930 MDH).

1.2.3. Zoom sur MARSA MAROC, SOMED et MAROC TELECOM

Il s'agit des trois dernières opérations réalisées entre 2016 et 2019 et qui ont concerné **(i)** une introduction en bourse, via la cession d'une part minoritaire représentant 40% du capital de Marsa Maroc, dont 10% à des investisseurs institutionnels, **(ii)** la cession d'une part minoritaire non stratégique pour l'Etat, représentant 33% du capital de SOMED consacrant le désengagement total de l'Etat de ce groupe et **(iii)** la cession d'une part minoritaire du capital de Maroc Telecom sans impact sur le positionnement de l'Etat dans la gouvernance de cette société.

MARSA MAROC : L'ouverture du capital de cette société, via son introduction en bourse en 2016 s'inscrit dans la continuité de la libéralisation du secteur portuaire entamée en 2006.

Les objectifs assignés à cette opération, ont visé, outre la redynamisation de la Bourse de Casablanca, l'institutionnalisation de la Société et l'accroissement de sa notoriété aussi bien auprès de la communauté financière que celle de ses partenaires (clients, fournisseurs et bailleurs de fonds) dans le cadre de sa stratégie de conquête de nouveaux marchés tant au niveau national qu'au niveau international.

Cette opération a visé également le renforcement de la gouvernance de la société, via la présence de nouveaux investisseurs institutionnels en tant qu'administrateurs dans ses organes de gouvernance, la pérennisation d'une source de revenu pour l'Etat et le partage avec le grand public des perspectives de croissance d'une société en évolution et aux fondamentaux solides.

Enfin, cette opération visait à diversifier la Bourse de Casablanca vers l'infrastructure, secteur stratégique participant à l'amélioration de l'attractivité et la compétitivité de l'économie nationale, de faciliter le recours pour la Société à de nouvelles sources financements à des coûts compétitifs et enfin de la soumettre au jugement du marché financier et ce, dans le cadre de la continuité de la réforme du secteur portuaire.

Par ailleurs, la cession au grand public et aux salariés a permis à ces derniers de partager les perspectives d'une société présentant des niveaux de croissance et de performance, parmi les plus élevés sur la Bourse de Casablanca et donne un signal fort de confiance vis-à-vis de son potentiel à créer de la valeur et à générer des bénéfices.

Ainsi, 3 années après l'ouverture de son capital, cette Société présente un niveau de maturité ayant conquis la confiance de partenaires stratégiques, lui permettant aujourd'hui de s'implanter en tant qu'opérateur portuaire au niveau du Port de Tanger Med II et de conforter sa position de leader national dans ce domaine en mesure de conquérir de nouveaux marchés, notamment en Afrique.

La présence d'administrateurs, représentants des investisseurs institutionnels, a fortement contribué à l'amélioration de la gouvernance de la société, dans un contexte marqué par la nécessité de nouer de nouveaux partenariats stratégiques pour le montage de nouveaux projets portant les ambitions de la société.

Les principaux indicateurs de la société sur la période 2015-2018 se présentent comme suit :

En MDH	2015	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires	2 171	2 565	2 209	2 244
EBE	1 049	1 252	1 012	1 029
Résultat net	488	740	644	483
Valeur ajoutée	1 624	1 964	1 659	1 693

SOMED : Cette société, fondée en 1982 dans le cadre de la coopération économique entre le Maroc et les Emirats Arabes Unis, est un Holding qui a pour vocation d'accompagner, dans la durée, des entreprises dans des projets structurants et innovants pour l'économie marocaine.

L'actionnariat initial du groupe était composé de la SNI (32,88%), du Trésor Marocain (33,24%), de deux investisseurs émiratis, YASSIT (16,44%) et BOTENA (16,44%), le reliquat (1%) étant détenu par divers investisseurs.

Ainsi, dans le code du désengagement des participations minoritaires non stratégiques, l'Etat avait cédé, en 2016, sa part dans le capital de SOMED au profit de deux investisseurs institutionnels en l'occurrence la CIMR et la MAMDA-MCMA. Cette cession a été dictée par ce qui suit :

- l'opportunité de la présence de l'Etat dans le capital de ce groupe n'était plus justifiée dans la mesure où le partenariat développé avec l'actionnaire majoritaire (Abu Dhabi Fund), a été déplacé vers un partenariat entre ce dernier et la SNI, qui détiennent à eux seuls 65,76% du capital, suite à l'acquisition par la SNI d'une participation de 32,9% du capital auprès de différents actionnaires dont Abu Dhabi Fund ;
- la participation minoritaire de l'Etat ne lui permet pas d'avoir un rôle majeur dans les décisions des organes de gouvernance et ne répond plus aux objectifs de départ assignés à cette participation qui devait encourager la coopération entre le Maroc et les Emirats Arabes Unis en matière économique et qui a atteint aujourd'hui une certaine maturité.

Cette opération, réalisée conformément à la réglementation en vigueur, a permis le renforcement de la gouvernance de SOMED grâce à l'entrée d'investisseurs intentionnels dans les organes délibérants et l'amélioration de ses performances économique et financière.

Les principaux indicateurs de la société sur la période 2015-2018 se présentent comme suit :

<i>En MDH</i>	2015	2016	2017	2018
Apport des actionnaires	-	-	282	-
RNPG	-92,8	-178,4	23,5	-178,2
Effectif (emploi)	1 580	2 316	2 202	1 383

MAROC TELECOM : Le processus d'ouverture du capital de cette société a été engagé selon un rationnel visant à doter la société d'un partenaire stratégique dans le cadre d'une vision cohérente visant d'une part, à ouvrir le secteur des télécommunications à d'autres opérateurs afin de faire bénéficier les usagers des retombées positives de la concurrence et d'autre part, accompagner la société dans sa stratégie de croissance et de conquête de nouveaux marchés, notamment en Afrique.

En raison des changements intervenus dans les stratégies des opérateurs des télécommunications et de la maturité du secteur et des technologies, un nouveau partenariat stratégique a été mis en place avec l'opérateur Emirati Etisalat, qui s'est substitué à Vivendi Universal, permettant ainsi à la fois de sauvegarder les intérêts de l'Etat marocains dans cette société et de lui ouvrir de nouvelles opportunités de croissance et de développement notamment en Afrique.

Cette situation a permis de réaliser, par la suite en 2019, une nouvelle cession dans des conditions favorables du marché et ce, conformément aux accords conclus avec le nouveau partenaire stratégique (Cf. Développements Supra).

Les principaux indicateurs de la société sur la période 2015-2018 se présentent comme suit :

<i>En MDH</i>	2015	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires	20 243	20 058	19 900	20 734
EBE	10 809	10 422	10 577	11 579
Résultat net	5 938	6 191	5 699	6 300
Valeur ajoutée	13 399	12 947	12 990	13 764

L'analyse de ces trois opérations permet de conforter le bilan global de la privatisation depuis 1993 aussi bien en termes de maîtrise du processus de cession, d'atteinte des objectifs escomptés et des différents impacts attendus.

Bilan cumulé des recettes de la privatisation : 1993-2019

Depuis la première opération de privatisation, réalisée en 1993, ce sont au total 51 sociétés et 26 établissements hôteliers qui ont été transférés au secteur privé, totalement ou partiellement à travers 119 opérations.

Le montant cumulé des recettes des opérations de privatisation s'élève à près de 112 milliards de DH répartis comme suit :

Bénéficiaire	Période	Recettes (MDH)	Part en %
Etat (BGE)	1993-2019	63.574	64,1
Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	2001-2019	34.321	34,6
Fonds de Développement Industriel et des Investissements	2015-2017	965	1,0
Fonds National de Soutien aux Investissements	2011-2014	327	0,3
S/Total (A)	1993-2019	99.187	100
Recettes des cessions dans le cadre de l'article 9 de la loi n° 39-89			
Etat (BGE)	2002-2019	12.652	100
S/Total (B)	2002-2019	12.652	100
TOTAL GENERAL (A)+(B)	-	111.839	-

II. DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Le recours au PPP constitue aujourd'hui un choix stratégique incontournable des pouvoirs publics pour la réalisation de l'investissement public au Maroc et ce, conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi qui a mis l'accent, dans ses derniers Discours, sur l'importance de la mise à contribution du secteur privé dans la dynamique socio-économique du pays.

C'est dans ce contexte, marqué par la rareté des ressources publiques conjuguée à une demande croissante en infrastructures et en services publics, que les efforts se sont poursuivis en 2019 pour stimuler l'initiative privée à travers plus d'alliances public-privé fondées sur la mutualisation des ressources et moyens visant plus de synergies et de complémentarités entre les deux sphères afin de favoriser davantage l'émergence du capital privé national, l'attraction des investissements étrangers et l'optimisation des dépenses publiques.

II.1. Amendement du cadre juridique et de gouvernance des PPP

II.1.1. Un projet d'amendement élaboré selon une démarche concertée

Le projet de loi n° 46-18 modifiant et complétant la loi n° 86-12 relative aux contrats de PPP approuvé par le Conseil du Gouvernement le 25 avril 2019 introduit un certain nombre

d'amendements. Il a été transmis au Parlement en date du 08 août 2019 en vue de sa programmation pour approbation.

II.1.2. Principales attentes : fluidité et flexibilité du processus PPP

Le projet d'amendement a pour objectifs d'assouplir davantage les procédures en vigueur en matière de PPP et de renforcer les performances des secteurs public et privé pour une mise à contribution de tous les acteurs au développement socio-économique du pays à travers, particulièrement la contribution du capital privé au financement des grands projets à fort impact sur la croissance et la création de l'emploi.

Principaux ajustements introduits par le projet de loi n°46-18

- clarification de la définition du contrat de PPP
- applicabilité de la loi PPP aux collectivités territoriales
- Mise en place d'une instance nationale avec des prérogatives d'ordre stratégique
- revue du processus de gouvernance dans sa globalité pour intégrer la dimension régionale
- adaptation des dispositions de la loi PPP avec les textes spécifiques disposant le recours au PPP
- allègement de certaines procédures en cas d'offre spontanée et en matière d'attribution négociée

La complémentarité des capacités techniques, managériales, financières et juridiques des deux sphères, publique et privée, est de nature à :

- participer à la concrétisation des stratégies sectorielles, notamment dans les secteurs vitaux de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, de la santé et de l'éducation ;
- promouvoir le développement socio-économique régional et local, pour réduire les inégalités territoriales ;
- attirer davantage les investisseurs nationaux et internationaux pour la réalisation des projets innovants dans le cadre du processus de l'offre spontanée et, éventuellement dans le cadre de la procédure négociée ;
- attirer davantage les investisseurs nationaux et internationaux pour la réalisation des projets innovants dans le cadre du processus de l'offre spontanée et, éventuellement dans le cadre de la procédure négociée ;
- promouvoir les nouvelles technologies, l'innovation et le transfert du savoir-faire ;
- dynamiser les PME, les TPE et les startups à travers la sous-traitance et la constitution des groupements pour les moyens et petits projets PPP ;
- rénover l'ingénierie financière et juridique pour des montages innovants prenant en compte les spécificités de chaque projet en fonction des caractéristiques sectorielles et territoriales.

II.2. Consolidation des acquis et poursuite des efforts de communication, de vulgarisation et de sensibilisation en matière de PPP

II.2.1. Portefeuille actuel

Outre l'offre spontanée du projet de réalisation d'un barrage à Bab Ouender dans la province de Taounate dont l'évaluation préalable était non concluante, deux projets PPP sont en cours

de réalisation, suite à la décision favorable du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, à savoir :

- le projet de mise en gestion du service d'eau d'irrigation par dessalement de l'eau de mer dans la zone de Dakhla qui a été attribué à l'issue des travaux du comité de pilotage ;
- le projet de mise en place d'une unité pharmaceutique de production de sérums, vaccins et produits biologiques initié par l'IPM dont les travaux du comité de pilotage pour la préparation de l'appel d'offres ont démarré au début de l'année 2019.

En outre, des études sont en cours pour l'évaluation préalable de certains projets.

Projets dont les évaluations préalables sont en cours

- Projet du nouveau Port de Kénitra Atlantique envisagé en deux phases pour un coût global estimé à 7.700 MDH
- Projet de six (6) ports de plaisance dans la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, pour un coût estimé à de 1.000 MDH
- Projet d'un aéroport pour l'aviation d'affaires à Tit Mellil, initié dont le coût d'investissement est estimé à 809 MDH
- Offre spontanée pour la construction de cinq établissements pénitentiaires d'une capacité totale de 1.455 détenus

II.2.2. Coopération, formation et communication

Les travaux de coopération avec certains bailleurs de fonds et partenaires publics et privés se sont renforcés davantage en 2019 avec l'organisation et la participation aux travaux de plusieurs événements autour des PPP.

A titre illustratif, une coopération avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) a été initiée pour financer, notamment le programme de certification en projets PPP au profit de 50 cadres et responsables du MEFRA. Ce programme qui se déroulera en deux temps a pour but de renforcer les capacités des structures chargées des PPP au sein du MEFRA/ DEPP pour un meilleur accompagnement des partenaires publics dans le montage de leurs projets PPP et s'élargira à d'autres Ministères et EEP dans un deuxième temps.

Parallèlement aux actions de sensibilisation, de vulgarisation et de formation menées, des échanges Sud-Sud pour la promotion des PPP sont programmés dans le cadre de visites de délégations africaines en plus de la participation aux rencontres avec des pays du Continent :

- co-organisation, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 28 février 2019, de la deuxième édition du Forum sur les PPP sous le thème « Efforts conjugués », et ce, en étroite collaboration avec la Banque Islamique de Développement ;
- participation au Forum PPP Afrique 2018 à Casablanca les 12 et 13 novembre 2018, sous le thème « Promouvoir l'Agriculture et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication grâce aux PPP » ;
- échanges avec différentes délégations africaines (Madagascar...) sur les retours d'expérience, notamment sur les projets PPP menés et les fragilités caractérisant les réglementations régissant l'investissement public en Afrique.

III. Réduction volontariste des délais de paiement des EEP

Suite aux Hautes Orientations contenues dans le Discours Royal du 20 août 2018 invitant les Administrations Publiques et les Collectivités Territoriales pour qu'elles s'acquittent de leur dû aux entreprises, la problématique des dettes fournisseurs et des délais de paiement, notamment en ce qui concerne les EEP, bénéficie d'une attention encore plus accrue de la part du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, et ce, à travers :

- l'intensification des actions de suivi régulier et de veille permanente sur les délais de paiement des EEP ainsi que d'accompagnement ciblé de certains EEP, via l'accélération, entre autres, des débloques du Budget Général de l'Etat et le remboursement du crédit de TVA en vue d'améliorer la trésorerie des entités concernées ;
- la mise en ligne, le 4 octobre 2018, de la plateforme AJAL relative aux réclamations des fournisseurs des EEP en matière de délais de paiement.

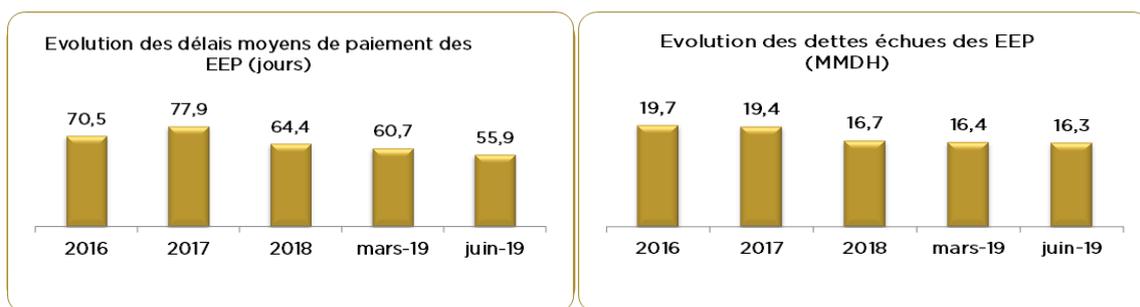
La plateforme AJAL vise à apporter une valeur supplémentaire aux dispositifs déjà établis et permet de dématérialiser et de fluidifier la communication entre les fournisseurs et les EEP dans des délais maîtrisés, d'identifier les causes du retard de paiement et de leur apporter les solutions adéquates.

Au 04 octobre 2019, date du premier anniversaire du lancement de ladite plateforme, 241 fournisseurs se sont inscrits et ont déposé 332 réclamations interpellant 53 EEP, pour un montant total de 494 MDH. Le taux moyen de réponse aux réclamations par les EEP concernés a atteint 60% pour un montant de 378 MDH. Le délai moyen de réponse est de 14,35 jours.

Une deuxième circulaire a été adressé aux EEP, le 21 juin 2019 les invitant à accélérer et consolider la mise en œuvre des mesures d'amélioration des délais de paiement prévues par la circulaire du 18 septembre en 2018, notamment par deux actions concrètes, et leur renforcement par les mesures complémentaires concernant :

- la transmission des données mensuelles relatives aux délais de paiement au MEFRA en vue de leur publication dès octobre 2019, sur la rubrique « Observatoire des Délais de Paiement » du site Internet du Ministère ;
- la responsabilisation des membres des organes délibérants des EEP, des agents du contrôle et des dirigeants pour veiller à la prise de mesures contribuant à la maîtrise des délais de paiement.

Dans ce contexte, les délais de paiement et les dettes échues des EEP ont enregistré une évolution positive comme il ressort des graphes ci-après :



Par ailleurs, et suite à une première réunion tenue le 10 juillet 2018, l'Observatoire des Délais de Paiement a tenu sa deuxième réunion le 24 juin 2019 et a arrêté son plan d'action pour les années 2019-2020 dont l'élaboration de son premier rapport annuel.

Suite à la dynamique enclenchée par le lancement des travaux de cet Observatoire, les Ministères de l'Intérieur et de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et la CGEM ont initié une tournée nationale de sensibilisation visant à assurer l'adhésion de l'ensemble des intervenants au niveau régional aux efforts entrepris en matière d'amélioration du climat des affaires.

Ainsi, plusieurs rencontres régionales ont été organisées, par la DGCL et la CGEM, à Oujda (20 mars 2019), à Agadir (26 mars), à Errachidia (2 avril), à Dakhla (29 avril), à Laâyoune (30 avril), à Guelmim (15 mai), à Béni Mellal (22 mai), à Rabat (27 mai) et à Tanger (30 mai), à Fès (11 juin), à Marrakech (19 juin) et à Casablanca (28 juin), et ce, de concert avec la TGR et la DEPP.

Ces rencontres de communication visaient à sensibiliser autour des mesures mises en œuvre pour réduire les délais de paiement, tant pour les Administrations et les Collectivités Territoriales que pour les EEP et le secteur privé en mettant en lumière, notamment, sur les nouveautés apportées par le nouveau cadre juridique ainsi que par les systèmes informatiques contribuant aux efforts de réduction des délais de paiement. Elles ont été, aussi, l'occasion d'échanger avec les opérateurs et les responsables régionaux autour des problèmes qu'ils connaissent et des propositions de solutions à ce titre.

Dans le sillage de ces actions, une feuille de route visant l'amélioration des délais de paiement à moyen et long termes est en cours de déploiement, et dont les principaux axes se déclinent comme suit :

- la refonte en profondeur du modèle économique des EEP concernés sur le volet institutionnel et au niveau de leur politique d'investissement et de leur plan d'affaires ;
- l'accompagnement des EEP pour l'évaluation de leurs procédures existantes et la mise en place d'un système informatisé permettant de suivre l'évolution de leurs dettes échues et leurs délais de paiement ;
- la structuration des budgets des EEP visant à mieux adresser l'objectif de maîtrise des délais de paiement et des relations fournisseurs, notamment à travers l'intégration d'un budget de trésorerie mensualisé ;
- la refonte de l'arrêté portant sur les pièces justificatives des engagements et des paiements pour la réduction du nombre des pièces exigées dans le cadre de la simplification des procédures et la clarification des responsabilités ;
- la publication de l'arrêté conjoint du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du

Commerce et de l'Economie Numérique n°1990-19 fixant le taux des intérêts de retard exigible sur les dettes échues sur la base du taux directeur de Bank Al-Maghrib majoré de 3 points de base à compter du 15 août 2019, date de publication dudit arrêté, et de 4 points à partir du 1^{er} janvier 2021.

- le lancement de la réflexion pour la dématérialisation du processus de la passation des marchés au niveau des EEP, l'informatisation des actes de contrôle financier des EP sous contrôle préalable ;
- le déploiement de l'informatisation des paieries des Etablissements Publics soumis au contrôle financier préalable afin de maîtriser les délais de traitement des dossiers de paiement et d'assurer la traçabilité des actions menées et la simplification des procédures.

ANNEXES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 225 - (1/3)

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABH (10)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADD	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMCAM	AGENCE MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
AMDIE	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS
AMDL	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
AMEE	AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMSSNUR	AGENCE MAROCAINE POUR LA SECURITE ET LA SURETE NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANBMR	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS MENAÇANT RUINE
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEAQ	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ANEP	AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRE	AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE
ANRT	AUTORITE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
ANSR	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ROUTIERE
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (30)	AGENCE URBAINE
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAG (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 225- (2/3)

Sigle	Raison sociale
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CHU (7)	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CMAM	CAISSE MAROCAINE DE L'ASSURANCE MALADIE
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNRA	CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCE
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHEES MARITIME
CRI (12)	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE RABAT
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE LA NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
ITPSMGEA	INSTITUT PRINCE SIDI MOHAMMED DES TECHNICIENS SPECIALISES EN GESTION ET COMMERCE AGRICOLE
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 225 - (3/3)

Sigle	Raison sociale
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEE (12)	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITE

**LISTE DES SOCIETES ANONYMES (*)
A PARTICIPATION DIRECTE DU TRESOR - 43 -**

SA A PARTICIPATION DIRECTE MAJORITAIRE	
Sigle	Raison Sociale
ADER - FES	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA REHABILITATION DE LA VILLE DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
ASMA INVEST	ASMA INVEST
BAM SA	BARID AL MAGHRIB SA
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA
DIYAR AL MADINA	DIYAR AL MADINA
FMP	FONDS MAROCAIN DE PLACEMENT
FONCIERE UIR	FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT
HAO	HOLDING AL OMRANE
IDMAJ SAKAN	SOCIETE IDMAJ SAKAN
ITHMAR AL MAWARID	ITHMAR AL MAWARID
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
MAROCLEAR	MAROCLEAR
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
MIA	MOROCCO INVESTISSEMENT AUTHORITY
NWM	NADOR WEST MED
OCP SA	OCP SA
RAM	COMPAGNIE NATIONALE ROYAL AIR MAROC
SADM	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE MAZAGAN
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SAR	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD
SIE	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE
SNED	SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SOEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONADAC	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SRRA	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENTS
TM2	TANGER MED 2
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE
SA A PARTICIPATION DIRECTE MINORITAIRE	
Sigle	Raison Sociale
IAM	ITISSALAT AL-MAGHRIB
LABOMETAL	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE
SALIMA HOLDING	SOCIETE ARABE LIBYO-MAROCAINE HOLDING
SMAEX	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION
SOTADEC	SOCIETE TANGEROISE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES

(*) Hors en cours de liquidation

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS MARCHANDS - 46-

ETABLISSEMENTS PUBLICS -19-

Sigle	Raison sociale
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
RADEE (12)	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA

SOCIETES ANONYMES -27-

Sigle	Raison sociale
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA
DIYAR AL MADINA	DIYAR AL MADINA
FONCIERE UIR	FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT
HAO	HOLDING AL OMRANE
IAM	ITISSALAT AL-MAGHRIB
ITHMAR AL MAWARID	ITHMAR AL MAWARID
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
LABOMETAL	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
OCP	OCP SA
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
SAEDM	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE MAZAGAN
SALIMA HOLDING	SOCIETE ARABE LIBYO-MAROCAINE HOLDING
SAR	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIOFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SOEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOTADEC	SOCIETE TANGEROISE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES
TM2	TANGER MED 2
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS NON MARCHANDS - 208-
ETABLISSEMENTS PUBLICS -199- (1/2)**

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABH (10)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADD	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMCAM	AGENCE MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
AMDIE	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS
AMDL	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
AMEE	AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMSSNUR	AGENCE MAROCAINE POUR LA SECURITE ET LA SURETE NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANBMR	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS MENAÇANT RUINE
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEAQ	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ANEP	AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRE	AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
ANSR	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ROUTIERE
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (30)	AGENCE URBAINE
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAG (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CHU (7)	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS NON MARCHANDS - 208-

ETABLISSEMENTS PUBLICS -199- (2/2)

Sigle	Raison sociale
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHEES MARITIME
CRI (12)	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENA	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE RABAT.
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE LA NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
IPSMGCA	INSTITUT PRINCE SIDI MOHAMMED DES TECHNICIENS SPECIALISES EN GESTION ET COMMERCE AGRICOLE
ISCAE	GROUPE INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OPPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITES

SOCIETES ANONYMES -9-

Sigle	Raison sociale
ADER	AGENCE DE DEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
IDMAJ SAKAN	SOCIETE IDMAJ SAKAN
NWM	NADOR WEST MED
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SIE	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE
SNED	SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR
SONADAC	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL
SRRA	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT

LISTE DES INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES -10-

ETABLISSEMENTS PUBLICS -3-

Sigle	Raison sociale
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

SOCIETES ANONYMES -7-

Sigle	Raison sociale
ASMA INVEST	ASMA INVEST
BAM SA	BARID AL-MAGHRIB SA
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC
FMP	FONDS MAROCAIN DE PLACEMENTS
MAROCLEAR	MAROCLEAR
MIA	MOROCCO INVESTISSEMENT AUTHORITY
SMAEX	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION

LISTE DES ORGANISMES SOCIAUX -4-

Sigle	Raison sociale
CMAM	CAISSE MAROCAINE DE L'ASSURANCE MALADIE
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNRA	CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN COURS DE DISSOLUTION ET DES
ENTREPRISES PUBLIQUES EN COURS DE LIQUIDATION - 75 - (1/2)**

Sigle	Raison Sociale
AIR SENEGAL INTERNATIONAL	AIR SENEGAL INTERNATIONAL
AOULI	MINES D'AOULI
ASSARF	ASSARF ACHAABI
ATLAS BLUE	ATLAS BLUE
BNDE	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CDM	CHARBONNAGES DU MAROC
CFPM	CONDITIONNEMENT DES FRUITS ET PRIMEURS
CHARIKA	SOCIETE CHARIKA
CIMA	CIMENTERIE MAGHREBINE
COMAGRI	COMPAGNIE MAROCAINE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
CRNMDA	CAVES DES ROCHES NOIRES
ELKHEIR	SOCIETE EL KHEIR
ESMAFOR	SOCIETE ESMAFOR
EUMAGEX	EURO-MAROCAINE DE GESTION A L'EXPORT
EUROCHEQUE	EUROCHEQUE MAROC
FRUMAT	FRUITIERE MAROCAINE DE TRANSFORMATION
FS SGAM	FONDS SGAM AL KANTARA
GEFS	LES GRANDS ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DU SOUSS
HALA FISHERIES	HALA FISHERIES
HOLEXP	HOLDING EXPANSION
IMEC	INSTITUT MAROCAIN D'ESSAIS ET DE CONSEILS
JADIVET	JADIDA VETEMENTS
MARTCO	MARGHREB ARAB TRADING COMPANY
MMA	PECHINEY M.M.A
NEW SALAM	SOCIETE NEW SALAM
ODI	OFFICE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
PALM BAY	PALM BAY
PERLITE	PERLITE ROCHE
PROMAGRUM	PROMOTION DES AGRUMES AU MAROC
RAD	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION DE CASABLANCA
RAID	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TANGER
RATAG	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS D'AGADIR
RATC	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS DE CASABLANCA
RATF	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE FES
RATM	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
RATMA	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MARRAKECH

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN COURS DE DISSOLUTION ET DES
ENTREPRISES PUBLIQUES EN COURS DE LIQUIDATION - 75 - (2/2)**

Sigle	Raison Sociale
RATR	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE SAFI
RATT	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE TANGER
RDE	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TETOUAN
RED	RABAT ELECTRICITE DISTRIBUTION ASSAINISSEMENT LIQUIDE
REP MARINE	SOCIETE REP MARINE
SAFIR	CHAINE HOTELIERE SAFIR
SAIA	SOCIETE ARABE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
SASMA	SOCIETE AGRICOLE DE SERVICES AU MAROC
SCI SEBTA	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEBTA
SCORE U	SOCIETE DES CONSIGNATAIRES REUNIS
SCVA	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE D'AIT SOUALA
SCVM	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DE MEKNES
SEFERIF	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
SEPYK	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA PYROTHINE DE KETTARA
SERECAF	SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATION DE LA CHAINE DE FROID AU MAROC
SGAM KANTARA	SGAM AL KANTARA
SICOR	SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVES DE L'ORIENTALE
SINCOMAR	SINCOMAR
SLIMACO	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES POUR LE GHARB
SMADA	SOCIETE MAROCO ARABE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SNDE	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
SNPP	SOCIETE NATIONALE DES PRODUITS PETROLIERS
SOCICA	SOCIETE CHERIFIENNE DE LA CITE OUVRIERE MAROCAINE DE CASA
SOCOBER	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES DE BERKANE
SOCOCHARBO	SOCIETE COMMERCIALE DE CHARBON ET DE BOIS
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SODEVI	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT VITICOLE
SODIP	SOCIETE SODIP
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
SOGIP	SOCIETE SOGIP
SONARP	SOCIETE DE NAVIGATION, D'ARMEMENT ET DE PECHE
SOPLEM	SOCIETE DE PLANTATION ET D'EMBALLAGE OULED MAHALLA
SORASRAK	SOCIETE REGIONALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE SAIDIA
TELECART	SOCIETE DE TELEDETECTION, DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE
TRANSATLANTIQUE	CHAINE HOTELIERE TRANSATLANTIQUE
UIM	UNION INDUSTRIELLE DE MONTAGE
VINICOOP	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DES BENI SNASSEN

I. Bilan des opérations de privatisation régies par l'article 1^{er} de la loi n° 39-89

Sociétés transférées -1/3-

DATE	SIGLE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	PART CÉDÉE %	RECETTES EN MDH
février 1993	SODERS	Fabrication de levure	33,34	27,00
			2,39	1,60
avril 1993	CHELCO	Confection de vêtements	32,00	10,20
juin 1993	CTM-LN	Transport terrestre de passagers et messagerie	40,00	94,30
juillet 1993			35,00	111,60
juillet 1993	PETROM	Distribution de produits pétroliers	51,00	145,00
août 1993	CIOR	Fabrication de ciment	51,00	614,00
octobre 1993	SNEP	Production de chlore, soude et PVC	90,00	364,30
décembre 1993	CIOR	Fabrication de ciment	34,00	329,20
	CTM	Transport terrestre de passagers et messagerie	2,60	5,20
	SHELL	Distribution de produits pétroliers	50,00	450,00
février 1994	DRAGON-GAZ	Distribution de produits pétroliers	50,00	0,90
mars 1994	CMH	Distribution de produits pétroliers	50,00	100,10
avril 1994	SOFAC	Crédit à la consommation	35,00	89,30
			18,37	40,00
mai 1994	MOBIL MAROC	Distribution de produits pétroliers	50,00	110,00
	TOTAL MAROC	Distribution de produits pétroliers	50,00	300,00
août 1994	MODULEC	Equipement électromécanique	76,34	1 DH
			8,48	Gratuit
septembre 1994	CTM-LN	Transport terrestre	18,46	48,70
octobre 1994	GENERAL TIRE	Industrie de pneumatiques	20,00	46,00
			2,21	4,30
	SNI	Holding financier	15,63	361,10
novembre 1994	SNI	Holding financier	51,00	1 669,00
décembre 1994	BMCE	Finance- Banque commerciale	14,01	455,30
			3,00	82,90
juin 1995	CIOR	Fabrication de ciment	1,22	10,00
avril 1995	BMCE	Finance- Banque commerciale	26,00	1 243,40
juin 1995	EQDOM	Finance-Crédit	18,00	72,00
	ICOZ	Industrie Textile, filés et fil retors de coton, fils à coud	97,44	10,00
	SICO-CENTRE	Industrie Textile, prêt-à-porter	30,00	1,60
juillet 1995	SIMEF	Industrie gaz et diesel, Moteurs électriques	89,98	1 DH
			10,00	Gratuit
	SOCHEPRESS	Distribution de journaux	40,00	24,00
août 1995	SOFAC	Crédit à la consommation	0,81	1,50

I. Bilan des opérations de privatisation régies par l'article 1^{er} de la loi n° 39-89

Sociétés transférées -2/3-

DATE	SIGLE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	PART CÉDÉE %	RECETTES EN MDH
septembre 1995	SOTRAMEG	Production d'alcool de mélasse	60,00	8,70
novembre 1995	EQDOM	Finance Crédit aux consommateurs	1,54	5,00
mars 1996	SAMIR	Raffinerie du pétrole	30,00	1 504,80
mai 1996	SOMAS	Distribution de produits pétroliers	56,04	78,40
juin 1996	MAPROC	Industrie cuir, chaussures	28,50	1 DH
	SAMIR	Raffinerie du pétrole	1,11	47,30
	SONASID	Industrie Sidérurgie	35,00	420,40
septembre 1996	SMI	Mine-Argent	36,07	234,50
octobre 1996	FERTIMA	Industrie-Engrais	30,00	120,10
janvier 1997	CTT	Mine-Cobalt	40,00	88,00
	SAMINE	Mine-Fluorine	35,00	38,50
	SOMIFER	Mine-Cuivre	34,20	68,40
avril 1997	FPZ	Industrie-Fonderie de plomb	26,00	39,00
mai 1997	CNIA	Compagnie d'assurance	78,57	310,20
	SAMIR	Raffinerie du pétrole	60,90	3 157,50
	SCP	Raffinerie du pétrole	66,33	425,70
juin 1997	BMCE	Finance- Banque commerciale	10,80	744,30
	SMI	Mine-Argent	13,00	84,50
			20,00	130,30
octobre 1997	CIOR	Fabrication de ciment	0,0045	0,04
	SONASID	Industrie Sidérurgie	62,00	837,10
mars 1998	SONASID	Industrie Sidérurgie	3,00	30,60
juin 1998	SAMIR	Raffinerie du pétrole	5,77	296,10
	SCP	Raffinerie du pétrole	4,30	27,80
			3,00	16,30
novembre 1998	SAMIR	Raffinerie du pétrole	1,00	42,60
octobre 1998	FERTIMA	Industrie-Engrais	51,00	230,00
	RANCH ADAROUC	Elevage de bovins	50,00	33,00
décembre 2000	SOTRAMEG	Production d'alcool de mélasse	6,22	0,70
janvier 2001	SNEP	Production de chlore, soude et PVC	5,30	18,30
février 2001	IAM	Télécommunications	35,00	23 345,00
mai 2002	SICOME	Industrie-Textile prêt-à-porter	11,40	2,20
octobre 2002	FERTIMA	Industrie-Engrais	1,00	75,40
janvier 2003	RT	Tabacs	80,00	14 080,00
juin 2003	FERTIMA	Industrie-Engrais	3,00	14,10
juillet 2003	SONIR	Industrie du papier, Impression et distribution de journaux	72,97	22,00
septembre 2003	SOMACA	Montage de véhicules	26,00	65,00

I. Bilan des opérations de privatisation régies par l'article 1^{er} de la loi n° 39-89

Sociétés transférées -3/3-

DATE	SIGLE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	PART CÉDÉE %	RECETTES EN MDH
décembre 2004	IAM	Télécommunications	14,90	8 896,20
janvier 2005			16,00	12 400,00
septembre 2005	SUTA	Transformation de la betterave et de la canne à sucre en sucre blanc	93,94	518,60
	SUCRAFOR		87,46	88,30
	SUNABEL		94,53	237,30
	SURAC		95,00	523,50
octobre 2005	SOMACA	Montage de véhicules	12,00	30,00
juillet 2006	IAM	Télécommunications	0,10	98,60
août 2006	RT	Tabacs	20,00	4 020,00
septembre 2006	SOMATHES	Agro-alimentaire	100,00	539,00
mai 2007	COMANAV	Transport maritime	75,93	1 182,20
juin 2007	DRAPOR	Dragage des ports	100,00	327,60
juin 2007	IAM	Télécommunications	4,00	4 571,30
juin 2010	SUTA	Transformation de la betterave et de la canne à sucre en sucre blanc	3,45	27,50
	SUCRAFOR		3,45	3,50
	SUNABEL		4,62	11,60
	SURAC		5,00	27,50
juillet 2011	SSM	Exploitation et commercialisation du sel	100,00	655,00
juillet 2016	MARSA MAROC	Exploitation des ports	40,00	1 929,80
juillet 2019	IAM	Telecommunication	8,00	8 888,00
S/TOTAL 1				98 439,84

I. Bilan des opérations de privatisation régies par l'article 1^{er} de la loi n° 39-89

Hôtels transférés

DATE	DENOMINATION DE L'HOTEL	RECETTE EN MDH
février 1993	Amandiers	5,00
mars 1993	Tarik	15,20
septembre 1993	Basma	50,00
avril 1994	Toubkal	38,50
avril 1994	Volubilis	35,00
mai 1994	Transatlantique- Meknès	41,00
juin 1994	Les Iles	20,00
septembre 1994	Malabata	55,00
septembre 1994	Rissani	8,10
décembre 1994	Casablanca (Hyatt Regency)	180,00
décembre 1994	Zalagh	17,25
janvier 1995	Azghor	14,55
avril 1995	Doukkala	22,17
avril 1995	Oukaïmeden	3,01
mai 1995	Tour Hassan	50,00
mai 1995	Les Mérinides	30,00
septembre 1995	Friouato	13,00
septembre 1996	Splendid	0,30
octobre 1998	Tinsouline	5,50
octobre 1998	TransAtlantique- Casa	14,00
décembre 1998	Les Almoravides	24,50
décembre 1998	Les Dunes d'or	74,00
septembre 1999	Saghro	6,60
janvier 2001	Rose du Dadès	7,20
janvier 2001	Riad	10,00
janvier 2001	Madayaq	7,32
S/TOTAL 2		747,20
S/TOTAL (A) (1+2)		99 187,04

II. Bilan des opérations de cession régies par l'article 9 de la loi n° 39-89

ANNÉE	OPÉRATION	RECETTES EN MDH
2002	Cession de 20 % du capital de la Banque Centrale Populaire (BCP)	544,00
2004	Cession de 21 % du capital de la BCP	768,00
2006	Cession de 7,5 % du capital de BMCE Internationale-Madrid	21,00
2011	Cession de 20 % du capital de la BCP au BPR	5 300,00
2012	Cession de 10% du capital de la BCP	3 306,00
2014	Cession de 6 % du capital de la BCP	2 100,00
2015	Cession de 40% du capital de la société Mer Verte	43,00
2016	Cession de 33,24 % du capital de la SOMED	570,00
S/TOTAL (B)		12 652,00

III. Affectation des recettes des opérations de privatisation

Bénéficiaire	Période	Recettes de privatisation(en MDH)	Part en %
Recettes émanant des opérations de privatisation (liste annexée à la loi n° 39-89)			
Etat (BGE)	1993-2019	63 574	64,1%
Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	2001-2019	34 321	34,6%
Fonds National de Soutien aux Investissements	2011-2014	327	0,3%
Fonds de Développement Industriel et des Investissements	2015-2018	965	1,0%
S/Total (A)	-	99 187	100%
Autres recettes (article 9 de la loi n° 39-89)			
Etat (BGE)	2002-2019	12 652	100,00
S/Total (B)	-	12 652	100,00
Total général (A+B)	-	111 839	100,00

**Autorisations de création de filiales et de prises de participations
accordées dans le cadre de l'article 8 de la loi n° 39-89 autorisant
le transfert d'entreprises publiques au secteur privé**

- 01/01/2018 au 31/12/2018 -

EEP Demandeur	Objet de la demande	Activité	Taux Participation %	Investissement Projeté en MDH
CCG	Prises de participation dans 4 fonds de capital-risque et amorçage : Azur Innovation, Seaf Morocco Growth Fund, Maroc Numeric Fund II et Green Innov Invest.	Banque et finances	Azur Innovation : 48,78	702,5
			Seaf Morocco Growth Fund: 55,55	
			Maroc Numeric Fund II : 33,33	
			Green Innov Invest : 26,32	
ONEE	Prises de participation dans le capital des sociétés de projet relatives au Développement du Programme Intégré de l'Energie Eolienne : Parc Eolien de Midelt, Parc Eolien de Boujdour, Parc Eolien de Jbel Lahdid, Parc Eolien de Tiskrad et Parc Eolien de Tanger II	Production d'électricité	Parc Eolien de Midelt: 30	11 000
			Parc Eolien de Jbel Lahdid: 30	
			Parc Eolien de Tanger II: 30	
			Parc Eolien de Boujdour : 10	
			Parc Eolien de Tiskrad : 10	
	Prise de participation de l'ONEE dans le capital de la société IFMEREE S.A.	Formation dans les métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	20	285
OCP AFRICA S.A.	Prise de participation dans le capital d'une société de droit Rwandais à créer sous la dénomination « Rwanda Fertilizer Company S.A »	Commercialisation d'engrais	57,4	-
CIH BANK	Création d'une filiale dédiée aux activités d'établissement de paiement dénommée « Lana Cash ».	Moyens de paiement	100	100
MASEN	Prise de participation de MASEN dans le capital de la société IFMEREE-S.A.	Formation dans les métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	20	285
OCP	L'acquisition par OCP International Cooperative U.A., filiale à 100% d'OCP S.A., d'une part du capital de la société Fertinagro	Production et distribution d'engrais et de biostimulants	20	40 M Euro
CDG/FIPAR-HOLDING	Acquisition d'une part du capital de la Société Domaines Brahim Zniber	Industrie agroalimentaire	22,6	400

Autorisations de création de filiales et de prises de participations accordées dans le cadre de l'article 8 de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé

- 01/01/2019 au 31/08/2019-

EEP Demandeur	Prise de participation	Activité	Taux Participation %	Investissement Projeté en MDH
OCP AFRICA S.A.	Création d'une joint venture dénommée " PanAfrican Fertilizer Company" en partenariat avec "Ethiopian chemical industry coporation"	Production et commercialisation d'engrais	50	50M \$
CIH BANK "SOFAC"	Création par SOFAC d'une filiale dénommée "Sofac Structured Finance"	Montage et gestion de fonds	100	2
HAO	Création d'une filiale dans la Région de Draâ Tafilalet dénommée "AL OMRANE DRAÄ TAFILALET"	Habitat	100	5
AAVBR	Modification de l'objet social de la société Bouregreg Cultures	Culture	-	-
CAM	Prise de participation de CAM dans le capital de la société AMIFA SENEGAL	Investissement	40	1,5 M EURO
CDG/FIPAR-HOLDING	Prise de participation dans la société "SCE Chemicals" a travers Fipar Holding	Energie	-	80
ITHMAR ALMAWARID	Modification de la dénomination et l'objet social du Fonds Marocain de Développement Touristique (FMDT)	Tourisme	-	-
OCP	Création d'une filiale dénommée "Fertinagro advanced solutions SA" en partenariat avec la société Fertinagro	Production et commercialisation d'engrais	50	275
OCP	Création d'une filiale OCP Singapore services and products	Commercialisation des produits de spécialité	100	ND

**PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS
DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS**

REALISATIONS 2017 - 2018

(En Millions de DH)

INDICATEURS	2017	2018	VARIATION 2018 / 2017
Chiffre d'Affaires	226 523	238 327	5,2%
Charges d'Exploitation (*)	190 723	201 657	5,7%
dont Charges de Personnel	34 273	35 344	3,1%
Valeur Ajoutée (***)	80 006	81 268	1,6%
Résultat d'Exploitation Bénéficiaire (**)	20 848	24 960	19,7%
Résultat d'Exploitation déficitaire(**)	4 317	7 044	63,2%
Résultat Courant bénéficiaire(**)	18 697	18 873	0,9%
Résultat Courant déficitaire(**)	4 615	5 986	29,7%
Résultat Net bénéficiaire(**)	13 694	14 313	4,5%
Résultat Net déficitaire(**)	2 599	4 068	56,5%
Impôt sur les Sociétés	5 831	5 257	-9,8%
Investissement	61 286	66 063	7,8%
Dettes de Financement	265 962	279 242	5,0%
Capacité d'Autofinancement	45 504	46 673	2,6%
Fonds Propres	541 355	583 950	7,9%
Total du bilan	1 432 767	1 501 229	4,8%

(*) Hors dotations d'exploitation

(**) Hors CNSS et CMR

(***) Les données de 2017 actualisés suite aux comptes définitifs de TMSA et APDN

**PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS
DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS (HORS CDG)**

REALISATIONS 2017 - 2018

(En Millions de DH)

INDICATEURS	2017	2018	VARIATION 2018 / 2017
Chiffre d'Affaires	217 919	231 707	6,3%
Charges d'Exploitation (*)	186 325	198 149	6,3%
dont Charges de Personnel	32 291	33 238	2,9%
Valeur Ajoutée (***)	71 219	74 605	4,8%
Résultat d'Exploitation Bénéficiaire (**)	20 154	24 960	23,8%
Résultat d'Exploitation déficitaire(**)	4 317	5 660	31,1%
Résultat Courant bénéficiaire(**)	18 005	18 873	4,8%
Résultat Courant déficitaire(**)	4 615	5 671	22,9%
Résultat Net bénéficiaire(**)	13 608	14 313	5,2%
Résultat Net déficitaire(**)	2 599	2 991	15,1%
Impôt sur les Sociétés	5 078	4 589	-9,6%
Investissement	56 786	63 485	11,8%
Dettes de Financement	265 962	279 242	5,0%
Capacité d'Autofinancement	40 347	43 682	8,3%
Fonds Propres	519 383	563 744	8,5%
Total du bilan	1 198 050	1 250 175	4,4%

(*) Hors dotations d'exploitation

(**) Hors CNSS et CMR

(***) Les données de 2017 actualisés suite aux comptes définitifs de TMSA et APDN

**TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP : PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DES FINANCES 2019
ET REALISATIONS AU TITRE DES LOIS DES FINANCES 2018 ET 2019 (EN MDH) (1/5)**

EEP	Réalizations à fin 2018	Prévisions de 2019				Réalizations au 30 juin 2019			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
AASLM	260,0	232,0	10,0	-	242,0	-	10,0	-	10,0
AAVBR	83,0	350,0	-	-	350,0	250,0	-	-	250,0
ABHs	198,7	140,0	166,8	-	306,8	-	49,3	-	49,3
ADA	107,5	73,1	66,0	-	139,1	38,0	32,8	-	70,8
ADD	60,0	35,0	44,0	-	79,0	-	-	-	-
ADER Fes	-	1,0	-	-	1,0	1,0	-	-	1,0
ADS	50,0	9,0	100,0	-	109,0	9,0	50,0	-	59,0
ALEM	255,0	200,0	-	-	200,0	-	-	-	-
AMCAM	12,4	-	3,8	-	3,8	-	3,8	-	3,8
AMDIE	-	248,5	56,0	-	304,5	-	-	-	-
AMDL	29,0	68,4	36,0	-	104,4	6,0	12,0	-	18,0
AMEE	63,0	25,0	38,0	-	63,0	-	19,0	-	19,0
AMSSNUR	35,0	10,0	30,0	-	40,0	10,0	30,0	-	40,0
ANAPEC	161,2	8,0	226,0	-	234,0	8,0	109,6	-	117,6
ANBMR	-	2,0	4,2	-	6,2	-	4,2	-	4,2
ANDA	35,4	15,0	18,6	-	33,6	7,5	9,3	-	16,8
ANDZOA	152,8	112,0	65,5	-	177,5	92,0	37,4	-	129,4
ANLCA	157,5	324,0	50,0	-	374,0	-	-	-	-
ANPMA	8,0	5,0	5,0	-	10,0	-	-	-	-
ANPME	-	127,8	-	-	127,8	-	-	-	-
ANRE	6,0	10,0	20,0	-	30,0	10,0	20,0	-	30,0
APDN	190,0	180,0	-	-	180,0	180,0	-	-	180,0
APDN & APDO & APDS		170,0	-	-	170,0	-	-	-	-
APDO	130,5	80,0	-	-	80,0	80,0	-	-	80,0

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP : PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DES FINANCES 2019
ET REALISATIONS AU TITRE DES LOIS DES FINANCES 2018 ET 2019 (EN MDH) (2/5)

EEP	Réalizations à fin 2018	Prévisions de 2019				Réalizations au 30 juin 2019			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
APDS	251,0	320,0	-	-	320,0	310,0	-	-	310,0
Archives du Maroc	9,0	3,0	9,0	-	12,0	-	4,5	-	4,5
AREFs	9 812,0	3 961,2	8 852,0	-	12 813,2	4,0	5 439,2	-	5 443,2
AREP GUELMIM-OUED NOUN	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AU AGADIR	23,0	7,0	23,5	-	30,5	-	5,9	-	5,9
AU BENI MELLAL	19,0	7,0	20,0	-	27,0	-	4,9	-	4,9
AU BERRECHID-BENSLIMANE	10,0	4,0	10,0	-	14,0	-	2,7	-	2,7
AU CASABLANCA	54,0	4,0	50,0	-	54,0	-	-	-	-
AU EL JADIDA	15,0	4,0	15,5	-	19,5	-	3,9	-	3,9
AU ERRACHIDIA	15,0	7,0	15,5	-	22,5	-	3,9	-	3,9
AU ESSAOUIRA	14,0	4,0	14,5	-	18,5	-	3,7	-	3,7
AU FES	28,0	4,0	30,0	-	34,0	-	7,5	-	7,5
AU GUELMIM OUED NOUN	14,0	4,0	14,5	-	18,5	-	3,7	-	3,7
AU KELA SRAGHNA	14,0	4,0	14,5	-	18,5	-	3,7	-	3,7
AU KENITRA	20,0	7,0	20,5	-	27,5	-	13,2	-	13,2
AU KHEMISSSET	14,0	6,0	14,5	-	20,5	-	3,7	-	3,7
AU KHENIFRA	14,0	6,0	14,5	-	20,5	-	3,7	-	3,7
AU LAAYOUNE	19,0	7,0	19,5	-	26,5	-	4,9	-	4,9
AU LARACHE	10,0	4,0	10,5	-	14,5	-	2,7	-	2,7
AU MARRAKECH	14,0	6,0	28,5	-	34,5	-	7,2	-	7,2
AU MEKNES	21,0	7,0	21,5	-	28,5	-	5,4	-	5,4
AU NADOR	16,0	6,0	16,5	-	22,5	-	4,2	-	4,2
AU OUARZAZATE	15,0	4,0	15,5	-	19,5	-	3,9	-	3,9
AU OUED EDDAHAB AOUSSERD	16,0	7,0	16,5	-	23,5	-	4,2	-	4,2
AU OUJDA	14,0	6,0	20,0	-	26,0	-	5,0	-	5,0

**TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP : PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DES FINANCES 2019
ET REALISATIONS AU TITRE DES LOIS DES FINANCES 2018 ET 2019 (EN MDH) (3/5)**

EEP	Réalizations à fin 2018	Prévisions de 2019				Réalizations au 30 juin 2019			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
AU RABAT-SALE	21,0	4,0	28,5	-	32,5	-	7,2	-	7,2
AU SAFI	17,0	4,0	17,5	-	21,5	-	4,4	-	4,4
AU SETTAT	17,0	4,0	17,5	-	21,5	-	8,4	-	8,4
AU SKHIRATE- TEMARA	13,0	6,0	13,5	-	19,5	-	3,4	-	3,4
AU TANGER	20,0	6,0	21,0	-	27,0	-	5,3	-	5,3
AU TAROUDANT	9,0	4,0	10,0	-	14,0	-	2,5	-	2,5
AU TAZA	24,0	4,0	20,5	-	24,5	-	11,2	-	11,2
AU TETOUAN	18,0	6,0	18,5	-	24,5	-	8,7	-	8,7
AU AL HOCEIMA	16,0	7,0	17,0	-	24,0	-	4,3	-	4,3
AUTRES AU	6,3	26,0	-	-	26,0	-	-	-	-
BNRM	36,0	7,0	36,0	-	43,0	-	-	-	-
CADETAF	-	1,0	-	-	1,0	-	-	-	-
Casablanca Aménagement	53,5	0,5	-	-	0,5	-	-	-	-
CCG	260,0	340,0	-	-	340,0	-	-	-	-
CCIS	22,1	-	24,8	-	24,8	-	22,3	-	22,3
CCM	64,2	5,2	59,0	-	64,2	2,6	29,5	-	32,1
CDM	80,2	-	72,6	-	72,6	-	72,6	-	72,6
CFR	1 470,0	1 130,0	-	-	1 130,0	490,0	-	-	490,0
CHU Med VI Marrakech	470,0	20,0	450,0	-	470,0	-	-	-	-
CHU Med VI Oujda	227,0	20,0	212,0	-	232,0	-	-	-	-
Chambres d'Agriculture	155,3	100,0	86,0	-	186,0	23,0	30,1	-	53,1
Chambres d'Artisanat & FED	22,7	7,2	23,8	-	31,0	7,2	23,8	-	31,0
Chambres Pêches Maritimes	4,2	6,0	5,0	-	11,0	-	4,0	-	4,0
CHU IBN ROCHD	650,0	50,0	550,0	-	600,0	-	-	-	-
CHU IBN SINA	900,0	50,0	800,0	-	850,0	-	-	-	-

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP : PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DES FINANCES 2019
ET REALISATIONS AU TITRE DES LOIS DES FINANCES 2018 ET 2019 (EN MDH) (4/5)

EEP	Réalizations à fin 2018	Prévisions de 2019				Réalizations au 30 juin 2019			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
CHU HASSAN II Fès	390,0	20,0	370,0	-	390,0	-	-	-	-
CIH	132,6								
CNESTEN	134,7	47,0	87,7	-	134,7	-	43,8	-	43,8
CNRST	98,5	15,8	30,0	-	45,8	-	-	-	-
COTEF	1,0	-	1,0	-	1,0	-	1,0	-	1,0
EHTP	43,5	22,1	28,5	-	50,6	-	-	-	-
ENAM	83,5	22,0	74,0	-	96,0	15,9	38,5	-	54,4
ENSA	35,0	5,0	30,0	-	35,0	5,0	30,0	-	35,0
ENSMR	84,3	5,6	78,6	-	84,3	-	39,3	-	39,3
ENTRAIDE NATIONALE	384,4	20,4	364,0	-	384,4	-	182,0	-	182,0
FHII	-	180,0	-	-	180,0	-	-	-	-
IAV HASSAN II	216,0	63,0	232,0	-	295,0	-	109,3	-	109,3
IMANOR	9,0	-	9,0	-	9,0	-	4,5	-	4,5
INRA	304,8	143,0	211,0	-	354,0	40,0	54,0	-	94,0
INRH	210,3	58,1	83,2	-	141,2	8,1	20,8	-	28,9
IPM	42,0	10,0	32,0	-	42,0	-	32,0	-	32,0
IPSM	10,6	5,0	10,0	-	15,0	2,5	4,5	-	7,0
ISCAE	37,5	-	37,5	-	37,5	-	18,8	-	18,8
ISM	30,0	-	30,0	-	30,0	-	30,0	-	30,0
MAP	228,6	6,3	206,0	-	212,3	3,1	103,0	-	106,1
MDA	86,5	93,5	-	-	93,5	-	-	-	-
Nador West Med	400,0	320,0	-	-	320,0	-	-	-	-
ODCO	56,0	-	36,0	-	36,0	-	-	-	-
OFPPT	10,0	10,0	-	-	10,0	-	-	-	-

**TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP : PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DES FINANCES 2019
ET REALISATIONS AU TITRE DES LOIS DES FINANCES 2018 ET 2019 (EN MDH) (5/5)**

EEP	Réalizations à fin 2018	Prévisions de 2019				Réalizations au 30 juin 2019			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
OMPIC		3,5	-	-	3,5	-	-	-	-
ONCA	388,0	141,0	355,0	-	496,0	70,0	88,8	-	158,8
ONCF	990,2	-	-	792,7	792,7	-	-	497,0	497,0
ONEE	459,8	549,8	-	-	549,8	215,5	-	-	215,5
ONMT	300,0	300,0	-	-	300,0	-	-	-	-
ONOUSC	2 302,0	80,0	2 209,0	-	2 289,0	40,0	1 579,9	-	1 619,9
ONP	99,4	50,3	20,0	-	70,3	0,3	20,0	-	20,3
ONSSA	822,8	500,0	540,0	-	1 040,0	245,4	256,3	-	501,7
ORMVAs	1 957,2	2 322,4	140,0	-	2 462,4	997,3	63,0	-	1 060,3
SAZ	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-
SEFERIF	6,3	-	-	6,3	6,3	-	-	6,3	6,3
SFDA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SMIT	82,2	164,7	-	-	164,7	-	-	-	-
SNED	5,0	-	5,0	-	5,0	-	5,0	-	5,0
SNRT	1 167,0	-	817,0	300,0	1 117,0	-	410,5	150,0	560,5
SODEA	9,7				-				-
SOGETA	50,0	-	30,1	-	30,1	-	30,1	-	30,1
SONARGES	57,0	30,0	-	-	30,0	30,0	-	-	30,0
SOREAD	85,0	-	20,0	65,0	85,0	-	20,0	65,0	85,0
STAREO	5,7	-	13,9	-	13,9	-	13,9	-	13,9
Sté Rabat Aménagement	95,0	243,0	-	-	243,0	50,0	-	-	50,0
TNMV	15,6	1,0	16,0	-	17,0	-	8,0	-	8,0
Universités et Etab. d'enseign. sup.	1 839,7	1 102,8	1 180,9	-	2 283,7	105,9	312,8	-	418,7
TOTAUX	30 791,6	15 168,0	19 987,5	1 164,0	36 319,5	3 357,3	9 686,5	718,3	13 762,1

**RECETTES DES PRINCIPALES TAXES PARAFISCALES PERCUES
PAR LES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS 2016-2018**

EP	Taxe parafiscale (en MDH)	2016	2017	2018
AMMC	Taxe Parafiscale	8,7	10,8	8,0
ANPME	Taxe Parafiscale à l'Importation (Plafond)	38,3	38,3	38,3
EACCE	Taxe Parafiscale à l'Importation (Plafond)	98,1	109,0	106,6
MDA	Taxe Parafiscale à l'Importation (Plafond)	24,2	25,5	25,5
AMDIE (ex-CMPE)	Taxe Parafiscale à l'Importation (Plafond)	63,9	63,9	63,9
	Solde affecté par le Conseil d'Administration de l'Agence	150,0		150,6
CC	Amendes de Transport (AMT)	1,0	0,8	0,2
CCIS	Décime Additionnel de la Taxe Professionnelle	145,0	145,0	145,0
CAR	Décime Additionnel de la Taxe Professionnelle	75,7	85,0	89,1
CPM	Décime Additionnel de la Taxe Professionnelle	14,7	21,4	3,5
ANSR (ex-CNPAC)	Taxe des Assurés	93,3	102,4	103,7
	Assurances	30,5	35,5	25,1
	Carburant	2,3	3,0	3,4
	Automobile	13,6	17,7	18,1
	Centres de Visite Technique	19,5	25,6	25,3
	Auto-écoles	-	-	-
	Total	159,2	184,2	175,5
EN	Taxe pour la Promotion des Apprentis dans le Secteur du Tapis	0,3	0,2	0,4
	Surtaxe d'Abattage	7,3	11,9	6,8
	Prélèvement sur le Pari Mutuel Urbain Marocain	62,5	115,7	121,4
	Total	70,1	127,8	128,6
INRH	Taxes de Recherche Halieutique et d'Affrètement	13,6	13,6	15,6
ODCO	Taxe de Développement Coopératif	1,0	1,0	1,0
OFPPT	Taxe sur la Formation Professionnelle	2 214,8	2 319,7	2 406,6
ONICL	Taxe de Commercialisation des Céréales et Légumineuses et Taxe de Commercialisation et de Stockage des Orges	92,7	155,3	63,8
ONMT	Taxe Aérienne	350,0	380,0	400,0
	Taxe de Promotion Touristique (TPT)	126,0	135,0	133,0
	Total	476,0	515,0	533,0
ONP	Taxe sur le Poisson Pélagique et Taxe de Recherche Halieutique et d'Affrètement	268,0	284,8	305,0
SNRT	Taxe pour la Promotion du Paysage Audiovisuel National (TPPAN)	274,3	279,0	260,0
	Total général	4 189,2	4 380,1	4 519,8

PRODUITS PROVENANT DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS AU PROFIT DU BGE :

DESIGNATION DES RECETTES	LF 2018 (Réalizations)	LF 2019		Prévisions PLF 2020
		Prévisions	Réalizations juin	
Produits à provenir d'organismes financiers				
Produits à provenir de Bank Al-Maghrib	565,2	612,0	636,0	765,0
Produits à provenir de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	-	100,0	-	100,0
Dividendes à Provenir du Crédit Agricole du Maroc (CAM)	-	100,0	-	PM
Produits à Provenir du Fonds d'Equipement Communal (FEC)	-	100,0	-	100,0
Produits à provenir de l'Office des Changes (OC)	129,0	150,0	50,0	130,0
Dividendes à provenir de la Société Centrale de Réassurance (SCR)	262,0	100,0	-	80,0
Produits des monopoles, parts de bénéfices et contributions des établissements publics				
Produits à provenir de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)	3 000,0	3 000,0	750,0	3 180,0
Produits à provenir de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)	245,6	300,0	150,0	250,0
Produits à provenir de l'Office National des Aéroports (ONDA)	250,0	400,0	200,0	554,0
Produits à provenir de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	-	150,0	70,0	100,0
Produits à provenir de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC)	26,0	26,0	23,0	25,0
Produits à provenir de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)	5,0	15,0	15,0	15,0
Produits à provenir de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)	8,0	10,0	10,0	13,0
Produits à Provenir de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)	150,0	30,0	10,0	PM
Produits à Provenir de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANSR ex. CNPAC)	60,0	60,0	60,0	PM
Produits à provenir de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL)	55,0	60,0	-	60,0
Produits à Provenir de la Centrale d'Achat et de Développement de la Région Minière de Tafilalet et de Figuig (CADETAF)	-	5,0	-	5,0
Produits à provenir du Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca (LOARC)	-	2,0	2,0	2,0
Produits à provenir de l'Office National des pêches (ONP)	-	-	-	10,0
Dividendes à provenir des sociétés à participation publique				
Dividendes à provenir de l'OCP SA	2 000,0	2 500,0	1 000,0	3 600,0
Dividendes à provenir du Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)	300,0	250,0	-	206,0
Dividendes à provenir de Barid Al-Maghrib (BAM)	150,0	170,0	-	170,0
Dividendes à provenir de la Société Nationale du Transport et de la Logistique (SNTL)	-	40,0	-	35,0
Dividendes à Provenir de la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC)	20,0	25,0	-	25,0
Dividendes à Provenir de la Société de Productions Biologiques, Pharmaceutiques et Vétérinaires (BIOPHARMA)	4,0	-	-	2,0
Dividendes à provenir de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA)	3,7	5,0	-	14,0
Dividendes à provenir des participations financières de l'Etat dans diverses sociétés	1 853,1	1 850,0	1 532,0	1 478,0
Redevances pour l'occupation du domaine public et autres produits				
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant des Opérateurs exploitant les réseaux publics de télécommunications	-	120,0	-	PM
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	100,0	100,0	-	110,0
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Office National des Aéroports (ONDA)	120,0	110,0	50,0	120,0
Produits divers	28,9	1 060,0	15,9	1 060,0
TOTAL	9 335,6	11 450,0	4 573,9	12 209,0
Produits de cession des participations de l'Etat	-	5 000,0	3 349,0	3 000,0
TOTAL GENERAL	9 335,6	16 450,0	7 922,9	15 209,0

INVESTISSEMENT DES EEP PAR SECTEUR (EN MDH) (1/2)

SECTEUR	EEP	Réalisations 2018	Prévisions 2019 (Actualisées*)	Prévisions 2020
INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT	CFR	3 783	4 740	4 000
	RAM GROUPE	1 721	8 156	3 070
	ONCF	5 232	4 285	2 931
	NWM	499	2 371	2 412
	ADM	397	982	1 847
	ONDA	1 149	1 048	1 765
	TMSA	1 608	2 789	1 395
	ANP	1 419	1 293	1 368
	CASA TRANSPORTS	2 856	3 229	1 178
	AUTRES EEP	567	1 528	903
	TOTAL	19 230	30 422	20 868
AGRICULTURE ET PECHE MARITIME	ORMVAs	2 128	2 238	2 160
	ANCFCC	1 000	1 912	1 639
	ONSSA	437	500	560
	ANDZOA	114	90	184
	ONCA	69	134	177
	SOREC	117	148	169
	ONP	145	106	140
	SOSIPO	70	18	129
	AUTRES EEP	145	173	190
	TOTAL	4 224	5 318	5 349
HABITAT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	GROUPE HAO	5 100	4 703	5 200
	ALEM	803	1 397	1 367
	CASA AMENAGEMENT	900	1 117	1 173
	AAVBR	700	1 115	1 147
	SRRA	2 711	1 172	909
	IDMAJ SAKAN	604	897	735
	AGENCES URBAINES	479	501	500
	AASLM	150	364	364
	AUTRES EEP	1 244	729	688
	TOTAL	12 691	11 995	12 082
ENERGIE, MINES, EAU ET ENVIRONNEMENT	GROUPE OCP	10 700	20 517	27 965
	ONEE	8 662	9 500	10 300
	REGIES DISTRIBUTION	1 611	2 679	2 635
	MASEN	180	600	600
	ABHs	415	582	556
	ONHYM	72	426	267
	AUTRES EEP	74	96	96
TOTAL	21 714	34 399	42 418	

INVESTISSEMENT DES EEP PAR SECTEUR (EN MDH) (2/2)

SECTEUR	EEP	Réalisations 2018	Prévisions 2019 (Actualisées*)	Prévisions 2020
FINANCES	CDG GROUPE	2 578	6 693	6 201
	CAM	202	515	603
	OC	12	137	27
	CCG	7	13	15
	FEC	4	6	11
	FDSHII	2	2	2
	TOTAL	2 804	7 366	6 860
SOCIAL, SANTE EDUCATION ET FORMATION	AREFs	2 348	3 235	4 300
	OFPPT	230	460	2 000
	UNIVERSITES	690	926	1 855
	CHUs	298	521	525
	CNSS	64	159	160
	INRA	103	192	147
	ANAM	1	32	90
	MAP	16	90	90
	ONOUSC	74	168	85
	INRH	73	77	61
	EN	47	50	50
	IAV	19	52	50
	CMR	11	36	40
	ANAPEC	58	6	35
	CNRST	16	35	30
	ENAM	21	19	22
	CCM	7	17	20
	BNRM	3	17	18
	EHTP	7	16	16
	AUTRES EEP	41	108	71
TOTAL	4 129	6 216	9 664	
TOURISME ET ARTISANAT	ONMT	200	720	950
	ITHMAR CAPITAL	11	1 037	460
	SMIT	119	267	291
	MDA	14	124	120
	TOTAL	344	2 148	1 821
AUTRES	AMDIE	260	469	725
	BAM	88	253	333
	ANLCA	214	330	318
	AMDL	9	71	295
	SNRT	251	270	270
	AMSSNUR	4	11	75
	SOREAD	50	50	50
	AUTRES EEP	52	310	66
	TOTAL	926	1 764	2 133
TOTAL GLOBAL	66 063	99 628	101 195	

* Après approbation des budgets

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE SOCIÉTÉ NATIONALE
DES AUTOROUTES DU MAROCمجموعة الشركة الوطنية للطرق
السيارة بالمغرب

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	ADM (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	15 715,6	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	12/06/1989			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE	شركة تابعة عامة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES AUTOROUTES	تجهيز واستغلال البنية التحتية للنقل عبر الطريق السيارة		نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	MARCHAND	القطاع التجاري		الفئة المتجانسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	99%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	68%	المباشرة	
	INDIRECTE	31%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe ADM (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية
المجمعة للشركة الوطنية للطرق السيارة بالمغرب

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif (du groupe)	562	575	580	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	223	199	223	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 495	1 520	1 190	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	4 375	3 423	3 511	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 113	2 124	2 553	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	10	24	27	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	-602	200	242	الناتج الصافي
CAF	-255	256	589	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	76 413	74 824	74 044	مجموع الأصول
Fonds propres	22 735	22 881	22 881	الأموال الذاتية
Dettes de financement	38 926	38 421	36 978	ديون التمويل
Investissements (paiements)	1 690	623	397	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

	Nombre de réunions		عدد الدورات		
Conseil d'administration	5	3	4		مجلس الإدارة
Comité d'audit	3	4	2		لجنة التدقيق
Comité investissement et stratégie	5	5	3		لجنة الاستثمار والاستراتيجية
Comité de gouvernance	3	2			لجنة الحكامة

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018

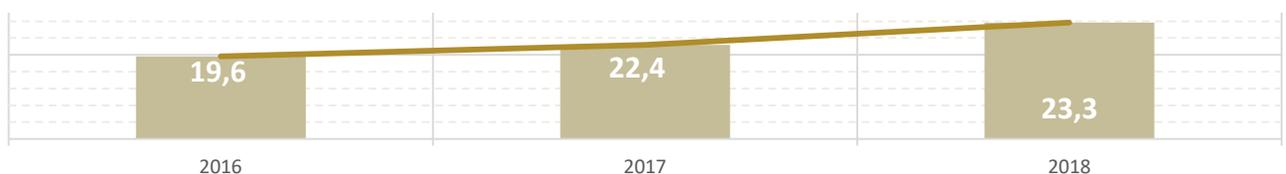
Comptes certifiés	2016	الحسابات المصادق عليها
	2017	
	2018	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Trafic autoroutier véhicules (1 000 000 km)

حركة المرور على الطريق السيارة (1 000 000 كلم)



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE AGENCE NATIONALE
DES PORTS

مجموعة الوكالة الوطنية للموانئ

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	ANP (MAISON MERE)		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	4 062,8	مليون درهم
DATE DE CREATION	01/12/2006		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT ET MAINTENANCE DES PORTS ET REGULATION DE L'ACTIVITE PORTUAIRE	تطوير وصيانة الموانئ وتقنين النشاط المينائي	نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	NON MARCHAND	القطاع غير التجاري	الفئة المتجانسة

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe ANP (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية
المجمعة للوكالة الوطنية للموانئ

(*) Consolidés selon la norme marocaine

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
				En Millions de Dhs
Effectif (du groupe)	2 435	2 452	2 416	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	289	321	326	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 110	1 289	1 442	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	1 853	1 882	1 971	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 248	1 109	1 175	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	97	72	84	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	231	151	171	الناتج الصافي
CAF	549	369	425	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	8 911	10 843	11 478	مجموع الأصول
Fonds propres	3 848	4 365	4 661	الأموال الذاتية
Dettes de financement	1 825	2 853	2 754	ديون التمويل
Investissements (paiements)	1 532	1 231	1 419	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (MAISON MERE)

الحكامة

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

	Nombre de réunions		عدد الدورات	
Conseil d'administration	2	2	2	مجلس الإدارة
Comité d'audit	1	3	3	لجنة التدقيق
Comité investissement et stratégie	1	4	2	لجنة الاستثمار والاستراتيجية

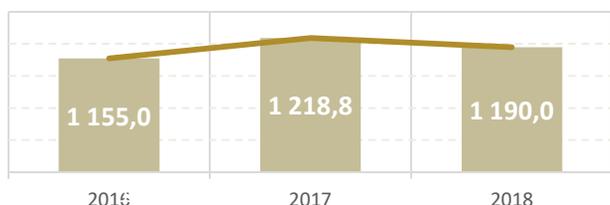
■ 2016 ■ 2017 ■ 2018

Comptes certifiés	2016	الحسابات المصادق عليها
	2017	
	2018	

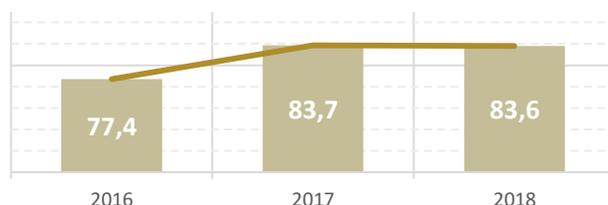
Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Conteneurs (hors TMSA y/c privé) en 1 000 EVP



Trafic global (hors TMSA) (Millions T)



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE POSTE MAROC



مجموعة بريد المغرب

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	BAM (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	1 191,4	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	07/08/1997			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT		شركة الدولة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	COURRIER / MESSAGERIE / POSTE DIGITALE / SERVICES FINANCIERS		البريد والارساليات والبريد الرقمي والخدمات المالية	نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES		المؤسسات المالية العمومية	الفئة المتجانسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe POSTE MAROC (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية
المجموعة لبريد المغرب

(*) Consolidés selon la norme marocaine

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif (du groupe)	8 879	8 922	9 088	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	1 151	1 239	1 285	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 516	1 594	2 776	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	2 456	2 549	2 732	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 196	1 199	1 251	القيمة المضافة
Résultat Net part du groupe	275	291	231	النتائج الصافي
Total actif	59 149	62 848	67 372	مجموع الأصول
Fonds propres	2 616	2 758	2 816	الأموال الذاتية
Dettes de financement	366	668	660	ديون التمويل
Investissements (paiements)	84	93	88	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (MAISON MERE)

الحكامة

Nombre de réunions

عدد الدورات

Conseil d'administration

2

2

2

مجلس الإدارة

Comité d'audit

2

2

2

لجنة التدقيق

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018

المصادقة على الحسابات

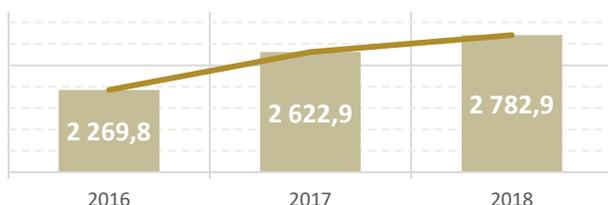
Certification des comptes

Comptes
certifiés2016
2017
2018الحسابات
المصادق عليها

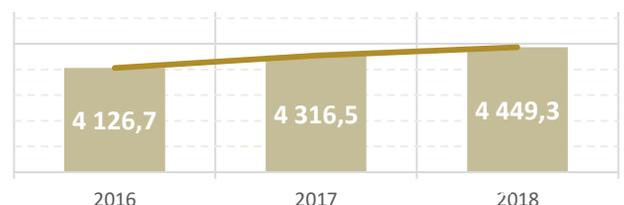
Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Nombre de comptes CCP (1000)



Nombre de comptes CEN (1000)



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE CREDIT AGRICOLE
DU MAROC

مجموعة القرض الفلاحي للمغرب

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	CAM (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	4 227,7	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/06/2004			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE	شركة تابعة عامة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	BANCAIRE	مؤسسة بنكية		نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES	المؤسسات المالية العمومية		الفئة المتجانسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	87%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	75%	المباشرة	
	INDIRECTE	12%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe CAM (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية
المجموعة للقرض الفلاحي للمغرب

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif (du groupe)	3 787	3 864	3 931	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	1 085	1 103	1 147	تكاليف المستخدمين
PNB	3 694	3 929	3 970	الناتج البنكي الصافي
Valeur ajoutée	4 779	5 032	5 117	القيمة المضافة
Résultat Net part du groupe	525	575	626	الناتج الصافي
Total actif	91 276	97 451	107 290	مجموع الأصول
Fonds propres	8 645	9 924	10 644	الأموال الذاتية
Dettes de financement	7 300	8 019	12 358	ديون التمويل

Gouvernance (MAISON MERE)

الحكامة

Nombre de réunions

عدد الدورات

	2016	2017	2018
Conseil de surveillance	3	3	2
Comité d'audit	4	5	4
Comité des risques	3	3	3
Comité des investissements	1	5	2
Comité de nomination et de rémunération	1		

مجلس الرقابة
لجنة التدقيق
لجنة المخاطر
لجنة الاستثمارات
لجنة التعيينات والتعويضات

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2016	2017	2018	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Investissements (paiements en Millions de Dhs)

الاستثمارات (الأداءات بملايين الدراهم)



FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE CAISSE DE DEPOT
ET DE GESTION

مجموعة صندوق الایداع والتدبير

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	CDG (MAISON MERE)		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	12 304,8	مليون درهم
DATE DE CREATION	10/02/1959		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	BANCAIRE	مؤسسة بنكية	نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES	المؤسسات المالية العمومية	الفئة المتجانسة

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe CDG (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية
المجموعة لمجموعة صندوق الایداع والتدبير

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif (du groupe)	5 911	6 264	6 469	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	1 814	1 982	2 107	تكاليف المستخدمين
PNB	5 294	6 805	4 556	الناتج البنكي الصافي
Résultat Net part du groupe	672	87	-1 077	الناتج الصافي
Total actif	220 181	234 717	251 054	مجموع الأصول
Fonds propres	22 355	21 973	20 206	الأموال الذاتية

Gouvernance (CDG – Maison Mère)

الحكامة

Nombre de réunions

عدد الدورات

	2016	2017	2018	
Commission de surveillance	4	4	4	لجنة المراقبة
Comité d'audit	4	4	5	لجنة التدقيق
Comité des risques	5			لجنة المخاطر
Comité des investissements	1	1		لجنة الاستثمارات

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

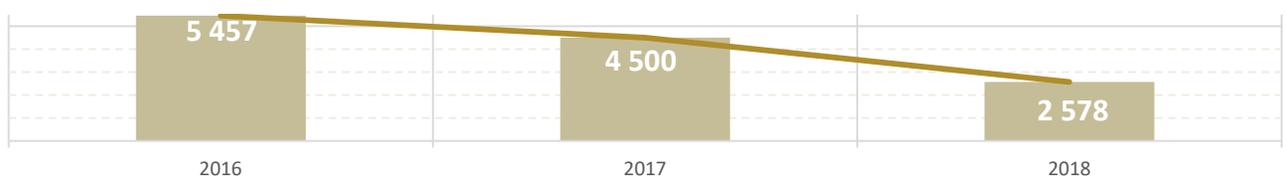
Comptes certifiés	2016	2017	2018	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité (consolidé)

مؤشرات النشاط (مجموعة)

Investissements (paiements en Millions de Dhs)

الاستثمارات (الأداءات بملايين الدراهم)



FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

CAISSE MAROCAINE DES
RETRAITES

الصندوق المغربي للتقاعد

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	CMR		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	12,1	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	20/11/1996		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DES RETRAITES DU SECTEUR PUBLIC	تدبير أنظمة معاشات القطاع العام	نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	ORGANISMES SOCIAUX	المؤسسات الاجتماعية العمومية	الفئة المتجانسة

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif	418	422	425	عدد المستخدمين
Charges de personnel	106	115	119	تكاليف المستخدمين
Cotisations et contributions	22 830	26 113	27 854	الاشتراكات والمساهمات
Pensions et prestations	29 041	33 558	36 114	المعاشات والخدمات
Solde technique	-6 211	-7 445	- 8 260	الناتج التقني
Fonds propres	84 061	81 817	78 573	الأموال الذاتية
Total actif	86 856	84 567	82 067	مجموع الأصول
Investissements (paiements)	22	13	11	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكامة

	Nombre de réunions			عدد الدورات
Conseil d'administration	1	4	2	مجلس الإدارة
Comité d'audit et des risques	1	3	2	لجنة التدقيق والمخاطر
Comité permanent de gouvernance et de suivi	6	13	11	اللجنة الدائمة للحكامة والتتبع
Comité d'allocations d'actifs	4	3	4	لجنة تحصيل الأصول

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2016	2017	2018	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

CAISSE NATIONALE DE
SECURITE SOCIALEالصندوق الوطني
للضمان الاجتماعي

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	CNSS		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	-	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	27/07/1972		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DE LA SECURITE SOCIALE	تدبير نظام الضمان الاجتماعي	نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	ORGANISMES SOCIAUX	المؤسسات الاجتماعية العمومية	الفئة المتجانسة

Indicateurs économiques et financiers المؤشرات الاقتصادية والمالية

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016 *	2017 *	2018	مؤشرات
Effectif	4 237	4 230	4 070	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 255	1 235	1 241	تكاليف المستخدمين
Régime Général النظام العام				
Cotisations et contributions	20 200	23 582	25 112	الاشتراكات والمساهمات
Pensions et prestations	15 600	21 392	18 064	المعاشات والخدمات
Solde technique	4 600	2 190	7 048	الناتج التقني
Fonds propres	49 538	52 702	60 827	الأموال الذاتية
Total actif	78 280	78 677	86 851	مجموع الأصول
Assurance Maladie Obligatoire التأمين الاجباري عن المرض				
Cotisations et contributions	6 200	6 521	7 290	الاشتراكات والمساهمات
Pensions et prestations	3 000	3 637	4 088	المعاشات والخدمات
Solde technique	3 200	2 884	3 202	الناتج التقني
Fonds propres	22 366	25 230	29 047	الأموال الذاتية
Total actif	24 417	27 547	31 477	مجموع الأصول
Investissement (paiements)	34	23	64	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكمة

(*) Chiffres définitifs أرقام نهائية

	Nombre de réunions		عدد الدورات		
Conseil d'administration	4	5	2		مجلس الإدارة
Comité d'audit	4	2	1		لجنة التدقيق
	■ 2016	■ 2017	■ 2018		

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

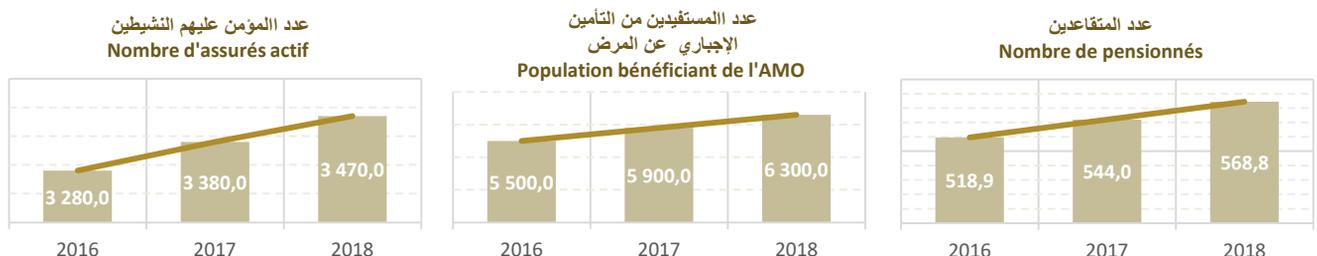
Comptes certifiés	2016	2017	2018	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Mille unités

ألف وحدة



FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE AL OMRANE



مجموعة العمران

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	HAO (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	2 104,0	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	15/12/2004			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT		شركة الدولة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	AMENAGEMENT ET HABITAT		التجهيز والسكن	نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	MARCHAND		القطاع التجاري	الفئة المتجانسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe AL OMRANE (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية المجمعة لمجموعة العمران

(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif (du groupe)	1 246	1 075	1 084	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	514	541	492	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	4 321	4 686	4 290	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	5 327	5 048	5 021	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 374	951	896	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	233	169	334	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	583	254	422	الناتج الصافي
CAF	727	252	754	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	51 186	53 636	56 220	مجموع الأصول
Fonds propres	5 654	5 615	6 074	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 325	2 850	3 620	ديون التمويل
Investissement (paiements)	5 875	5 224	5 100	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance HAO (MAISON MERE)

الحكامة

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

	Nombre de réunions			عدد الدورات		
Conseil de surveillance	1	1	2	مجلس الرقابة		
Comité d'audit	3	3	2	لجنة التدقيق		
Comité investissement	1			لجنة الاستثمارات		

Comptes certifiés	2016	2017	2018	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité Groupe AO Consolidé

مؤشرات النشاط



FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

ITHMAR AL MAWARID

ITHMAR
CAPITAL

إثمار الموارد

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ITHMAR AL MAWARID			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	3 000,0	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/11/2011			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT		شركة الدولة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	MULTISECTORIEL		متعدد القطاعات	نشاط المؤسسة
GRUPE HOMOGENE	MARCHAND		القطاع التجاري	الفئة المتجانسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	67%	المباشرة	
	INDIRECTE	33%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif	30	28	25	عدد المستخدمين
Charges de personnel	19	24	20	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	43	40	34	تكاليف الاستغلال
Valeur ajoutée	- 15	- 16	-14	القيمة المضافة
Résultat Net	- 40	- 43	-36	الناتج الصافي
CAF	- 36	- 39	-32	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	2 248	2 174	2 138	مجموع الأصول
Fonds propres	2 101	2 058	2 022	الأموال الذاتية

Gouvernance

الحكامة

Nombre de réunions

عدد الدورات

Conseil d'administration

Aucune réunion tenue depuis 2016

مجلس الإدارة

Comité d'audit et des risques

1

لجنة التدقيق والمخاطر

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés

2016
2017
2018

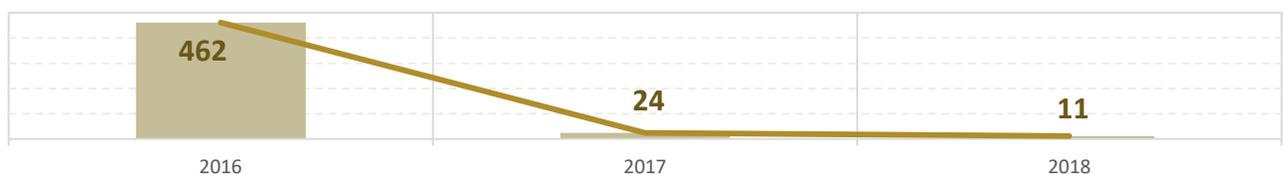
الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Investissements (paiements en Millions de Dhs)

الاستثمارات (الأداءات بملايين الدراهم)



FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

MOROCCAN AGENCY FOR
SUSTAINABLE ENERGY

masen
Moroccan Agency
for Solar Energy

الوكالة المغربية
للطاقة المستدامة

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	MASEN			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	2 250	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	18/03/2010			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT		شركة الدولة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE		إنتاج الطاقة الشمسية	نشاط المؤسسة
GRUPE HOMOGENE	MARCHAND		القطاع التجاري	الفئة المتجانسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	25%	المباشرة	
	INDIRECTE	75%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif	101	156	182	عدد المستخدمين
Charges de personnel	77	91	108	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	900	892	1 326	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	450	396	757	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	- 373	- 399	-458	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	4	28	6	الضريبة على الشركات
Résultat Net	- 130	- 289	-8	الناتج الصافي
CAF	- 91	- 126	-65	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	18 585	22 864	24 581	مجموع الأصول
Fonds propres	2 093	2 165	2 168	الأموال الذاتية
Dettes de financement	15 631	19 484	20 415	ديون التمويل

Gouvernance

الحكامة

	Nombre de réunions			عدد الدورات
Conseil d'administration	1	2	4	مجلس الإدارة
Comité d'audit	1	1		لجنة التدقيق
Comité des investissements	1			لجنة الاستثمارات

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

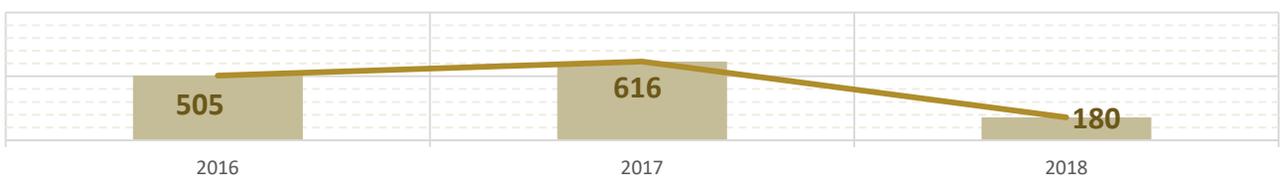
Comptes certifiés	2016	الحسابات المصادق عليها
	2017	
	2018	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Investissements (paiements en Millions de Dhs)

الاستثمارات (الأداءات بملايين الدراهم)



FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE OCP SA

المجمع الشريف
للفوسفات

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	OCP SA (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	8 287,5	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	07/08/1920			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE	شركة تابعة عامة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	EXPLOITATION DES MINES DE PHOSPHATES	استغلال مناجم الفوسفات		نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	MARCHAND	القطاع التجاري		الفئة المتجانسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	95%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	94%	المباشرة	
	INDIRECTE	1%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe OCP (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية
للمجمع الشريف للفوسفات المجمعة

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif (du groupe)	20 980	20 450	20 098	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	7 977	8 478	8 481	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	30 224	36 025	40 947	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	42 471	48 503	55 906	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	20 648	21 384	25 456	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	1 673	1 629	1 100	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	3 779	4 567	5 425	الناتج الصافي
Total actif	150 911	154 005	162 458	مجموع الأصول
Fonds propres	70 335	72 411	78 859	الأموال الذاتية
Dettes de financement	47 967	46 244	50 864	ديون التمويل
Investissement (paiements)	10 872	11 333	10 700	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

	Nombre de réunions			عدد الدورات
Conseil d'administration	1	1	2	مجلس الإدارة
Comité d'audit et des risques	2	3	3	لجنة التدقيق والمخاطر

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018

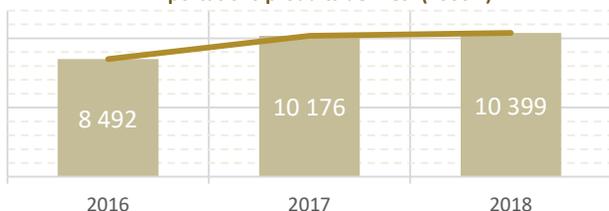
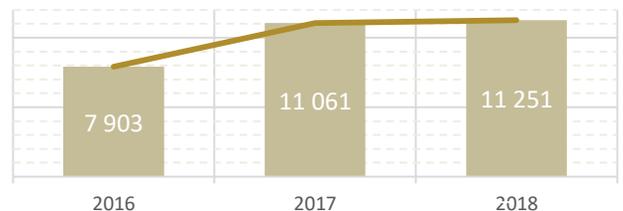
المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2016	2017	2018	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

صادرات المواد المصنعة (1000 طن)
Exportations produits derives (1000 T)صادرات الفوسفات الخام (1000 طن)
Exportations phosphate brut (1000 T)

FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE LA
PROMOTION DU TRAVAIL



مكتب التكوين المهني
وإنعاش الشغل

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	OFPPT			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	4 078,4	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/05/1974			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية		التصنيف القانوني
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	تنمية التكوين المهني		نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	NON MARCHAND	القطاع غير التجاري		الفئة المتجانسة

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif	8 027	7 731	7 943	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 671	1 690	1 689	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 695	2 576	2 345	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	2 662	2 793	2 675	رقم المعاملات
Valeur Ajoutée	2 640	1 907	2 022	القيمة المضافة
Investissement (paiements)	185	166	230	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكامة

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

	Nombre de réunions		عدد الدورات		
Conseil d'administration	3	1	2		مجلس الإدارة
Comité d'audit	2	2	1		لجنة التدقيق
Comité stratégie et investissement	1				لجنة الاستراتيجية والاستثمارات

Comptes certifiés	2016	2017	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

الطاقة الاستيعابية من المتدربين (100)
CAPACITE DE STAGIAIRES (100)



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE OFFICE NATIONAL
DES CHEMINS DE FERمجموعة المكتب الوطني
للسكك الحديدية

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	ONCF (MAISON MERE)		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	37 724,8	مليون درهم
DATE DE CREATION	05/08/1963		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	TRANSPORT FERROVIAIRE	النقل السككي	نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	MARCHAND	القطاع التجاري	الفئة المتجانسة

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe ONCF (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية
المجمعة للمكتب الوطني للسكك الحديدية

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif (du groupe)	11 099	10 927	11 359	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	1 329	1 330	1 382	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	3 660	3 632	3 660	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	4 539	4 624	4 449	رقم المعاملات
Valeur ajoutée (Activité Ferroviaire)	2 246	2 355	1 981	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	36	39	24	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	-515	-614	-1 149	النتائج الصافي
CAF (retraité Intérêts à la charge de l'Etat)	621	980	599	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	66 490	71 666	74 554	مجموع الأصول
Fonds propres	26 229	26 428	25 278	الأموال الذاتية
Dettes de financement	26 993	34 415	38 002	ديون التمويل
Investissements (paiements)	5 796	6 274	5 232	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (MAISON MERE)

الحكامة

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

	Nombre de réunions			عدد الدورات
Conseil d'administration	2	2	2	مجلس الإدارة
Comité d'audit	3	4	3	لجنة التدقيق والمخاطر
Comité stratégie et investissement	2	3	2	لجنة الاستثمارات

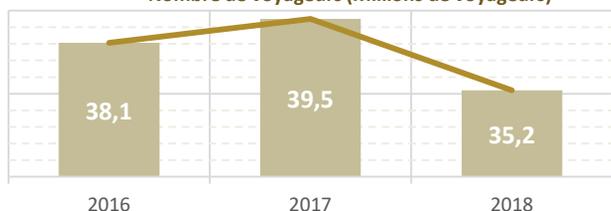
Comptes certifiés	2016	2017	2018	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

عدد المسافرين (ملايين)

Nombre de voyageurs (Millions de voyageurs)



حمولة البضائع المنقولة (ملايين الأطنان)

Tonnage marchandise transporté (Millions de Tonnes)



FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

OFFICE NATIONAL
DES AÉROPORTS

المكتب الوطني للمطارات

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ONDA		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	2 064,82	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	06/05/1982		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	GESTION DES AÉROPORTS	خدمات مرتبطة بالمطارات	نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	MARCHAND	القطاع التجاري	الفئة المتجانسة

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif	2 310	2 319	2 343	عدد المستخدمين
Charges de personnel	671	706	746	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 536	1 576	1 790	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	3 401	3 748	4 006	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 664	3 004	3 111	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	251	451	329	الضريبة على الشركات
Résultat Net	485	536	557	الناتج الصافي
CAF	1 367	1 579	1 578	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	12 797	13 022	13 233	مجموع الأصول
Fonds propres	5 128	5 178	5 232	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 987	4 443	4 791	ديون التمويل
Investissements (paiements)	1 351	1 322	1 149	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكامة

	Nombre de réunions			عدد الدورات		
Conseil d'administration	2	2	2			
Comité d'audit		10		5	4	
Comité stratégie et investissement	2	2	2			
Comité de gouvernance	1	2				

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018

Certification des comptes

المصادقة على الحسابات

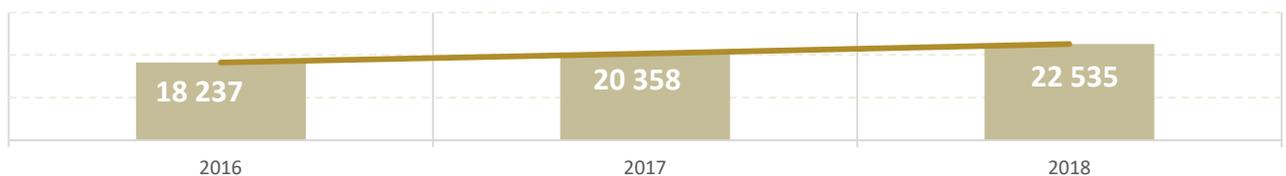
Comptes certifiés	2016	2017	2018	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

حركة الركاب (آلاف الركاب)

Mouvements Passagers (en milliers de passagers)



FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

OFFICE NATIONAL D'ELECTRICITE
ET DE L'EAU POTABLEالمكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potableالمكتب الوطني
للكهرباء والماء
الصالح للشرب

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ONEE		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	22 415,2	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	24/04/2012		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITÉ ET DE L'EAU POTABLE, ET GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE	إنتاج ونقل وتوزيع الكهرباء والماء الصالح للشرب، وتسيير مرفق التطهير السائل	نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	MARCHAND	القطاع التجاري	الفئة المتجانسة

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif	17 945	18 374	17 769	عدد المستخدمين
Charges de personnel	3 613	3 704	3 655	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	24 683	27 174	27 035	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	34 212	37 054	36 717	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	13 460	13 899	13 626	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	107	113	115	الضريبة على الشركات
Résultat Net	790	1 570	1 957	الناتج الصافي
CAF	8 828	8 074	8 856	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	126 600	129 337	132 246	مجموع الأصول
Fonds propres	19 092	21 681	23 443	الأموال الذاتية
Dettes de financement	57 534	58 250	58 361	ديون التمويل
Investissements (paiements)	10 213	6 610	8 662	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكامة

	Nombre de réunions		عدد الدورات	
Conseil d'administration	1			
Comité d'audit	3	3	3	
Comité stratégie et investissement	1	3	2	

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018

مجلس الإدارة
لجنة التدقيق
لجنة الاستراتيجية
والاستثمارات

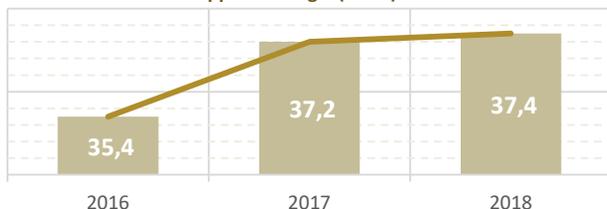
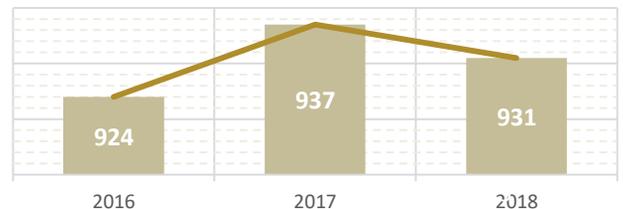
المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2016	2017	2018	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

الطاقة الكهربائية المنتجة (جيجاواط/الساعة)
Appel d'Énergie (GWH)مبيعات المياه (مليون متر مكعب)
Vente d'eau (MM3)

FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

OFFICE NATIONAL DES
HYDROCARBURES ET DES MINESالمكتب الوطني للهيدروكاربورات
والمعادن

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ONHYM		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	1 820,3	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	17/08/2005		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	RECHERCHE MINIÈRE ET D'HYDROCARBURES	التنقيب عن المعادن والهيدروكاربورات	نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	NON MARCHAND	القطاع غير التجاري	الفئة المتجانسة

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif	609	560	509	عدد المستخدمين
Charges de personnel	219	222	206	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	284	277	288	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	154	171	173	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	254	274	246	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	1	36	1	الضريبة على الشركات
Résultat Net	- 293	- 85	- 265	الناتج الصافي
CAF	- 227	122	- 65	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	2 561	2 459	2 133	مجموع الأصول
Fonds propres	2 002	1 917	1 652	الأموال الذاتية

Gouvernance

الحكامة

Nombre de réunions

عدد الدورات

Conseil d'administration

1 1

مجلس الإدارة

Comité d'audit et des risques

4 2

لجنة التدقيق والمخاطر

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

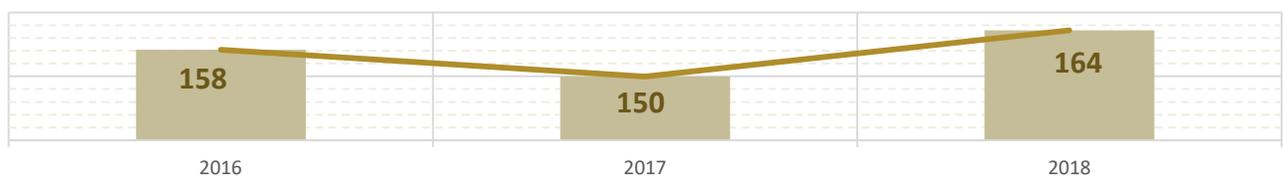
Comptes certifiés	2016	الحسابات
	2017	المصادق عليها
	2018	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Investissements (paiements en Millions de Dhs)

الاستثمارات (الأداءات بملايين الدراهم)



FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

OFFICE NATIONAL
DES PECHES

المكتب الوطني للصيد

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ONP		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	261,4	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	21/02/1969		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT	شركة الدولة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	AGRO-INDUSTRIE	الصناعة الزراعية	نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	NON MARCHAND	القطاع غير التجاري	الفئة المتجانسة

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif	832	803	825	عدد المستخدمين
Charges de personnel	165	169	171	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	296	300	351	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	345	349	346	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	215	219	230	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	2	2	2	الضريبة على الشركات
Résultat Net	4	4	-122	النتائج الصافي
CAF	59	50	5	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	2 644	2 418	2 080	مجموع الأصول
Fonds propres	1 539	1 419	1 171	الأموال الذاتية
Dettes de financement	327	314	247	ديون التمويل
Investissements (paiements)	129	143	145	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكامة

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

	Nombre de réunions			عدد الدورات
Conseil d'administration	1	1	2	مجلس الإدارة
Comité d'audit et des risques	2	3	3	لجنة التدقيق والمخاطر

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018

Comptes certifiés	2016	2017	2018	الحسابات المصادق عليها

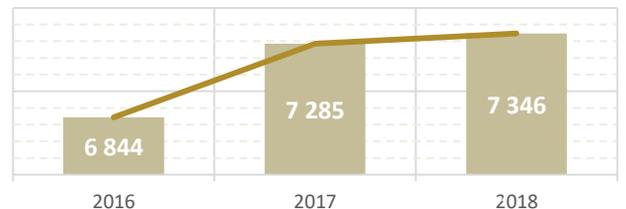
Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

إنتاج الصيد الساحلي والتقليدي (1000 طن)
Production de la pêche côtière et artisanale (1000 T)



إنتاج الصيد الساحلي والتقليدي (مليون درهم)
Production de la pêche côtière et artisanale (MDH)



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

**GROUPE COMPAGNIE NATIONALE
DE TRANSPORT AERIEN
ROYAL AIR MAROC**



**مجموعة الشركة الوطنية للنقل الجوي
الخطوط الملكية المغربية**

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	RAM (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	3 628,1	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	18/06/1957			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE	شركة تابعة عامة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	TRANSPORT AERIEN	النقل الجوي		نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	MARCHAND	القطاع التجاري		الفئة المتجانسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	98 %	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	54%	المباشرة	
	INDIRECTE	44%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe RAM (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية
المجموعة للشركة الوطنية للنقل الجوي

(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017	2018	مؤشرات
Effectif (du groupe)	5 118	5 413	5 801	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	2 624	2 889	2 965	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	12 698	14 271	15 274	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	14 512	15 861	16 775	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	4 481	4 524	4 508	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	104	148	74	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	587	17	225	الناتج الصافي
Total actif	18 935	20 213	20 215	مجموع الأصول
Fonds propres	2 698	2 721	2 959	الأموال الذاتية
Dettes de financement	6 444	6 762	6 323	ديون التمويل
Investissements (paiements)	2 516	1 475	1 721	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

Nombre de réunions

عدد الدورات

	2016	2017	2018	
Conseil d'administration	6	3	9	مجلس الإدارة
Comité d'audit	5	4	3	لجنة التدقيق والمخاطر
Comité des investissements	2	5	2	لجنة الاستثمارات
Comité de gouvernance	3	3	2	لجنة الحكامة

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

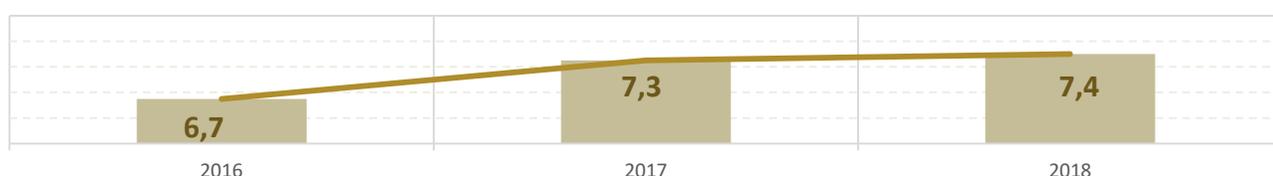
Comptes certifiés	2016	2017	2018	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Trafic passagers (Millions)

عدد المسافرين (مليون)



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE AGENCE SPECIALE
TANGER MEDITERRANEEمجموعة الوكالة الخاصة طنجة-البحر
الأبيض المتوسط

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	TMSA (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	3 795,1	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	23/08/2002			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT	شركة الدولة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT ET GESTION DU PORT DE TANGER-MED	تهيئة وتنمية وتدبير ميناء طنجة-البحر الأبيض المتوسط		نشاط المؤسسة
GROUPE HOMOGENE	MARCHAND	القطاع التجاري		الفئة المتجانسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100 %	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	12,4%	المباشرة	
	INDIRECTE	87,6%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe TMSA (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية المجمعة
للوكالة الخاصة طنجة-البحر الأبيض المتوسط

(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2016	2017**	2018	مؤشرات
Effectif (du groupe)	404	406	436	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	147	157	177	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	746	949	990	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	2 114	2 451	2 707	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 548	1 620	1 878	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	85	99	96	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	402	517	644	النتائج الصافي
CAF	942	1 061	1 427	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	23 088	26 344	26 621	مجموع الأصول
Fonds propres	10 104	11 235	12 303	الأموال الذاتية
Dettes de financement	11 292	13 270	12 490	ديون التمويل
Investissements (paiements)	2 177	1 186	1 608	الاستثمارات (الأداءات)

(**) Chiffres définitifs

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

المصادقة على الحسابات

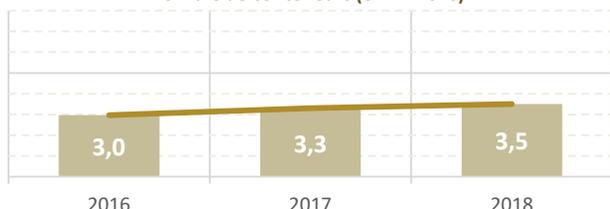
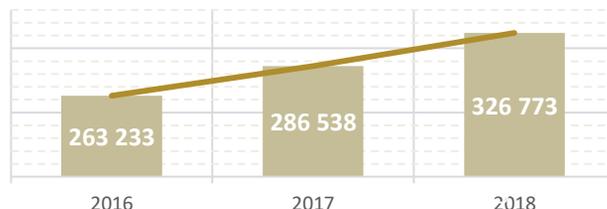
Certification des comptes

	2016	2017	2018	
Conseil d'administration	2	2	2	مجلس الإدارة
Comité d'audit	1			لجنة التدقيق

Comptes certifiés	2016	2017	2018	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

عدد الحاويات (مليون)
Nombre de conteneurs (en millions)حركة مرور الشاحنات (عدد)
Trafic camions TIR (nombre)

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE PREALABLE - 223 - (1/3)**

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABH (10)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
AMDL	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
AMEE	AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMSSNUR	AGENCE MAROCAINE POUR LA SECURITE ET LA SURETE NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANBMR	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS MENAÇANT RUINE
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEAQ	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ANEP	AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
ANSR	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ROUTIERE
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (30)	AGENCE URBAINE
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAG (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

(*) Hors EEP en cours de liquidation

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE PREALABLE - 223 - (2/3)**

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
CHU (7)***	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CMAM**	CAISSE MAROCAINE DE L'ASSURANCE MALADIE
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHEES MARITIME
CRI (12)**	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE RABAT
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISCAE	GRUPE INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
ITPSMGEA	INSTITUT PRINCE SIDI MOHAMMED DES TECHNICIENS SPECIALISES EN GESTION ET COMMERCE AGRICOLE
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

(*) Hors EEP en cours de liquidation

(**) non opérationnel

(***) CHU SOUSS MASSA non opérationnel

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE PREALABLE - 223 - (3/3)**

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONALE DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEE (11)	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITE

II- Autres Organismes Publics

Sigle	Raison sociale
AREP (12)	AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS
CNOPS**	CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE
FMOSJ	FONDATION MOHAMMEDIA DES OEUVRES SOCIALES DES MAGISTRATS ET FONCTIONNAIRES DE LA JUSTICE
FMVI OSPSN	FONDATION MOHAMMED VI POUR LES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA SURETE NATIONALE
FNM	FONDATION NATIONALE DES MUSEES
FSEC	FONDS DE SOLIDARITE CONTRE LES EVENEMENTS CATASTROPHIQUES

(*) Hors EEP en cours de liquidation

(**) changement de statut en Etablissement Public, dénomé "CAISSE MAROCAINE DE L'ASSURANCE MALADIE" (CMAM) non encore mis en œuvre

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE D'ACCOMPAGNEMENT - 24 -**

Sigle	Raison sociale
BAM SA	BARID AL MAGHRIB SA
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
HAO	HOLDING AL OMRANE
ITHMAR AL MAWARID	ITHMAR AL MAWARID
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
MITT	SOCIETE MARSIA INTERNATIONAL TANGIER TERMINAL
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
RADEEMA	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MARRAKECH
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SAR	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD
SIE	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
SRRA	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT
TM2	TANGER MED 2
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

(*) Hors EEP en cours de liquidation

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE CONVENTIONNEL - 34 -**

Sigle	Raison sociale
ADER	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
BRG MARINA	BOUREGREG MARINA
CASA AMENAGEMENT	CASABLANCA AMENAGEMENT
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA
IDMAJ SAKAN	IDMAJ SAKAN
MARCHICA MED	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA LAGUNE DE MARCHICA MED
MASEN CAPITAL	MASEN CAPITAL
NWM	SOCIETE NADOR WEST MED
OCP	OCP SA
PORTNET	SOCIETE PORTNET SA
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
SAO AGADIR	SOCIETE AL OMRANE AGADIR
SAO AL BOUGHAZ	SOCIETE AL OMRANE AL BOUGHAZ
SAO AL JANOUB	SOCIETE AL OMRANE AL JANOUB
SAO BENI MELLAL	SOCIETE AL OMRANE BENI MELLAL
SAO CASA	SOCIETE AL OMRANE CASABLANCA
SAO CHRAFATE	SOCIETE AL OMRANE CHRAFATE
SAO FES-MEKNES	SOCIETE AL OMRANE FES-MEKNES
SAO LAKHIAYTA	SOCIETE AL OMRANE SAHEL LAKHIAYTA
SAO MARRAKECH	SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH
SAO OUJDA	SOCIETE AL OMRANE OUJDA
SAO RABAT	SOCIETE AL OMRANE RABAT
SAO TAMANSOURT	SOCIETE AL OMRANE TAMANSOURT
SAO TAMESNA	SOCIETE AL OMRANE TAMESNA
SGPTV	SOCIETE DE GESTION DU PORT DE TANGER VILLE
SODEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOSIPO	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
STAREO	SOCIETE DELEGATAIRE DE TRANSPORT URBAIN
STAVOM	SOCIETE D' AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE OUED MARTIL
STRS	SOCIETE DU TRAMWAY DE RABAT- SALE
TC 3 PC	SOCIETE DU TERMINAL A CONTENEUR 3 PORT DE CASABLANCA

(*) Hors EEP en cours de liquidation

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE SPECIFIQUE - 22 -**

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
ADD	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMCAM	AGENCE MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
AMDIE	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRE	AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

II- Autres Organismes Publics

Sigle	Raison sociale
ACAPS	AUTORITE DE CONTROLE DES ASSURANCES ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE
AMMC	AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX
AMSUP	AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITES MAROCAINES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET DE SUPPORT A L'ENSEIGNEMENT
CRP II	CENTRE DE RESSOURCES DU PILIER II DU PLAN MAROC VERT
FMHC	FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II A CASABLANCA
FMVI ESC	FONDATION MOHAMMED VI POUR L'EDITION DU SAINT CORAN
FMVI OSEF	FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROMOTION DES OEUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION
FMVI PR	FONDATION MOHAMMED VI DES PREPOSES RELIGIEUX
INCVT	INSTITUT NATIONAL DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL
IRCAM	INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE

(*) Hors EEP en cours de liquidation

LISTE DES ENTREPRISES SOUMISES AU CONTROLE CONTRACTUEL - 4 -

Sigle	Raison sociale
SAC	SOCIETE ASSIAQA CARD
SAS	SOCIETE AAMENSOUSS
ETHANOL	SOCIETE ETHANOL
SEOM	SOCIETE DES EAUX D'OUM ERRBIA

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme
de l'Administration met à votre disposition plusieurs
canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

<http://lof.finances.gov.ma>